

RAPPORT FINANCIER 2011

GROUPE MACIF



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**

Sommaire général

1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	1	4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET RAPPORT SPÉCIAL	119
2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3	4.1 Rapport	120
Éléments de contexte	4	4.2 Rapport spécial sur les conventions réglementées	122
2.1 Faits marquants du Groupe en 2011	6	5. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS	129
2.2 Activités et performance économique du groupe Macif (en normes IFRS)	9	Bilan	130
2.3 Activités des principales entités du Groupe (entités intégrées globalement)	20	Compte de résultat	132
2.4 Activités des autres entités du Groupe	28	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	133
2.5 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	31	Tableau de variation des capitaux propres	134
2.6 Gestion et facteurs de risques	32	Tableau des flux de trésorerie	136
2.7 Perspectives	39	Annexe aux comptes consolidés	138
2.8 Rapport sur la Responsabilité sociale de l'entreprise	40	6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	249
2.9 Informations et indicateurs en matière de gouvernance	62	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	250
2.10 Informations complémentaires	81	7. ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	253
3. COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF 83		7.1 Ordre du jour de l'assemblée générale	254
3.1 Bilan	86	7.2 Résolutions soumises à l'assemblée générale	255
3.2 Tableau des engagements reçus et donnés	88		
3.3 Compte de résultat	89		
3.4 Annexe aux comptes sociaux	91		



Déclaration de conformité

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Macif et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent rapport financier présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Macif et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le président du conseil d'administration

Gérard Andreck

1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

2

Rapport de gestion du conseil d'administration

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	4	2.7 PERSPECTIVES	39
2.1 FAITS MARQUANTS DU GROUPE EN 2011	6	2.8 RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE	40
2.2 ACTIVITÉS ET PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU GROUPE MACIF	9	2.9 INFORMATIONS ET INDICATEURS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE	62
2.2.1 Activités du Groupe	10	2.9.1 Code de gouvernement d'entreprise	62
2.2.2 Résultats	12	2.9.2 Les évolutions majeures en matière de gouvernance menées en 2011	63
2.2.3 Éléments financiers	16	2.9.3 Composition et pouvoirs du conseil d'administration	64
2.2.4 Solvabilité	18	2.9.4 Fonctionnement du conseil d'administration	65
2.3 ACTIVITÉS DES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE	20	2.9.5 Nom et pouvoirs du directeur général	65
2.3.1 Pôle assurances dommages	20	2.9.6 Composition et rôle des comités spécialisés	65
2.3.2 Pôle santé/prévoyance	24	2.9.7 Mandats et fonctions des mandataires sociaux	66
2.3.3 Pôle finance/épargne	26	2.9.8 Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et mandataires mutualistes	66
2.3.4 Pôle gestion d'actifs	27	2.9.9 Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux et mandataires mutualistes	67
2.4 ACTIVITÉS DES AUTRES ENTITÉS DU GROUPE	28	2.9.10 Autres informations juridiques	67
2.4.1 En France (sociétés mises en équivalence)	28	2.9.11 Éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général	67
2.4.2 À l'international	29	2.9.12 Annexes sur les informations et indicateurs en matière de gouvernance	68
2.5 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	31	2.10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	81
2.6 GESTION ET FACTEURS DE RISQUES	32	2.10.1 Délégations accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration et utilisation de ces délégations	81
2.6.1 Systèmes de contrôle et de gestion des risques	32	2.10.2 Point sur les publications légales	81
2.6.2 Facteurs de risques	35		
2.6.3 Suivi des risques postérieurs à la clôture	38		

Éléments de contexte

UN ARRÊT BRUTAL DE LA REPRISE ÉCONOMIQUE

Après une année 2008 marquée par l'explosion de la crise financière consécutive à la faillite de Lehman Brothers, et une année 2009 qui avait vu en peu de temps le passage d'une récession dure au retour de la croissance, l'année 2010 avait été celle de la reprise de l'économie mondiale.

Contrairement aux attentes, ce mouvement n'a pas été confirmé en 2011 : l'année écoulée a d'abord été marquée par une succession d'événements exogènes (catastrophe de Fukushima, « printemps arabe » et hausse du prix du pétrole consécutive à la crise libyenne), puis par une exacerbation de la crise des dettes souveraines au sein de la zone euro. L'incapacité des autorités européennes à apporter une solution rapide aux problèmes de refinancement de la Grèce a semé le doute sur la capacité de certains États de la zone euro à faire face à la charge de leur dette. La mise en place de mesures de restrictions budgétaires, voire d'austérité, laisse craindre une récession durable, déjà observable en fin d'année dans plusieurs pays européens, l'Allemagne faisant à cet égard figure d'exception.

Sur l'ensemble de l'année, la croissance en zone euro atteint 1,6 % (3,0 % en Allemagne, 1,6 % en France et 0,9 % en Grande-Bretagne), mais est négative sur le dernier trimestre.

L'économie américaine a plutôt bien résisté (taux de croissance estimé à 1,7 % sur 2011 et anticipé au-dessus de 2 % en 2012), grâce notamment à l'utilisation de l'outil monétaire pour soutenir la croissance, mais au prix d'une hausse de l'inflation et d'une augmentation de la dette publique, qui a elle-même conduit à la dégradation de la notation des États-Unis ; ce dernier élément n'a pas entraîné de hausse des taux américains, mais a contribué à la forte baisse des marchés actions durant l'été.

Les pays émergents ont continué à afficher des taux de croissance significatifs (Chine + 9,1 %, Inde + 7,4 %, Russie + 4,1 % et Brésil + 3,5 %), mais en recul par rapport à 2010, du fait de mesures volontaristes de restriction du crédit visant à stopper la spirale inflationniste, et des effets collatéraux de l'entrée en récession de certains de leurs clients occidentaux.

DES MARCHÉS FINANCIERS TRÈS PERTURBÉS

Le taux directeur de la zone euro a été remonté entre avril et juillet pour éviter une reprise de l'inflation, puis ramené à son niveau de début d'année soit 1 % : dans ce contexte, les taux d'intérêt à court terme sont demeurés à un niveau extrêmement bas, le taux EONIA s'établissant en fin d'année à 0,4 %.

Sur les marchés obligataires, les évolutions ont été plus contrastées : après une période de hausse en début d'année, le coup d'arrêt sur la croissance a entraîné une baisse des taux pour les obligations des États considérés comme sûrs (Allemagne, Grande-Bretagne, États-Unis), et à une très forte hausse sur ceux dont la solvabilité faisait l'objet de la défiance des investisseurs (Grèce, Portugal, Irlande, Espagne, Italie). En France, les taux des obligations d'État à 10 ans sont passés de 3,36 % fin 2010 à 3,15 % fin 2011, mais avec de fortes fluctuations intermédiaires puisqu'ils sont montés jusqu'à 3,80 % et descendus jusqu'à 2,50 % en cours d'année.

Les obligations de certaines entreprises ont également baissé, sous l'effet de la hausse des *spreads* associés aux signatures jugées les plus risquées, les émetteurs les plus touchés étant les entreprises du secteur bancaire et financier.

Les inquiétudes au sujet des dettes publiques, aux États-Unis comme en Europe, et les incertitudes autour de la capacité de l'économie mondiale à retrouver de la croissance durable, ont conduit à un mouvement général de baisse des marchés actions (autour de - 15 % sur les Bourses européennes, - 17 % pour l'indice de référence des pays émergents), qui a toutefois épargné les États-Unis, où les indices ont été stables, voire en légère hausse. Les actions les plus touchées ont été les valeurs bancaires et cycliques, mais la fin d'année 2011 a vu un certain redressement des cours, du fait notamment de la publication de résultats plutôt encourageants témoignant de la solidité des fondamentaux de beaucoup d'entreprises cotées.

DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES POUR L'ASSURANCE FRANÇAISE

Une activité globalement en recul

Le chiffre d'affaires global de l'assurance française affiche une baisse de 9 %, passant de 207 milliards d'euros en 2010 à 190 milliards d'euros en 2011.

Le contexte économique général a principalement fait sentir ses effets en assurance vie, pénalisée à la fois par la moindre capacité d'épargne des assurés confrontés à la crise, et par une défiance générale vis-à-vis des produits financiers dont aucun n'apparaît désormais totalement sans risque. Les épargnants ont donc privilégié le désendettement et le placement dans la pierre, et les offres sur les livrets bancaires ont également contribué à une relative désaffection pour l'assurance vie.

Les cotisations globales en assurance vie ont ainsi diminué de 14 %, passant de 144 milliards d'euros en 2010 à 124 milliards d'euros en 2011. Les rachats se sont également situés en nette progression, le taux de sortie global étant estimé à 8,5 % contre environ 7 % en 2009 et 2010. Ce double mouvement a entraîné une chute de la collecte nette, qui sur l'année se situe à 7,6 milliards d'euros contre 51 milliards en 2010, soit un recul de 85 %.

Hors assurance vie, les assurances de personnes (santé et prévoyance) affichent une progression plus modeste que les années précédentes, en partie liée au contexte économique difficile, qui conduit certains ménages à renoncer à leur couverture santé.

En assurances de biens et de responsabilité, la croissance de l'encaissement progresse de nouveau (+ 4 % vs + 1,5 % en 2010 et + 0,5 % en 2009), avec des cotisations globales qui passent de 46 milliards d'euros en 2010 à 48 milliards d'euros en 2011. La croissance est plus forte sur le marché des particuliers (+ 5 %) que pour les professionnels (+ 3 %). Cette évolution s'explique notamment par les augmentations tarifaires importantes mises en œuvre par les assureurs pour compenser une sinistralité qui s'était fortement dégradée en 2009 : en particulier, le chiffre d'affaires est en hausse de 6 % en habitation et de 4 % en automobile.

Une rentabilité technique consolidée

En termes de rentabilité, les assureurs vie ont été touchés par les conséquences de la crise sur les marchés financiers. En particulier, des provisions pour dépréciation ont dû être constituées sur les obligations grecques et sur les placements en actions, et le niveau général des plus-values latentes s'est fortement érodé, diminuant les marges de manœuvre disponibles pour rémunérer l'épargne des assurés. Dans ce contexte, les taux servis en 2011 se sont globalement situés en baisse significative par rapport à 2010, et un certain nombre d'acteurs ont dû prélever sur leurs provisions pour participation aux excédents pour financer ces taux.

Le secteur de l'assurance santé a de nouveau été frappé par une augmentation de la taxation, la taxation sur les Conventions d'Assurance (TCA) étant portée de 3,5 % à 7 % pour les contrats responsables et solidaires. La répercussion des hausses de taxes sur les tarifs permet une stabilisation globale des marges techniques dégagées sur ces activités, mais au prix d'un renchérissement continu du coût des couvertures d'assurance, qui n'est pas sans conséquence sur le développement.

En assurance IARD, l'amélioration de la rentabilité technique s'est confirmée, sous le double effet des hausses tarifaires et de la baisse de la sinistralité enregistrée pour les dommages matériels. Les assureurs ont toutefois maintenu pour 2012 une approche tarifaire rigoureuse, en raison notamment de la dissipation des marges de rentabilité potentielles liées à la gestion financière, et du renchérissement du coût des protections en réassurance, dans un contexte international marqué en 2011 par la survenance d'événements de grande ampleur (tsunami au Japon, inondations en Thaïlande, séisme en Nouvelle-Zélande, tornades aux États-Unis).

2.1 Faits marquants du Groupe en 2011

ÉVOLUTION ET INNOVATION DANS L'OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES DU GROUPE

L'un des points marquants du Groupe dans le cadre de sa démarche d'innovation de produits et services a été le déploiement de l'activité bancaire au sein du réseau Macif, qui agit en qualité d'intermédiaire en opérations de banque pour le compte de Socram Banque.

L'année 2011 marque le déploiement total sur l'ensemble du réseau Macif de l'offre bancaire débutée sur le dernier trimestre 2010. Depuis le second semestre, l'offre bancaire est proposée dans l'ensemble des points d'accueil de la Macif sur tout le territoire.

ÉVOLUTION DES PARTENARIATS, DES ALLIANCES ET DES PARTICIPATIONS DU GROUPE

Évolution de Macifilia - Souscription à l'augmentation de capital

Du fait des pertes anticipées pour l'exercice 2011, le groupe Macif a apporté son soutien à sa filiale spécialisée dans les risques IARD spécifiques pour les particuliers et les entreprises *via* une recapitalisation d'un montant de 130 millions d'euros. Parallèlement, un assainissement du portefeuille de contrats a été conduit. Le groupe Macif a mené en 2011 une réflexion stratégique sur le modèle économique de Macifilia dont le déploiement devrait se concrétiser en 2012.

Partenariat avec le groupe AG2R-La Mondiale

Les groupes Macif et Ag2r-La Mondiale ont conforté leur partenariat en Santé & Prévoyance collectives au travers d'une lettre d'engagement en date d'avril 2011. La structure d'accueil du partenariat a été baptisée Ag2r-Macif Prévoyance (ex Icirs Prévoyance), institution de prévoyance qui portait jusqu'à présent une partie de l'offre collective du groupe Macif.

Variations du périmètre de consolidation

Suite à des cessions totales ou partielles de titres, plusieurs entités sont sorties du périmètre de consolidation. Les impacts de ces mouvements sur les principaux indicateurs du Groupe sont décrits ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat net Groupe	Réserves Groupe	Capitaux propres Groupe
Atlantis Seguros	- 64	195	131
Atlantis Vida	- 503	153	- 350
Cemm	- 5	0	- 5
OFI PEC	6 995	- 13 806	- 6 811
Partisagres	- 3 291	1 435	- 1 856
Séréna	1 454	0	1 454
Autres	747	- 385	362
TOTAL	5 333	- 12 408	- 7 075

Les entrées dans le périmètre de consolidation concernent principalement des OPCVM et restent sans impact significatif sur les fonds propres du Groupe.

AUTRES ÉLÉMENTS

Évolution de la structuration et de la gouvernance du Groupe

Le Projet d'entreprise a arrêté les principes de gouvernance et de structuration du groupe Macif. Pour rendre opérationnelle cette nouvelle configuration, des projets de modification de la Charte de gouvernement du Groupe et des statuts de la Macif ont été présentés aux délégués réunis en congrès et en assemblée générale mixte les 18 et 19 juin 2011.

La Charte de gouvernement et les statuts adoptés affirment clairement le rôle de la Macif, société d'assurance mutuelle, comme la structure faîtière du Groupe et lui confèrent un double rôle de pilotage : du Groupe, d'une part et de ses propres activités assurantielles en IARD, d'autre part.

Le fonctionnement et la composition du conseil d'administration ont évolué pour une meilleure prise en compte de la situation des principales entités du Groupe au sein de la structure faîtière.

En outre, le conseil d'administration s'appuie, pour prendre ses décisions, sur des comités spécialisés, au nombre de cinq. Outre le maintien d'un Comité d'audit, d'un Comité des rémunérations et sélection des mandataires sociaux et dirigeants, et d'un Comité des partenariats, les nouveautés résident dans la création d'un Comité

d'éthique, et surtout d'un Comité des risques. La mise en place de ce dernier comité, complémentaire au Comité d'audit, vise à répondre aux nouvelles exigences en termes de gouvernance et de maîtrise des risques, contenues notamment dans la Directive Solvabilité II.

Crise de la dette souveraine

Au 31 décembre 2011, l'exposition du Groupe aux dettes souveraines s'élève à 6,2 milliards d'euros en valeur au bilan, soit 28,6 % des placements (21,6 milliards d'euros).

À l'exception des titres de dettes souveraines grecques, aucun titre de dette souveraine n'a fait l'objet d'une dépréciation en l'absence de défaut avéré. La part de titres détenus sur les dettes relatives aux pays périphériques (Grèce, Italie, Portugal, Irlande, Espagne) représente quant à elle 4,4 % du total.

Concernant la Grèce, tous les titres détenus en portefeuille ont fait l'objet d'une dépréciation permettant de ramener la valeur nette comptable à la valeur de marché au 31 décembre 2011. Les dépréciations constatées s'élèvent à 51 983 milliers d'euros. Elles impactent le Résultat net du Groupe à hauteur de - 7 666 milliers d'euros après participation aux bénéfices et impôts différés.

Baisse des marchés financiers

L'évolution des marchés financiers s'est traduite par une diminution des placements financiers de 21,9 milliards d'euros fin 2010 à 21,6 milliards d'euros fin 2011.

L'essentiel de cette baisse provient d'une moindre réévaluation des actifs mis en juste valeur : de 646 millions d'euros fin 2011 contre 977 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

La réévaluation des placements financiers concerne majoritairement les actifs évalués en juste valeur par les réserves (AFS) (20 023 350 milliers d'euros sur un total de 21 625 234 milliers d'euros, soit 92,6 %) et se répartit principalement entre les actions (3,5 %), les obligations (83,5 %) et les OPCVM (12,3 %).

La baisse de valeurs de marché au 31 décembre 2011 impacte le Résultat net Groupe à hauteur de - 25 586 milliers d'euros, après participation aux bénéfices différée et impôts différés.

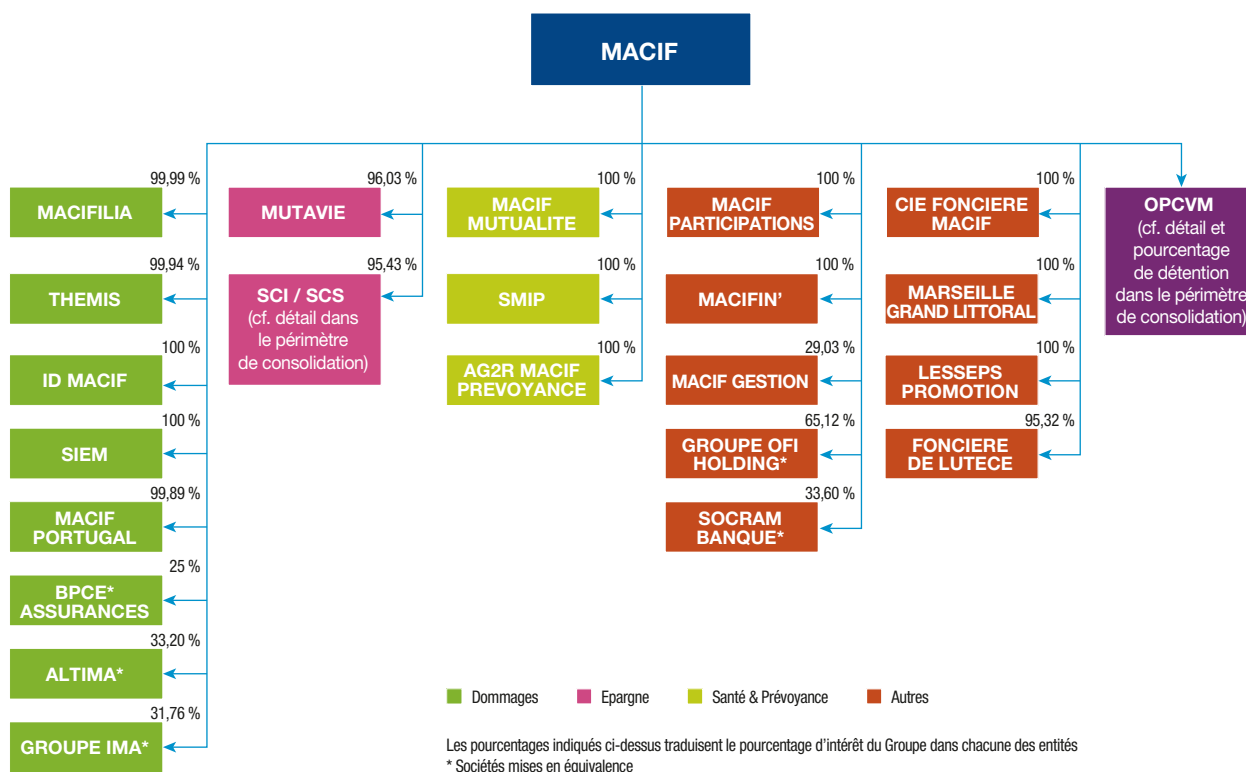
Constatation d'une participation aux bénéfices différée active

Dans le cadre de la comptabilité reflet, le Groupe a constaté une participation aux bénéfices différée active pour un montant de 97 997 milliers d'euros sous l'effet conjugué de variations de juste valeur et du rechargement des dépréciations durables. Elle est partiellement compensée par une participation différée passive pour un montant de 11 236 milliers d'euros.

La participation aux bénéfices différée active a fait l'objet d'un test de recouvrabilité qui démontre que son imputation sur les participations futures et latentes est fortement probable.

2.2 Activités et performance économique du groupe Macif (en normes IFRS)

ORGANIGRAMME



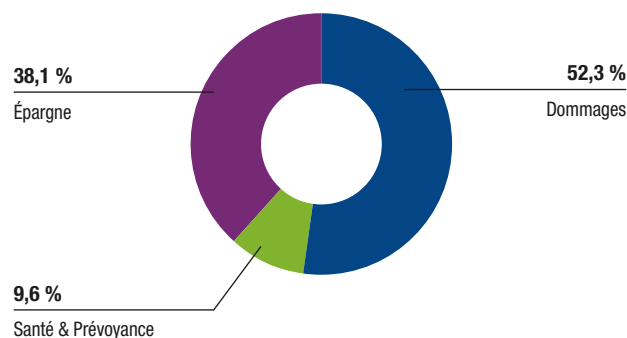
2.2.1 ACTIVITÉS DU GROUPE

En 2011, le groupe Macif a démontré sa capacité de résistance dans un contexte économique et financier dégradé. Dans cet environnement inquiétant porté par de fortes fluctuations des marchés financiers, le groupe Macif a confirmé ses orientations : la consolidation de son activité historique IARD, le développement de la Santé & Prévoyance et le contrôle de l'ensemble de ses secteurs

d'activité. Les cotisations acquises du groupe Macif s'établissent à 5,667 milliards d'euros contre 6,085 milliards d'euros fin 2010, en baisse de 7 %. Cette diminution est liée à une croissance modérée sur les secteurs Dommages et Santé & Prévoyance qui n'a pas suffi à compenser le recul important en Épargne :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011		31 déc. 2010		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Dommages	2 965 461	52,3 %	2 929 673	48,1 %	35 788	1,2 %
• Auto	1 911 877	33,7 %	1 918 741	31,5 %	- 6 864	- 0,4 %
• Habitation	624 519	11,0 %	600 836	9,9 %	23 683	3,9 %
• Autres assurances de biens	429 065	7,0 %	410 096	6,0 %	18 969	4,6 %
Épargne	2 156 550	38,1 %	2 614 644	43,0 %	- 458 094	- 17,5 %
Santé & Prévoyance	544 558	9,6 %	540 942	8,9 %	3 616	0,7 %
Total	5 666 569	100,0 %	6 085 259	100,0 %	- 418 690	- 6,9 %

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2011 DU GROUPE MACIF



En Dommages, un développement porté par la Macif

Les cotisations acquises dans le secteur Dommages, à près de 3 milliards d'euros, sont en progression de 1,2 %, liée notamment aux bons résultats en habitation dont le chiffre d'affaires s'améliore de 3,9 %. L'auto, qui représente 64 % du chiffre d'affaires du secteur Dommages est en recul de 0,4 % lié principalement aux actions en cours sur le portefeuille des entités Macifilia et Macif Portugal. La Macif, principale entité du Groupe sur ce domaine, a

connu un redressement encourageant de son activité traduit par une croissance de 2,4 % de son chiffre d'affaires, taux néanmoins inférieur de 1,6 point au taux de progression du marché.

Ce résultat s'est, à nouveau, accompagné d'un renforcement de la qualité servie :

- la certification de service en assurances dommages obtenue en 2010 s'est vue renouvelée le 30 novembre 2011 ;
- le taux de radiation à l'initiative du sociétaire de 4,1 % (contre 4,5 % en 2010) démontre la fidélité des sociétaires.

En Épargne, un repli en ligne avec celui observé sur le marché

Mutavie, filiale du groupe Macif spécialisée dans l'assurance vie, a enregistré en 2011 une diminution de 17,5 % de sa collecte par rapport à 2010, alors que le marché constatait sur la même période un recul de 14 % (en assurance vie individuelle). Avec la baisse globale des taux servis en 2011, l'assurance vie voit un de ses avantages concurrentiels se réduire face aux comptes sur livrets, comptes à terme et autres placements similaires. À cela, vient s'ajouter l'incertitude quant à l'évolution de la fiscalité future des contrats d'épargne-vie. Dans ce contexte, l'efficacité et la sécurité

de sa gestion financière ont permis à Mutavie d'offrir des taux de rémunération stables en 2011 et de maintenir ainsi les liens de confiance avec les épargnants. À fin 2011, le cap symbolique du million de souscripteurs a été franchi.

En Santé & Prévoyance, le développement se stabilise

Les cotisations de ce secteur d'activité progressent de 0,7 % par rapport à 2010 et atteignent 545 millions d'euros, portées par le développement de 6,9 % (en cotisations acquises) de l'entité Macif-Mutualité (lui-même lié à la progression en prévoyance de 6,3 %).

Au global, pour chaque secteur d'activité, le détail des cotisations acquises du groupe Macif se répartit comme suit par entité juridique :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011		31 déc. 2010		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Macif	2 774 373	49 %	2 709 334	45 %	65 039	2,4 %
Macifilia	153 822	3 %	178 928	2 %	- 25 106	- 14,0 %
Thémis	1 794	0 %	2 168	0 %	- 374	- 17,3 %
Macif Portugal	35 472	1 %	39 243	1 %	- 3 771	- 9,6 %
Dommages	2 965 461	52 %	2 929 673	48 %	35 788	1,2 %
Mutavie	2 156 550	38 %	2 614 644	43 %	- 458 094	- 17,5 %
Épargne	2 156 550	38 %	2 614 644	43 %	- 458 094	- 17,5 %
Macif-Mutualité	477 498	8 %	446 503	8 %	30 995	6,9 %
Smip	61 836	1 %	85 796	1 %	- 23 960	- 27,9 %
Ag2r-Macif Prévoyance	5 224	0 %	8 643	0 %	- 3 419	- 39,6 %
Santé & Prévoyance	544 558	10 %	540 942	9 %	3 616	0,7 %
TOTAL	5 666 569	100 %	6 085 259	100 %	- 418 690	- 6,9 %

2.2.2 RÉSULTATS

Au 31 décembre 2011, le groupe Macif enregistre un Résultat net - Part du Groupe de 60,4 millions d'euros contre 212,8 millions d'euros en 2010. Toutefois ces 2 niveaux de résultat doivent être comparés en prenant en compte le produit d'impôt exceptionnel constaté en

2010 suite à la réforme fiscale de la réserve de capitalisation. Ce produit d'impôt impactait le Résultat net part du Groupe à hauteur de 190,9 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010	Variation	%
Cotisations acquises	5 666 569	6 085 259	- 418 690	- 7 %
Charges des prestations (hors Participation aux bénéfices différée sur juste valeur)	- 5 599 939	- 6 110 508	510 569	
Marge brute	66 630	- 25 249	91 879	NS
Charges/produits nets des cessions en réass.	- 76 846	- 260	- 76 586	
Marge nette	- 10 216	- 25 509	15 293	60 %
Frais d'acquisition et d'administration des contrats	- 569 593	- 574 965	5 372	
Autres charges et produits opérationnels courants	- 109 853	- 155 049	45 196	
Marge technique	- 689 662	- 755 523	65 861	9 %
Produits des placements nets de charges - Hors mise en juste valeur	778 924	816 954	- 38 030	
Produits des placements nets de charges - Mise en juste valeur	- 82 451	41 568	- 124 019	
Participation aux bénéfices différée sur juste valeur	44 420	- 25 957	70 377	
Marge financière	740 893	832 565	- 91 672	- 11 %
Autres produits et charges opérationnels	- 18 226	- 8 895	- 9 331	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	33 005	68 147	- 35 142	- 52 %
Charge de financement	- 29 435	- 18 837	- 10 598	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	9 673	- 3 599	13 272	
Impôts sur les résultats	50 112	174 597	- 124 485	
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	63 355	220 308	- 156 953	- 71 %
Intérêts minoritaires	2 951	7 461	- 4 510	
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	60 404	212 847	- 152 443	- 72 %

Les principaux événements ayant pesé sur les résultats du groupe Macif sont les suivants :

- **La marge technique est en progression** : la marge technique ressort à - 689 662 milliers d'euros en progression de près de 65 861 milliers d'euros sur l'exercice. Cette progression s'appuie sur la bonne maîtrise de la sinistralité courante, avec notamment une baisse globale des fréquences sur l'ensemble des produits. La sinistralité exceptionnelle (climatique et catastrophes naturelles)

est également en forte amélioration en l'absence d'événements significatifs cette année. Toutefois, son impact sur le résultat net du Groupe reste, à - 45 948 milliers d'euros, à un niveau proche de celui constaté en 2010 compte tenu du jeu de la réassurance (cf. tableau ci-dessous). Les frais généraux sont globalement en repli de près de 50 568 milliers d'euros. Le ratio combiné net de réassurance ressort à 106,9 % pour le secteur Dommages et 96,7 % pour le secteur Santé & Prévoyance.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010	Variation	%
Sinistralité climatique et CAT NAT	- 77 121	- 178 500	101 379	- 57 %
Réassurance	7 047	104 000	- 96 953	- 93 %
Sinistralité climatique et CAT NAT - nette de réassurance	- 70 074	- 74 500	4 426	0 %
Impôts sur les résultats	24 126	25 650	- 1 524	- 6 %
Impact - Résultat net Groupe	- 45 948	- 48 850	2 902	- 6 %

- **La marge financière est pénalisée par la mise en juste valeur et les dépréciations durables** : la marge financière ressort à 740 893 milliers d'euros en repli de 832 565 milliers d'euros.

Les produits de placements et les plus-values nettes de cession sont pourtant en hausse, à la faveur de dividendes et d'opérations de prises de bénéfices.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010	Variation	%
Produits des placements	850 665	766 531	84 134	11 %
Charges des placements	- 56 867	- 20 106	- 36 761	183 %
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciations & d'amortissements	169 882	86 778	83 104	96 %
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	- 82 451	41 568	- 124 019	- 298 %
Variation des dépréciations sur placements	- 184 756	- 16 249	- 168 507	1 037 %
Produits financiers nets de charges	696 473	858 522	- 162 049	- 19 %
Participation aux bénéfices différée sur mise en juste valeur	44 420	- 25 957	70 377	- 271 %
Marge financière	740 893	832 565	- 91 672	- 11 %

Toutefois, la baisse des valeurs de marché génère un impact très négatif de la mise en juste valeur pour l'ensemble des actifs financiers valorisés à la juste valeur par le résultat. Au 31 décembre 2011, l'impact s'élève à - 25 586 milliers d'euros contre + 11 165 milliers d'euros en 2010.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010	Variation
Mise en juste valeur	- 82 451	41 568	- 124 019
Participation aux bénéfices différée	44 420	- 25 957	70 377
Impôts sur les résultats	13 102	- 5 362	18 464
Autres	- 657	916	- 1 573
Impact - Résultat net Groupe	- 25 586	11 165	- 36 751

Les dépréciations durables ont également pesé sur la marge financière. Elles sont en hausse de 146 375 milliers d'euros sur l'exercice. Elles impactent le résultat net Groupe à hauteur de - 72 203 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	Ouverture	Variation	Clôture
Dommages	94 368	59 701	154 069
Épargne	189 243	85 140	274 383
Santé & Prévoyance	11 229	1 534	12 763
Autres	0	0	0
Évolution des PDD consolidées	294 840	146 375	441 215
Participation aux bénéfices différée	- 122 759	- 60 144	- 182 903
Impôts différés	- 13 276	- 13 638	- 26 915
TOTAL	158 805	72 593	231 397
Intérêts minoritaires	1 992	389	2 381
Impact - Résultat net Groupe	156 813	72 203	229 016

2.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2.2. ACTIVITÉS ET PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU GROUPE MACIF

Les dépréciations concernent majoritairement les OPCVM (notamment les OPCVM actions) :

(en milliers d'euros)	Actions	Obligations	OPCVM	Prêts	Total
Ouverture	46 740	12 924	223 794	11 382	294 840
Dépréciations de la période	50 810	54 950	67 671	2 921	176 352
Reprises aux amortissements et dépréciations	- 554	- 274	- 27 793	- 3 833	- 32 454
Variations de périmètre	2 477	0	0	0	2 477
Autres mouvements	0	0	0	0	0
CLÔTURE	99 473	67 600	263 672	10 470	441 215
%	22,5 %	15,3 %	59,8 %	2,4 %	100,0 %

Les effets de la crise financière se faisant ressentir depuis septembre 2008, les actifs financiers dépréciés au 31 décembre 2011 ressortent majoritairement en situation de moins-values latentes depuis une période supérieure à 24 mois. Parallèlement, une part

des actifs dépréciés ressort en situation de plus-values latentes au 31 décembre 2011. Conformément aux principes IFRS, ces dépréciations (près de 27 millions d'euros) seront reprises lors de la sortie des actifs concernés du bilan du groupe Macif.

(en milliers d'euros)	0 à 6 mois	6 à 12 mois	12 à 18 mois	18 à 24 mois	+ de 24 mois	Total	%	
Placements en situation de moins-values latentes	de 0 % à 10 %	31 412	4 259	97	0	4 455	40 224	9,1 %
	de 10 % à 20 %	39 386	13 977	1 968	2 255	13 197	70 784	16,0 %
	de 20 % à 30 %	12 021	15 933	109	89	50 161	78 314	17,7 %
	de 30 % à 40 %	2 472	0	0	0	29 953	32 424	7,3 %
	+ de 40 %	3 105	38 132	4 481	2 389	144 496	192 603	43,7 %
Sous total	88 395	72 302	6 656	4 733	242 263	414 348	93,9 %	
Placements revenus en plus-values latentes	26 867	0	0	0	0	26 867	6,1 %	
TOTAL	115 261	72 302	6 656	4 733	242 263	441 215	100,0 %	
%	26,1 %	16,4 %	1,5 %	1,1 %	54,9 %	100,0 %		

- **Un produit net d'impôt est constaté pour la deuxième année consécutive** : au 31 décembre 2011, tout comme en 2010, le solde net des impôts comptabilisés au compte de résultat constitue un produit. En 2010, ce produit s'expliquait par la

réforme fiscale de la réserve de capitalisation. En 2011, il traduit l'impact des écritures d'impôts différés sur la mise en juste valeur et le rechargement des dépréciations durables. Il s'élève à 50 112 milliers d'euros contre 174 597 milliers d'euros en 2010.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010	Variation
Impôts exigibles	- 12 219	- 35 421	23 202
Impôts différés	62 331	210 018	- 147 687
TOTAL	50 112	174 597	- 124 485

L'analyse sectorielle permet de dégager la contribution de chaque segment d'activité au résultat net du Groupe.

(en milliers d'euros)	Dommmages	Épargne	Santé&Prév	Autres	Total
Cotisations acquises	2 965 461	2 156 550	544 558	0	5 666 569
Charges des prestations (hors PB* sur juste valeur)	- 2 570 654	- 2 606 471	- 422 814	0	- 5 599 939
Marge brute	394 807	- 449 921	121 744	0	66 630
Charges/produits nets des cessions en réass.	- 75 138	137	- 1 845	0	- 76 846
Marge nette	319 669	- 449 784	119 899	0	- 10 216
Frais d'acquisition et d'administration des contrats	- 439 192	- 55 480	- 74 921	0	- 569 593
Autres charges et produits opérationnels courants	- 80 512	- 13 583	- 27 180	11 422	- 109 853
Marge technique	- 200 035	- 518 847	17 798	11 422	- 689 662
Produits des placements nets de charges - Hors juste valeur	- 35 937	- 46 545	24	7	- 82 451
Produits des placements nets de charges - Juste valeur	164 741	595 718	21 023	- 2 558	778 924
Participation aux bénéfices différée sur juste valeur	0	44 420	0	0	44 420
Marge financière	128 804	593 593	21 047	- 2 551	740 893
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	- 71 231	74 746	38 845	8 871	51 231
Autres produits et charges opérationnels	- 19 638	- 611	3 641	- 1 618	- 18 226
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	- 90 869	74 135	42 486	7 253	33 005
Charge de financement	- 11 127	- 16 302	- 1 676	- 330	- 29 435
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	7 878	153	0	1 642	9 673
Impôts sur les résultats	64 588	- 13 352	- 2 338	1 214	50 112
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	- 29 530	44 634	38 472	9 779	63 355
Intérêts minoritaires	- 27	1 816	0	1 162	2 951
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	- 29 503	42 818	38 472	8 617	60 404

* PB = Participation aux bénéfices.

En Dommages, sur le plan de la sinistralité, l'exercice 2011 est marqué par l'absence de sinistralité climatique d'ampleur (*a contrario* des années 2009 et 2010) ainsi que par une confirmation de la maîtrise de la sinistralité courante sur l'ensemble des principales garanties Macif. Cela se traduit par une baisse de 7,5 % de la charge brute de réassurance, hors sinistralité climatique et catastrophes naturelles. L'automobile, qui représente 69 % de la charge sinistres totale générée par les produits Macif IARD, connaît, en 2011, une diminution de sa charge de 2,5 %. Ce bon résultat trouve son origine dans une amélioration de la fréquence sur l'ensemble des garanties et dans une maîtrise du coût moyen des garanties matérielles qui compense une aggravation de la RC Corporelle. En habitation, les résultats sont encourageants au regard des deux dernières années mais le niveau des charges reste au-dessus des tendances observées en 2005-2008.

En Épargne, l'exercice 2011 se caractérise par une collecte nette positive en dépit de l'effet de ciseaux observé (réduction de la collecte et augmentation des sorties). Les sorties sont en progression de 24 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux de sortie (rapporté aux provisions mathématiques d'ouverture) augmente de 1,21 point à 13,97 %. La collecte nette s'élève à près de 317 millions d'euros à comparer à 1,1 milliard d'euros en 2010. Cette collecte nette participe

à la croissance de l'épargne gérée qui passe de 15,981 milliards d'euros en 2010 à 16,800 milliards d'euros en 2011.

En Santé & Prévoyance, le développement de l'activité s'accompagne d'une amélioration de la rentabilité technique. Cette tendance s'appuie tout d'abord sur une bonne maîtrise de la sinistralité : le ratio Sinistres/Primes passe de 80,3 % à 77,6 %. Le repli des frais généraux reste neutre sur la marge technique car il s'explique principalement par le changement d'enregistrement comptable de la CMU (en 2010, cette taxe était enregistrée symétriquement dans les cotisations et dans les frais généraux ; en 2011, elle n'apparaît plus dans le compte de résultat mais est directement inscrite au bilan). La marge technique ressort positive à 17,8 millions d'euros.

Le **secteur Autres** apporte une contribution positive au Résultat opérationnel à hauteur de 7,3 millions d'euros.

La charge de financement ressort à 29,4 millions d'euros contre 18,8 millions d'euros en 2010. La variation constatée s'explique à hauteur de 10,5 millions d'euros par les charges financières liées aux mises en pension.

Le Résultat net part du Groupe s'élève à 60,4 millions d'euros. Le secteur Dommages est pénalisé en 2011 par les résultats techniques constatés sur les entités Macifilia et Macif Portugal. Tous les autres secteurs affichent un résultat net positif.

2.2.3 ÉLÉMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2011, le total du bilan du groupe Macif s'élève à 26,2 milliards d'euros, soit un niveau très proche de celui enregistré au 31 décembre 2010 (25,4 milliards d'euros).

À l'actif, la valeur au bilan des placements financiers des entreprises d'assurance s'établit à 21,6 milliards d'euros soit près de 82,6 %

du total du bilan. Sur ce poste, l'impact de la mise en juste valeur représente + 646 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre + 977 millions d'euros l'exercice précédent. Les actifs immobiliers du groupe Macif figurent sur une ligne distincte au bilan et restent majoritairement valorisés en coût historique.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010	Variation
Coût amorti brut	21 420 307	21 258 935	161 372
Corrections de valeur	- 441 215	- 294 840	- 146 375
Coût amorti net	20 979 092	20 964 095	14 997
Réévaluations	646 142	976 658	- 330 516
VALEUR AU BILAN	21 625 234	21 940 753	- 315 519

La répartition des placements entre les différents supports est marquée par la réduction du poids des obligations (de 85 % en 2010 à 83,5 % en 2011), au profit des autres catégories de placements. Les produits de taux restent largement majoritaires dans le total des placements financiers des entreprises d'assurance.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
	K€	%	K€	%
Actions	765 458	3,5 %	694 486	3,2 %
Obligations	18 057 138	83,5 %	18 648 920	85,0 %
OPCVM	2 659 327	12,3 %	2 468 237	11,2 %
Prêts	141 515	0,7 %	127 265	0,6 %
Autres	1 796	0,0 %	1 845	0,0 %
TOTAL	21 625 234	100 %	21 940 753	100 %

Les placements financiers sont principalement valorisés en juste valeur, et notamment en juste valeur par les réserves (AFS).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
	K€	%	K€	%
Actifs disponibles à la vente (AFS)	20 023 350	92,6 %	20 507 713	93,5 %
Actifs détenus à des fins de transaction (TRADING)	58 438	0,3 %	0	0,0 %
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)	1 401 931	6,5 %	1 305 775	6,0 %
Prêts	141 515	0,7 %	127 265	0,6 %
Autres	0	0,0 %	0	0,0 %
TOTAL	21 625 234	100 %	21 940 753	100 %

Le portefeuille de placements financiers a été analysé par niveau de juste valeur, conformément aux recommandations posées par IFRS 7. La juste valeur des actifs financiers est majoritairement déterminée à partir de cotations proposées sur les marchés actifs (juste valeur de niveau 1).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Niveaux			Coût amorti	Total
	1	2	3		
Ouverture	20 010 360	1 293 514	509 613	127 265	21 940 752
Augmentation	12 617 208	585 814	5 210 081	66 246	18 479 349
Diminution	- 12 703 173	- 538 381	- 5 044 095	- 51 896	- 18 337 545
Transfert	- 189 492	197 108	- 7 616	0	0
Variations de périmètre	- 331 027	- 133 572	7 283	- 6	- 457 322
Autres mouvements					
CLÔTURE	19 403 876	1 404 483	675 266	141 609	21 625 234

Au passif, les passifs relatifs aux contrats d'assurance s'élèvent à 22,8 milliards d'euros, soit 87 % du total du bilan au 31 décembre 2011.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010	Variation	%
Provisions techniques relatives aux contrats d'assurance	22 663 008	21 626 076	1 036 932	4,8 %
Provisions techniques relatives aux contrats d'assurance en Unités de Compte	117 380	139 417	- 22 037	- 15,8 %
Provisions techniques	22 780 388	21 765 493	1 014 895	4,7 %

Les passifs d'assurance (hors UC) sont en progression de près de 1 milliard d'euros, principalement en raison de la capitalisation de l'épargne des sociétaires dans les provisions mathématiques du secteur Épargne et du rechargement des provisions pour sinistres à payer du secteur Dommages.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010	Variation	%
Provisions d'assurance vie	16 513 738	15 721 615	792 123	5,0 %
Provisions pour cotisations non acquises	762 488	750 188	12 300	1,6 %
Provisions pour sinistres à payer	3 965 241	3 756 188	209 053	5,6 %
Provisions pour participation aux bénéfices	158 445	168 198	- 9 753	- 5,8 %
Autres provisions techniques	1 263 096	1 229 887	33 209	2,7 %
Provisions techniques en Unités de Compte	117 380	139 417	- 22 037	- 15,8 %
TOTAL	22 780 388	21 765 493	1 014 895	4,7 %

Sous l'influence de la baisse de la juste valeur des actifs financiers, une participation aux bénéfices active a été constatée à hauteur de 97 997 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	PB* différée Active	PB* différée Passive	PB* différée Nette
Ouverture	0	135 188	- 135 188
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par résultat	45 867	- 546	46 413
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par réserves	52 130	- 123 406	175 536
Effet du changement de taux de participation aux bénéfices	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0
CLÔTURE	97 997	11 236	86 761

* PB : Participation aux bénéfices.

2.2.4 SOLVABILITÉ

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à près d'1,9 milliard d'euros, en repli de 2 % sur l'exercice. Ils ne prennent en compte aucun passif subordonné.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010	Variation	%
Fonds d'établissement	227 642	223 003	4 639	2 %
Primes	0	0	0	0 %
Réserve de réévaluation	134 127	239 439	- 105 312	- 44 %
Autres réserves	1 492 073	1 251 971	240 102	19 %
Résultats cumulés	- 3 642	20 900	- 24 542	- 117 %
Résultat de l'exercice	60 404	212 847	- 152 443	- 72 %
FONDS PROPRES GROUPE	1 910 604	1 948 160	- 37 556	- 2 %

La variation des fonds propres s'appuie sur le résultat net de l'exercice et la perception des droits d'adhésion. En revanche, elle est pénalisée par la mise en juste valeur des actifs disponibles à la vente (cf. réserve de réévaluation) et les variations de périmètre. Le détail de la variation des fonds propres est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Résultat Groupe	Total
Situation à la clôture au 31 déc. 2010	223 003	0	239 439	1 272 871	212 847	1 948 160
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	0	0	- 306 414	0	0	- 306 414
Participation aux bénéfices différée	0	0	168 567	0	0	168 567
Impôts exigibles et différés	0	0	44 519	0	0	44 519
Autres réserves	0	0	0	0	0	0
Revenus net reconnus en capitaux propres	0	0	- 93 328	0	0	- 93 328
Résultat net	0	0	0	0	60 404	60 404
Total des produits & pertes reconnus	0	0	- 93 328	0	60 404	- 32 924
Droits d'adhésion	4 639	0	0	0	0	4 639
Affectation du résultat	0	0	0	212 847	- 212 847	0
Variations du périmètre	0	0	- 13 471	1 063	0	- 12 408
Autres variations	0	0	1 487	1 650	0	3 137
Situation à la clôture au 31 déc. 2011	227 642	0	134 127	1 488 431	60 404	1 910 604

Au 31 décembre 2011, les dettes de financement restent stables à près de 307,6 millions d'euros. Elles représentent 16,1 % des fonds propres du Groupe contre 16 % en 2010. Les passifs subordonnés représentent 63,4 % des dettes de financement du groupe Macif.

(en milliers d'euros et %)	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
	K€	%	K€	%
Dettes subordonnées	194 916	63,4 %	194 839	62,7 %
Dettes envers les entreprises bancaires	106 309	34,6 %	106 244	34,2 %
Autres dettes de financement - Hors mises en pension	6 334	2,1 %	9 894	3,2 %
Sous total	307 559	100,0 %	310 977	100,0 %
Autres dettes de financement - Mises en pension	0	0,0 %	0	0,0 %
TOTAL	307 559	100,0 %	310 977	100,0 %
Fonds propres Groupe	1 910 604	0,0 %	1 948 160	0,0 %
Ratio (Dettes de financement hors mises en pension/ Fonds propres Groupe)		16,1 %		16,0 %

La marge de solvabilité ajustée du groupe Macif est déterminée sur la base des comptes consolidés établis en normes françaises.

Au 31 décembre 2011, le besoin de marge à couvrir s'élève à près d'1,4 milliard d'euros, en progression de 3,2 % sur l'exercice, compte tenu notamment de la progression des provisions techniques du Groupe.

Les éléments admis en couverture de la marge de solvabilité ressortent à près de 2,2 milliards d'euros contre un peu plus de 2,3 milliards d'euros en 2010, en repli de 6,1 %. Le ratio de couverture avec l'ensemble des éléments constitutifs s'élève à 161,2 %.

(en milliers d'euros et %)	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
	K€	%	K€	%
Besoin de marge	1 382 697	100,0 %	1 339 477	100,0 %
Éléments admis en couverture	2 228 397	161,2 %	2 372 308	177,1 %
(dont fonds propres durs)	1 833 453	132,6 %	1 617 463	120,8 %
Excédent de marge de solvabilité	845 700	61,2 %	1 032 830	77,1 %

2.3 Activités des principales entités du Groupe (entités intégrées globalement)

2.3.1 PÔLE ASSURANCES DOMMAGES

Macif

ACTIVITÉ

Le nombre de sociétaires Macif progresse de 0,8 % en 2011 pour s'établir à 4 834 951 au 31 décembre, soit la meilleure évolution depuis 5 ans.

La Macif enregistre donc, en 2011, un développement net de 37 854 sociétaires (contre 9 136 en 2010).

Les cotisations acquises des contrats gérés par la Macif augmentent de + 2,2 % par rapport à 2010 et atteignent 2,729 milliards d'euros.

Alors que l'exercice 2010 finissait sur une légère baisse (- 0,3 %), le nombre de contrats en portefeuille au 31 décembre 2011 est de nouveau en hausse à + 0,5 % par rapport à 2010 et s'élève à 14,807 millions de contrats (y compris RPFA, RPIA et RFGA) contre 14,736 millions de contrats en 2010.

Ce bon résultat est la conséquence d'une hausse simultanée de la production nette annuelle en Auto de + 30 044 contrats et sur la branche IRD de + 24 566 contrats.

Sur le plan économique, le ratio combiné est stable à 103,2 % contre 103,6 % en 2010.

Les contrats Auto/Deux-roues

Après une année 2010 ayant connu un taux de développement négatif, le portefeuille Auto progresse de + 0,5 % en 2011 (5 730 004 contrats contre 5 699 960 en 2010).

Cette progression est visible quel que soit le type de véhicules, dont le contrat Deux-roues qui connaît une croissance continue (+ 1,1 % en 2011 contre + 1,2 % en 2010).

Les cotisations acquises Auto progressent de 1,1 % et s'établissent à 1,712 milliard d'euros.

La baisse de la charge sinistres globale (elle-même liée à une diminution de la fréquence de sinistres) permet une amélioration du taux de sinistres sur cotisations qui s'élève à 77,3 %, soit un recul de près de 3 points par rapport à l'année précédente (80,2 % en 2010).

Le contrat Habitation

En 2011, le portefeuille progresse de 0,4 % et compte 3 541 386 contrats.

Les cotisations acquises augmentent de 4,1 % et atteignent 547 millions d'euros.

Contrairement aux exercices 2009 et 2010, l'année 2011 a été exempte d'événements climatiques de grande ampleur. De ce fait, le taux de sinistres sur cotisations diminue de nouveau de près de 10 points et s'élève à 72,9 % contre 83,3 % en 2010.

Abstraction faite de la garantie Tempête, le taux de sinistres sur cotisations 2011 s'élève à 80,2 % contre 87,5 % en 2010.

Les autres contrats Habitation

Le contrat **SNO** (Sociétaire Non Occupant : produit destiné aux sociétaires qui louent un logement) connaît un rythme de croissance toujours soutenue de 3,2 % contre une hausse de 2,9 % en 2010, soit un portefeuille à fin 2011 qui s'élève à 452 386 contrats.

En 2011, le montant des cotisations acquises progresse de 7,3 % et s'établit à 45,3 millions d'euros, liée à la croissance du portefeuille.

Suite à la moindre survenance d'événements climatiques en 2011, le taux de sinistres sur cotisations en 2011 s'améliore et atteint 69,0 % (contre 87,6 % en 2010).

En 2011, le **PREM'S**, contrat conçu pour les étudiants ou les apprentis qui s'installent dans leur premier studio ou deux pièces, connaît une progression de 2,4 % et atteint 108 493 contrats contre 105 977 en 2010. Les cotisations acquises sont en progression de 3,7 % et s'établissent à 4,3 millions d'euros.

Les contrats adaptés aux activités professionnelles et sociales

Les contrats suivants sont destinés aux professionnels ainsi qu'aux structures syndicales et associatives :

Le nombre de contrats **MAP** (Multigarantie activité professionnelle) en portefeuille, qui s'adresse aux commerçants, artisans, entrepreneurs et professions libérales, poursuit sa baisse (- 4,2 % par rapport à 2010) et s'établit à 58 092 contrats. Les cotisations acquises reculent également de 3,2 % et atteignent 32,4 millions d'euros en fin d'exercice.

Le taux de sinistres sur cotisations est en légère hausse à fin 2011 et s'établit à 73,7 %, contre 72,9 % l'année précédente.

À l'inverse, le contrat **MAS** (Multigarantie activité sociale « vie associative »), adapté aux activités et membres d'associations, de comités d'entreprise et de clubs sportifs, continue de progresser, avec 74 865 contrats à fin 2011, soit une hausse de 2,0 % par rapport à 2010.

Les cotisations acquises sont en hausse de 1,6 % et atteignent 14,8 millions d'euros.

La hausse des cotisations ne permet pas de compenser l'aggravation de la charge sinistres due à une année exceptionnelle en terme de sinistralité, notamment en Incendie ; ce qui génère une forte hausse du taux de sinistres à 53,3 % contre 34,3 % en 2010. Néanmoins, le contrat MAS reste un produit équilibré.

Les contrats pour les activités de loisirs

Les effets de la crise économique et financière sur les offres de loisirs se poursuivent.

Le portefeuille de contrats caravaning baisse de 1,6 % pour atteindre 192 016 contrats.

Les cotisations acquises sont en légère baisse et atteignent 9,8 millions d'euros.

La relative stabilité des cotisations acquises et la diminution de la charge sinistres conduisent à une amélioration du taux de sinistres à cotisations qui passe de 71,1 % en 2010 à 69,8 % en 2011.

Le portefeuille de contrats **Navigation de plaisance** recule de 1,3 % et s'élève à 65 784 unités en fin d'exercice.

Les cotisations acquises sont stables et atteignent près de 8,8 millions d'euros.

Le taux de sinistres sur cotisations est en forte amélioration en 2011 : 55,0 % contre 81,9 % en 2010, en lien avec la non-survenance d'événements climatiques d'ampleur sur l'exercice, à l'inverse de l'année passée (tempête Xynthia, qui avait touché le littoral Atlantique en début d'année).

Le contrat en cas d'accident de la vie privée

Le contrat **RPFA** (Régime de Prévoyance Familiale Accident) est destiné à couvrir toute la famille en cas d'accident de la vie privée. Avec 4 091 831 contrats à la clôture de l'exercice, le portefeuille RPFA est en hausse de 0,4 %.

Le montant des cotisations acquises s'élève à 213,9 millions d'euros en 2011, contre 203,6 millions d'euros en 2010, soit une hausse de 5,1 %, due principalement à la poursuite du plan d'ajustement tarifaire échelonné sur plusieurs années et à la hausse du niveau moyen des options.

La hausse des cotisations et la baisse simultanée de la charge de sinistres engendrent, à nouveau, une amélioration du taux de sinistres sur cotisations à 42,8 %, contre 48,8 % en 2010. À noter que la baisse de la charge de sinistres en 2011 s'explique principalement par une diminution de la fréquence de sinistres et par une amélioration de la charge induite par les dossiers d'ampleur.

PLACEMENTS FINANCIERS

Encours global

En valeur nette comptable, l'encours des placements est passé de 5,2 milliards d'euros fin 2010 à 5,4 milliards d'euros fin 2011, soit une croissance de 4,4 %. L'encours des placements retrouve ainsi un niveau pratiquement égal à celui de fin 2009. Dans le même temps, la dotation aux provisions est, quant à elle, passée de 71 millions d'euros en 2010 à 171 millions d'euros en 2011.

Répartition

Au 31 décembre 2011, la répartition par type de placements est la suivante :

- 7,3 % pour l'immobilier (394 millions d'euros) ;
- 22,8 % (dont 10,7 % pour les actions et 12 % pour les participations) pour le total actions et participations (1,2 milliard d'euros) ;
- 57,6 % pour les placements de taux (3,1 milliards d'euros). Les achats d'obligation ont totalisé 165 millions d'euros en 2011 contre 406 millions en 2010. Le taux moyen auquel ces achats ont été effectués s'élève à 4,05 % contre 3,65 % en 2010 ;
- 12,3 % pour les placements monétaires (667 millions d'euros).

Fin 2010, les parts respectives de ces quatre classes d'actifs étaient de 7,3 %, 21,7 %, 68,3 % et 2,6 %.

Évolution

La forte hausse de la part des instruments de trésorerie fait notamment suite à la réalisation de plus-values obligataires, dont le produit a été en partie maintenu sous forme de liquidités, dans un contexte de bas niveau des taux d'intérêt à long terme.

La baisse corollaire de la part des instruments de taux concerne essentiellement les obligations à taux fixe, dont le poids dans l'encours global passe de 57,9 % à 47,2 % (2,6 milliards d'euros en 2010 contre 3 milliards d'euros en 2011).

Au sein du portefeuille d'actions et participations, la part des actions cotées a notablement augmenté, passant de 0,9 % en 2010 à 3,7 % en 2011 (203 millions d'euros en 2011 contre 46 millions d'euros en 2010). Ce mouvement est principalement dû à :

- la constatation de la plus-value latente sur le titre MAUREL & PROM, à l'occasion d'une opération de « vendu acheté », qui a fait passer la valeur comptable de cette ligne de 15 millions d'euros à 110 millions d'euros ;
- le versement d'un dividende exceptionnel de MAUREL & PROM en actions MAUREL & PROM Nigeria, pour une valeur de 17 millions d'euros, s'est également traduit par une hausse de la valeur comptable du portefeuille d'actions ;
- les actions EURAZEO (valeur nette comptable de 46 millions d'euros fin 2011), reçues en échange des actions OFI Private Equity Capital, contribuent également à cette augmentation.

Pour sa part, le poids des participations a diminué, passant de 14,1 % à 12,0 % (652 millions d'euros en 2011 contre 729 millions d'euros en 2010). Les principaux mouvements sont :

- un échange des titres OFI Private Equity Capital (57 millions d'euros fin 2010) ;
- les opérations sur Macifilia : 130 millions d'euros d'augmentation de capital (dont 30 millions d'euros par conversion d'une avance en compte courant) ;
- 153 millions d'euros de dotations aux provisions pour dépréciation, nettes de reprises, passées sur les titres.

Les plus-values latentes

Les plus-values latentes globales affichent un net recul, passant de 788 millions d'euro fin 2010 à 452 millions d'euros fin 2011, soit une baisse de 336 millions d'euros.

Cette évolution s'explique par :

- une moins-value latente de 56 millions d'euros sur le portefeuille d'actions et OPCVM actions (contre une plus-value latente de 98 millions d'euros fin 2010) ;
- une moins-value latente globale des placements obligataires (- 55 millions d'euros), alors qu'ils étaient en plus-value latente de 79 millions d'euros fin 2010 ;
- le portefeuille de participations demeure en forte plus-value latente, mais le stock global de plus-values diminue, passant de 380 millions d'euros à 310 millions d'euros ;

- l'immobilier est le seul compartiment dont les plus-values latentes sont en progression, passant de 230 millions d'euros à 252 millions d'euros, ce qui reflète la bonne tenue des prix de l'immobilier de bureau.

Les revenus financiers

Les revenus courants du portefeuille passent de 168 millions en 2010 millions d'euros à 163 millions d'euros en 2011. Cette baisse de 3,5 % recouvre divers mouvements :

- poursuite de la réduction des revenus obligataires liée à la baisse des taux d'intérêt ;
- baisse des revenus immobiliers qui intégraient en 2010 un dividende exceptionnel de 20 millions d'euros distribué par Marseille Grand Littoral ;
- hausse des dividendes d'actions imputable au versement d'un dividende exceptionnel par MAUREL & PROM.

RÉSULTATS

Frais généraux

Le montant global des frais généraux, net des commissions des filiales, s'élève à 735,3 millions d'euros pour 2011, soit une augmentation de la charge de 2,42 %, contre une réduction de 1,19 % en 2010. Ainsi, les frais généraux s'établissent à 26,60 % des cotisations acquises, contre 26,54 % en 2010.

Résultat technique – Résultat net

Le ratio combiné confirme son amélioration puisqu'il ressort pour 2011 à 103,16 % contre 103,58 % en 2010.

Les produits de placements alloués ont reculé de manière significative. De ce fait, le compte de résultat technique 2011 fait ressortir un solde négatif de - 10,5 millions d'euros contre un déficit de - 3,4 millions d'euros en 2010.

Compte tenu :

- d'un solde de résultat financier restant au compte non technique de 13,9 millions d'euros ;
- d'un autre produit non technique correspondant à un produit théorique fiscal de 17,8 millions d'euros relatif à la dotation à la réserve de capitalisation ;
- d'un résultat exceptionnel positif de 1,1 million d'euros ;
- d'une charge d'intéressement et d'impôt sur les sociétés de - 3,8 millions d'euros ;

le résultat net 2011 se solde par un excédent de 18,5 millions d'euros (contre 23,3 millions d'euros en 2010).

**CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES,
D'ESTIMATION ET DE MODALITÉS D'APPLICATION****Provisions pour sinistres à payer cédées aux réassureurs**

À l'inventaire 2011, un changement de méthode dans les modalités d'estimation des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs a été opéré au titre des garanties RC Auto et RC Générale.

Historiquement, les cessions effectuées au titre de ces garanties étaient comptabilisées sur la base des règlements et des provisions dossier par dossier.

En raison de l'évolution constatée de la charge ultime cédée par rapport à la provision gestionnaire, une étude a été réalisée afin de déterminer un taux de cession de cette charge brute ultime par année de survenance, à partir d'une approche statistique entraînant un complément de provisions cédées aux réassureurs.

L'impact sur les comptes au 31 décembre 2011 de ce complément de provisions cédées aux réassureurs au titre des traités RC en excédent de sinistre, se matérialise par un produit de 30 629 milliers d'euros.

Changements d'options fiscales**Amortissements dérogatoires**

Depuis 2005, la Macif a procédé à la constatation d'amortissements dérogatoires fiscalement admis sur les logiciels acquis et créés par elle-même.

En 2010, il a été décidé de suspendre la dotation d'amortissement dérogatoire pour les nouveaux logiciels et programmes immobilisés durant l'exercice.

Au 31 décembre 2011, la Macif a enregistré une reprise partielle des amortissements dérogatoires pour 17 036 milliers d'euros (dont 8 983 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent).

Carry Back

En 2010, suite aux avis de mises en recouvrement reçus par la Macif relatifs aux exercices 2005 et 2006, la Macif a opté pour le report en arrière de ses déficits 2008 et a constaté à son actif la créance de *carry back* correspondante.

Au 31 décembre 2011, compte tenu d'une part, de l'accroissement de la pression fiscale sur les résultats (contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés votée fin décembre 2011) et dans la mesure où cette tendance pourrait s'accroître au titre des prochains exercices, il a été décidé de renoncer au report en arrière initialement envisagé et d'annuler la totalité de l'élément d'actif susmentionné, soit une charge pour l'exercice de 17 773 milliers d'euros.

En contrepartie, la Macif dispose d'un stock accru de déficits fiscaux reportables en avant sans limitation de durée.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de 18 499 694,13 euros et le solde du report à nouveau créditeur à l'ouverture de l'exercice de 193 119,54 euros :

- à la réserve de sécurité (la portant ainsi à 686 millions d'euros) pour 18 000 000 euros ;
- et le solde en report à nouveau créditeur pour 692 813,67 euros.

Ainsi, les mouvements de l'exercice sont les suivants :

<i>Solde « Report à nouveau » À l'ouverture de l'exercice (créditeur)</i>	193 119,54 €	
Excédent de l'exercice	18 499 694,13 €	
Réserve de sécurité		18 000 000,00 €
Report à nouveau (créditeur)		692 813,67 €
	18 692 813,67 €	18 692 813,67 €

FONDS PROPRES – RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Au 31 décembre 2011, les fonds propres de la Macif ont enregistré une variation positive nette de 54,6 millions d'euros, soit une hausse de 5,05 %, comprenant notamment :

- l'affectation au Fonds d'Etablissement des droits d'adhésion sur l'exercice 2011 pour un montant de 4,6 millions d'euros ;
- la dotation à la réserve de capitalisation nette de fiscalité de 31,5 millions d'euros ;
- le résultat excédentaire de l'exercice de 18,5 millions d'euros.

En conséquence, le total des capitaux propres ressort au 31 décembre 2011 à 1 135,9 millions d'euros.

Le montant réglementaire du besoin de marge de solvabilité de la Macif, issu de l'état C6 de l'Autorité de contrôle prudentiel, s'élève au 31 décembre 2011 à 526,9 millions d'euros, soit une faible variation (+ 0,50 %) par rapport au besoin de marge 2010.

L'ensemble des éléments constitutifs de la marge au 31 décembre 2011 s'élève à 1 944,7 millions d'euros (soit 369,12 % du montant réglementaire contre 421,52 % en 2010).

**DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES ET
INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT
DES FOURNISSEURS**

Au 31 décembre 2011, le solde des comptes fournisseurs est de 9,1 millions d'euros dont 97,3 % sont à échéance dans les 30 jours.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total par date échéance		
Totaux	0 à 30 jours	30 à 60 jours	+ de 60 jours
9 148	8 901	128	119

Macifilia

Filiale de la Macif, spécialisée dans les risques d'entreprises, les pertes pécuniaires, la panne mécanique et les groupes ouverts, Macifilia totalise 693 451 assurés au 31 décembre 2011. Soit une baisse de 105 914 assurés par rapport au 31 décembre 2010.

Le nombre d'assurés est en net recul sur l'ensemble du portefeuille suite à la démarche d'assainissement du portefeuille de contrats entreprise depuis fin 2010.

Au 31 décembre 2011, le portefeuille de contrats a généré un montant de primes acquises de 166 millions d'euros, en baisse par rapport au montant de fin 2010 (- 7,3 %).

En 2011, la production d'affaires nouvelles a progressivement cessé avec les différents courtiers grossistes auto tandis que la résiliation des affaires en portefeuille s'effectue au rythme des différentes échéances des contrats. Les mesures prises se reflètent ainsi davantage dans l'évolution des primes émises que dans celle des primes acquises.

Le taux de sinistres sur primes acquises s'élève à 114,7 %. Le ratio sinistres sur primes sur l'exercice courant est en augmentation de 15,7 points par rapport au ratio de fin 2010. La liquidation des exercices antérieurs, hors frais de gestion, fait ressortir un mali de - 43,6 millions d'euros à fin 2011, résultant notamment d'un nombre important de sinistres tardifs déclarés en 2011 au titre de la survenance 2010 et imputables aux portefeuilles de contrats Auto souscrits *via* les courtiers grossistes.

Entre 2010 et 2011, le ratio combiné passe de 136 % à 164 %, soit une hausse de 28 points du fait de la dégradation des sinistres bruts sur primes acquises.

Macifilia affiche un résultat financier de 3,6 millions d'euros et une perte de 108,5 millions d'euros en 2011 contre 58,6 millions d'euros en 2010.

À fin 2011, la marge de solvabilité de Macifilia s'établit à 151,1 %.

Thémis

Macifilia détient directement 99,99 % de la Société d'assurance Thémis. La société Thémis assure et couvre le risque Protection juridique.

Au 31 décembre 2011, Thémis dénombre 3 828 contrats (contre 3 752 contrats au 31 décembre 2010).

Les primes acquises à l'exercice ressortent à 1,8 million d'euros, en diminution de 17 % par rapport à fin 2010.

Rapportée aux primes acquises, la charge des sinistres nette de recours et hors frais de gestion fait ressortir un taux de sinistralité de 57 % au titre de l'exercice courant 2011.

Le ratio combiné 2011 ressort à 96 % contre 83,5 % en 2010.

Le résultat net est de 0,2 million d'euros.

Au 31 décembre 2011, le taux de couverture de la marge de solvabilité est ainsi de 1 058 %.

Idmacif

Idmacif commercialise exclusivement sur Internet une gamme d'assurances auto et, depuis décembre 2010, une complémentaire santé aux garanties essentielles et à bas coût, assurées respectivement par Macifilia et par Macif-Mutualité.

Idmacif dispose d'un stock de 40 022 contrats auto en portefeuille au 31 décembre 2011. Le nombre de contrats santé s'élève quant à lui à 2 405.

Le chiffre d'affaires d'Idmacif, qui se compose essentiellement des commissions versées par Macifilia et Macif-Mutualité, s'élève à plus de 1,2 million d'euros, contre 0,6 million d'euros en 2010.

Le résultat net de l'exercice affiche une perte de 0,4 million d'euros.

2.3.2 PÔLE SANTÉ/PRÉVOYANCE

Macif-Mutualité

Macif-Mutualité est une mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle propose et assure des produits en santé individuelle, en prévoyance individuelle et en assurances de personnes collectives.

Poursuivant sa croissance, la mutuelle compte à la clôture de l'exercice 428 066 adhérents titulaires d'un contrat santé.

Elle compte 605 722 adhérents titulaires d'un contrat de prévoyance, dont près de 90 % sont sociétaires Macif.

Au total, 915 093 personnes sont adhérentes *via* la souscription d'un contrat individuel et 118 695 le sont *via* un contrat collectif.

Sur l'ensemble de l'exercice, les cotisations acquises brutes atteignent 475,9 millions d'euros contre 447,8 millions d'euros en 2010 (hors CMU) soit une progression de 6 %.

Sur les 3 activités principales, les cotisations évoluent de la manière suivante :

- en santé individuelle, elles s'élèvent à 284,9 millions d'euros fin 2011, en progression de 6 % ;
- en prévoyance individuelle, elles sont de 95,3 millions d'euros en 2011, en hausse de 11 % ;
- en assurances de personnes collectives, les cotisations atteignent 95,8 millions d'euros en 2011 contre 94,3 millions d'euros en 2010, à périmètre constant ; les retraitements effectués portent sur la CMU et le transfert de la réassurance FMP de la santé collective en santé individuelle. La progression du chiffre d'affaires 2011 s'élève à 1 % à périmètre constant.

Le ratio combiné passe de 99,8 % en 2010 à 97,1 % en 2011.

Le résultat net de l'exercice 2011 présente un excédent de 33,7 millions d'euros.

Le taux de couverture de l'exigence de marge de Macif-Mutualité ressort à 255 % (229 % en 2010).

Smip

La Smip est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité.

Au titre de son activité principale d'assurance, la Smip couvre les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie.

La Smip est également conventionnée pour gérer le Régime Social des Indépendants (RSI), elle gère à ce titre 23 599 personnes.

Par ailleurs, la Smip assure également la gestion de 141 261 personnes pour le compte de Macif-Mutualité, de SMACL Santé et d'Harmonie Mutualité.

Au 31 décembre 2011, la Smip assure 179 653 personnes (pour 113 225 contrats) et gère pour compte 164 860 personnes ce qui représente un total de 344 513 personnes.

Le montant des cotisations brutes de réassurance, y compris acceptations, s'élève à 82,3 millions d'euros contre 85,8 millions d'euros en 2010, en diminution de 4,1 % contre une augmentation de 4,3 % en 2010. Cette baisse de cotisations s'explique par la contribution CMU qui a été transformée en taxe depuis le 1^{er} janvier 2011. Il s'agit donc d'un chiffre d'affaires hors taxes pour l'exercice 2011 alors que pour l'exercice 2010, les cotisations intégraient la contribution CMU. Après retraitement des comptes de l'exercice 2010, les cotisations progressent alors de + 1,7 % par rapport à 2010.

Le résultat net de l'exercice ressort à 4,7 millions d'euros contre 3,5 millions d'euros en 2010.

Au 31 décembre 2011, les fonds propres progressent de 10,7 % pour ressortir à 48,8 millions d'euros contre 44,1 millions d'euros en 2010. Le taux de couverture de la marge de solvabilité atteint 372 % contre 321 % en 2010.

AG2R Macif Prévoyance

Ag2r-Macif Prévoyance (ex Icirs Prévoyance) est une institution de prévoyance régie par le Code de la sécurité sociale qui propose des garanties santé, décès, arrêts de travail aux salariés d'entreprises dans le cadre de contrats standard et spécifiques.

Le montant des cotisations brutes atteint 8,1 millions d'euros en 2011, en baisse de 5,8 % par rapport à 2010. Les cotisations évoluent de la manière suivante :

- de - 4,1 % pour la branche non-vie, qui représente plus de 86 % des cotisations encaissées ;
- et de - 23,1 % pour la branche vie.

L'exercice 2011 présente un résultat net en excédent de 0,2 million d'euros.

L'exigence de marge de solvabilité est couverte à hauteur de 216 %, du fait de l'activation du dispositif de solidarité financière au sein de Macif Sgam.

2.3.3 PÔLE FINANCE/ÉPARGNE

Mutavie

LES ENCAISSEMENTS

Mutavie, filiale assurance vie du Groupe, enregistre 2 157 millions d'euros d'encaissements en 2011, contre 2 618 millions d'euros en 2010, soit une diminution de 17,6 % en un an. Signe du lien non rompu avec les épargnants, cet exercice reste, malgré ce contexte peu favorable, le 3^e meilleur exercice sur les encaissements après 2009 et 2010.

La collecte en épargne individuelle représente à elle seule 99,2 % de ce montant, soit 2 134 millions d'euros (dont près de 96 % au titre du sociétariat Macif) ; l'essentiel du chiffre d'affaires individuel étant réalisé sur les contrats en euros (près de 96 %).

LES PRESTATIONS

Les sorties augmentent depuis plusieurs années du fait de la croissance des encours et de la maturité fiscale du portefeuille d'Épargne Retraite. De plus cette année, les souscripteurs ont eu à faire face à un contexte d'incertitude financière les amenant à accroître leurs rachats. En 2011, cette progression des sorties s'établit à 23,7 %, soit un montant de 1 806 millions d'euros.

En épargne individuelle, les prestations ont représenté 99,7 % de ce montant, soit 1 798 millions d'euros et 11,3 % de l'épargne gérée du début d'exercice, en hausse de 1,3 point par rapport au niveau de 2010.

LA COLLECTE NETTE

La collecte nette (encaissements diminués des prestations) s'élève à 351 millions d'euros (336 millions d'euros pour l'épargne individuelle), en diminution de 69,7 % par rapport à 2010. Le contrat nommé Livret Vie comptabilise à lui seul 91,4 % de la collecte nette.

L'ÉPARGNE GÉRÉE*

L'épargne retraite assurance-vie est de 16 977 millions d'euros (+ 4,5 % comparé à 2010). Les principaux contrats, Livret Vie et Actiplus, pèsent 95,7% de celle-ci, soit respectivement 65,6 % et 30,1 %. Son poids continue à progresser d'année en année.

LES SOUSCRIPTEURS ET SOUSCRIPTIONS

En épargne individuelle, Mutavie compte 1 038 254 souscripteurs au 31 décembre 2011 (dont 97,7 % de souscripteurs Macif), en croissance de 4,2 % par rapport à 2010.

Le nombre de souscriptions gérées par Mutavie en 2011 atteint 1,171 million, principalement réparties ainsi : 79 % de Livret Vie, 11 % d'Actiplus et 7 % de multisupports.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011

Le résultat d'exploitation de Mutavie ressort à 51,2 millions d'euros (48,1 millions d'euros en 2010).

Sur ce montant, sont ensuite pris en compte :

- une reprise de la réserve de capitalisation nette d'impôt sur les sociétés théorique de + 8,6 millions d'euros ;
- une dotation à la provision pour risque d'exigibilité étalée sur 8 ans de - 19,1 millions d'euros ;
- un impôt sur les sociétés de - 3,2 millions d'euros.

Ainsi le résultat comptable ressort excédentaire à 35,3 millions d'euros et les capitaux propres atteignent 545,7 millions d'euros, soit une croissance de 5 %.

Au 31 décembre 2011, le besoin de marge de solvabilité est couvert à hauteur de 103 %.

Macifin'

La distribution des produits bancaires est portée au sein du groupe Macif par la société Macifin' notamment au travers de son centre de relation clientèle.

Le déploiement de l'activité bancaire au sein du réseau Macif, débuté en septembre 2010, s'est achevé en juillet 2011, de sorte que l'ensemble des points d'accueil Macif est en mesure de distribuer cette offre bancaire aux sociétaires.

Au 31 décembre 2011, 13 700 sociétaires de la Macif ont souscrit à l'offre.

Le résultat net de Macifin' enregistre une perte de 6,5 millions d'euros.

* L'épargne gérée correspond à la valeur acquise des contrats d'épargne.

2.3.4 PÔLE GESTION D'ACTIFS

Actifs mobiliers

MACIF GESTION

Macif Gestion est devenue, depuis 2010, la structure dédiée, au sein du groupe OFI, à la gestion sous mandat des actifs du groupe Macif. Macif Gestion est par ailleurs la spécialiste de l'analyse ISR (Investissement socialement responsable) du groupe OFI.

Les actifs sous gestion sont ainsi passés de 22,6 milliards d'euros à fin 2010 à 23,6 milliards d'euros à fin 2011. Le chiffre d'affaires a évolué de 15 millions d'euros fin 2010 à 16,2 millions d'euros fin 2011, en progression de 8 %. Il se répartit comme suit :

- 6,6 millions d'euros pour la gestion des OPCVM ;
- 9,7 millions d'euros pour la gestion de mandats.

Le résultat net dégagé en 2011 est de 4,8 millions d'euros.

MACIF PARTICIPATIONS

Cette société a pour vocation de prendre et de gérer des participations financières, notamment dans des structures de l'économie sociale dont elle peut ainsi soutenir et accompagner le développement.

Soumise aux variations des résultats de ses participations, Macif Participations a dégagé en 2011 un résultat déficitaire de 0,8 million d'euros, contre un résultat déficitaire de 0,1 million d'euros en 2010.

Actifs immobiliers/fonciers

Les principales entités du groupe Macif dédiées à la gestion et à la valorisation de ses actifs immobiliers et fonciers font ressortir les résultats nets suivants :

- Foncière de Lutèce : 1,9 million d'euros ;
- Compagnie Foncière de la Macif : 1,4 million d'euros ;
- Marseille Grand Littoral et Lesseps Promotion : - 0,5 million d'euros.

2.4 Activités des autres entités du Groupe

2.4.1 EN FRANCE (SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE)

Activités d'assurance

GROUPE IMA

Inter Mutuelles Assistance (IMA) est un groupe structuré en 19 entités juridiques distinctes implantées sur le continent européen et au Maroc, toutes rattachées à IMA SA, société holding du Groupe, dont la Macif est actionnaire.

Le groupe IMA intervient à quatre niveaux dans l'assistance aux sociétaires Macif :

- IMA GIE intervient au titre des différents contrats véhicules terrestres à moteur proposés par la Macif en assistance aux déplacements (regroupant l'assistance aux véhicules et l'assistance aux personnes). Cette activité représente plus de 90 % des dossiers gérés par IMA GIE.
IMA GIE intervient aussi au titre d'autres contrats (RPFA, MAP...) en prestations d'assistance à domicile ou d'assistance scolaire ;
- IMH (Inter Mutuelles Habitation) GIE intervient au titre des différents contrats Macif en assistance habitation (sauf pour les appels de nuit et week-end pris en charge par IMA GIE) ;
- IMA Technologies offre aux sociétaires une assistance sur des questions juridiques ou de la vie courante (Informations Juridiques et Vie Pratique) ;
- IMT (IMA Téléassistance) propose un service de télésurveillance d'habitation.

En 2011, le chiffre d'affaires consolidé du groupe IMA s'élève à 444 millions d'euros contre 439 millions fin 2010.

Il se décompose de la manière suivante :

- 375 millions d'euros pour les sociétés d'assistance en France ;
- 29 millions pour les filiales étrangères ;
- 40 millions pour les filiales gérant les autres activités (dont IMA Technologies et IMA Téléassistance).

Le résultat consolidé du groupe IMA s'élève à 3,7 millions d'euros en 2011 contre 0,9 million d'euros en 2010.

ALTIMA

Créée en 2000 à l'initiative des principales mutuelles françaises, Altima œuvre essentiellement en partenariat avec des réseaux d'apporteurs d'affaires.

Le nombre de contrats en cours au 31 décembre 2011 est de 49 094, en baisse de 19 % par rapport à 2010.

La fin de gestion des contrats d'un apporteur d'affaires spécialisé sur les risques aggravés explique cette baisse. Concernant les autres apporteurs d'Altima, la progression du portefeuille a été de 7,7 %, malgré un marché automobile difficile en 2011.

La production nouvelle, composée principalement de véhicules neufs, s'est réorientée en 2011, vers des véhicules de gamme moyenne.

Les primes acquises s'élèvent à 20,4 millions d'euros en 2011, contre 27,4 millions d'euros en 2010.

Le déficit d'exploitation 2011 ressort à 0,840 million d'euros.

Au 31 décembre 2011, Altima couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 622 %.

BPCE ASSURANCES

BPCE Assurances est une société d'assurance « non-vie » du groupe BPCE. Elle couvre l'ensemble des métiers d'assurance pour les particuliers et les professionnels : l'assurance dommages, les assurances parabancaires, l'assurance santé.

La croissance du portefeuille est de 6,7 %.

Les primes acquises s'élèvent à 531,1 millions d'euros, soit une progression globale de 9,5 %.

Le taux de sinistres sur primes de 62,2 % est stable par rapport à 2010.

Le résultat net de BPCE Assurances s'établit, au titre de l'exercice 2011 à 24,4 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, BPCE Assurances couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 236 %.

Activités financières

SOCRAM BANQUE

Socram Banque intervient sur les activités de crédit à la consommation et le déploiement de l'activité bancaire (avec l'ouverture de comptes à vue et le développement de produits d'épargne bancaire) principalement pour la clientèle de ses actionnaires. La société affiche plus de 1,7 milliard d'euros d'encours à la clôture de l'exercice.

L'activité de Socram Banque sur le marché du crédit à la consommation a connu globalement une légère diminution en 2011 par rapport à 2010 (environ 2 % en fonds mis à disposition).

Le crédit automobile représente près de 79 % de la production de crédits de l'année 2011, dont environ 53 % pour les seuls véhicules d'occasion.

S'agissant plus spécifiquement de l'activité bancaire, Socram Banque dénombre près de 22 900 clients au 31 décembre 2011 avec un montant d'encours de près de 55 millions d'euros.

L'activité compte à vue (encours fin de mois de 24,8 millions d'euros) est quasi exclusivement soutenue par le réseau de distribution de la Macif.

L'activité d'épargne bancaire affiche quant à elle un encours fin de mois de 30,2 millions d'euros.

Socram Banque termine l'exercice 2011 avec un résultat net de 6,7 millions d'euros, contre 5,8 millions d'euros fin 2010.

Le ratio européen de solvabilité (ratio Bâle II) s'inscrit, à la clôture de l'exercice, à 15,79 % (pour une obligation réglementaire de 8 %) alors que le ratio de premier niveau (tier one) est à 11,88 %.

Le ratio de liquidité s'établit au 31 décembre 2011 à un niveau de 374 % (norme fixée à 100 %).

Enfin, la notation de Socram Banque a été maintenue à son niveau (A - perspectives stables) grâce à la solidité de son modèle économique et au soutien financier de ses actionnaires.

OFI HOLDING

OFI Holding contrôle OFI Asset Management qui exerce une activité de gestion d'actifs pour compte de tiers en proposant aux investisseurs français et européens une large palette de solutions d'investissement.

Les encours gérés par le groupe OFI sont stables et s'élèvent à 47,2 milliards d'euros fin 2011 contre 47,3 milliards d'euros fin 2010. Cette évolution doit s'apprécier en tenant compte d'un effet collecte nette pour + 1,2 milliard d'euros quasiment compensé par un effet marché pour - 1,3 milliard d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé d'OFI Asset Management reste stable à hauteur de 91,4 millions d'euros fin 2011 à comparer à 91,5 millions d'euros fin 2010.

Le résultat consolidé est stable à hauteur de 7,4 millions d'euros fin 2011.

2.4.2 À L'INTERNATIONAL

Au Portugal

MACIF PORTUGAL (SOCIÉTÉ CONSOLIDÉE)

Au cours de l'année 2011, Macif a porté sa participation à hauteur de 99,9 % du capital social.

Du point de vue de l'activité, l'année 2011 enregistre un recul de 18,2 % du chiffre d'affaires passant de 37,4 millions d'euros en 2010 à 30,5 millions d'euros en lien avec le plan de redressement entamé en début d'année, *via* notamment une politique rigoureuse de sélection des risques et une augmentation significative des tarifs.

Le résultat net de l'exercice se solde par un déficit de 18,4 millions d'euros lié à des reapprovisionnements conséquents.

Au 31 décembre 2011, la société couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 126 %.

En Espagne

ATLANTIS VIDA ET ATLANTIS SEGUROS (SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES)

La crise économique majeure que connaît l'Espagne a persisté en 2011. La concurrence entre entités économiques s'est accrue et a soumis les tarifs d'assurance à de fortes pressions.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires 2011 des entités IARD (Atlantis Seguros) et assurance de personnes (Atlantis Vida) s'établit à 64,3 millions d'euros, soit une baisse de 0,8 %. Il se décompose de la manière suivante :

- Atlantis Seguros : 42,6 millions d'euros ;
- Atlantis Vida : 21,7 millions d'euros.

L'activité IARD maintient son niveau d'encaissement et affiche une sinistralité nette de réassurance en amélioration. Dans le même temps, l'activité Vie est en recul (- 4 points), les difficultés que connaît la population espagnole entraînant une augmentation des rachats.

Le résultat net de l'entité est à l'équilibre (excédent de 31 millions d'euros), contre un déficit de 1,1 million d'euros en 2010.

Au 31 décembre 2011, Atlantis Seguros et Atlantis Vida couvrent leur marge de solvabilité à hauteur respectivement de 458 % et 302 %.

En Pologne

TUW TUW (SOCIÉTÉ NON CONSOLIDÉE)

TUW TUW est une société d'assurance IARD sous forme mutuelle dont la Macif a été l'un des acteurs de sa création en 1992. Cette compagnie est spécialisée dans les risques des particuliers en zone rurale et plus particulièrement en responsabilité civile automobile ainsi qu'en risque agricole.

Elle continue en 2011 sa forte progression constatée ces dernières années avec des cotisations émises en hausse de 33,1 % (à taux de change constant) à près de 92,3 millions d'euros et un développement vers des zones plus urbanisées.

Après une année 2010 caractérisée par une fréquence inhabituelle de sinistres climatiques, dans un environnement redevenu normal sans évènement majeur, et avec une économie qui continue de progresser, le résultat net de TUW TUW présente fin 2011 un excédent de 5,96 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, la société couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 144 %.

MACIF ZYCIE TUW (SOCIÉTÉ NON CONSOLIDÉE)

Macif Zycie Tuw est une société d'assurances de personnes sous forme mutuelle, née en 2003 de la volonté du Groupe d'apporter un complément de produits d'assurance aux sociétaires polonais.

Cette société distribue plus particulièrement des produits de prévoyance dont des produits en couverture de prêts. Elle poursuit sa croissance au niveau national et développe ses relations avec des banques coopératives polonaises.

Le volume des cotisations émises a montré en 2011 une croissance de près de 20 % (à taux de change constant) à 2,1 millions d'euros.

Le résultat s'établit à - 0,5 million d'euros, contre - 0,7 million d'euros fin 2010.

Macif Zycie Tuw couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 118 % au 31 décembre 2011.

En Grèce

SYNETERISTIKI (SOCIÉTÉ NON CONSOLIDÉE)

La situation économique du marché grec continue à être source d'interrogations quant à la capacité du pays à pouvoir se sortir de la situation complexe dans lequel il se trouve. C'est dans ce contexte défavorable que cette société d'assurance sous forme mixte (IARD et assurances de personnes), fondée par le milieu coopératif grec et dans laquelle la Macif participe à hauteur de 16,89 %, a dû trouver les moyens de pérenniser ses résultats.

La politique mise en place ces dernières années privilégie le résultat technique au chiffre d'affaires : si en 2011, les encaissements diminuent de 5,9 % pour s'établir à 44,4 millions d'euros, le résultat net connaît une amélioration significative et s'établit à 7,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

La société couvre son exigence de marge de solvabilité à hauteur de 228 %.

2.5 Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

INTÉGRATION DE LA MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MNFCT) AU SEIN DU GROUPE MACIF

Dans le cadre de sa démarche de renforcement de ses activités en Santé & Prévoyance, le Groupe a accueilli la MNFCT en tant qu'entreprise affiliée à la société de groupe d'assurance mutuelle

Macif. Ce rapprochement doit permettre de renforcer les liens et synergies qui existent depuis plusieurs années avec ce partenaire.

CHANGEMENT DE RÉGIME FISCAL DES MUTUELLES ET INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Conformément à l'article 65 de la loi de finances rectificative n° 2011-1978 du 28 décembre 2011, les mutuelles et les institutions de prévoyance entrent dans le régime de taxation à l'impôt sur les sociétés et à la contribution territoriale pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012.

En application du règlement ANC (Autorité des normes comptables) n° 2012-01 du 19 mars 2012, les conséquences de ce changement

de régime fiscal seront comptabilisées à compter du 1^{er} janvier 2012. Aucun impôt différé n'a donc été comptabilisé dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Ils seront comptabilisés pour la première fois dans les comptes publiés au 30 juin 2012 sur la base des dispositions arrêtées par l'administration fiscale.

Les entités concernées au sein du groupe Macif sont Macif-Mutualité, Smip, MNFCT et Ag2r Macif Prévoyance.

PLAN DE SOUTIEN À LA GRÈCE

Les pays de la zone euro se sont mis d'accord, le mardi 21 février 2012, sur les termes du plan de soutien apporté à la Grèce. Il porte sur un montant total de 237 milliards d'euros financé à hauteur de :

- 130 milliards d'euros par les créanciers publics (pays de l'euro et FMI) ;
- 107 milliards d'euros par les créanciers privés, qui acceptent une réduction de 53,5 % de la valeur faciale de leurs créances.

Le groupe Macif a répondu favorablement à l'opération d'échange de titres proposée et devrait, d'ici le 30 juin 2012, avoir reçu la totalité des obligations venant se substituer aux titres d'emprunt d'état grecs détenus en portefeuille. Les impacts attendus sur les résultats 2012 devraient rester marginaux, tous les titres concernés ayant été valorisés à la valeur de marché au 31 décembre 2011.

2.6 Gestion et facteurs de risques

2.6.1 SYSTÈMES DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES RISQUES

a) Le dispositif de contrôle des risques

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement les règles de gouvernance de la Macif, sont inscrites dans :

- les statuts de la Macif, modifiés à l'occasion d'une assemblée générale mixte du 19 juin 2011 ;
- une nouvelle Charte de gouvernement du Groupe adoptée en Congrès le 18 juin 2011 ;
- le Règlement intérieur du conseil d'administration modifié par le conseil d'administration du 20 juin 2011 ;
- des décisions du conseil d'administration des 20 juin 2011 et 19 octobre 2011 portant notamment sur l'élection du président et des autres membres du Bureau.

Les règles de convocation des conseils d'administration sont déterminées dans le Règlement intérieur. Le calendrier des réunions ordinaires est arrêté annuellement par le conseil d'administration et ne peut être modifié par ses membres qu'à la majorité des voix. Des séances supplémentaires peuvent être arrêtées en cours d'année.

La convocation est nominative et adressée aux administrateurs.

Toute documentation utile, sous forme de rapports, de notices ou de statistiques, doit être envoyée dans les meilleurs délais et au plus tard en même temps que la convocation.

Le registre de présence fait apparaître une forte assiduité des administrateurs aux séances du conseil (plus de 99,5 % de taux de présence).

L'ORGANISATION DE CONTRÔLE INTERNE MISE EN PLACE PAR LA MACIF

La mise en place d'un dispositif progressif de contrôle interne formalisé, normé et homogène au sein du groupe Macif est fondamentale pour l'activité opérationnelle et dans le cadre des futures obligations au titre du dispositif Solvabilité II.

Le groupe Macif a fait le choix de retenir la définition et les référentiels de contrôle interne issus du COSO Report (Committee of Sponsoring Organisation of the Treadway Commission). Aussi pour le groupe

Macif, le contrôle interne est un processus mis en œuvre, sous le contrôle du conseil d'administration, par la direction générale et l'ensemble du personnel du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

La déclinaison organisationnelle du contrôle interne mis en place au sein du groupe Macif associe logiquement la gouvernance, les dirigeants et les salariés ; il recouvre le contrôle « permanent » et le contrôle « périodique ». Tous ces acteurs doivent concourir à la mise en œuvre progressive d'un dispositif global de contrôle interne intégré et efficace.

1. Le Comité d'audit Groupe

Ce Comité, créé par une décision du conseil d'administration du 3 novembre 2005, a connu au cours de l'année 2011 des évolutions notables.

À compter de la décision du conseil d'administration du 20 juin 2011, sa composition et son rôle ont évolué dans le contexte de la nouvelle gouvernance, et en particulier de la création d'un Comité des risques, complémentaire qui vise à traduire certaines exigences issues de la future réglementation Solvabilité II.

En synthèse, le Comité d'audit a pour objet d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle périodiques et permanents ;
- du contrôle légal des comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit Groupe se compose de :

- 6 administrateurs (parmi eux le président du comité) désignés par le conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations/sélections ;
- 1 membre extérieur désigné par le conseil d'administration en raison de ses compétences en matières financières ou comptables et ce, en application des dispositions de l'ordonnance n° 2208-1278 du 8 décembre 2008.

Le président du conseil d'administration ainsi que le directeur de l'audit interne ne sont pas membres mais ont la qualité d'invités permanents.

Le directeur général ne peut ni faire partie du Comité d'audit Groupe ni y être invité. En revanche, il peut y être entendu.

Le Comité d'audit Groupe s'est réuni en 2011 à 10 reprises afin de remplir les missions qui lui ont été attribuées. En synthèse, le Comité d'audit Groupe a pour objet de produire des avis et/ou recommandations au conseil d'administration dans les domaines :

- du contrôle des comptes (fiabilité des états financiers, efficacité des contrôles internes liés aux activités financières, examen du périmètre des sociétés consolidées, des engagements hors bilan, sélection et fonctionnement du commissariat aux comptes) et de la communication financière ;
- de l'audit et du contrôle interne (saisine de l'audit interne pour des missions exceptionnelles non planifiées et suivi de l'activité de l'audit interne, évaluation du système d'audit et du système de contrôle interne, supervision des travaux de préparation du rapport sur le contrôle interne).

Il appartient par ailleurs au Comité d'audit d'examiner les conventions réglementées avant leur soumission au conseil.

2. Le Comité des risques

Dans la perspective du cadre réglementaire de Solvabilité II et en complémentarité avec le Comité d'audit, le conseil d'administration du 20 juin 2011 a décidé la création du Comité des risques.

Il se compose de :

- 5 administrateurs (parmi eux le président du Comité des risques) désignés par le conseil d'administration ;
- le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général délégué et le directeur de la Maîtrise des risques sont invités permanents du comité.

Ses missions, définies lors du conseil d'administration du 20 juin 2011 et directement liées à la mise en œuvre de la réforme Solvabilité II, sont les suivantes :

- dans la phase actuelle et transitoire, dresser un examen et un suivi de la réforme Solvabilité II ;
- suivre et analyser la solvabilité (production trimestrielle à partir de 2014) et examiner les rapports de solvabilité et, à l'avenir, le SFCR (Solvency and Financial Condition Report) et le RSR (Report to Supervisors) à destination du superviseur et du public ;
- examiner la politique des risques : en particulier, l'examen du capital réglementaire et la définition d'un capital économique permettront de définir une politique de tolérance et d'appétence aux risques. Cette analyse se concrétisera par le choix d'un seuil de tolérance aux événements, un horizon d'étude et une mesure

de risque partagée. Cet examen devra permettre de déduire, entre autres, une définition de la politique de transfert de risques dont fait partie la réassurance, une politique d'allocation stratégique d'actifs et une politique de souscription ;

- examiner l'évolution des scénarios de « stress » au travers de tests issus de notre environnement et de la gestion actif-passif ;
- examiner toutes opérations de cession, fusion, acquisition ou de rapprochement susceptibles d'impacter la solvabilité du Groupe ;
- rechercher et valoriser les effets de diversification dans l'activité et l'allocation stratégique des fonds propres ;
- veiller à l'efficacité du système global de gestion des risques et du dispositif de contrôle des filiales.

Le Comité des risques traitera au sein d'une commission dédiée le cas échéant, en y adjoignant les personnes qualifiées, des grandes lignes de la politique de placements soumise au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'assurances du Groupe.

Au cours de l'année 2011, le Comité des risques s'est réuni à 3 reprises et par décision du conseil du 19 octobre 2011, le Comité des risques s'est doté de son règlement intérieur afin de détailler ses missions et ses règles de fonctionnement.

3. La direction de l'Audit interne Groupe

Elle a pour mission d'apporter une assurance sur le degré de maîtrise des opérations du Groupe en apportant également à ce dernier des conseils pour les améliorer et contribuer à la création de valeur. Elle évalue, par une approche systématique et méthodique, les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et fait des propositions pour renforcer leur efficacité.

Elle est mandatée dans ses missions par le directeur général (dont elle dépend hiérarchiquement), ou à la demande du Comité d'audit Groupe. Elle rapporte au directeur général et au Comité d'audit Groupe.

Enfin, la certification au référentiel de normes professionnelles de l'audit interne édictées par « The Institute of Internal Auditors » et par « l'Institut français de l'audit et du contrôle interne », obtenue en 2009, a été confirmée à l'occasion de la revue annuelle conduite par les certificateurs de l'IFACI, en décembre 2011.

4. La direction contrôle interne Groupe

Cette direction a la responsabilité de la conception du dispositif et de la démarche méthodologique de contrôle interne au sein du groupe Macif. Chaque entité conserve l'initiative de son déploiement au regard de ses contraintes et priorités et les propriétaires de processus sont responsables de la maîtrise de leur domaine d'activité.

La direction du contrôle interne Groupe a vocation à :

- définir les règles méthodologiques du contrôle interne ;
- organiser et animer les travaux ;

- réaliser les tests relatifs à l'efficacité de conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles ;
- s'assurer de l'application de la politique de contrôle interne et de son homogénéité.

Dans la logique du référentiel COSO choisi par le groupe Macif, le dispositif de contrôle interne doit être basé sur les fondamentaux incontournables suivants :

- l'élaboration d'une documentation précise et exhaustive permettant de définir l'organisation de l'entreprise au travers de ses différents processus, ainsi que les référentiels internes et externes applicables ;
- la définition des rôles et responsabilités de chaque collaborateur de l'entreprise dans les processus ;
- l'évaluation des risques susceptibles de remettre en cause les objectifs du Groupe ;
- la définition et la mise en place d'activités de contrôle ;
- l'évaluation du dispositif de contrôle interne mis en œuvre au travers de la description et de l'autoévaluation des contrôles avant les tests sur ces derniers afin de confirmer leur efficacité ;
- l'identification des défaillances du dispositif de contrôle interne ;
- la définition et la mise en œuvre des plans d'actions relatifs aux défaillances constatées si nécessaire ;
- l'élaboration et l'alimentation régulière d'une base « incidents » permettant un retour d'expérience sur le dispositif de contrôle interne, ainsi qu'une validation de la modélisation des impacts possibles liés aux risques définis.

Sur cette base, en 2011, les opérations sur la documentation et les tests de contrôle ont été poursuivis.

En parallèle, différents projets significatifs de maîtrise des risques ont été menés :

- évolutions des référentiels des risques et des contrôles ;
- déploiement de la méthodologie de test Groupe ;
- poursuite de la réalisation de missions ciblées en matière de maîtrise des risques (développements informatiques relatifs à la maîtrise et à la sécurisation des décaissements, travaux relatifs à l'outil de contrôle de l'activité assurances - production).

5. Un réseau de contrôle interne : commission de contrôle interne

Les travaux réalisés s'appuient sur la commission de contrôle interne et son réseau de correspondants.

Ces correspondants contrôle interne sont les interlocuteurs de la direction contrôle interne Groupe et sont compétents pour l'ensemble des questions liées aux risques et aux contrôles dans leur entité. À ce titre, ils coordonnent sous l'autorité des directeurs généraux et régionaux la mise en œuvre du contrôle interne dans leurs structures.

b) Le dispositif de gestion des risques

L'article 43 de la Directive européenne Solvabilité II impose explicitement aux compagnies d'assurance de mettre en place un système de gestion des risques reposant sur une gouvernance décrite dans une politique de gestion des risques.

Ainsi, « la gestion des risques est un processus continu qui est utilisé dans la mise en œuvre de la stratégie globale de l'entreprise, et permet une compréhension adéquate de la nature et de l'importance des risques auxquels elle est exposée, y compris sa sensibilité à ces risques et sa capacité à les atténuer ».

Le système de gestion des risques inclut a minima la politique de souscription et de provisionnement, la gestion actif passif, la politique d'investissement, la gestion du risque de liquidité et de concentration, la gestion du risque opérationnel, la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque, le risque de crédit.

À cet effet, la direction maîtrise des risques Groupe est chargée de concevoir, puis de coordonner et d'assister la mise en œuvre du système de gestion des risques dans le Groupe et dans l'entité Macif IARD en particulier.

Le système de gestion des risques suppose une approche qualitative et quantitative des risques.

Sur le plan quantitatif au service de la stratégie, le système en cours de définition, visant à refléter au mieux les risques supportés par le Groupe, s'appuie sur deux approches :

- i. l'évaluation du capital réglementaire à l'aide de la formule standard proposée par l'autorité de supervision européenne (EIOPA – European Insurance and Occupational Pensions Authority). Dans cet objectif, la direction Maîtrise quantitative des risques assure la coordination des questionnaires quantitatifs d'impacts et leur réalisation avec les diverses entités impliquées, ainsi qu'au niveau du Groupe ;
- ii. la conception et la mise en œuvre d'un modèle interne pour le groupe Macif : celui-ci a pour objet de projeter le résultat et le bilan de l'entreprise afin de permettre la réalisation d'études économiques permettant de proposer des orientations sur la politique financière, de réassurance, de souscription. Il a pour finalité de devenir une composante dans la détermination de la stratégie de l'établissement et de répondre aux nouvelles exigences en matière de gestion des risques.

Sur cette base, en 2011, la direction Maîtrise quantitative des risques a mené plusieurs projets :

- la mise à jour de l'évaluation du capital réglementaire à l'aide de la formule standard proposée par l'EIOPA ;
- suite à la demande de l'EIOPA, la réalisation de stress tests macroéconomiques dans l'environnement prudentiel Solvabilité II ;

- la réponse à l'enquête émanant de l'autorité de contrôle française sur le niveau général de préparation des entreprises à Solvabilité II ;
- la réalisation d'un premier cadrage sur la production des futurs états réglementaires Solvabilité II ;

- la projection, grâce à la version déterministe du modèle interne, de l'activité Macif selon un scénario central et la réalisation d'un test de résistance de la compagnie face à des situations de stress économiques ou de passifs ; les résultats ont été introduits dans la partie prospective du rapport de solvabilité 2011.

2.6.2 FACTEURS DE RISQUES

a) Les risques assurance

La typologie de risques, commune aux différentes activités du groupe Macif, se décline comme suit :

RISQUE DE PRIME

Le risque de prime peut se traduire par une tarification insuffisante et/ou une sélection inadaptée.

Le risque de tarification est apprécié *a priori* dans le cadre d'analyses techniques. Il est également suivi *a posteriori* par des études de rentabilité par contrat.

Le risque de sélection s'appréhende au travers de procédures de souscription assorties de règles rigoureuses et de suivis du portefeuille.

Les typologies de contrats sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

RISQUE DE PROVISIONNEMENT

Le risque de provisionnement découle de deux sources : la fluctuation des sinistres autour de leur valeur moyenne d'une part et la mésestimation du niveau absolu des provisions techniques d'autre part.

Ce risque affecte principalement les branches IARD.

Le risque d'évaluation des provisions fait l'objet d'un suivi spécifique. Les provisions pour sinistres à payer sont constatées dès leur déclaration ou leur survenance et des provisions complémentaires pour sinistres survenus mais non encore déclarés ou survenus mais insuffisamment provisionnés sont évaluées. Plusieurs méthodes de provisionnement, reposant sur les standards actuariels et statistiques en vigueur, sont utilisées.

Le risque d'éventuelles dérives des provisions techniques est suivi :

- la Macif reste particulièrement attentive à l'évolution de la sinistralité corporelle, en raison de la sensibilité de son activité aux garanties Responsabilité Civile ;

- en Épargne, le risque de provisionnement est limité car aucun contrat ne prévoit d'engagement au-delà d'un an.

L'exposition au risque de provisionnement est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés.

RISQUE CATASTROPHE

Le risque de catastrophe représente le risque de dérive brutale de la sinistralité à la suite de :

- la réalisation d'un sinistre d'intensité exceptionnelle ;
- l'accumulation de sinistres causée par un seul événement ou plusieurs sur un même exercice.

La politique de réassurance constitue un élément important de gestion des activités d'assurance du Groupe et du pilotage de ses risques.

Une direction dédiée à la réassurance assure, en collaboration avec les entités du Groupe, les conditions d'étude, d'évaluation des risques et de placement des protections. Les simulations principales permettent de mesurer les impacts potentiels d'événements majeurs sur la solvabilité de l'entreprise et montrent que le Groupe dispose de programmes protecteurs qui traduisent une aversion aux risques.

RISQUE DE LONGÉVITÉ

Le risque de longévité correspond à une dérive des engagements liée au fait que la mortalité théorique, retenue dans le provisionnement des rentes versées en cas de vie, peut être inférieure à la mortalité réelle des rentiers.

Ce risque est suivi grâce à l'analyse annuelle des soldes de liquidation des rentes et des études de comparaison entre mortalités observées et théoriques : aucune sous-mortalité significative n'est constatée aujourd'hui.

RISQUE DE RACHAT

Le risque de rachat correspond, pour le secteur Épargne, au risque engendré par une remontée des taux d'intérêts générant des sorties

importantes. Il ressort des observations une bonne qualité du portefeuille fidélicisé et une maîtrise des projections.

En cas de rachats massifs, le risque de liquidité pourrait apparaître. Pour y faire face, un suivi des flux du passif (encaissements – sorties) et des flux de l'actif (trésorerie et flux obligataires) est effectué de manière récurrente.

b) Les risques de marché

Les risques de marché auxquels le Groupe est soumis sont liés aux variations des prix des actifs qui dépendent eux-mêmes de l'évolution des taux d'intérêt et des *spreads* de crédit, des marchés des actions et de l'immobilier. Il faut en principe ajouter le risque de change, mais il est théorique dans la mesure où 99,2 % des actifs du Groupe sont libellés en euros.

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi régulier au travers de tableaux de bord mensuels. Il fait également l'objet d'un reporting aux différents conseils d'administration des sociétés du Groupe ainsi qu'au Comité des risques Groupe.

La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la politique d'investissement et de l'allocation d'actifs. Elle s'appuie sur un processus de décision qui intègre un comité actif/passif, une proposition de politique d'allocation d'actifs par le Comité des risques Groupe et son approbation par le conseil d'administration, une allocation tactique d'actifs réalisée en liaison avec la DGA pilotage économique et financier, associée à un reporting financier.

Les principaux facteurs de risques de marché sont les suivants :

LE RISQUE DE TAUX

Ce risque traduit l'impact sur les instruments financiers des mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt du marché. Le groupe Macif met en œuvre des analyses de sensibilité afin d'estimer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt.

LE RISQUE DE BAISSÉ DES MARCHÉS ACTIONS

L'exposition du groupe Macif est relativement faible (6,8 % du total des actifs). La part effectivement réduite des actions cotées dans le total des actifs investis ainsi que la forte dispersion des émetteurs permettent de réduire les risques.

Par ailleurs, des processus internes de revue des performances garantissent une surveillance protectrice.

LE RISQUE DE CHUTE DES COURS DE L'IMMOBILIER

Les investissements immobiliers (5,4 % des actifs) procurent au portefeuille global d'actifs une possibilité de diversification qui présente l'avantage d'une faible corrélation avec le marché financier.

Des règles prudentielles de diversification géographique et d'expertises complètent opérationnellement la gestion des risques.

LE RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est lié à l'absence de congruence entre la devise d'un actif et la devise de son financement au passif. Le groupe Macif est très faiblement exposé à ce risque car les placements des activités d'assurance sont essentiellement réalisés en euros et les passifs d'assurance relèvent de la même zone.

LE RISQUE SOUVERAIN

Le risque souverain correspond au risque crédit relatif aux obligations émises par des États.

L'année 2011 a donné une acuité particulière à ce risque, notamment avec le climat d'inquiétude qui s'est installé autour de la dette grecque et par contagion sur l'ensemble des États périphériques de la zone euro. Le groupe Macif a réduit en 2011 son exposition sur les États périphériques (4,4 % du total des placements contre 5,48 % fin 2010).

Ces risques de marché sont détaillés dans l'annexe « Gestion des risques » de la partie « comptes consolidés établis en normes IFRS » du présent rapport.

c) Les risques de crédit

Ces risques se caractérisent par le défaut potentiel d'une contrepartie à honorer ses engagements.

Deux grandes catégories de risques font l'objet d'un suivi spécifique en fonction de leur nature :

- le premier risque est celui de l'insolvabilité. Sa gestion et sa maîtrise s'appuient sur la fixation de seuils d'encours par catégories de notation et sur une politique de dispersion d'actifs par émetteur et secteur pour chaque classe de risques ;
- un second risque concerne l'incapacité des réassureurs à honorer leurs dettes nées d'opérations de cession. Des critères de sélection et de dispersion des réassureurs, avec en particulier l'exigence d'une notation financière minimale assortie de la mise en œuvre d'un compte d'instrument financier nanti, limitent l'exposition de la Macif.

La répartition des encours par notation et émetteur est présentée dans l'annexe « Gestion des risques » de la partie « comptes consolidés établis en normes IFRS » du présent rapport.

d) Les risques opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la résultante d'événements extérieurs. Concernant la classification des risques opérationnels, le groupe Macif a retenu les catégories issues de Bâle II.

Dans le cadre du déploiement du contrôle interne, le groupe Macif a poursuivi en 2011 la mise en œuvre de sa politique de contrôle interne en déployant ses travaux de documentation, d'autoévaluation et de tests des contrôles sur la base des référentiels des risques et des contrôles.

Cette démarche de documentation et d'autoévaluation des contrôles doit permettre progressivement :

- l'identification et l'évaluation fine des risques ;
- le traitement des déficiences identifiées ;
- l'apport d'une aide formalisée à la prise de décision.

La méthodologie retenue dans le cadre du déploiement se compose de différentes étapes :

- description des activités de contrôle en place ;
- autoévaluation des contrôles décrits selon une méthode définie au niveau Groupe ;
- définition et mise en œuvre de plan d'action si nécessaire ;
- tests d'efficacité des contrôles (efficacité de conception et efficacité opérationnelle).

Dans le cadre de ce dispositif général, ressortent par processus différentes dimensions de risques dont :

RISQUES RÉGLEMENTAIRES, JURIDIQUES ET FISCAUX

La direction juridique assume les missions de gestion juridique, veille réglementaire et conseil auprès des différentes directions métiers.

Le contrôle de la conformité juridique est exercé en matière de gouvernance, d'opérations de structurations mais aussi sur l'activité des entités du Groupe.

RISQUES D'ORGANISATION ET DE PROCESSUS

La déclinaison des grands processus d'activité par les différentes directions métiers du Groupe permet d'identifier les zones de risques et d'associer les éléments de leur maîtrise.

La certification de procédures concourt également à la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des risques.

RISQUES SYSTÈMES D'INFORMATION ET TÉLÉCOMMUNICATION

Dans le cadre de la démarche globale de contrôle interne, les aspects système d'information ont été appréhendés en 2011 avec l'exercice de documentation et autoévaluation ainsi que des tests indépendants sur les contrôles.

RISQUES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

L'entreprise s'attache à développer et à asseoir, par la voie du dialogue social, un socle conventionnel solide, accompagné de nouveaux dispositifs RH et de prévention des risques psychosociaux s'inscrivant dans une logique d'anticipation par rapport aux évolutions internes et externes.

En 2011, la réalisation d'un baromètre interne auprès de l'ensemble de ses salariés du Groupe a permis de définir des axes de progrès et plans d'actions à mettre en place au sein du Groupe, dans une perspective notamment d'écoute interne et de suivi du climat interne. À titre d'exemple, des chantiers sur la thématique du bien-être au travail et sur la reconnaissance non financière ont été engagés.

Dans le cadre de la politique Santé et Sécurité au travail du Groupe, un service d'écoute et d'accompagnement psychologique par téléphone (anonyme et gratuit) a été mis en place en 2011 pour les salariés. Ce dispositif a pour objectif de compléter, sans s'y substituer, les dispositifs et relais internes d'expression et de traitement des difficultés de vie au travail déjà existants (manager, service RH, service Entraide...).

Par ailleurs, un dispositif de prévention et de gestion du risque d'agression physique et/ou verbale a également été mis en place pour l'ensemble des collaborateurs. Ce dispositif traite des différentes formes de violences externes à l'encontre des collaborateurs en relation avec le public et permet aux salariés notamment d'être pris en charge dès lors qu'il y a agression physique et/ou verbale.

Les risques environnementaux directs sont relativement marginaux au sein du groupe Macif en raison du caractère peu polluant des activités qui y sont exercées. Pour autant, le Groupe prend en compte l'environnement dans la plupart de ses activités et de ses décisions (construction, achats, aménagement, communication...). En 2011, ont été poursuivies les actions visant à optimiser l'impact environnemental de l'entreprise. Elles ont porté sur les trois principaux domaines contributeurs au Bilan Carbone du Groupe : les transports, l'énergie, sur la base d'un programme immobilier conciliant diagnostic environnemental du parc existant et constructions neuves à haute performance environnementale, et consommables. Sur ce dernier point, un plan d'action concernant les pratiques d'impression et la gestion des imprimés groupe a été entrepris en 2011. Ces actions sont pilotées par la direction de la Responsabilité sociale et environnementale avec le concours actif des entités métiers concernées.

2.6.3 SUIVI DES RISQUES POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Postérieurement à la clôture au 31 décembre 2011, les observations suivantes peuvent être formulées :

SINISTRALITÉ CLIMATIQUE ET CATASTROPHES NATURELLES

Du 1^{er} au 13 février, la France a connu une vague de froid exceptionnelle. En conséquence, et malgré des températures plus proches des normales durant la seconde quinzaine, la température moyennée sur l'Hexagone et l'ensemble du mois a été inférieure de 3,9 °C à la normale selon Météo France. À l'échelle de la France, ce mois de février se positionne au quatrième rang des mois de

février les plus froids depuis 1947. Il faut remonter à février 1986 pour trouver un mois de février aussi froid en France. La sinistralité engendrée par cette intense période de gel pour la Macif pourrait s'établir entre 15 millions d'euros et 25 millions d'euros.

SINISTRALITÉ EXCEPTIONNELLE EN MATIÈRE D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

La vague de froid exceptionnelle de ce début d'année a également entraîné une hausse des sinistres d'intensité sur les incendies habitation par rapport à la période antérieure de comparaison.

2.7 Perspectives

DÉMARCHE STRATÉGIQUE 2013-2015

Dans le prolongement de son projet d'entreprise adopté en février 2009, baptisé « Entreprendre pour 2015 » qui constitue son ambition politique, le Groupe a lancé fin 2011 une démarche visant à fixer la stratégie du Groupe pour la période 2013-2015. Celle-ci doit aboutir avant la fin du premier semestre 2012 et permettra de fixer les priorités d'actions et enjeux de moyen terme du groupe Macif.

REGROUPEMENTS ET PARTENARIATS EN SANTÉ & PRÉVOYANCE

Le pôle Santé & Prévoyance du groupe Macif poursuivra sa politique active de regroupement et de partenariats portée par Macif-Mutualité, tout en menant les actions nécessaires de structuration et d'organisation de ce pôle. L'ambition du Groupe est de compter parmi les principaux acteurs sur ce secteur.

DÉPLOIEMENT DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

L'année 2012 sera la première année de pleine activité et mobilisera l'ensemble des forces du groupe Macif pour initier la montée en puissance de cette nouvelle activité stratégique.

Des actions de marketing et de communication sont prévues pour informer les sociétaires, accompagner et faciliter le travail des conseillers au sein des régions et, plus largement, faire connaître les offres de la Macif sur l'ensemble du domaine Épargne Finance.

Les évolutions et changements portés par cette nouvelle activité nécessiteront du temps pour apporter pleinement leurs contributions. Le groupe Macif a fait le choix de la progressivité dans sa mise en œuvre et dans sa réalisation. Afin de favoriser l'installation et de préparer la consolidation qui nécessitera un horizon de temps plus important, l'année 2012 marquera une étape importante dans cette démarche.

2.8 Rapport sur la Responsabilité sociale de l'entreprise

CHAPITRE RSE – RAPPORT FINANCIER 2011

Ce chapitre traite de la **Responsabilité sociale et environnementale** du groupe Macif.

Qu'est ce que la RSE ?

La Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est, selon la définition du Livre Vert de la commission européenne, « *l'intégration volontaire par les entreprises des critères sociaux et environnementaux dans leurs stratégies et opérations commerciales* ». La RSE est donc la traduction du concept de développement durable, et de ses trois piliers – économique, social, environnemental – au monde de l'entreprise.

Ce document est construit selon deux axes principaux :

- rendre compte de la façon dont le groupe Macif, dans la définition de sa stratégie et dans la conduite de ses activités, intègre ses parties prenantes. Sociétaires, délégués de sociétaires, salariés,

partenaires, fournisseurs et sous traitants, acteurs de l'économie sociale, territoires... représentent un volant essentiel de la vie de l'entreprise ;

- s'attacher à démontrer progressivement en quoi les résultats des actions menées par l'entreprise répondent aux engagements pris par celle-ci et sont en phase avec les principaux référentiels normatifs et volontaires en matière de RSE. C'est notamment l'objet du tableau de correspondance (annexe 1) qui établit la cohérence entre les indicateurs de performance, les engagements de la profession (Charte développement durable de l'Association française de l'assurance), les dispositions de la loi NRE, et les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI).

Ce chapitre est organisé selon les engagements, objectifs et actions de la politique de Responsabilité Sociale du groupe Macif. C'est autour des sept axes de cette politique que la Responsabilité sociale de l'entreprise se formalise, progresse et est évaluée.

Politique RSE du groupe Macif

	Axes d'engagement	Engagements
Politique et gouvernance RSE	Gouvernance RSE <small>1. Un axe d'engagement prioritaire pour tous les acteurs du Groupe</small>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser une politique de RSE alignée sur les engagements du Groupe en favorisant l'adhésion et l'implication de tous les acteurs du Groupe. 2. Assurer l'équilibre qui caractérise les axes de travail, intergénérationnels et genres, internes et externes et à l'échelle de notre diversité de projets. 3. Qualifier l'engagement au sein du Groupe.
	Accompagnement <small>2. Un acteur engagé dans l'accompagnement des sociétaires et des victimes, tout au long de leur vie, par des produits et services adaptés</small>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer l'accessibilité financière des produits et services, ainsi que l'accessibilité des canaux de distribution et de communication. 2. Favoriser pour les personnes fragiles l'accès à la couverture de leurs besoins essentiels. 3. Accompagner les sociétaires, les clients et les victimes lors des accidents de la vie. 4. Affirmer et mettre en œuvre ses valeurs et principes éthiques sous-jacents de l'offre et de la démarche commerciales.
Développement de produits et services responsables	Mobilité <small>3. Un acteur responsable dans le domaine de la mobilité</small>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter nos offres de produits et services aux évolutions technologiques et comportementales d'une mobilité plus propre, plus sûre et adaptée aux populations fragiles. 2. Améliorer les performances environnementales de la gestion des véhicules et la réparation des véhicules, dans des conditions éthiques et sociales acceptables. 3. Sensibiliser nos sociétaires sur les impacts sécurité et accompagnement de leurs déplacements et promouvoir une mobilité plus sûre, plus propre et accessible.
	Protection sociale <small>4. Un acteur responsable dans le domaine de la protection sociale (individuelle et collective)</small>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer des offres et des services intégrant les nouveaux facteurs de risque sur le santé et encourageant des comportements réduisant ces risques. Prévenir les situations de vulnérabilité, liées à une insuffisance de couverture dans un contexte d'évolution du système de protection sociale. 2. Contribuer à l'accessibilité et à la qualité des soins en affirmant notre rôle de conseil et d'information en direction des sociétaires et en participant au maintien d'un réseau de soins adapté. 3. Sensibiliser les sociétaires et les clients sur les facteurs et comportements à risque et le fonctionnement des mécanismes de soins.
	Habitat <small>5. Un acteur responsable dans le domaine de l'habitat</small>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter nos offres Habitat aux évolutions technologiques et comportementales et promouvoir un habitat plus sûr, moins énergivore et aménagé de bien-être. 2. Développer en lien avec nos partenaires, des modalités de gestion des crises et de réparation des interventions de la vente et de l'entretien, dans des conditions éthiques et sociales acceptables. 3. Sensibiliser les sociétaires sur les situations à risque sanitaires et les enjeux environnementaux liés à l'habitat. Promouvoir les actions de développement d'un habitat plus sûr, plus respectueux de l'environnement et accessible.
	Finances <small>6. Un acteur responsable responsable - environnement - aménagement - RSE Finance</small>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser des pratiques financières responsables, liées à son engagement de proximité avec les entreprises et associations. 2. Développer et mettre en œuvre une politique de gestion responsable et responsable des produits, services et investissements du Groupe intégrant les critères ESG. 3. Développer la culture financière du caractère responsable dans l'ensemble de l'encadrement et accompagner le poids de données financières.
Intégration de critères RSE dans les processus internes	En interne <small>7. Le fonctionnement interne responsable</small>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la représentation, la participation des sociétaires et plus généralement, des consommateurs des produits et services du Groupe à la gouvernance de l'entreprise. 2. Poursuivre et développer une politique responsable de gestion des ressources humaines. 3. Poursuivre l'intégration de critères RSE dans les relations avec nos fournisseurs et prestataires. 4. Réduire nos impacts environnementaux et notre empreinte carbone.

PARTIE 1 POLITIQUE ET GOUVERNANCE RSE

ENGAGEMENT 1

ENGAGEMENT 1.1

Formaliser une politique de RSE déclinant les engagements du Groupe en plans d'actions portés et pilotés par les acteurs du Groupe

En 2010, le conseil d'administration a validé la politique RSE (Responsabilité sociale de l'entreprise) du groupe Macif qui comporte 23 engagements. Construite autour de 7 grands axes, cette politique donne du sens, de la cohérence et structure les actions de l'entreprise. Il s'agit de répondre efficacement aux enjeux d'un développement durable et de permettre une amélioration continue de nos pratiques : objectifs précis, plans d'actions associés, indicateurs de mesure de la performance selon des critères extra financiers.

En 2011, suite à la réorganisation de la gouvernance du Groupe, des comités spécialisés ont été créés. Ces instances ont vocation à apporter au conseil d'administration assistance et conseil en amont de ses prises de décisions, dans des domaines relevant exclusivement de ses décisions.

Création du Comité éthique, déontologie et RSE

La création d'un Comité éthique, déontologie et RSE est un événement marquant pour le pilotage et le suivi des engagements RSE du groupe Macif. Ses missions sont :

1. de procéder à l'examen des engagements en matière d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et assister le conseil sur les orientations à adopter ;
2. de veiller à l'intégration des dimensions sociales, sociétales et environnementales dans la stratégie long terme de la Société et du Groupe, en ayant en particulier le souci de la valorisation de son capital humain et de la qualité du climat social ;
3. de veiller à une bonne maîtrise du risque RSE (risques sociaux internes et externes, risques d'image et réputation, risques éthiques et déontologiques, risques de non-conformité...);
4. d'examiner la performance sociale du groupe Macif et de définir les orientations nécessaires à l'amélioration de la qualité du reporting RSE ainsi qu'à la mesure de la valeur sociale créée ;
5. d'apprécier de quelle manière le groupe Macif peut au mieux accompagner, voire anticiper les mutations sociologiques, économiques, sociales, environnementales de son environnement direct et favoriser pour cela le développement d'initiatives innovantes alliant efficacité économique et création de la valeur sociale.

Il se réunira pour la première fois en 2012.

ENGAGEMENT 1.2

Associer l'ensemble des collaborateurs et élus du Groupe, nos partenaires et parties prenantes à la mise en œuvre et à l'évolution de notre démarche de progrès

Sensibiliser les collaborateurs du Groupe à la RSE

L'implication de ses collaborateurs dans sa démarche RSE répond à un enjeu important pour la Macif. Avec plus de 9000 salariés, cette démarche représente tout d'abord le meilleur moyen pour le déploiement de la politique RSE.

2011 a été l'année de la sensibilisation des acteurs internes à la politique RSE. Un dispositif global de communication interne a été mis en œuvre :

- envoi à l'ensemble des collaborateurs du Groupe d'un document synthétisant nos engagements et réalisations en matière de RSE ;
- repérage, grâce à une typographie et un marquage particulier, de l'ensemble des actions du Groupe traduisant sa responsabilité sociale dans les publications internes de l'entreprise.

ENGAGEMENT 1.3

Valoriser l'engagement sociétal du Groupe

Le groupe Macif traduit ses engagements en direction de la société civile en agissant auprès de ses sociétaires, du grand public ou de populations spécifiques, par le biais de différents programmes ou entités, parmi lesquels :

- les projets de Campus ;
- les actions de prévention ;
- les différentes initiatives sur le champ de l'économie sociale et de la solidarité ;
- les actions de la Fondation Macif.

La démarche Campus

Campus est une université d'entreprise qui réunit au sein de son GIE **le groupe Macif, le groupe Maif et l'Assurance Mutuelle des Motards**. Créée en 2005, Campus est composé aujourd'hui d'une équipe de 10 personnes.

Quel est l'objectif de Campus ?

Renforcer chez les collaborateurs, les élus et mandataires sociaux, à l'intérieur de chaque Groupe et dans le respect de leur identité propre, le sentiment d'appartenance à un même modèle d'économie sociale, par le développement des synergies, l'harmonisation des cultures d'entreprise, de leur développement commercial et leur performance.

Quelles actualités en 2011 ?

Une formation « Top Managers »

L'objectif du programme Top Managers est de faire alterner des phases académiques et des phases concrètes en ateliers.

En 2011, un focus a été réalisé sur la Responsabilité sociale de l'entreprise. L'objectif était d'obtenir chez les participants une compréhension complète des enjeux managériaux de la RSE de manière à pouvoir identifier les impacts et capacités d'actions au niveau de leurs responsabilités tout en ayant connaissance des pratiques existantes à l'extérieur du groupe Macif.

Un cycle de conférences « Les transformations silencieuses ».

En 2011, ce cycle de conférences a eu pour thème l'observation des mutations sociales et sociétales en cours et a abordé une série de problématiques porteuses d'intérêt pour les mutuelles.

Les thèmes abordés en 2011 ont été :

- le rapport à la mobilité ;
- le rapport au corps ;
- le rapport à la nature ;
- le rapport à la consommation.

DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Quelques chiffres 2011

4,1 millions d'euros de budget alloué par la Macif aux actions de prévention

1 800 actions de prévention réalisées

450 000 personnes sensibilisées

Le groupe Macif déploie divers dispositifs de prévention des risques, en lien avec ses partenaires, en direction du grand public et de ses sociétaires. Risques routiers, de santé, nautique ou accidents de la vie courante, l'objectif de la prévention au sein du Groupe est d'interpeller et d'agir afin que la prévention soit un outil de liberté et de responsabilité.

Le casque : un élément de protection essentiel

En cas d'accident corporel à vélo, quelques chiffres :

- trois décès sur quatre sont dus à un traumatisme crânien ;
- la tête est touchée plus d'une fois sur trois ;
- le port du casque permet de réduire de 71 % le risque de blessures sérieuses à la tête .

* Source INVS.

Pour toutes ces raisons depuis deux ans, la Macif a souhaité faire du port du casque à vélo un de ses axes majeurs de prévention. En 2011, le Groupe a poursuivi sa campagne d'information : « À vélo, je porte un casque ».

LA RECHERCHE EN PRÉVENTION

Mieux connaître les causes d'accidents aujourd'hui, évaluer les dispositifs mis en place doit permettre à la mutuelle de proposer demain des solutions de prévention toujours plus efficaces.

Avec l'IFSTTAR*, la Macif a participé, en 2011, au financement d'un Observatoire Régional, extension du Registre du Rhône, ciblé sur les départements de l'Ain et du Rhône, et recensant l'ensemble des victimes suite à un accident de la circulation, de la vie courante ou du travail.

Avec pour objectifs principaux :

- de disposer d'un outil d'évaluation des mesures de prévention par la connaissance de leurs impacts lésionnels ;
- de disposer d'un outil de surveillance de la morbidité traumatique accidentelle en France et de ses évolutions (types d'accident, âge, sexe, fréquence, survenance...);
- d'améliorer la définition et la connaissance des groupes les plus à risques ;
- de disposer d'une population de référence pour des recherches complémentaires et sous-jacentes ;
- de constituer une référence française dans une perspective d'une collaboration européenne sur la recherche en accidentologie.

* Institut français des sciences et technologies du transport, de l'aménagement et des réseaux Établissement public à caractère scientifique et technologique.

Économie sociale

Rendre vivante l'économie sociale

En participant ou en étant à l'origine de nombreux projets autour de l'économie sociale et solidaire, le groupe Macif réaffirme sa volonté d'agir en faveur d'un mouvement auquel il est génétiquement attaché.

En participant, par exemple, au Mois de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), la mutuelle soutient le CNCRES (Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale) et organise différents événements. Chacune des 11 régions du Groupe s'implique en proposant des projections de films, des conférences, etc.

Lancement du programme Jeun'ESS en juin 2011

Ce projet, né d'un partenariat public-privé entre l'État, la Caisse des Dépôts et six entreprises, dont la Macif, vise à présenter le secteur encore méconnu de l'ESS aux jeunes et à les inciter à le rejoindre, notamment par le biais d'un appel à projet, réservé aux moins de 30 ans.

www.jeun-ess.fr

Les actions de la Fondation Macif

Depuis 1993, année de sa création, la Fondation Macif fait valoir la responsabilité sociale du groupe Macif.

L'année 2011 a été marquée par le soutien et l'accompagnement des projets d'innovation sociale, avec une attention particulière portée aux problématiques environnementales, conformément aux orientations de la Fondation d'entreprise.

La Fondation Macif en 2011

189 projets soutenus

3 691 084 € de subventions au total

190 530 € en moyenne par projet

PARTIE 2 DES PRODUITS ET SERVICES RESPONSABLES

La responsabilité sociale du groupe Macif se traduit, progressivement, dans la relation que nous entretenons avec nos sociétaires et dans nos produits et services.

Cinq engagements ont ainsi été définis et validés dans le cadre de la politique RSE afin d'intégrer progressivement et concrètement notre responsabilité sociale dans nos quatre univers de besoins (mobilité, protection sociale, habitat, finance), ainsi que de manière transverse à travers un accompagnement humain de nos sociétaires.

ENGAGEMENT 2

L'accompagnement des sociétaires

ENGAGEMENT 2.1

Nous nous engageons à renforcer l'accessibilité financière de nos produits et services, ainsi que l'accessibilité de nos canaux de distribution et de communication

Macif Egalis : l'accessibilité à l'assurance

Le groupe Macif est attentif à ce que chaque personne puisse avoir accès au même niveau de services. Il porte ainsi une attention particulière à l'accessibilité des personnes en situation de handicap, quelle que soit la déficience.

À travers la démarche Egalis, la Macif s'est engagée dans une démarche d'accessibilité à l'assurance pour les personnes en situation de handicap. La mutuelle a mis en place des dispositifs spécifiques selon les typologies de handicaps et s'est ensuite donné la mission de rendre ses points d'accueil accessibles à toutes les personnes en situation de handicap.

Quelques chiffres 2011

- 327 points d'accueil accessibles aux personnes en situation de handicap moteur ;
- 34 points d'accueil répondant au référentiel de l'accessibilité Macif (accessibles aux personnes en situation de handicap quel que soit le handicap) ;
- 422 personnes du réseau commercial ont été formées à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Une formation pour apprendre à changer le regard sur le handicap et la relation avec la personne handicapée

2011 a été l'année de la formation à l'accueil des personnes en situation de handicap. Plus d'une trentaine de formateurs régionaux ont été formés à la manière dont on accueille les sociétaires en situation de handicap. Quels sont les bons gestes à accomplir ? Quels préjugés faut-il combattre ? Autant de questions et d'appréhensions qui ont pu être levées grâce à l'intervention de l'association Passe Muraille en charge de cette formation. Les enjeux principaux étaient de savoir aborder le handicap en situation d'accueil, comprendre toute la différence entre la personne accueillie et la situation de handicap et trouver des éléments d'informations adaptés. Les formateurs ont ensuite eux-mêmes formé de nombreux conseillers et téléconseillers sur le terrain.

ENGAGEMENTS 2.2 ET 2.3

Le groupe Macif s'engage à favoriser pour les personnes fragilisées l'accès à une couverture d'assurance de leurs besoins essentiels et à accompagner les sociétaires, les clients et les victimes lors des accidents de la vie

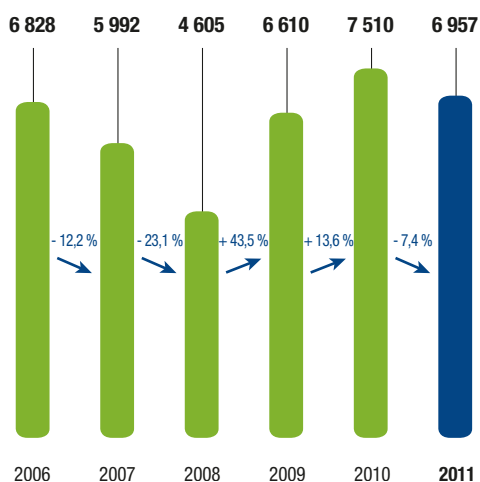
Ces engagements se traduisent par des actions pour favoriser un accompagnement humain et de proximité.

La Prestation solidarité chômage

La Macif met à disposition de ses sociétaires la « Prestation solidarité chômage », qui permet de prendre en charge, sans diminution de la couverture d'assurance et sous conditions, jusqu'à 99 % des cotisations des sociétaires en situation de chômage ou de perte significative de revenus.

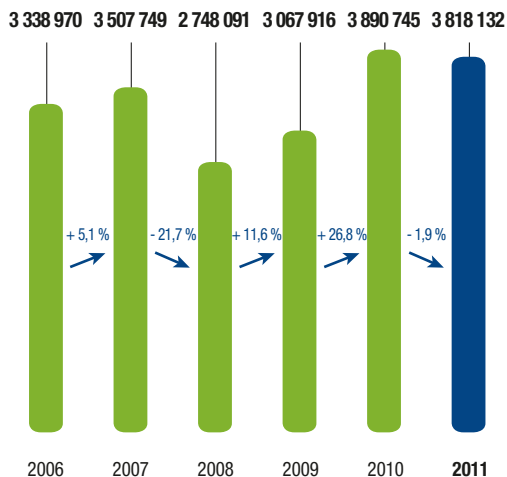
Cette année, le nombre de sociétaires Macif ayant un dossier « Prestation solidarité chômage » s'élève à **6 957**, soit 553 dossiers de moins que l'année passée.

**NOMBRE DE SOCIÉTAIRES AYANT UN DOSSIER
« PRESTATION SOLIDARITÉ CHÔMAGE » SUR 5 ANS**



Le montant de l'aide accordée par la Macif (en montant de cotisations) représente **3 818 132 euros** en 2011, soit une prise en charge moyenne de **549 euros** par sociétaire.

MONTANT DE L'AIDE ACCORDÉE SUR 5 ANS



Fonds de solidarité

En cas de dommages matériels ou corporels résultat d'un événement non assurable ou non couvert par un contrat de la Mutuelle, et pour couvrir des situations exceptionnelles, le groupe Macif a créé des Fonds de solidarité : **les Fonsomacif**. Le versement de ce secours exceptionnel est évalué et attribué au cas par cas par chacune des 11 associations régionales. En 2011, 1 959 241 millions d'euros ont été versés par l'ensemble des fonds de solidarité des 11 régions, ce qui représente 2 266 sociétaires secourus.

ENGAGEMENT 2.4

Affirmer et mettre en œuvre les valeurs et principes éthiques sous-jacents de l'offre et de la démarche commerciale

Qualité : la certification de service renouvelée

Le 13 décembre 2010, la Macif devenait le premier assureur à obtenir une certification de service en assurance dommages délivrée par Afnor Certification, organisme reconnu et indépendant. Soumise chaque année à un nouvel audit externe qui s'est déroulé du 10 au 21 octobre 2011, cette certification de service a été renouvelée le 30 novembre 2011.

Elle atteste que le groupe Macif répond aux 23 engagements Qualité qu'elle a pris dans les domaines de la relation client, de la gestion des sinistres et de la gestion des réclamations. Ce renouvellement constitue un gage de crédibilité et la certitude pour nos sociétaires de bénéficier d'un niveau de service en constante amélioration.

ENGAGEMENT 3

Un acteur responsable dans le domaine de la mobilité

Le groupe Macif a investi le territoire des nouvelles mobilités en 2006 avec le lancement de l'offre Voiture plus propre et plus sûre. Depuis, il a constitué et fédéré autour de la marque un réseau de partenaires institutionnels et d'experts qui lui a permis de se positionner comme un acteur crédible et légitime sur le marché des nouvelles mobilités.

ENGAGEMENT 3.1

Adapter nos offres de produits et services aux évolutions technologiques et comportementales d'une mobilité plus propre, plus sûre et adaptée aux populations fragilisées

Voiture plus propre et plus sûre

Le groupe Macif s'est engagé en faveur d'une mobilité durable et responsable en proposant en 2006 un contrat « Voiture plus propre et plus sûre », une prime d'assurance réduite pour les véhicules moins polluants (émettant moins de 120 g de CO₂/km) et/ou équipés de certains dispositifs de sécurité. Cette année encore, la progression du portefeuille Voiture plus propre et Voiture plus sûre, respectivement de **23 %** et de **21 %**, est significative.

Chiffres clés 2011

1 776 898 contrats Voitures plus propres ou plus sûres dans le portefeuille Macif.

40 % des véhicules du portefeuille Macif sont plus propres ou plus sûrs.

+ 23 % de contrats Voitures plus propres par rapport à 2010.

+ 22 % de contrats Voitures plus sûres par rapport à 2010.

Premier assureur de l'autopartage commercial

L'autopartage est sans aucun doute le domaine dans lequel le groupe Macif a acquis la plus grande expertise. Il accompagne, depuis six ans, la montée en puissance de l'autopartage en :

- assurant des structures d'autopartage, dont celles du Réseau France Autopartage ;
- en étant partenaire du réseau France Autopartage.

Le réseau France Autopartage

France-Autopartage est depuis 2002, le **1^{er} réseau d'autopartage français**. Sous la forme d'une coopérative d'entreprises, le réseau regroupe 11 opérateurs indépendants développant des services d'autopartage dans une vingtaine de villes. En 2011, ils totalisent plus de **9 600 abonnés** qui se partagent l'usage de 450 véhicules (près de 300 véhicules assurés par le groupe Macif).

Autopartage entre particuliers

En 2011, la Macif s'est également lancée dans l'assurance de structure d'autopartage entre particuliers. L'autopartage dans la sphère privée est la mise en commun d'un véhicule, utilisé par des amis, voisins ou des proches pour des trajets différents à des moments différents.

Depuis 2 ans, la Macif accompagne les fondateurs de la plateforme **Deways**, qui était historiquement la première activité d'autopartage entre particuliers en France.

Les véhicules inscrits sur Deways bénéficient automatiquement des garanties de l'assurance Macif lors des locations : assurance tous-risques pour les véhicules, et surtout les garanties corporelles et l'assistance 24 h/24 pour les conducteurs, et cela sans aucune démarche nécessaire de la part du propriétaire et du conducteur.

ENGAGEMENT 3.2**Améliorer la performance environnementale de la gestion des sinistres et de la réparation des véhicules, dans des conditions éthiques et sociales acceptables**

Depuis 2010, la Macif expérimente l'utilisation de la pièce dite « de réemploi » pour réparer les sinistres automobiles.

Les pièces représentent environ 50 % d'une facture de réparation de carrosserie. Cette solution réduit le coût des réparations, économie des matières premières et préserve l'environnement.

En 2011, cette expérimentation s'est poursuivie dans de nombreuses régions du Groupe.

ENGAGEMENT 3.3**Sensibiliser les sociétaires sur les impacts sécurité et environnement de leurs déplacements et promouvoir une mobilité plus sûre, plus propre et plus accessible**

Pour mieux appréhender et faire vivre les enjeux de la mobilité durable, la Macif met en place de nombreuses actions de sensibilisation auprès de ces sociétaires.

www.roulonspourlavenir.com

Ce site propose de nombreux outils (annuaire de l'éco-mobilité, service de covoiturage, simulateurs de la performance environnementale du véhicule) permettant d'informer les sociétaires sur les enjeux de la mobilité durable.

Émissions de solutions

Depuis 2009, la Macif diffuse sur France Télévisions « Émission de Solutions », une série de programmes courts d'une minute dédiés à la mobilité durable et aux initiatives RSE (habitat durable, consommation responsable, etc.).

Les éthylotests - Vers une responsabilisation des automobilistes

La mutuelle a mis en place des outils et des actions tournés vers ses sociétaires sur le thème de l'alcool :

Des outils à disposition de chacune des équipes régionales de prévention et qui sont utilisés sur de nombreuses manifestations, tout au long de l'année, à savoir :

- le SIMALC (simulateur alcoolémie) ;
- les lunettes déformantes simulant une consommation d'alcool comprise entre 0,5 et 1,5 gramme d'alcool par litre de sang ;
- les éthylotests électroniques, 5 000 souffles, pour mise à disposition des CE et des associations (2 par région).

Des actions avec nos partenaires en direction des publics jeunes :

- avec l'Association Voiture and CO : remise aux festivaliers de kits comprenant notamment un éthylotest chimique, lors d'entretiens ciblés sur le risque alcool ;
- avec la FAGE remise de ce même kit lors de soirées étudiantes accompagné d'un discours étayé sur le risque alcool. Au total, 5 000 kits ont été distribués en 2011 par ces canaux.

ENGAGEMENT 4

Un acteur responsable dans le domaine de la protection sociale individuelle et collective

ENGAGEMENT 4.1

Des produits et services intégrant les nouveaux facteurs de risques sur la santé et prévenant et accompagnant les situations de vulnérabilité

En matière de prévoyance individuelle : la Réduction Solidarité Prévoyance pour un accès facilité aux garanties autonomie et décès

La Réduction Solidarité Prévoyance permet aux adhérents depuis au moins 5 ans des contrats autonomie et décès et âgés de moins de 65 ans de bénéficier d'un plafonnement à 25 % de la majoration de la cotisation liée à l'état de santé.

Ainsi, lorsque des adhérents, fidèles à la mutuelle, connaissent des difficultés de santé, Macif-Mutualité s'engage à leur proposer un contrat d'assurance adapté et accessible financièrement.

En matière de santé individuelle : favoriser l'accès à la complémentaire santé

Le dispositif d'aide à la complémentaire santé - ACS, accordé par l'assurance maladie, s'adresse aux ménages aux revenus modestes pour les aider à souscrire une complémentaire santé en réduisant le montant des cotisations.

Fin 2011, 7 984 contrats en santé individuelle bénéficient de l'aide (6 845 en 2009), ce qui représente près de 17 209 bénéficiaires, soit une progression de 23 % par rapport à 2010.

La CMU

- 12 972 bénéficiaires de la CMU en 2011 ;
- augmentation de 19 %.

ENGAGEMENT 4.2

Contribuer à l'accessibilité et à la qualité des soins en affirmant notre rôle de conseil et d'information et en participant au maintien d'un réseau de soins adapté

Le programme Aidants & Aidés

Le groupe Macif a la volonté de contribuer à la mobilisation de l'opinion et des pouvoirs publics sur la nécessité de trouver des solutions innovantes et des services pertinents allant au-delà de la simple indemnisation des personnes dépendantes.

À cet effet, le groupe Macif a organisé en 2010 les 1^{ers} États généraux Aidants & Aidés. Cette manifestation a rassemblé 3 000 personnes, et a permis de présenter le bilan d'une enquête nationale et d'une vingtaine d'Ateliers citoyens qui se sont tenus tout au long de l'année 2010. Le groupe Macif a publié le Manifeste « SOS Aidants », contenant 15 propositions concrètes formulées en faveur des aidants.

www.aveclesaidants.fr

En 2010, le site Internet www.aveclesaidants.fr dédié aux aidants a été revu entièrement. Il a pour but de briser l'isolement de ces personnes souvent fragilisées par leur situation familiale.

Désormais, le site propose un contenu actualisé où chacun peut trouver :

- les informations liées à la perte d'autonomie et au handicap, au débat sur la dépendance, au programme Aidants & Aidés dans les régions Macif ;
- les conseils de la semaine : chaque semaine sont publiées des recommandations pratiques de professionnels du secteur médico-social ;
- les dossiers thématiques pour éclaircir en détail des sujets comme la maladie d'Alzheimer par exemple ;
- les fiches d'aides qui permettent de s'orienter dans les démarches administratives ;
- la lettre d'information envoyée tous les deux mois aux abonnés.

ENGAGEMENT 4.3

Sensibiliser les sociétaires et les clients sur les facteurs et comportements à risque et le fonctionnement des mécanismes de soins

Les actions de prévention santé

Macif-Mutualité a décidé en 2011 de poursuivre les axes stratégiques choisis en 2010 – nutrition et maintien de l'autonomie, tout en explorant de nouvelles pistes pour 2012.

Ainsi, sept thématiques de prévention en santé et en prévoyance ont été traitées en 2011 : la nutrition, le maintien de l'autonomie, le dépistage des cancers, le mal-être, le dépistage en environnement intérieur, l'éducation à la sexualité et la parentalité.

90 journées d'actions de prévention en Santé & Prévoyance

5 500 personnes sensibilisées

81 % des projets ont porté sur la nutrition et le maintien de l'autonomie

ENGAGEMENT 5

Un acteur responsable dans le domaine de l'habitat

Le groupe Macif s'engage pour un habitat plus sain, plus sûr et plus respectueux de l'environnement.

ENGAGEMENT 5.1**Adapter nos offres aux évolutions technologiques et promouvoir un habitat plus sain, moins énergivore et créateur de lien social****Une offre d'assurance adaptée**

Avec la formule protectrice du contrat d'assurance habitation, les équipements tels que les panneaux solaires, installations photovoltaïques, éoliennes, système de récupération d'eau de pluies, sont garantis sans supplément de cotisation et indemnisés en valeur à neuf en cas de sinistre garanti.

Le crédit travaux développement durable

Le Groupe propose des prêts à taux bonifiés pour financer l'installation d'équipements à économie d'énergie éligibles au crédit d'impôt (travaux d'isolation thermique, chaudière à basse température...).

Les diagnostics et travaux

Des prestataires agréés par la Macif proposent des diagnostics de performance énergétique à domicile ainsi que travaux de rénovation de l'habitat.

Chiffres clés 2011

1 667 crédits travaux développement durable accordés

940 diagnostics de performance énergétique réalisés via Macif Avantages et Services

ENGAGEMENT 5.2**Une gestion responsable des sinistres**

La mutuelle s'engage au quotidien à développer en lien avec ses partenaires, des modalités de gestion des sinistres et de réparations plus respectueuses de la santé et de l'environnement, dans des conditions éthiques et sociales acceptables.

ENGAGEMENT 5.3**Sensibiliser les sociétaires sur les risques sanitaires et les enjeux environnementaux liés à l'habitat. Promouvoir les actions de développement d'un habitat plus sûr, plus respectueux de l'environnement et accessible****Sensibiliser aux déperditions de chaleur**

Le groupe Macif est partenaire de l'opération « J'isol' où », menée par son partenaire les Jeunes Chambres Économiques de France (JCEF). Cette manifestation, qui se déroule sur la période 2010/2012, consiste en l'organisation d'une opération de thermographie aérienne infrarouge suivie par une sensibilisation aux déperditions de chaleur des biens immobiliers des habitants de la ville concernée.

Le DAAF, une politique d'installation soutenue de longue date par la Prévention.

La Macif développe une politique active de prévention des incendies.

Dès février 2009, une réflexion sur la généralisation des DAAF a été menée au sein de la direction Prévention Groupe. Sans attendre la loi rendant obligatoires les DAAF dans les habitations en 2015 et soucieuse d'être réactive et immédiatement présente aux côtés de nos sociétaires et salariés, la Macif a adopté une politique volontariste de diffusion des DAAF auprès de ses sociétaires.

ENGAGEMENT 6**Un acteur financier responsable**

Assureur et investisseur institutionnel, le groupe Macif s'engage à investir de façon responsable et à proposer des produits et services financiers qui accompagnent les sociétaires et souscripteurs vers un comportement responsable.

ENGAGEMENT 6.1**Proposer des produits financiers accessibles, lisibles et qui accompagnent les sociétaires vers des comportements responsables****Une offre bancaire fondée sur une relation équitable**

En se fondant sur son savoir-faire d'assureur, la Macif a conçu Bleu Anis, une offre bancaire « tout compris », totalement transparente et tarifée aux plus juste prix. Outre les crédits et les produits d'assurance vie auxquels ils ont déjà accès, les sociétaires peuvent depuis 2011 ouvrir un compte à vue et des produits d'épargne bancaires.

Cette offre, créée en collaboration avec les sociétaires, illustre le souhait de la Macif de proposer une relation bancaire différente, fondée sur des principes de partage et de respect des intérêts des sociétaires.

Quelle différence ?

Plus d'équité : Bleu Anis a été conçu de telle sorte qu'une partie des intérêts perçus par la banque soit reversés aux sociétaires eux-mêmes (compte rémunéré, carte bancaire qui rapporte, etc.).

Plus d'accompagnement : la spécificité du compte Bleu Anis est d'associer ces services d'une possibilité d'accompagnement, dans les bons comme dans les mauvais moments. Ainsi, les sociétaires gèrent au mieux leur argent tout en bénéficiant de nombreux services inclus. Exemple : grâce à un service d'alertes sms ou e-mail chacun peut, anticiper et être prévenu d'un dépassement budgétaire selon un seuil qu'il a lui-même fixé.

ENGAGEMENT 6.2

Mettre en œuvre une politique de gestion responsable de l'ensemble des actifs mobiliers et immobiliers du Groupe

Les engagements du Groupe visent l'intégration progressive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion de ses actifs.

L'investissement socialement responsable (ISR)

À travers sa société de gestion, Macif Gestion, la Mutuelle propose des investissements socialement responsables (dits ISR) conciliant performance économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le montant total des encours géré par Macif Gestion au 31 décembre 2011 s'élevait à 23,6 milliards d'euros, avec environ 8 % de cette somme consacrée à l'ISR.

Des engagements reconnus et certifiés

Les fonds MG croissance durable France, MG Croissance durable Europe et MG Responsable et solidaire ont été distingués par le label ISR Novethic en 2011.

Le fond MG responsable et solidaire a également reçu le label Finansol.

Définition Label Finansol et Novethic

Le Label Finansol garantit le placement d'une partie des investissements dans des projets solidaires de qualité.

Le label Novethic distingue les fonds d'investissements socialement responsables (ISR) composés d'entreprises sélectionnées pour la qualité de leurs pratiques environnementale, sociale et de gouvernance.

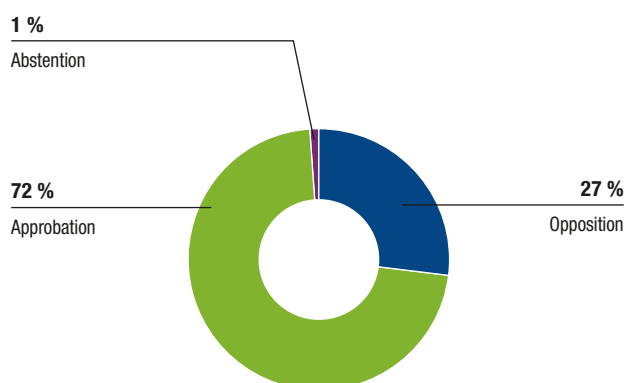
(en millions d'euros)

Nom du fonds	Type d'actifs	Encours au 31/12/2011
MACIF Court Terme ISR	Fonds Commun de Placement Monétaire Euro ISR	1 306
MACIF Obligation Développement Durable	Fonds Commun de Placement Obligations Euro Long Terme ISR	60,1
MG Croissance Durable France	Fonds Commun de Placement Actions France ISR	90
MACIF Croissance Durable Europe	Fonds Commun de Placement Actions Euro ISR	94,9
MACIF Croissance Durable et Solidaire	Fonds Commun de Placement Actions Euro Solidaire	16,1
MACIF Sélection Développement Durable	Fonds Commun de Placement Actions Internationales	13,9
MACIF Trésorerie semestrielle ISR	Fonds Commun de Placement Monétaire Euro ISR	330,4

Activisme actionnarial

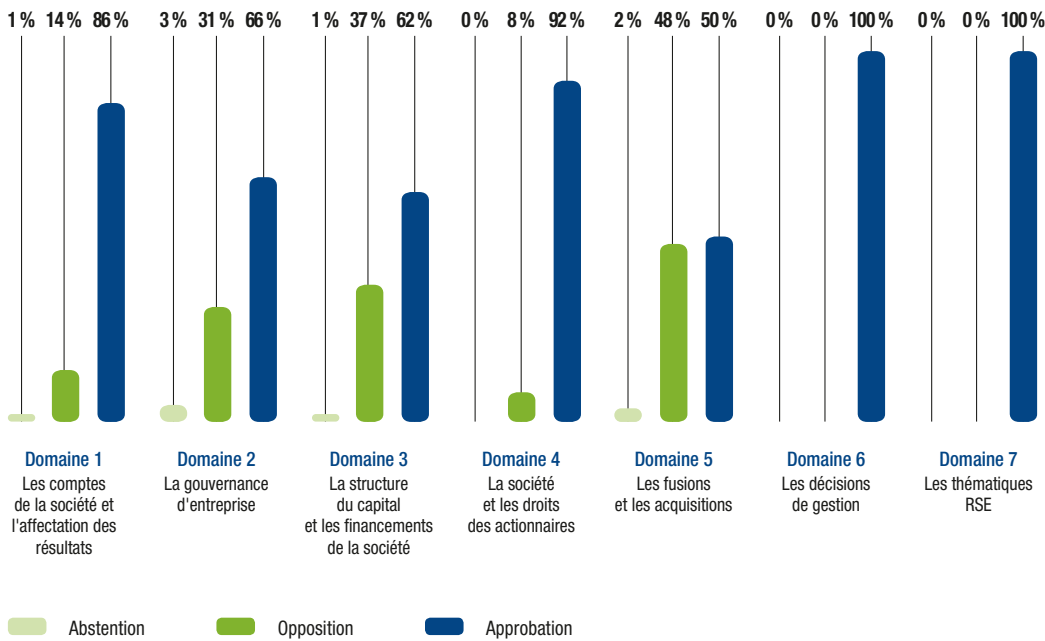
Suivant les recommandations de l'AFG ⁽¹⁾, l'engagement auprès des sociétés présentes dans les portefeuilles de Macif Gestion fait partie intégrante du processus d'investissement responsable.

RÉSULTATS



(1) L'organisation professionnelle représentative de l'industrie française de la gestion d'actifs financiers.

L'ORIENTATION DES VOTES PAR DOMAINE



PARTIE 3 UN FONCTIONNEMENT INTERNE RESPONSABLE

Le groupe Macif intègre la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans son fonctionnement quotidien à travers 4 engagements :

1. améliorer la représentation, la participation des sociétaires et plus généralement, des consommateurs des produits et services du Groupe à la gouvernance de l'entreprise ;
2. poursuivre et développer un politique responsable de gestion des ressources humaines ;
3. poursuivre l'intégration de critères RSE dans les relations avec nos fournisseurs et prestataires ;
4. réduire nos impacts environnementaux et notre empreinte carbone.

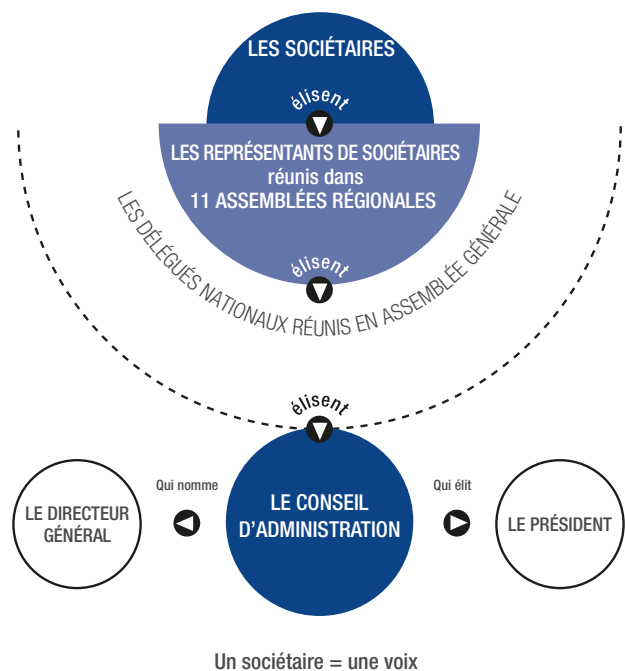
ENGAGEMENT 7

ENGAGEMENT 7.1

Améliorer la représentation, la participation des sociétaires et plus généralement, des consommateurs des produits et services du Groupe à la gouvernance de l'entreprise

La Macif est une entreprise de l'économie sociale aux structures régionalisées depuis 1987. N'ayant pas d'actionnaires ni de capital à rémunérer, le pouvoir politique appartient à l'ensemble

des sociétaires ; il s'exerce par l'intermédiaire de délégués qu'ils désignent par le vote. Ces délégués régionaux (près de 2 000) élisent ensuite les 144 délégués nationaux qui élisent à leur tour les membres du conseil d'administration.



Chiffres clés 2011

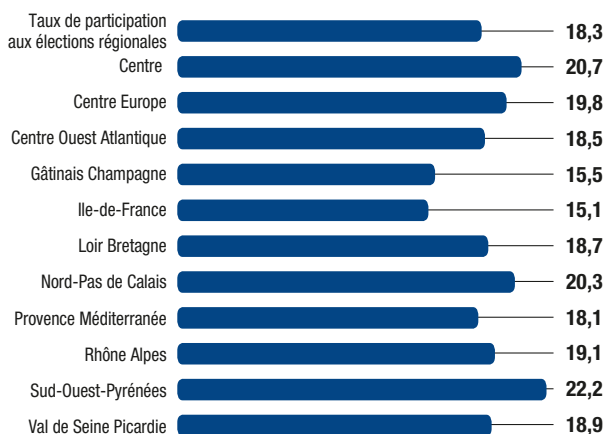
1 977 délégués régionaux

22,5 % de femmes

Âge moyen, 59 ans

175 nouveaux délégués

PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS



ENGAGEMENT 7.2

Une gestion responsable des ressources humaines

Le groupe Macif, via sa direction des Ressources humaines, a privilégié en 2011 l'essor des démarches participatives afin de permettre à chacun de s'exprimer et d'être acteur du changement. Cela a notamment permis de mettre en œuvre des plans d'actions en lien entre les besoins de l'entreprise et ceux de ses collaborateurs.

Chiffres clés 2011

8 900 salariés (CDI et CDD)

50,4 % de cadres femmes

443 embauches en CDI

5,8 % de l'effectif a été promu

5,62 % de femmes promues

Favoriser les démarches participatives

Le Pacte managérial

Le Pacte Managérial est le résultat d'une démarche collaborative qui a impliqué l'ensemble des managers du groupe Macif en 2010 et 2011. Sa finalité ? Construire, avec les managers, une communauté de sens qui se mobilise pour mettre en œuvre les grands axes stratégiques du projet d'entreprise. Cette co-construction a permis de ré-exprimer la politique managériale et de réaffirmer le « sens » du management au sein de la Macif, de clarifier les missions des managers et également de préciser les moyens mis à leur disposition.

Un plan d'actions triennal a été élaboré au niveau Groupe comme au niveau des entités pour répondre aux objectifs de cette démarche. Quelques exemples d'actions 2011-2012 : mise en place du Comité de développement professionnel (CDP) et de nouveaux outils de développement managérial (Autodiagnostic et PIDEM – Plan Individuel de Développement Managérial), travail sur la notion de délégation, mise en place de rendez-vous sur des problématiques communes et mise en œuvre des nouveaux parcours d'intégration et de découverte des métiers...

Le Baromètre interne

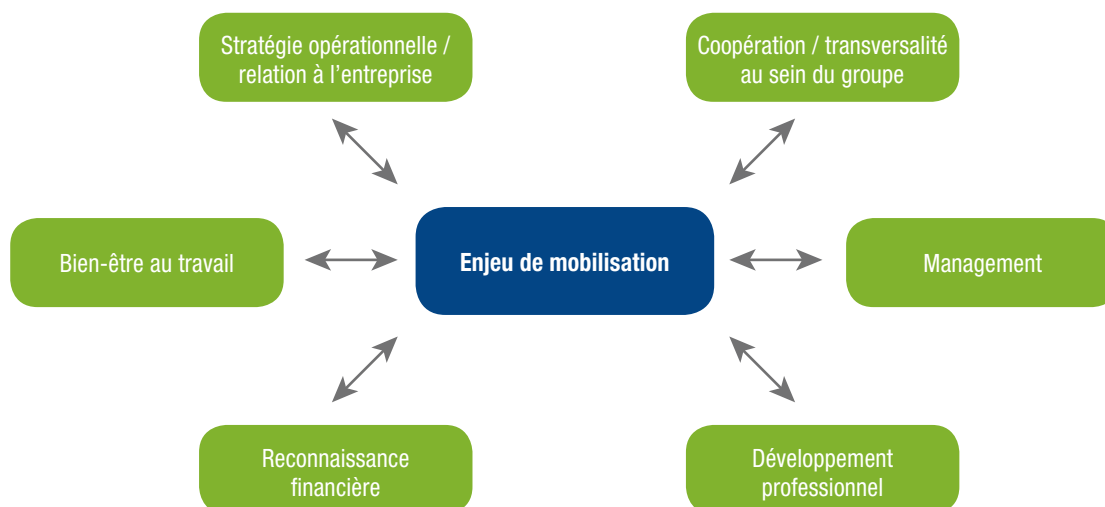
Au 1^{er} trimestre 2011, un baromètre interne a été réalisé auprès de l'ensemble des salariés du Groupe*. Ceux-ci ont ainsi eu l'**opportunité** de s'exprimer sur des thèmes comme l'environnement de travail, les métiers, les perspectives d'évolution...

Les principaux points forts :

- 76 % des répondants estiment que leurs missions et responsabilités sont clairement définies ;
- 70 % des répondants estiment avoir une grande autonomie dans leur travail.

* Hors la filiale Macif-Mutualité qui avait lancé sa propre démarche en juillet 2010 et la filiale Mutavie qui devait la renouveler.

Les avis et idées ont ensuite été pris en compte pour définir des axes de progrès et plans d'actions à mettre en place au sein du Groupe :



Pour poursuivre cette démarche d'écoute interne et de suivi du climat interne, un nouveau baromètre interne a été réalisé en mars 2012 avec pour objectif principal de mesurer les écarts de perception et continuer d'avancer au plus près des besoins de chacun.

Promouvoir le bien-être au travail

En 2011, dans le cadre de la politique Santé et Sécurité au travail de la DRH Groupe, un service d'écoute et d'accompagnement psychologique par téléphone (anonyme et gratuit) a été mis en place pour les salariés. Ce dispositif a pour objectif de compléter, sans s'y substituer, les dispositifs et relais internes d'expression et de traitement des difficultés de vie au travail déjà existants (manager, service RH, service Entraide...).

Par ailleurs, un dispositif de prévention et de gestion du risque d'agression physique et/ou verbale a également été mis en place pour l'ensemble des collaborateurs. Ce dispositif traite des différentes formes de violences externes à l'encontre des collaborateurs en relation avec le public et permet aux salariés notamment d'être pris en charge dès lors qu'il y a agression physique et/ou verbale.

L'action majeure prévue pour 2012 est la conception d'une démarche locale d'évaluation des risques psychosociaux qui se veut être au plus près du terrain des collaborateurs.

Communiquer en toute transparence

Cartographie des métiers du Groupe

Afin que chaque collaborateur puisse être acteur de son parcours professionnel, l'entreprise va mettre à disposition de ces

collaborateurs en 2012 une cartographie des métiers. Elle permettra à chacun de mieux connaître les métiers du Groupe et ainsi d'envisager des passerelles entre les métiers.

Transparence et pédagogie à travers le Bilan Social individuel

L'ensemble des collaborateurs statutaires a reçu en avril 2011, son Bilan Social Individuel (BSI), un **document d'information RH individualisé**. Ce document reprend la somme des principaux dispositifs mis en place au sein de l'entreprise dans le cadre de sa politique salariale et de ses périphériques : politique de rémunération, protection sociale, retraite, gestion du temps, formation, avantages sociaux...

Le BSI a pour objectif d'**expliquer** simplement aux collaborateurs du Groupe la **politique salariale et les éléments associés**, afin de clarifier des données qui peuvent parfois paraître complexes.

En juillet 2011, le groupe Macif a obtenu le Label Diversité. Ce Label récompense notre démarche et nos actions en faveur de la diversité et constitue un symbole fort de notre engagement en faveur de l'égalité des chances pour les collaborateurs comme pour les sociétaires.

En se lançant dans cette démarche de labellisation (le label est délivré par un auditeur indépendant, l'Afnor), le Groupe a souhaité, aux côtés de ses collaborateurs, **aller plus loin dans son engagement pour l'égalité des chances de tous**.

Le groupe Macif met ainsi en œuvre une politique diversité globale et structurée portée par sa direction, pour :

- promouvoir en interne et en externe une politique diversité concrète, cohérente et innovante ;
- garantir que tout est mis en œuvre pour éviter toute discrimination (*18 critères prévus par la loi ⁽¹⁾*) ;
- déployer cette politique de manière homogène dans toutes les entités du Groupe.

ENGAGEMENT 7.3

Poursuivre l'intégration de critères RSE dans la relation avec nos fournisseurs et prestataires

La politique d'achat du groupe Macif favorise les partenaires partageant ses valeurs, encourage les entreprises relevant de l'économie sociale et privilégie les solutions, produits ou services, inscrites dans une logique de développement durable.

En 2011, une démarche spécifique a été conduite auprès des fournisseurs de mobilier.

La Macif privilégie un nombre croissant de produits et services satisfaisants des critères environnementaux et sociaux : papier, fournitures de bureau, produit d'entretien et incite ces prestataires à les utiliser.

ENGAGEMENT 7.4

Réduire les impacts environnementaux et l'empreinte carbone

La politique environnementale du groupe Macifa pour objectif de piloter et de réduire l'impact environnemental et économique lié :

- aux déplacements des salariés, élus, experts et sociétaires ;
- aux consommations de papier ;
- aux consommations d'eau et d'énergie.

Cette démarche s'inscrit dans un processus d'amélioration continue pour « moins et mieux consommer » en s'efforçant de le faire au juste besoin avec une meilleure qualité environnementale.

Dans le cadre des déplacements des salariés, des experts, des sociétaires et des élus, la politique environnementale s'attache à :

- développer l'implication des entités vis-à-vis de la mobilité durable par des actions en lien avec les collectivités locales et les territoires ;

- favoriser la mobilité durable des salariés et des élus :
 - en optimisant les déplacements professionnels par la promotion de la visioconférence et l'incitation à l'usage de modes de transport plus propres (ex : train, covoiturage),
 - en accompagnant le développement de déplacements domicile-travail plus propres et plus sûrs, *via* notamment la mise en place de Plan de déplacement d'entreprise (PDE).

Dans le domaine de l'eau et de l'énergie, notre démarche pousse à :

- développer le pilotage de l'efficacité énergétique dans le suivi de la performance des entités ;
- augmenter la part d'énergie renouvelable consommée et produite ;
- réduire les consommations d'eau.

Dans le domaine du papier, nous cherchons à :

- améliorer la qualité environnementale du papier ;
- réduire l'impact environnemental des imprimés ;
- développer l'impression bureautique économe ;
- améliorer la gestion des déchets papier.

L'un des engagements du Groupe en 2011 a consisté à développer **l'impression bureautique économe**.

Dans ce contexte, un travail transversal avec les entités du siège et les régions a été mené depuis 2010 afin d'aboutir à une optimisation du parc d'imprimantes au niveau national. Ces plans d'actions visent principalement à :

- supprimer progressive les imprimantes et copieurs jet d'encre au profit d'équipement laser, deux fois plus économes, en terme de consommables, que les jets d'encre ;
- réduire le parc d'imprimantes ;
- généraliser des machines techniquement recto-verso et de leur paramétrage en recto-verso par défaut.

Concrètement, quels résultats ?

Le projet a abouti à de réels succès et des changements opérés en région comme au siège grâce à l'inventivité et à la créativité des acteurs impliqués :

- le groupe est passé de 43 % de machines recto-verso en 2010 à 56 % en 2011 ;
- 10 % de baisse en un an du parc d'imprimantes ;
- augmentation de 74 % à 78 % du parc d'imprimantes laser (moins polluantes).

(1) 18 critères de discrimination : l'âge, le sexe, l'origine, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, l'appartenance vraie ou supposée à une nation, l'appartenance vraie ou supposée à une race, l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, le patronyme, les opinions politiques, les convictions religieuses, les activités syndicales, l'état de grossesse.

Macif ECO CAMPUS, une démarche innovante pour un habitat environnemental

Le groupe a inauguré en novembre 2011 à Niort, Macif ECO CAMPUS, un ensemble immobilier d'entreprise et paysager à haute performance environnementale comprenant notamment deux bâtiments :

- le Francilien : bâtiment tertiaire zéro carbone à énergie positive qui accueille sur 12 000 m² le centre de gestion de Macif Île-de-France. Entièrement conçu autour de l'idée du respect de l'environnement, l'immeuble est équipé de 4 700 m² de panneaux photovoltaïques installés sur les toits et sur les abris de parking. Les collaborateurs ont été impliqués dans la conception du projet ;
- le Pôle Services : bâtiment en démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), d'une superficie de 7 500 m² qui accueillera les manifestations organisées par le Groupe.

Quelques chiffres :

sur 600 000 m² d'immobilier (exploitation et placement), les projets réalisés et en cours représentant environ 10 % des surfaces et sont inscrits dans une démarche environnementale intégrée.

2.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2.8. RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

AXE RSE	Indicateurs	2010	2011	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n°67-236)	GRI	AFA	
AXE 1 GOUVERNANCE RSE	PRÉVENTION						
	Budget annuel alloué aux actions de prévention	4 200 000	4 100 000	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret		III.4	
	Nombre d'actions de prévention	1 800	1 800	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret		III.4	
	Nombre de personnes sensibilisées	500 000	450 000			III.4	
	Nombre de visiteurs "prévention" sur macif.fr	62 000	36 203				
	Nombre de pages prévention vues	105 000	71 818				
	Subvention accordée à la SNSM	230 000	235 000				
	Prévention routière	69 %	66 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret		III.4	
	Prévention des accidents de la vie courante	13 %	12 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret		III.4	
	Prévention du suicide	4 %	5 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret		III.4	
	Prévention des risques nautiques	9 %	10 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret		III.4	
	Prévention des risques naturels		1 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret		III.4	
	Autres préventions		2 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret		III.4	
	Prévention santé	5 %	4 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret		III.4	
	Grand Public	25 %	45 %		LA 8		
	Scolaires et étudiants	38 %	34 %		LA 8		
	Entreprises	29 %	12 %		LA 8		
	Seniors	8 %	9 %		LA 8		
		FONDATION					
		Nombre de dossiers de subvention acceptés	134	189	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	EC 1	I.2
	Total des subventions versées (inclus les 12 prix du concours sauf pour 2011)	1 874 258	3 691 084	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	EC 1	I.2	
	Montant moyen par dossier (tous types de dossiers confondus)	13 987	19 530	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	EC 1	I.2	
AXE 2 ACCOMPAGNEMENT	ACCESSIBILITÉ						
		Nombre de PAP accessibles aux personnes en situation de handicap moteur (hors PAP répondant au référentiel)					
		277	327				
		Taux de points d'accueil accessibles aux personnes en situation de handicap moteur					
		53 %	62 %				
		Nombre de PAP répondant au référentiel de l'accessibilité (accessibles aux personnes en situation de handicap quelque soit le handicap)					
		14	34				
		Taux de points d'accueil répondant au référentiel de l'accessibilité					
		3 %	6 %				
		FONDS DE SOLIDARITÉ ET FONDS D'ACTION SOCIAL					
		Nombre de secours accordés	2 047	2 266	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret		III.2
		Montant des secours	2 115 703	1 959 241	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret		III.2
	Montant de l'aide globale	240 548	252 690	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret		III.2	
	PRESTATION SOLIDARITÉ CHÔMAGE						
	Nombre de sociétaires Macif bénéficiant de la Prestation Chômage	7 510	6 957	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	EC 1	III.2	
	Taux de réduction à 25 %	594	521		EC 1		
	Taux de réduction à 50 %	454	396		EC 1		
	Taux de réduction à 99 %	6 402	6 040		EC 1		
	Montant de l'aide accordée	3 890 745	3 818 132	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-8° du décret	EC 1	III.2	

AXE RSE	Indicateurs	2010	2011	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n°67-236)	GRI	AFA
AXE 2 ACCOMPAGNEMENT	QUALITÉ					
	Taux de recommandation	91,1 %	91,0 %			
	Taux de satisfaction globale	87,1 %	87,3 %		PR5	
	Totalement satisfait	22,0 %	22,1 %			
	Satisfait	65,1 %	65,2 %			
	Moyennement satisfait	8,9 %	8,7 %			
	Peu satisfait	2,6 %	2,5 %			
	Pas du tout satisfait	1,3 %	1,5 %			
	Eng 4 : Taux de réponse sous 48 h aux messages SVI	95,4 %	97,1 %			
	Eng 4 : Taux de réponse sous 48 h aux messages Internet	88,4 %	93,1 %			
	Eng 5 : Taux de prise d'appel moins de 3 min	62,3 %	64,3 %			
	Eng 5 : Taux efficacité téléphonique	66,4 %	67,4 %			
	Eng 6 : Délai d'attente avant rencontre avec un conseiller (% de visites avec une attente inférieure ou égale à 15 minutes)	76,0 %	78,0 %			
	Eng 7 : Taux de respect des horaires de rendez-vous (% de rendez-vous honorés dans les 10 minutes)	86,9 %	90,1 %			
	Eng 10 : Taux de contact sur 3 ans	89,4 %	90,1 %			
	Eng 11 : Taux de réponse sous 7 jours aux courriers sociétaires (résultats sondages)	89,5 %	90,8 %			
	Eng 15 : Taux d'AR sous 24 h aux déclarations de sinistre écrites (résultats sondages)	90,0 %	97,1 %			
	Eng 19 : Taux de paiement sous 48 h (résultats sondages)	83,5 %	89,8 %			
	Eng 20 : Taux d'AR sous 3 jours	93,7 %	91,6 %			
	Eng 20 : Taux de réponse sous 15 jours	92,8 %	93,2 %			
	MÉDIATION					
	Nombre de dossiers soumis	113	162			PR7
	Issus favorables sociétaires	7	4			PR7
	Issus favorables Macif	45	104			PR7
	Compromis	18	24			PR7
	Non recevable	0	0			PR7
	Abandonné	1	1			PR7
Tiers arbitre	0	0			PR7	
En attente de l'avis du Médiateur	42	29			PR7	
Délai moyen de traitement d'un dossier	129 jours	85 jours			PR7	
Interventions ACP	19	5			PR7	

2.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2.8. RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

AXE RSE	Indicateurs	2010	2011	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n°67-236)	GRI	AFA
AXE 3 MOBILITÉ	Nombre de contrats « Voitures propres »	778 310	959 585		FS1	II-2
	Évolution du portefeuille pour les « Voitures plus propres »	32,2 %	23,3 %		FS1	II-2
	Poids dans le portefeuille Auto des « Voitures plus propres »	17,7 %	21,7 %		FS1	II-2
	Nombre de contrats « Voitures plus sûres »	1 045 090	1 274 000		FS1	II-2
	Évolution du portefeuille pour les « Voitures plus sûres »	24,1 %	21,9 %		FS1	II-2
	Poids dans le portefeuille Auto des « Voitures plus sûres »	23,7 %	28,9 %		FS1	II-2
	Nombre de contrats ayant au moins une cible Sûre ou Propre	1 474 002	1 776 898		FS1	II-2
Part des Véhicules ayant une cible Sûre ou Propre	33,5 %	40,3 %		FS1	II-2	
AXE 5 HABITAT	Nombre de Crédits Développement durable	1 738	1 667		FS1	II-2
	Part des Crédits Développement durable dans le total des crédits Socram	0,9 %	1,0 %		FS1	II-2
INDICATEURS PRÉSENTS DANS LA COLLECTE 2010 ET NON PRÉSENTS DANS LE RAPPORT FINAL	Nombre de diagnostics de performance énergétique réalisés via Macif Avantages et services	530	940		FS1	II-2
	Nombre de contrats MAP ayant une activité de fournisseurs d'énergie renouvelable	3	3		FS1	II-2
	Nombre de vendeurs de vélo à assistance électrique	/	52		FS1	II-2
	Nombre de sociétaires ayant retiré un DAF	73 545	161 627		FS1	II-2
AXE 7 FONCTIONNEMENT INTERNE	GOVERNANCE					
	Nombre de postes de délégués régionaux (théorique)		2 037			
	Nombre total de délégués régionaux (personnes physiques)	1 956	1 977		4.3	I.1
	% de femmes	22 %	22,5 %		LA13	V.4
	Âge du plus jeune délégué	24	26		LA13	V.4
	Nombre de nouveaux délégués	159	175		4.3	V.4
	Âge moyen des délégués régionaux	60	59		LA13	V.4
	Nombre de délégués régionaux formés	216	165		4.4	V.4
	Nombre de commissions ayant au lieu en régions	100	367		4.4	I.1
	Taux de participation des sociétaires aux élections	18,5 %	18,3 %		4.4	I.1
	Centre	20,9 %	20,7 %		4.4	I.1
	Centre Europe	20,2 %	19,8 %		4.4	I.1
	Centre Ouest Atlantique	19,0 %	18,5 %		4.4	I.1
	Gâtinais Champagne	17,6 %	15,5 %		4.4	I.1
	Île-de-France	15,3 %	15,1 %		4.4	I.1
	Loir Bretagne	19,9 %	18,7 %		4.4	I.1
	Nord-Pas de Calais	18,3 %	20,3 %		4.4	I.1
	Provence Méditerranée	18,6 %	18,1 %		4.4	I.1
	Rhône-Alpes	19,6 %	19,1 %		4.4	I.1
	Sud-Ouest Pyrénées	20,3 %	22,2 %		4.4	I.1
Val de Seine Picardie	17,8 %	18,9 %		4.4	I.1	

AXE RSE	Indicateurs	2010	2011	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n°67-236)	GRI	AFA	
AXE 7 FONCTIONNEMENT INTERNE	Taux de participation physique des délégués aux Assemblées Régionales (hors représentation)	73,1 %	77,0 %		4.4	I.1	
	Centre	76,5 %	83,1 %		4.4	I.1	
	Centre Europe	77,7 %	82,6 %		4.4	I.1	
	Centre Ouest Atlantique	74,4 %	66,7 %		4.4	I.1	
	Gâtinais Champagne	69,1 %	65,2 %		4.4	I.1	
	Île-de-France	60,7 %	66,5 %		4.4	I.1	
	Loir Bretagne	80,0 %	80,1 %		4.4	I.1	
	Nord-Pas de Calais	76,7 %	87,2 %		4.4	I.1	
	Provence Méditerranée	75,7 %	82,7 %		4.4	I.1	
	Rhône-Alpes	62,4 %	64,4 %		4.4	I.1	
	Sud-Ouest Pyrénées	76,7 %	76,1 %		4.4	I.1	
	Val de Seine Picardie	76,8 %	96,4 %		4.4	I.1	
	Nombre de réunions du conseil d'administration	9	12	-		4.4	I.1
	Nombre d'administrateurs au CA	28	28	-		4.3	I.1
	Âge moyen	58	59	-		LA13	V.4
	Âge du plus jeune administrateur	44	45	-		LA13	V.4
	Âge de l'administrateur le plus âgé	66	67	-		LA13	V.4
	Administrateurs élus						
	Nombre d'administrateurs élus	24	24	-		4.3	I.1
	Nombre d'administrateurs femmes	3	3	-		LA13	V.4
	% de femmes	12,5 %	12,5 %	-		LA13	V.4
	Administrateurs salariés						
	Nombre d'administrateurs salariés	4	4	-		4.4	I.1
	Nombre d'administrateurs salariés femmes	0	0	-		LA13	V.4
	% de femmes	0,0 %	0,0 %	-		LA13	V.4
	Taux de participation à l'AG	92,0 %	95,8 %	-		4.4	I.1
	Nombre de connexions au site extranet des délégués	7 929	10 601	-		4.16	I.2
	Nombre de participation totale des Administrateurs à des sessions de formation	67	45				
	Nombre de jours de formations pour les administrateurs	75	59				
	Nombre de délégués nationaux formés	91	157				
	Nombre de jours de formations pour les délégués nationaux	140,5	314,0				
	Nombre de jours total pour tous les élus	215,5	432,0	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6° du décret		LA10	V.4
Nombre d'heures de formation total	7 848	3 024	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6° du décret		LA10	V.4	

2.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2.8. RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

AXE RSE	Indicateurs	2010	2011	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n°67-236)	GRI	AFA
AXE 7 FONCTIONNEMENT INTERNE	RESSOURCES HUMAINES					
	Effectif CDI et CDD	8 744	8 900	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^o a du décret	LA1	-
	Effectif seniors CDI/CDD	4 218	4 287	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^o a du décret	LA2	-
	% Cadres hommes	50,1 %	49,6 %		LA2	
	% Cadres femmes	50,0 %	50,4 %		LA2	
	% Employés hommes	27,6 %	27,4 %		LA2	
	% Employés femmes	72,4 %	72,6 %		LA2	
	Embauches CDI et CDD	817	953	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^o a du décret		-
	CDI	336	443	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^o a du décret		-
	CDD	481	510	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^o a du décret		-
	Nombre de stagiaires	538	588	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^o a du décret	LA1	-
	Nombre moyen mensuel des salariés des entreprises de travail temporaire	25,69	31,77	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^o a du décret	LA1	-
	Durée moyenne des jours en contrats des entreprises de travail temporaire	18,39	28,49	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-1 ^o a du décret	LA1	-
	Nombre de promotions	384	505	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-3 ^o du décret		V.4
	% de salariés promus	4,50 %	5,80 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-3 ^o du décret		V.4
	Taux de promotion sur l'effectif CDI par sexe					
	Femme	4,40 %	5,62 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-3 ^o du décret		V.4
	Homme	4,72 %	6,23 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-3 ^o du décret		V.4
	Nombre de promotions d'un niveau employé vers niveau cadre	81	112	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-3 ^o du décret		V.4
	Pourcentage d'employés promus dans une classe cadre	1,50 %	2,01 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-3 ^o du décret		V.4
	Mobilité fonctionnelle (changement de fonction sans changement de niveau)	212	268			
	Nombre de salariés handicapés (CDI)	350	382	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-7 ^o du décret	LA13	V.4
	% par sexe					
	Femmes	3,79 %	4,16 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-7 ^o du décret	LA13	V.4
	Hommes	4,48 %	4,63 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-7 ^o du décret	LA13	V.4
	Taux de handicapés/effectif total	4,04 %	4,32 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-7 ^o du décret	LA13	V.4
	Nombre de handicapés à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise	4	4	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-7 ^o du décret	LA7	
	Masse salariale	349 491 801	360 848 557	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6 ^o du décret	EC1	V.4
	Montant total des dépenses de formation	19 236 698	23 620 359	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6 ^o du décret	LA11	V.4
	% de la masse salariale consacrée à la formation	5,50 %	6,55 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6 ^o du décret	LA11	V.4
	Taux de salariés formés	63,9 %	79,10 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6 ^o du décret	LA11	V.4
	Nombre de salariés en contrat d'apprentissage	46	49	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6 ^o du décret	LA11	V.4
	Nombre de salariés sous contrat de professionnalisation	37	60	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6 ^o du décret	LA11	V.4
	Congés individuel formation					
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation rémunéré par l'entreprise	22	20	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6 ^o du décret	LA11	V.4	
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel non rémunéré par l'entreprise	39	33	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6 ^o du décret	LA11	V.4	
Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé individuel de formation	4	6	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6 ^o du décret	LA11	V.4	
Nombre d'heures de formation	10 090	8 514	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-6 ^o du décret	LA10	V.4	

AXE RSE	Indicateurs	2010	2011	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n°67-236)	GRI	AFA
AXE 7 FONCTIONNEMENT INTERNE	Répartition selon la durée de travail					
	Temps plein	7 664	7 810	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-2° du décret		
	Temps partiel	1 080	1 090	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-2° du décret		
	Sécurité et hygiène					
	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail : nombre de réunions du CHSCT	110	113	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-5° du décret		
	Effectif formé à la sécurité dans l'année	560	715	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-5° du décret		
	Somme des dépenses de sécurité et d'hygiène effectuées dans l'entreprise	6 339 208	6 165 900	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-5° du décret		
	Nombre de personnes occupant des emplois à horaires alternants ou de nuit	0	0	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-5° du décret		
	Nombre de prélèvements, d'analyse toxique et mesures	28	66	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-5° du décret		
	Sommes des dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail	4 747 071	4 611 043	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-5° du décret		
	Nombre de salariés ayant bénéficié de jours dans le cadre d'un congé parental	112	112	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-2° du décret		
	Nombre de jours pris dans le cadre du congé paternité (11 jours)	1 070	1 238	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-2° du décret		
	Représentants du personnel			Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-2-4° du décret		
	Nombre de réunions avec les représentants du personnel	979	907			
	Nombre de bénéficiaires d'un congé de formation économique, sociale et syndicale	209	182			
	Différents concernant l'application du droit du travail					
	Nombre de recours à des solutions non juridictionnelles	2	3			
	Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année	11	10			
	Nombre de mises en demeure et de procès verbaux de l'inspection du travail	0	1			
	ENVIRONNEMENT					
	TRANSPORTS					
	Part des entités du Groupe ayant mis en place la promotion de la mobilité durable des entités auprès des salariés	27 %	47 %		EN17	V.1
	Part des entités du Groupe ayant une convention transport avec une collective locale	20 %	27 %		EN17	V.1
	Part des salariés bénéficiant de la prime transport	0	13 %		EN17	V.1
	Taux de réservation des salles de visio	48,2 %	48 %		EN26	V.1
	Nombre de kilomètres théorique évités grâce à la Visio	1 222 454 km	1 963 514 km		EN26	V.1
	Kilomètres professionnels parcourus par ETP par an	N.C.	3 255		EN29	V.1
	Taux moyen d'émissions de GES du parc Macif (véhicules de fonction et de service)	144 g CO ₂ /km			EN16	V.1
	Véhicule de fonction		129,86		EN16	V.1
	Véhicule de service		115,33		EN16	V.1

2.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2.9. INFORMATIONS ET INDICATEURS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

AXE RSE	Indicateurs	2010	2011	Article 116 loi NRE (modifiant le décret n°67-236)	GRI	AFA
AXE 7 FONCTIONNEMENT INTERNE	PAPIER					
	Nombre d'imprimantes par ETP (imprimantes, copieurs)	0,39	0,33	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-3-1° du décret	EN26	V.1
	Part des imprimantes laser recto-verso en standard	43 %	56 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-3-1° du décret	EN26	V.1
	Contribution EcoFolio			Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-3-1° du décret		V.1
	Tonnes déclarées	2 508	3 369	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-3-1° du décret		V.1
	Contribution Charge Nette (€)	113 777	156 874	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-3-1° du décret		V.1
	Part d'imprimés fabriqués par un imprimeur porteur d'une marque ou label justifiant de son engagement environnemental (ex : ISO 14 000 ou Imprim'vert)		43 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-3-1° du décret	EN1	V.1
	Part des imprimés en papier ecolabellisé	61 %	72 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-3-1° du décret	EN2	V.1
	Part de toners laser noir remanufacturés		55 %	Art. 1 ^{er} citant l'art. 148-3-1° du décret	EN1	V.1

2.9 Informations et indicateurs en matière de gouvernance

2.9.1 CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration de la Macif a fait le choix, les 21 et 22 avril 2009, de ne pas adopter de Code de gouvernement d'entreprise et notamment de ne pas se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep-Medef d'octobre 2008.

Cette décision a été prise en raison du caractère inadapté aux sociétés d'assurance mutuelles du Code de l'Afep-Medef et de l'application depuis 2005 au sein du groupe Macif du rapport « Andreck » (La démocratie, principe de gouvernance des mutuelles du GEMA).

Les dispositions de ce rapport amènent le groupe Macif à respecter un certain nombre de principes tels que :

- la dissociation des fonctions du président et du directeur général au sein de la Macif ainsi qu'au sein de ses principales filiales, certaines fonctionnant avec le système dualiste du directoire et conseil de surveillance ;
- la mise en place de différents comités Groupe (voir le point 2.9.6 ci-dessous sur la composition et le rôle des comités) ;
- la transparence relative à la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, très encadrée du fait de la structure de société d'assurance mutuelle, notamment par le Code des assurances (aucune rémunération des administrateurs et des dirigeants salariés n'est liée de manière directe ou indirecte au montant des cotisations de la Société, absence d'attribution de plans de stocks options, y compris dans les filiales). Il est renvoyé à cet égard aux points 2.9.8 et 2.9.9 ci-dessous ainsi qu'à l'annexe 2 du présent point 2.9.

2.9.2 LES ÉVOLUTIONS MAJEURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE MENÉES EN 2011

Dans la continuité des réflexions initiées par le projet d'entreprise voté par le Congrès de la Macif en 2009, le groupe Macif a mis en place une nouvelle gouvernance au cours de l'année 2011.

Le Congrès du 18 juin 2011 a adopté une nouvelle Charte de Gouvernement du groupe Macif et l'assemblée générale mixte des 18 et 19 juin 2011 a modifié les statuts de la Macif. Ainsi, la gouvernance est organisée comme suit :

- **Conseil d'administration** : Les prérogatives de contrôle et de pilotage de l'ensemble du Groupe par le conseil d'administration ont été renforcées lors de la refonte de la Charte. Le conseil d'administration assure une double fonction de :
 - conseil d'administration de la Macif en qualité de structure faitière du Groupe,
 - conseil d'administration de la Macif dans le cadre de son activité dédiée à l'assurance IARD ;
- **Comité exécutif** : l'article 48 de la Charte de Gouvernement du groupe Macif le définit comme « *une instance de gouvernance*

mixte visant à renforcer l'efficacité du conseil d'administration et de la direction générale, à donner du sens et à renforcer la cohérence et la cohésion au sein du Groupe ».

Le Comité exécutif est composé des membres du bureau du conseil d'administration et des membres de la direction générale du groupe Macif. Le Comité exécutif n'est pas une instance décisionnaire ;

- **Comité de direction Groupe** : l'article 52 de la Charte de Gouvernement du groupe Macif le définit comme l'« *instance de gouvernance opérationnelle du Groupe placée sous l'autorité du directeur général, le Comité de direction Groupe a compétence pour traiter de tous les sujets opérationnels et managériaux du Groupe. Il est l'instance d'élaboration de la stratégie opérationnelle du Groupe ainsi que de pilotage et de contrôle de sa mise en œuvre.* »

Le Comité de direction Groupe est composé du directeur général, des directeurs généraux délégué(s) et/ou adjoint(s), des directeurs régionaux, des directeurs généraux et présidents du directoire des principales filiales et du secrétaire général.

2.9.3 COMPOSITION ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la date de clôture des comptes, la composition du conseil d'administration était la suivante :

Administrateurs	Date de naissance
ANDRECK, Gérard	16/07/1944
BATUT, Christian	17/03/1950
BEUROIS, Marc	19/02/1955
BLAISE-CAMUS, Marilène	19/06/1953
CARROBOURG, Maurice	21/02/1953
CERQUEIRA, José	23/11/1949
CHEMARIN, Jacques	09/04/1953
CHEVTCHENKO, Jacques	23/09/1950
COLIN, Jacques	03/04/1947
COSTE, Cyril	31/10/1966
COURBE-MICHOLET, Gérard	20/05/1944
COUSIN, Daniel	02/12/1950
DIALLO, Jean-Claude	27/11/1947
DORIVAL, Pascal	17/04/1949
GROSJEAN, Joël	29/04/1953
INSA, Hélios	01/03/1948
MAERTEN, Patrick	24/05/1962
MARTINACHE, Stéphane	26/01/1966
MICHARD, Pascal	16/04/1954
MONTARANT, Alain	07/03/1960
PERRAULT, Philippe	23/11/1955
PETITJEAN, Alain	05/07/1950
QUILLON, Annie	24/04/1955
SCHWEINBERG, Vincent	16/03/1951
TUR, José	19/12/1948
VALENTIN, Thierry	13/08/1961
VILLEMUS, André	28/06/1950
WEINSTOCK, Hélène	18/09/1950

Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 22 des statuts de la Macif :

- il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
- sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social :
 - il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société,
 - il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
- il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,
- il donne son autorisation préalable aux conventions dites réglementées ;
- il peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, sociétaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés ;
- il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

De plus, l'article 41 de la Charte de Gouvernement du groupe Macif lui confère des prérogatives de structure faîtière du Groupe et de gestion des activités IARD.

Le président du conseil d'administration, Gérard Andreck, organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la Macif.

2.9.4 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'initiative du président du conseil d'administration, les administrateurs avaient répondu de juin à juillet 2010 à un premier questionnaire portant sur le fonctionnement du conseil, administré par le Secrétariat Général.

Un rapport de restitution, présenté lors de la séance du conseil de septembre 2010, avait permis de faire émerger des axes de progrès,

notamment en termes d'organisation, d'outils et d'accompagnement pour permettre aux administrateurs de mieux remplir leurs missions.

Ces travaux ont notamment inspiré la refonte de la Charte de Gouvernement du Groupe et l'organisation de la gouvernance.

2.9.5 NOM ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis sa nomination par le conseil d'administration du 19 juin 2006, Roger Iseli assume les fonctions de directeur général de la Macif.

Conformément à l'article 27 des statuts de la Macif, le directeur général assure, sous l'autorité et la surveillance du conseil d'administration, la direction générale de la Macif qu'il représente dans ses rapports avec les tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Macif et pour assurer sa gestion et son administration, dans le cadre des orientations et des limitations de pouvoirs fixées par le conseil d'administration.

Il exerce ses fonctions dans la limite de la réglementation en vigueur, des statuts et du règlement intérieur de la Macif et sous réserve des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

2.9.6 COMPOSITION ET RÔLE DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Les comités spécialisés du conseil d'administration ont vocation à lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décisions, sur les domaines relevant exclusivement de la compétence décisionnelle du conseil. Ils interviennent en qualité de comités du groupe Macif et sont composés d'administrateurs de la Macif. Par décision du 20 juin 2011, le conseil d'administration de la Macif a marqué son accord sur la composition et l'objet des 5 comités spécialisés suivants :

- le Comité d'audit, composé de 7 membres désignés par le conseil d'administration dont une personne externe, depuis une décision du conseil d'administration du 28 août 2009, en raison de ses

compétences en matières financières ou comptables et ce, en application des dispositions de l'ordonnance n° 2208-1278 du 8 décembre 2008. Le président du conseil d'administration ainsi que le directeur de l'audit interne ne sont pas membres mais ont la qualité d'invités permanents.

Ce comité a pour objet, en synthèse, de produire des avis et/ou recommandations au conseil d'administration dans les domaines du contrôle des comptes (fiabilité des états financiers, efficacité des contrôles internes liés aux activités financières, sélection et fonctionnement du commissariat aux comptes), et de l'audit et du contrôle interne ;

2.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2.9. INFORMATIONS ET INDICATEURS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

- le Comité des risques : créé en complément du Comité d'audit, ce comité est composé de 5 membres.
Son objet est, en résumé, de suivre et d'analyser la solvabilité, d'examiner la politique des risques et de veiller à l'efficacité du système global de gestion des risques et du dispositif de contrôle des filiales ;
- le Comité partenariats, vie mutualiste et indemnisation des mandataires mutualistes, composé de 8 membres, dont l'objet est, principalement, d'impulser une politique d'animation de la vie mutualiste, de proposer des axes de partenariats politiques en fonction des agendas mutualistes et de valider les candidatures et le dispositif d'indemnisation des délégués et mandataires mutualistes ;
- le Comité rémunération et sélection des mandataires sociaux et dirigeants, composé de 8 membres, dont l'objet est, en synthèse :
 - de définir les critères et profils attendus pour l'ensemble des mandataires sociaux du Groupe et d'examiner les propositions relatives à l'attribution, au renouvellement et à la démission, révocation des mandats sociaux exercés au sein du Groupe,
 - d'examiner la composition des comités spécialisés, d'établir un plan de succession des mandataires sociaux et principaux dirigeants du Groupe,
 - de proposer le dispositif de rémunération et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Groupe ;
- le Comité éthique, déontologie et responsabilité sociale d'entreprise, composé de 4 membres, dont l'objet est globalement :
 - de procéder à l'examen des engagements en matière d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale,
 - de veiller à une bonne maîtrise du risque RSE,
 - d'examiner la performance sociale du Groupe et d'apprécier de quelle manière la Macif peut accompagner les mutations sociologiques, économiques et environnementales.

2.9.7 MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Voir la liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux figure en annexe I du présent point 2.9.

2.9.8 PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET MANDATAIRES MUTUALISTES

Conformément aux termes de l'article R. 322-55-1 du Code des assurances, l'assemblée générale est informée chaque année du montant des indemnités effectivement allouées, des frais remboursés et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social et aux mandataires mutualistes.

Afin de pouvoir répondre à cette obligation, le conseil d'administration est accompagné dans cette mission par deux comités spécialisés :

- le Comité partenariats, vie mutualiste et indemnisation des mandataires mutualistes ;
- le Comité rémunération et sélection des mandataires sociaux et dirigeants.

2.9.9 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET MANDATAIRES MUTUALISTES

Le rapport sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux et mandataires mutualistes fait l'objet de l'annexe 2 du présent point 2.9.

2.9.10 AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES

L'organisation de la gouvernance au sein de la Macif repose naturellement sur le respect des dispositions légales et statutaires.

Ainsi, il convient de rappeler que les administrateurs de la Macif sont élus pour une durée de 6 ans par les représentants des sociétaires réunis en assemblée générale.

Pour être éligible, les administrateurs doivent être sociétaires de la Macif, à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les 2 ans.

La limite d'âge est fixée à 70 ans.

Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les administrateurs sont tenus tout au long de leur mandat à un devoir de confidentialité, inhérent à leur fonction, et ont signé un engagement formel de respect des principes et obligations définis dans le Code de déontologie des administrateurs des mutuelles du GEMA, qui intègre notamment un devoir de confidentialité.

2.9.11 ÉVENTUELLES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général exerce ses fonctions dans le cadre de la réglementation en vigueur, des Statuts, du Règlement intérieur du conseil d'administration de la Macif et de la Charte de Gouvernement du groupe Macif, et sous réserve des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Le Règlement intérieur, complété par une délibération du conseil d'administration, prévoit que la direction générale ne peut engager la Mutuelle qu'après accord préalable du Bureau, tel que le conseil d'administration lui en aura donné délégation, dans les domaines suivants :

- opérations immobilières de placements, réalisées directement ou par l'intermédiaire d'une SCI ;
- prises de participations dans des entreprises externes, lorsque le montant de l'opération dépasse 15 millions d'euros et/ou 10 % du capital ; les fonds d'investissement, les OPCVM ne sont pas soumis à ces restrictions ;

- création ou abondement au capital de toute filiale ou sous-filiale, ainsi que des décisions essentielles auxquelles, en tant qu'actionnaire, elle devra souscrire ;
- engagements hors bilan significatifs de la Macif et des filiales dans lesquelles elle est l'actionnaire de référence. En tout état de cause les cautions, aval ou garanties octroyés par le directeur général au nom de la Société et autorisées par le Bureau ne peuvent excéder annuellement 100 000 000 d'euros et pour chaque engagement 15 millions d'euros.
- opérations de placements à moyens et longs termes affectés à des fonds régionaux ;
- décisions substantielles prises dans le cadre du GEMA.

Par ailleurs, le directeur général a initié, fin 2011, des travaux de mise à jour des délégations de pouvoirs aux différents cadres dirigeants du Groupe, afin de délimiter leurs champs de responsabilités et les modalités de contrôle de ces délégations par le directeur général.

2.9.12 ANNEXES SUR LES INFORMATIONS ET INDICATEURS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

ANNEXE I : MANDATS ET FONCTIONS DES ADMINISTRATEURS DE LA MACIF AU 31.12.2011

Administrateur Macif	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
ANDRECK Gérard Président	Altima Assurances	SA	Censeur	
	Campus	GIE	Membre de droit du conseil d'administration en qualité d'observateur	
	Cemm (en liquidation)	SAS	Président du conseil d'administration – Administrateur Liquidateur	Jusqu'au 30/12/2011 À compter du 30/12/2011
	CIE Foncière de la Macif	SAS	Administrateur	
	Couleurs Mutuelles	UGM	Administrateur	
	Foncière de Lutèce	SA	Administrateur	
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Administrateur	
	GIE Partenariat Cemm (liquidée en date du 30/12/2011)	GIE	Membre du Comité de partenariat	Jusqu'au 30/12/2011
	GPIM	SAS	Membre du conseil de surveillance RP Macif	
	IMA	SA	Vice-président – Membre du conseil de surveillance	
	Macif	SAM	Président du CA – Administrateur	
	Macif Gestion	SA	Administrateur	
	MacifIMO	SASU	Membre du Comité d'orientation	
	Macif Participations	SA	Administrateur RP Macif	
	Macif Sgam	Sgam	Président du CA – Administrateur	
	Macifilia	SA	Administrateur – Membre du bureau	
	Macif-Mutualité (entité qui a opté pour une nouvelle gouvernance par AG du 30/11/2011)	Mutuelle Code de la Mutualité	Administrateur	
	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance RP Macif	
	OFI Asset Management	SA	Vice-président du CA – Administrateur	
	OFI Holding	SA	Président du conseil d'administration – Administrateur	
	OFI Smidcap Opportunités (ex OFI Smidcap)	Sicav	Administrateur	
	OFI Tresor ISR (ex OFI Tresor)	Sicav	Censeur	
	Siem	SAS	Membre du Comité de direction	
	SIL (Société Immobilière d'Investissement Locatif)	SAS	Membre du Comité de direction	
	Socram Banque	SA	Président du conseil d'administration – Administrateur	
	AFA	Association	Vice-président	Jusqu'au 01/07/2011
			Président	À compter du 01/07/2011
	Ceges	Association	Administrateur	À compter du 07/12/2011
			Président du conseil d'administration	Jusqu'au 07/12/2011
	Gema	Groupement des entreprises mutuelles d'assurances	Président	
	Établissements Maurel & Prom	SA (société cotée)	Vice-président – Administrateur	
	Maurel & Prom Nigeria	SA	Administrateur RP Macif	À compter du 07/10/2011
Scor	SE (société cotée)	Administrateur		
Sferen	Sgam	Administrateur		
Atlantis Seguros (Espagne)	SA	Administrateur et vice-président RP Macif		
Atlantis Vida (Espagne)	SA	Administrateur et vice-président RP Macif		
Euresa Holding (Luxembourg)	GEIE	Administrateur RP Macif		
Eurecos SL (Espagne)	SA	Président du conseil d'administration – Administrateur		
BATUT Christian	Macif Sgam	Sgam	Administrateur représentant des salariés	
	Ardevie	Association	Président et administrateur RP Macif	

Administrateur Macif	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions
BEUROIS Marc	Macif-Mutualité (entité qui a opté pour une nouvelle gouvernance par AG du 30/11/2011)	MUT	Administrateur À compter du 30/11/2011
	SEEB	SARL	Gérant
	Macif Sgam	Sgam	Administrateur
	Macifilia	SA	Administrateur
	Mutualité Française Midi-Pyrénées	MUT	Administrateur
BLAISE CAMUS Marilène	Campus	GIE	Administrateur
	Macif Sgam	Sgam	Administrateur
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Administrateur RP Région Macif
	M. A&S	SAS	Administrateur À compter du 04/11/2011
CARRAT Jean-Claude Administrateur jusqu'au 19/06/2011	Macif Participations	SAS	Administrateur Jusqu'au 21/06/2011
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance Jusqu'au 28/09/2011
	Macifilia	SA	Président – Administrateur
	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance
	Macif Sgam	Sgam	Administrateur
	Compagnie Foncière de la Macif	SAS	Administrateur Jusqu'au 21/06/2011
	SIIL	SAS	Président et membre du Comité de direction
	Thémis	SA	Administrateur RP MacifLIA Jusqu'au 27/06/2011
			Administrateur et président du conseil d'administration À compter du 27/06/2011
	Smip	MUT	Administrateur
CARROBURG Maurice	CRESS Rhône-Alpes		Administrateur
	Mutuelle d'Entreprise Schneider Electric	MUT	Administrateur
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance
	BPCE Assurances	SA	Administrateur
	Macif Gestion	SA	Administrateur
	Macif Participations	SAS	Administrateur
CAUDAL Christian Administrateur jusqu'au 19/06/2011	ADPI	Association	Coordinateur régional
	Campus	GIE	Administrateur Jusqu'au 27/10/2011
CERQUEIRA José Secrétaire	Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 45)	Association	Administrateur et Secrétaire du CA
	Gema Prévention	Association	Administrateur et vice-président
	Calyxis ex CEPR	Association	Administrateur
	UGM Santé & Travail	UGM	Administrateur
	Macif Portugal	SA	Président 21/12/2011
	Partisagres (liquidée au 31/12/2011)		Administrateur RP Macif Jusqu'au 31/12/2011
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance À compter du 08/06/2011
CHEMARIN Jacques Vice-président	Macif-Mutualité (entité qui a opté pour une nouvelle gouvernance par AG du 30/11/2011)	MUT	Président du conseil d'administration – Administrateur À compter du 30/11/2011
	Macif Sgam	Sgam	Administrateur
	FNMF	Fédération	Administrateur
	Smip	MUT	Administrateur
	UGM Couleurs Mutuelles	UGM	Administrateur
	Santé et Travail	UGM	Délégué
	Réalise	Association	Administrateur
	SIIL	SAS	Membre du Comité de direction
	Siem	SAS	Membre du Comité de direction À compter du 07/11/2011
CHEVTCHENKO Jacques	Macif Sgam	Sgam	Administrateur
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	FONDATION	Administrateur – RP des régions Macif
	SCIC Autopartage Tour Centre	SCIC	Administrateur – RP Macif Participations
	Mutavie	SE	Membre du CS À compter du 23/05/2011
COLIN Jacques	Coopest	SA	Administrateur
			Membre du conseil de surveillance et du bureau
	Mutavie	SE	
	Altima assurance	SA	Membre du conseil de surveillance
	Chèque Déjeuner	SAS	Membre du Comité stratégique
	Macif Portugal	SA	Administrateur

2.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2.9. INFORMATIONS ET INDICATEURS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Administrateur Macif	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions
COSTE Cyril	Macif Sgam	Sgam	Administrateur représentant des salariés
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	FONDATION	Administrateur représentant des salariés
	Sferen	Sgam	Administrateur représentant des salariés À compter du 01/09/2011
COURBE MICHOLLET Gérard	Siem	SAS	Membre Comité de direction
	CPAM des Bouches-du-Rhône		Conseiller
COUSIN Daniel	Macif-Mutualité	MUT	Administrateur Jusqu'au 30/11/2011
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance
	Smip	MUT	Administrateur
	Siem	SAS	Membre Comité de direction
	Sante et Travail	UGM	Administrateur suppléant
DIALLO Jean-Claude Membre du Bureau	Macifilia	SA	Administrateur
	Mutavie	SE	Membre du bureau et du conseil de surveillance À compter du 23/05/2011
	Macifin'	SAS	Vice-président et membre du conseil de surveillance
	Idmacif	SAS	Membre du Comité stratégique
	Socram Banque	SA	Administrateur
	Macif Sgam	Sgam	Administrateur
	Sferen	Sgam	Administrateur
	Macif-Mutualité	Mutuelle du Code de la mutualité	Administrateur Jusqu'au 30/11/2011
	SILL	SAS	Membre du comité
			Vice-président et membre du conseil de surveillance
DORIVAL Pascal Membre du Bureau	Séréna	SA	Vice-président et membre du conseil de surveillance Jusqu'au 18/11/2011
	Macifilia	SA	Administrateur
	Macif Sgam	Sgam	Vice-président et administrateur
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Administrateur RP Macifilia
	Qualidom (UES du réseau économie sociale de l'offre de services aux personnes à domicile)	Union de Sociétés Coopératives à Directoire	Président du conseil de surveillance
	M. A&S	SAS	Administrateur À compter du 04/11/2011
	Fondation groupe Chèque Déjeuner	Fondation	Membre du Comité exécutif
GROSJEAN Joël	Macif Sgam	Sgam	Administrateur
	Macifilia	SA	Administrateur
	Macif Participations	SAS	Administrateur
	Compagnie Foncière de la Macif	SAS	Administrateur
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Administrateur RP des régions Macif
INSA Hélios Administrateur à compter du 19/06/2011	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance À compter du 28/09/2011
	Macif Participations	SAS	Administrateur À compter du 30/08/2011
	Compagnie Foncière de la Macif	SAS	Administrateur À compter du 30/08/2011
	Siem	SAS	Comité de direction À compter du 07/11/2011
MAERTEN Patrick Administrateur jusqu'au 31/12/2011	Macif Sgam	Sgam	Administrateur
	Macif Gestion	SA	Administrateur
	France Active Garantie	SA	Administrateur RP Macif Participations
	France Active SIFA	Association	Administrateur RP Macif
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Administrateur représentant des régions Macif
	SIFA	SAS	Administrateur RP Macif Participations
MARTINACHE Stéphane Administrateur à compter du 19/06/2011	Macif Sgam	Sgam	Administrateur représentant des salariés À compter du 19/06/2011
	Sferen	Sgam	Administrateur représentant des salariés Du 19/06/2011 à Septembre 2011
	Campus	GIE	Administrateur représentant des salariés À compter du 27/10/2011
MESTRE Bruno Administrateur jusqu'au 19/06/2011	Macif Sgam	Sgam	Administrateur représentant des salariés Jusqu'au 19/06/2011
	Sferen	Sgam	Administrateur représentant des salariés Jusqu'au 19/06/2011
MICHARD Pascal administrateur à compter du 19/06/2011	ADPI	Association	Président

Administrateur Macif	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions
MONTARANT Alain Vice-président	Macifilia	SA	Administrateur – Secrétaire du bureau
	IMA	SA	Membre du CS RP Macifilia
	Macif Sgam	Sgam	Administrateur
	Siem	SAS	Membre Comité de direction – Président À compter du 01/10/2011
	Medicis	Mutuelle	Administrateur
	Boutique de Gestion Poitou Charente	Association	Administrateur Président Jusqu'au 15/06/2011
	Gema	Syndicat Professionnel	Suppléant représentant Macif À compter du 20/06/2011
	Séréna	SA	Membre du CS À compter du 18/11/2011
QUILLON Annie	Macifilia	SA	Administrateur – Membre du bureau
	Campus	GIE	Administrateur
	Macif Sgam	Sgam	Administrateur
	Domicours Holding	SAS	Administrateur
PERRAULT Philippe	Macifilia	SA	Administrateur – Membre du bureau
	Compagnie Foncière de la Macif	SAS	Administrateur
	Macif Sgam	Sgam	Administrateur
PETITJEAN Alain Vice-président	Compagnie Foncière de la Macif	SAS	Administrateur RP Macif-Mutualité
	Macifilia	SA	Administrateur
	AG2R Macif Prévoyance (ex Icirs Prévoyance)	IP	Administrateur – Président À compter du 23/06/2011
	UGM Couleurs Mutuelles	UGM	Administrateur
	Macif-Mutualité (entité qui a opté pour une nouvelle gouvernance par AG du 30/11/2011)	MUT	Vice-président – Administrateur À compter du 30/11/2011
	Chèque Domicile (entité qui a changé de mode de gouvernance de CS en CA)	SA	Membre du CS RP Macif Jusqu'au 20/12/2011 Administrateur RP Macif À compter du 20/12/2011
	Macif Sgam	Sgam	Administrateur
	Siem	SAS	Comité de direction À compter du 07/11/2011
SCHWEINBERG Vincent	Thémis	SA	Administrateur
	Macifilia	SA	Administrateur
	Santé et Travail	UGM	Administrateur suppléant Jusqu'à fin 2011
	M. A&S	SAS	Administrateur À compter du 04/11/2011
TUR José	Macifilia	SA	Administrateur et membre du bureau
	Macif Sgam	Sgam	Administrateur
VALENTIN Thierry	Macif-Mutualité	Mutuelle du Code de mutualité	Administrateur Jusqu'au 30/11/2011
	Campus	GIE	Administrateur représentant des salariés Jusqu'au 20/06/2011
	Idmacif	SAS	Membre du Comité stratégique
	Macif Gestion	SA	Administrateur RP Macif
	Macifilia	SA	Administrateur – Vice-président
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance
	Domicours Holding	SAS	Administrateur RP Macif
	CARSAT ex CRAM Rhône-Alpes		Administrateur suppléant Jusqu'à fin 10/2011
	CAF Grenoble		Administrateur – Vice-président Jusqu'à fin 10/2011 Administrateur suppléant Depuis fin 10/2011
	Centre de Prévention des Alpes (CPA)	Association	Administrateur
	Qualidom (UES du réseau économie sociale de l'offre de services aux personnes à domicile)	Union de Sociétés Coopératives à Directoire	Administrateur RP Macif À compter du 03/10/2011
WEINSTOCK Hélène	Macif Sgam	Sgam	Administrateur
	Macif ZYCIE (Pologne)		Membre du conseil de surveillance Présidente du conseil d'administration et Administrateur
	Campus	GIE	
	Domicours Holding	SAS	Administrateur
	Séréna	SA	Membre du conseil de surveillance Jusqu'au 18/11/2011

M. Roger ISELI, directeur général de la Macif, mandats au 31.12.2011

	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions
ISELI Roger Directeur général	CAMPUS	GIE	Membre de droit en qualité d'observateur
	Cemm (en liquidation)	SAS	Administrateur
	CIE Foncière de la Macif	SAS	Administrateur RP Macif
	Foncière de Lutèce	SA	Administrateur RP Macif
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Administrateur RP Macif
	GIE Partenariat Cemm (liquidée en date du 30/12/2011)	GIE	Membre du Comité de partenariat
	BPCE Assurances	SA	Administrateur RP Macif
	GIE MMF	GIE	Administrateur unique
	GPIIM	SAS	Vice-président – Membre du conseil de surveillance
	IMA	SA	Membre du conseil de surveillance RP Macif
	IN SERVIO	SAS	Président du conseil de surveillance – Membre du conseil de surveillance RP Macif Participations
	Macif	SAM	Directeur général
	MacifIMO	SASU	Membre du Comité d'orientation
	Macif Participations	SAS	Administrateur
	Macif Sgam	Sgam	Directeur général
	Macifilia	SA	Censeur
	Mutavie	SE	Censeur
	OFI Asset Management	SA	Administrateur RP Macif
	OFI Convertibles	Sicav	Administrateur RP Macif
	OFI Euro Souverains (ex OFI Euro Moyen Terme)	Sicav	Administrateur RP Macif
	OFI Holding	SA	Administrateur RP Macif
	OFI Private Equity Capital	SCA (société cotée)	Président du conseil de surveillance – Membre du conseil de surveillance
	Ofivalmo Partenaires	SA	Membre du conseil de surveillance RP Macif
	Séréna	SA	Membre du conseil de surveillance
	Siem	SAS	Membre du Comité de direction
	SIL (Société Immobilière d'Investissement Locatif)	SAS	Membre du Comité de direction
	Socram Banque	SA	Censeur
	Gema	Syndicat professionnel	Titulaire RP Macif
	Rencontres Sociales	Coopérative à forme anonyme	Membre du conseil de surveillance RP Macif
	Sipemi	SAS	Membre du Comité d'Orientation RP Macif
	Sferen	Sgam	Administrateur
	Euresa Holding (Luxembourg)	SA	Administrateur
	Syneteristiki (Grèce)		Vice-président du conseil d'administration – Administrateur RP Macif
Macif Zycie (Pologne)		Membre du conseil de surveillance RP Macif	
UGF Unipol Gruppo Finanziario (Italie)	SA	Administrateur	

Abréviations:
CS = conseil de surveillance
RP = Représentant permanent
S civ : société civile
SA = Société anonyme
SAM = Société d'assurance mutuelle
MUT = Mutuelle (Code de la mutualité)
SARL = Société à responsabilité limitée
SAS = Société par actions simplifiée
Sicav = Société d'Investissement à Capital Variable
SCI = Société civile Immobilière
Sgam = Société de groupe d'assurance mutuelle

ANNEXE II : RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 322-55-1 DU CODE DES ASSURANCES (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011)**PRÉAMBULE**

L'article R. 322-55-1 du Code des assurances dispose que le président du conseil d'administration informe chaque année l'assemblée générale du montant des rémunérations et indemnités effectivement allouées, des frais remboursés et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social et aux mandataires mutualistes par la Société, par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou par la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Par ailleurs, en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce modifié par Loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008 (pour les sociétés émettant des titres sur un marché réglementé) et de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux dans les documents de référence, le président du conseil d'administration de la Macif rend compte de façon nominative dans le présent rapport des rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social et aux mandataires mutualistes par la Macif et par les sociétés qu'elle contrôle, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

I. Dispositif d'indemnisation

Conformément aux dispositions du Code des assurances, et notamment l'article R. 322-55-1 qui rappelle que les fonctions d'administrateur et de mandataire mutualiste sont gratuites, le conseil d'administration est autorisé à allouer des indemnités dans les limites fixées par l'assemblée générale. Cette possibilité est expressément inscrite dans les statuts de la Macif (article 25).

Le régime d'indemnisation des élus distingue l'allocation :

- pour les administrateurs, d'indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et du remboursement de leurs frais de déplacement et de séjour ;

- pour les mandataires mutualistes, d'indemnités au titre de contraintes afférentes aux missions qui leur sont confiées dans l'exercice de leur mandat et du remboursement des frais de déplacement et de séjour.

Il est précisé que, bien qu'elles n'aient pas le caractère de salaire, ces indemnités sont soumises à cotisations sociales visées par l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale.

II. Montant des rémunérations et indemnités effectivement allouées, des frais remboursés et des avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux

A. DÉFINITION DES PERSONNES ET DU PÉRIMÈTRE CONCERNÉS

1) Personnes concernées

Les dirigeants mandataires sociaux de la Macif sont l'ensemble des administrateurs ainsi que le directeur général ayant exercé tout ou partie de leur mandat social en 2011.

En 2011, ce sont donc 32 mandataires identifiés.

2) Périmètre

Les rémunérations visent celles versées par la Macif et par les structures qu'elle contrôle.

B. TABLEAU DES MONTANTS GLOBAUX VERSÉS EN 2011

	Dirigeants/mandataires sociaux	
	Montants 2011 totaux versés pour 32 mandataires	Rappel 2010 montants totaux versés pour 32 mandataires
Indemnités ou rémunérations versées	1 986 141 €	1 926 981 €
<i>dont remboursements à l'employeur ⁽¹⁾</i>	<i>208 610 €</i>	<i>207 113 €</i>
Avantages postérieurs à l'emploi	300 860 €	146 645 €
Avantages en nature	78 616 €	76 646 €
Sous-total	2 365 617 €	2 150 272 €
Remboursement de frais ⁽²⁾	176 700 €	197 872 €
TOTAL	2 542 317 €	2 348 144 €

(1) Y compris, le cas échéant, les remboursements effectués par l'organisme employeur lorsque des attributions permanentes sont confiées.

(2) Sur la base des fiches de frais remboursées.

C. MONTANTS NOMINATIFS

Base brute.

AVANTAGES À COURT TERME :

Nom	Prénom	Dirigeant/Mandataire social	Indemnités/Rémunérations versées en 2011	Avantages en nature
ANDRECK	Gérard	Président *	304 513,00 €	17 153,00 €
BATUT	Christian	Administrateur élu par les salariés	3 444,00 €	0,00 €
BEUROIS	Marc	Administrateur	49 916,00 €	3 144,00 €
BLAISE CAMUS	Marilène	Administrateur	56 642 € (dont remboursement à l'employeur 46 963 €)	3 240,00 €
CARRAT	Jean-Claude	Administrateur	62 603,00 €	2 945,00 €
CARROBOURG	Maurice	Administrateur	41 899,00 €	0,00 €
CAUDAL	Christian	Administrateur	12 823,00 €	0,00 €
CERQUEIRA	José	Administrateur	57 857,00 €	0,00 €
CHEMARIN	Jacques	Administrateur	90 492 € (dont remboursement à l'employeur 67 721 €)	3 828,00 €
CHEVTCHENKO	Jacques	Administrateur	49 740,00 €	2 952,00 €
COLIN	Jacques	Administrateur	72 871 € (dont remboursement à l'employeur 46 963 €)	0,00 €
COSTE	Cyril	Administrateur élu par les salariés	3 420,00 €	0,00 €
COURBE-MICHOLLET	Gérard	Administrateur	25 191,00 €	0,00 €
COUSIN	Daniel	Administrateur	52 568,00 €	3 075,00 €
DIALLO	Jean-Claude	Administrateur	90 261,00 €	3 264,00 €
DORIVAL	Pascal	Administrateur	56 051,00 €	0,00 €
GROSJEAN	Joël	Administrateur	52 305,00 €	3 504,00 €
INSA	Hélios	Administrateur	38 807,00 €	0,00 €
MAERTEN	Patrick	Administrateur	38 473,00 €	0,00 €
MARTINACHE	Stéphane	Administrateur élu par les salariés	1 722,00 €	0,00 €
MESTRE	Bruno	Administrateur élu par les salariés	1 722,00 €	0,00 €
MICHARD	Pascal	Administrateur	33 042,00 €	1 631,00 €
MONTARANT	Alain	Administrateur	72 779,00 €	0,00 €
PERRAULT	Philippe	Administrateur	78 830,00 €	2 616,00 €
PETITJEAN	Alain	Administrateur	55 343,00 €	0,00 €
QUILLON	Annie	Administrateur	53 759,00 €	0,00 €
SCHWEINBERG	Vincent	Administrateur	24 406,00 €	0,00 €
TUR	José	Administrateur	60 797,00 €	4 070,00 €
VALENTIN	Thierry	Administrateur élu par les salariés	3 444,00 €	0,00 €
VILLEMUS	André	Administrateur	57 522 € (dont remboursement à l'employeur 46 963 €)	3 420,00 €
WEINSTOCK	Hélène	Administrateur	71 412,00 €	3 492,00 €
ISELI	Roger	Directeur général	351 491,00 €	20 282,00 €

* Rémunération comprenant 64 740 euros en tant que président du conseil d'administration.

N.B. : Le montant d'indemnités indiqué pour les administrateurs élus par les salariés correspond aux indemnités perçues au titre du mandat social exercé, hors salaire perçu au titre du statut de salarié de la Macif.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE, RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE) :

ANDRECK	Gérard	Président	169 058 €
ISELI	Roger	Directeur général	131 802 €

III. Montant des indemnités effectivement allouées, des frais remboursés et des avantages de toute nature versés aux mandataires mutualistes (hors administrateurs Macif)

A. DÉFINITION DES PERSONNES CONCERNÉES

Les mandataires mutualistes de la Macif sont l'ensemble des délégués nationaux, autres que les administrateurs élus par l'assemblée générale, ayant exercé tout ou partie de leur mandat en 2011.

En 2011, ce sont donc 138 mandataires identifiés.

B. TABLEAU DES MONTANTS GLOBAUX VERSÉS EN 2011

Mandataires mutualistes hors administrateurs Macif		
	Montants 2011 totaux versés pour 138 mandataires	Rappel montants 2010 totaux versés pour 141 mandataires
Indemnités versées	1 030 087,00 €	918 965,00 €
<i>dont remboursements à l'employeur ⁽¹⁾</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Avantages en nature	1 506,00 €	0,00 €
Sous-total	1 031 593,00 €	918 965,00 €
Remboursement de frais ⁽²⁾	414 223,00 €	369 135,00 €
TOTAL	1 445 816,00 €	1 288 100,00 €

(1) Y compris, le cas échéant, les remboursements effectués par l'organisme employeur lorsque des attributions permanentes sont confiées.

(2) Sur la base des fiches de frais remboursées.

C. MONTANTS NOMINATIFS

Base brute.

Nom	Prénom	Brut total	Avantages en nature
ALMENDRO	Serge	5 750,00 €	0,00 €
AMOUROUX	Richard	11 424,00 €	0,00 €
ANDREO	Joëlle	6 901,00 €	0,00 €
ARNAUD	Jean-Michel	7 852,00 €	0,00 €
ASSIMON	Simone	5 484,00 €	0,00 €
BAY	Michel	6 469,00 €	0,00 €
BENGOA	Francois	4 246,00 €	0,00 €
BENOIST	Jacques	4 335,00 €	0,00 €
BERNA	Pierre	7 255,00 €	0,00 €
BERTHIER	Daniel	5 573,00 €	0,00 €
BERTHON	Daniel	4 068,00 €	0,00 €
BEUGIN	Marc	9 211,00 €	0,00 €
BEVILACQUA	Pierre	9 921,00 €	0,00 €
BIDAL	Jean	16 556,00 €	0,00 €
BIDET	Yves	4 865,00 €	0,00 €
BIZZOCHI	Jean-Luc	7 520,00 €	0,00 €
BORDERIEUX	Dominique	9 567,00 €	0,00 €
BOULAT	Jean-Francois	37 415,00 €	0,00 €
BOUSDIRA	Samir	2 957,00 €	0,00 €
BREUIL	Didier	4 688,00 €	0,00 €
BRUNEAU DE LA SALLE	Bertrand	3 626,00 €	0,00 €
CALZADA	Estelle	2 868,00 €	0,00 €
CANTIN	Sophie	6 459,00 €	0,00 €
CATELIN	Michel	3 220,00 €	0,00 €
CHARLES	Jean-Claude	6 192,00 €	0,00 €
CHAVANCE	Jean-Francois	5 220,00 €	0,00 €
CHESNEY	Edith	2 868,00 €	0,00 €
CHRETIEN	Thérèse	3 712,00 €	0,00 €
CIRODE	Jean-Luc	8 239,00 €	0,00 €
COADIC	Brigitte	4 865,00 €	0,00 €
COCHETEUX	Bernard	7 621,00 €	0,00 €
COLAS DES FRANCS	François	7 076,00 €	0,00 €
COLOM	Michel	9 200,00 €	0,00 €
COSTA	Antoine	6 436,00 €	0,00 €
COUILLARD	Jean-Marc	4 727,00 €	0,00 €
D AGOSTINO	Vincent	7 254,00 €	0,00 €
DE MUYNCK	Maurice	4 600,00 €	0,00 €
DENY	Hubert	9 038,00 €	0,00 €
DESNOS	Francine	3 980,00 €	0,00 €
DIONET	Francis	8 795,00 €	0,00 €
DJEBBARI	Fathy	4 158,00 €	0,00 €
DOS SANTOS	José-Antonio	5 839,00 €	0,00 €
DOUBLET	Francois	1 707,00 €	0,00 €
DOUCET	Denise	4 865,00 €	0,00 €

2.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2.9. INFORMATIONS ET INDICATEURS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Nom	Prénom	Brut total	Avantages en nature
DUDO	André	4 954,00 €	0,00 €
DUFEU	Anne-Marie	6 204,00 €	0,00 €
EMBIZE	Daniel	4 070,00 €	0,00 €
ESCAFIT	Jean-Louis	11 955,00 €	0,00 €
FABRE	Daniel	5 793,00 €	0,00 €
FANTINO	Emmanuelle	5 462,00 €	0,00 €
FARASSE	Sonia	6 988,00 €	0,00 €
FEUILLET	Marcel	5 661,00 €	0,00 €
FIRON	Danièle	11 058,00 €	0,00 €
FOUCAUD	Jean-Louis	11 689,00 €	0,00 €
FOUCAULT	Annie	4 158,00 €	0,00 €
FRESSE	Michel	6 724,00 €	0,00 €
GABRIELLI	Marie-Claude	6 104,00 €	0,00 €
GAILLARD	Dominique	5 838,00 €	0,00 €
GALLEY	Alain	5 131,00 €	0,00 €
GARAPON	Michel	5 927,00 €	0,00 €
GASSER	Jean-Pierre	2 351,00 €	0,00 €
GENESSEY	Véronique	2 249,00 €	0,00 €
GERARD	Clarisse	6 988,00 €	0,00 €
GERMOND	Pierre-Yves	8 150,00 €	0,00 €
GHEYSEN	Jeanine	7 076,00 €	0,00 €
GONZALEZ	Fernand	8 239,00 €	0,00 €
GROS	Pierre	5 661,00 €	0,00 €
GUENIER	Jean-Louis	4 246,00 €	0,00 €
GUILLET	Xavier	2 005,00 €	0,00 €
GUISSE	Brigitte	6 812,00 €	0,00 €
GUTH	Nathalie	5 220,00 €	0,00 €
GUY	Christophe	434,00 €	0,00 €
HERGUEUX	Claude	8 329,00 €	0,00 €
HEUREUX	Bernard	5 669,00 €	0,00 €
HUGERON	Edgar	6 205,00 €	0,00 €
HUGON	Jean-Paul	6 647,00 €	0,00 €
JACQUET	Maria	8 417,00 €	0,00 €
JAVELLE	Lucien	5 131,00 €	0,00 €
JOUBERT	France	1 910,00 €	0,00 €
LABEGA	Patrick	5 397,00 €	0,00 €
LADEVEZE	Monique	1 290,00 €	0,00 €
LANDRE	Alain	4 777,00 €	0,00 €
LANGEVIN	Jean-Pierre	4 788,00 €	0,00 €
LATOUR	Marie-Claude	6 634,00 €	0,00 €
LE BRIZAUT	Franck	5 132,00 €	0,00 €
LE GAC	Catherine	6 083,00 €	0,00 €
LEBEGUE	Jean	7 076,00 €	0,00 €
LEBLOND	Martine	2 337,00 €	0,00 €
LEBRUN	Alain	5 837,00 €	0,00 €
LECLERC	Didier	7 532,00 €	0,00 €
LEMAIRE	Patrick	6 281,00 €	0,00 €
LESAGE	Régis	5 927,00 €	0,00 €

Nom	Prénom	Brut total	Avantages en nature
LESIEU	Georges	7 607,00 €	0,00 €
LUCINSKI	Hélène	4 019,00 €	0,00 €
LUKASZEWSKI	Chantal	6 103,00 €	0,00 €
MARICAL	Christian	2 337,00 €	0,00 €
MARK	Richard	8 505,00 €	0,00 €
MATHIEU	Martine	6 281,00 €	0,00 €
MAYANCE	Nathalie	6 912,00 €	0,00 €
MAYOS	Francis	5 270,00 €	0,00 €
MILLET	Corinne	4 334,00 €	0,00 €
MOREAU	Jeannine	3 311,00 €	0,00 €
MORLET	Gérard	7 975,00 €	0,00 €
MOURGERE	Patric	9 036,00 €	0,00 €
MURATET	Didier	7 231,00 €	0,00 €
NANTERME	Marie-Christine	6 193,00 €	0,00 €
NAULIN	Daniel	5 396,00 €	0,00 €
PATARIN	Marie-Madeleine	7 520,00 €	0,00 €
PERRIN	Alain	4 334,00 €	0,00 €
PETER	Nadia	5 484,00 €	0,00 €
PETIOT	Claude	3 235,00 €	0,00 €
PEYTOUR	Alain	5 218,00 €	0,00 €
PILLOT	Michel	5 131,00 €	0,00 €
PINSON	Bernard	12 132,00 €	0,00 €
PONTHIEU	Gérard	6 382,00 €	0,00 €
PORTIER	Elisabeth	6 812,00 €	0,00 €
POULNOT	Jean-Philippe	6 370,00 €	0,00 €
RAMBERT	Andre	8 770,00 €	0,00 €
RAPIN	Didier	7 619,00 €	0,00 €
RAUX	Bertrand	8 062,00 €	0,00 €
RECOMMIS	Gabriel	10 718,00 €	0,00 €
RESSOT	Karine	4 600,00 €	0,00 €
ROBERT	Jean-Claude	5 750,00 €	0,00 €
ROMANI	Gérard	7 697,00 €	0,00 €
ROSSO	Francois	6 546,00 €	0,00 €
ROUFET	Harry	1 128,00 €	0,00 €
SEBILE	Alain	9 567,00 €	0,00 €
SICARD	Norbert	9 035,00 €	0,00 €
SOLARO	Corinne	3 980,00 €	0,00 €
STEPHAN	Martine	6 256,00 €	0,00 €
STURTZ	Patricia	3 576,00 €	0,00 €
THIBOUT	Chantal	2 691,00 €	0,00 €
VALIN	Robert	6 028,00 €	0,00 €
VANDEVIVERE	Daniel	6 646,00 €	0,00 €
VERNE	Claude	6 988,00 €	0,00 €
CREPEL ⁽¹⁾	Dominique	55 989,00 €	0,00 €
DINTINGER ⁽²⁾	Jacky	75 710,00 €	1 506,00 €
WEBER ⁽³⁾	André	46 460,00 €	0,00 €

(1) Président du conseil de surveillance de Mutavie.

(2) Président du conseil de surveillance de Macif Gestion.

(3) Président du conseil de surveillance de Macifin'.

IV. Barème d'indemnisation en vigueur en 2011 pour les administrateurs et les mandataires mutualistes

	TRANSPORT	INDEMNITÉS	HÉBERGEMENT/RESTAURATION
Président national	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,45 €/km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 5395 €	- hôtel : frais réels - repas : frais réels plafonnés, hors mission/réception 31 € province, 41 € Paris
Président de Région	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,45 €/km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 3530 €	- hôtel : frais réels - repas : frais réels plafonnés, hors mission/réception 31 € province, 41 € Paris
Administrateur Macif membre du Bureau	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,45 €/km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 298 € + Forfait 7 jours d'indemnités	- hôtel : frais réels - repas : frais réels plafonnés, hors mission/réception 31 € province, 41 € Paris
Administrateur Macif et/ou membre de commissions, président de Région	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,45 €/km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 298 € + 177 € brut/journée réunion + 88,50 € brut/demi-journée réunion	- hôtel : frais réels - repas : frais réels plafonnés, hors mission/réception 31 € province, 41 € Paris
Administrateur Macif et/ou membre de commissions, non président de Région	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,45 €/km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 964 € + 177 € brut/journée réunion + 88,5 € brut/demi-journée réunion	- hôtel : frais réels - repas : frais réels plafonnés, hors mission/réception 31 € province, 41 € Paris
Administrateur Macif élus par les salariés	Règles habituelles de remboursement des salariés	Base mensuelle brute 287 €	Règles habituelles de remboursement des salariés
Délégué national ou surnuméraire, membre du comité régional et de commissions	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,45 €/km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 258 € + 177 € brut/journée réunion + 88,5 € brut/demi-journée réunion	Frais réels plafonnés : - hôtel : 76 € province, 114 € Paris - repas : 31 € prov, 41 € Paris
Délégué national, membre du Bureau, du comité régional et de commissions	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,45 €/km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 318 € + 177 € brut/journée réunion + 88,5 € brut/demi-journée réunion	Frais réels plafonnés : - hôtel : 76 € province, 114 € Paris - repas : 31 € prov, 41 € Paris
Pour information : président Macif-Mutualité	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,45 €/km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Forfait mensuel brut 4930 €	- hôtel : frais réels - repas : frais réels plafonnés, hors mission/réception 31 € province, 41 € Paris
Pour information : administrateur de Macif-Mutualité	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,45 €/km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 324 € au titre d'attributions permanentes	- hôtel : frais réels - repas : frais réels plafonnés, hors mission/réception 31 € province, 41 € Paris
Administrateur ou membre du conseil de surveillance d'une filiale SA	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,45 €/km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Non	Forfait de 86 € par demi-journée et 172 € par jour
Pour information : Président de Macif Gestion	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,45 €/km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking...)	Base mensuelle brute 3 530 €	- hôtel : frais réels - repas : frais réels plafonnés, hors mission/réception 31 € province, 41 € Paris
COORDINATEUR DE PARTENARIAT	/	Base mensuelle brute 2 122 €	/

2.10 Informations complémentaires

2.10.1 DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET UTILISATION DE CES DÉLÉGATIONS

Aucune des délégations consenties par l'assemblée générale des 18 et 19 juin 2011 n'a été utilisée au cours de l'exercice. Il est proposé à l'assemblée générale de 2012 d'accorder de nouvelles autorisations.

2.10.2 POINT SUR LES PUBLICATIONS LÉGALES

La Macif a publié :

- le 29 avril 2011 son rapport financier annuel sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- et le 31 août 2011, son rapport financier semestriel sur les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2011.

2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3

Comptes sociaux de la Macif

Introduction	84	3.3 COMPTE DE RÉSULTAT	89
3.1 BILAN	86	A – Compte technique de l'assurance non-vie	89
Actif	86	B – Compte non technique	90
Passif	87	3.4 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	91
3.2 TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	88		

INTRODUCTION

Les présents comptes ont été établis conformément :

- aux dispositions des articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce ;
- au Décret n° 2007-431 du 25 mars 2007 (abrogeant le précédent décret du 29 novembre 2003) ;
- aux dispositions spécifiques aux entreprises d'assurances, issues des décrets n° 94-481 et 94-482 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 qui prévoit notamment l'annexe A. 344-3 du Code des assurances.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros. Ils comprennent :

LE BILAN

- Actif
- Passif

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

LE COMPTE DE RÉSULTAT

- Compte technique de l'assurance non-vie
- Compte non technique

L'ANNEXE

L'annexe regroupe toutes les informations d'importance significative permettant de compléter l'information fournie par le Bilan et le Compte de Résultat.

Elle se compose de 4 parties :

- I Exposé des principes comptables et méthodes d'évaluation
- II Informations complémentaires sur les postes du Bilan
- III Informations complémentaires sur les postes du Compte de Résultat
- IV Autres informations significatives

3.1 Bilan

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice N	Exercice N-1
1 - Capital souscrit appelé non versé		
2 - Actifs incorporels	61 773	71 320
3 - Placements	5 473 682	5 257 007
3a - Terrains et constructions	361 311	356 022
3b - Placements dans des entreprises liées et dans lesquelles il existe un lien de participation	869 333	828 930
3c - Autres placements	4 211 762	4 040 040
3d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	31 275	32 015
4 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en U.C.		
5 - Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	400 608	424 888
5a - Provisions pour primes non acquises		
5b - Provisions d'assurance - vie		
5c - Provisions pour sinistres - non-vie	400 608	424 888
5e - Provisions pour part. aux bénéfices et ristournes - vie		
5g - Provisions pour égalisation		
5h - Autres Provisions techniques - vie		
5j - Provisions techniques des contrats en U.C.		
6 - Créances	768 524	763 958
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe	489 100	463 124
6aa - Primes restant à émettre	11 614	10 896
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	477 487	452 228
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	69 465	105 342
6c - Autres Créances	209 959	195 492
6ca - Personnel	4 905	344
6cb - État, organismes de sécurité sociale	28 161	33 042
6cc - Débiteurs divers	176 895	162 105
6d - Capital appelé versé		
7 - Autres actifs	78 952	79 311
7a - Actifs corporels d'exploitation	76 105	77 067
7b - Comptes courants et caisse	2 846	2 245
7c - Autres actions propres		
8 - Comptes de régularisation - actif	159 792	169 983
8a - Intérêts acquis non échus	57 728	66 090
8b - Frais d'acquisition reportés	80 991	80 953
8c - Autres comptes de régularisation	21 073	22 941
9 - Différence de conversion	662	218
TOTAL ACTIF	6 943 993	6 766 685

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 - Capitaux propres	1 135 897	1 081 267
1a - Fonds d'établissement	220 413	215 774
1b - Primes liées au fonds d'établissement		
1c - Réserves de réévaluation		
1d - Autres réserves	896 790	861 300
Total des autres réserves	896 790	861 300
Écart dépréciation durable		
1e - Report à nouveau	193	- 19 084
1f - Résultat de l'exercice	18 500	23 277
1g - Subventions d'investissements		
2 - Passifs subordonnés	153 117	153 117
3 - Provisions techniques brutes	5 359 281	5 171 474
3a - Provisions pour primes non acquises	706 962	677 673
3d - Provisions pour sinistre (non-vie)	3 534 320	3 407 116
3f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		713
3g - Provisions pour égalisation	21 306	18 109
3i - Autres provisions	1 096 693	1 067 863
4 - Provisions techniques des contrats en UC		
5 - Provisions pour risques et charges	22 115	48 978
6 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires	7 447	9 772
7 - Autres dettes	227 474	252 253
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	17 488	17 710
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	8 306	17 686
7c - Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d - Dettes envers des établissements de crédit	37 097	44 782
7e - Autres dettes		
7ea - Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb - Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	51	51
7ec - Personnel	38 251	29 206
7ed - État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	63 915	86 949
7ee - Créanciers divers	62 367	55 869
8 - Comptes de régularisation - passif	38 651	49 590
9 - Différence de conversion	12	233
TOTAL PASSIF	6 943 993	6 766 685

3.

COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF
3.2. TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.2 Tableau des engagements reçus et donnés

(en milliers d'euros)	Exercice N	Exercice N-1
Engagements reçus	320 503	315 097
Engagements donnés	369 129	363 760
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	136 803	143 282
Titres et autres actifs avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres et actifs	107 868	103 470
Autres engagements donnés	124 458	117 008
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	339 002	347 350
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
Engagements sur IFT*, stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
Engagements sur IFT*, stratégies de rendement	300 000	300 000
Engagements sur IFT*, autres opérations		
Titres donnés en garantie sur IFT*, sans transfert de propriété		
Titres reçus en garantie sur IFT*, sans transfert de propriété		

*IFT : Instruments financiers à terme

3.3 Compte de résultat

A – COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Opérations brutes N	Cessions et retro. N	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
1 - Primes acquises	2 779 693	- 125 897	2 653 796	2 593 969
• 1a - Primes émises	2 808 981	- 125 897	2 683 084	2 609 582
• 1b - Variation des primes non acquises	- 29 288		- 29 288	- 15 613
2 - Produits des placements alloués	77 357		77 357	93 707
3 - Autres produits techniques	77 158		77 158	52 264
4 - Charges de sinistres	- 2 293 667	47 212	- 2 246 455	- 2 146 284
• 4a - Prestations et frais payés	- 2 166 463	72 676	- 2 093 788	- 2 141 155
• 4aa - Prestations	- 1 906 001	72 676	- 1 833 326	- 1 884 678
• 4ab - Frais de règlement sinistres	- 260 462		- 260 462	- 256 477
• 4b - Charges des provisions pour sinistres	- 127 203	- 25 464	- 152 667	- 5 129
5 - Charges des autres provisions techniques	- 28 830		- 28 830	- 90 349
6 - Participation aux résultats	713		713	982
7 - Frais d'acquisition et d'administration	- 434 060	1 065	- 432 996	- 413 781
• 7a - Frais d'acquisition	- 382 221		- 382 221	- 368 887
• 7b - Frais d'administration	- 51 839		- 51 839	- 45 955
• 7c - Commissions reçues des réassureurs		1 065	1 065	1 061
8 - Autres charges techniques	- 108 010		- 108 010	- 100 476
9 - Variation de la provision pour égalisation	- 3 197		- 3 197	6 493
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	67 156	- 77 621	- 10 465	- 3 475

3.

COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF
3.3. COMPTE DE RÉSULTAT

B – COMPTE NON TECHNIQUE

	OPÉRATIONS NETTES N	OPÉRATIONS NETTES N-1
1 - Résultat technique de l'assurance non-vie	- 10 465	- 3 475
2 - Résultat technique de l'assurance vie		
3 - Produits des placements	464 423	259 965
• 3a - Revenus des placements	195 390	198 495
• 3b - Autres produits des placements	55 749	30 569
• 3c - Produits provenant de la réalisation des placements	213 284	30 901
4 - Produits des placements alloués		
5 - Charges des placements	- 373 104	- 148 438
• 5a - Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers	- 26 353	- 22 522
• 5b - Autres charges des placements	- 233 211	- 109 004
• 5c - Pertes provenant de la réalisation des placements	- 113 540	- 16 912
6 - Produits des placements transférés	- 77 357	- 93 707
7 - Autres produits non techniques	17 790	
8 - Autres charges non techniques		
9 - Résultat exceptionnel	1 097	- 12 838
• 9a - Produits exceptionnels	31 285	53 562
• 9b - Charges exceptionnelles	- 30 187	- 66 400
10 - Participation des salariés	- 985	
11 - Impôt sur les sociétés	- 2 900	21 769
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	18 500	23 277

3.4 Annexe aux comptes sociaux

I	EXPOSÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS	91	III	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	110
II	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES POSTES DU BILAN	98	IV	AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES	117

I EXPOSÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

1. Principes comptables et modes d'évaluation retenus

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances introduits par les décrets n° 94-481 et 94-482 du 8 juin 1994 et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable pour l'exercice 2011.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des informations mentionnées au § 2 ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La date de clôture des comptes de la Macif est le 31 décembre. Les exercices N et N-1 sont d'une durée identique de 12 mois.

1.1 POSTES DU BILAN

1.1.1 Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

- des licences, logiciels qui font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 3 à 5 ans ;
- des droits au bail et autres qui sont éventuellement provisionnés en fonction de l'évaluation du droit, faite à la date de clôture ;
- des fonds commerciaux et autres malis de fusion issus d'opérations d'acquisition ou de regroupement susceptibles d'être dépréciés par provision en fonction de *business plan* établis à chaque arrêté de comptes.

1.1.2 Placements financiers

1.1.2.1 Valeurs mobilières relevant de l'article R. 332-19 du Code des assurances

Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R. 332-19 du Code des assurances sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Lorsque le prix d'achat est différent du prix de remboursement, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

Afin de parvenir à une convergence avec les normes IFRS, la méthode actuarielle est appliquée pour l'amortissement des surcotes et décotes des titres à revenus fixes.

La valeur de réalisation correspond au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire.

Lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Il n'y a pas de dépréciation systématique en cas de baisse des cours.

1.1.2.2 Placements relevant de l'article R. 332-20 du Code des assurances

Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent principalement :

- les terrains non construits ;
- les immeubles bâtis d'exploitation et hors exploitation ;
- les parts et actions de sociétés immobilières non cotées et sociétés à objet foncier non cotées ;
- les parts et actions d'organismes de placement collectif immobilier.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition (ou de construction) net de frais d'achat et d'impôt, augmenté des travaux d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Le plan d'amortissement retenu pour les immeubles figurant dans cette catégorie d'actif depuis la comptabilisation des actifs par composants est le suivant :

- gros œuvre 100 ans linéaire ;
- façades étanchéité 30 ans linéaire ;
- équipements techniques 20 ans linéaire ;
- agencements 10 ans linéaire.

Le prix de revient minoré des provisions pour dépréciation (lorsque la dépréciation présente un caractère durable) et des amortissements (pour les biens amortissables) constituent la valeur nette comptable inscrite au bilan.

Conformément à l'article R. 332-20-1 du Code des assurances, les placements immobiliers font l'objet d'une évaluation de leur valeur de réalisation. Cette valeur de réalisation est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec un lien de participation

Les frais liés à l'acquisition de ces titres sont intégrés au prix d'achat et sont déduits par voie d'amortissement dérogatoire sur une période de cinq ans. Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- titres cotés : au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire ;
- titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise.

1.1.2.3 Autres placements

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêts courus et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- titres cotés (y compris les titres structurés) : au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire ;
- titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise ;
- Sicav et parts de FCP : dernier prix de rachat connu au jour de l'inventaire.

1.1.2.4 Expositions au risque souverain

Conformément à la note complémentaire de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes de janvier 2012 et relative aux conséquences de la crise financière pour l'arrêté des comptes 2011 des entreprises d'assurance, une information détaillée permettant d'avoir une bonne compréhension des modalités retenues pour estimer le risque de contrepartie et pour évaluer les dépréciations est produite ci-après.

Le tableau ci-dessous ne reprend que les informations des pays « sous surveillance » ou bénéficiant d'un plan de soutien au niveau européen.

	Macif - (en K€)			
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Grèce	4 180	53	4 233	4 366
Italie	90 746	- 2 965	87 781	85 512
Portugal	67 054	632	67 687	40 470
Espagne	64 252	- 1 811	62 440	63 363
Irlande	17 559	164	17 723	15 344

S'il a été considéré que pour bon nombre de ces pays de la zone euro (Italie, Portugal et Irlande) qu'il n'existe pas à ce stade de risque significatif de défaut à court terme, il en va différemment pour la Grèce.

Dans ce contexte, la Mutuelle a constaté la moins-value relative à la dette grecque en réalisant des opérations de « vendus-achetés » dans les règles habituelles du marché avec transfert réel de propriété. La moins-value réalisée s'est élevée à - 7 923 milliers d'euros.

Cette moins-value a généré une reprise de la réserve de capitalisation pour un montant net de fiscalité de 5 022 milliers d'euros.

Début mars 2012, dans le cadre du programme d'échange des obligations grecques qui a pour objectif de réduire la dette de la Grèce de 107 milliards d'euros, le groupe Macif a apporté ses titres à l'échange.

1.1.2.5 Provision pour dépréciation à caractère durable

Les modalités de dépréciation des actifs financiers sont fixées par le Code des assurances et précisées par l'avis n° 2002-F du Comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2002.

Les provisions sont constatées ligne à ligne lorsque la dépréciation a un caractère durable.

Pour les titres cotés et conformément à l'avis du CNC, une moins-value latente de 30 % du prix d'origine pendant six mois consécutifs permet d'apprécier le caractère durable de la dépréciation. Afin de tenir compte du décrochage des marchés financiers débuté en août suite à l'amplification des craintes sur la crise de l'euro et sur la croissance mondiale, la période d'observation a débuté le 10 août.

D'autres critères peuvent venir s'ajouter à cette règle notamment l'existence d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent.

La valeur d'inventaire des investissements actions cotées a été déterminée selon la valeur recouvrable retenue en 2009 de ces placements à l'horizon de détention envisagé.

Cette valeur recouvrable est obtenue en capitalisant la valeur de marché à la date d'inventaire à un taux d'évolution future sur une durée égale à l'horizon de détention des placements : celui-ci dépendant de la durée moyenne de règlement des passifs.

Pour la mise en œuvre du calcul de provisionnement pour dépréciation durable sur les investissements en actions cotées avec une valeur recouvrable, il doit être fixé un taux de recouvrement. Il s'agit du taux moyen de progression des actifs placés en actions sur une période longue.

Pour déterminer ce taux, il a été décidé de prendre un taux « sans risque », taux d'actif obligataire à long terme considéré comme très peu risqué (emprunt d'état ou taux de *swap*), et d'y ajouter une prime de risque, celle constatée en moyenne de façon prudente sur des actions par rapport à ce taux sans risque ce qui a conduit à retenir un taux de 7 %.

Quant à l'horizon de détention, il est fixé en principe à 3 ans pour Macif qui correspond à une durée en cohérence avec celle du passif.

Cette valeur n'a pas vocation à être modifiée de manière significative sur la période de détention, sauf cas exceptionnel ou connaissance d'un élément objectif nouveau de nature à modifier substantiellement les hypothèses retenues pour la valorisation.

Pour les titres non cotés en moins-values latentes, un examen dossier par dossier est mené à chaque arrêté des comptes en fonction des événements survenus sur les titres.

1.1.2.6 Provision pour risque d'exigibilité

Selon l'article R. 331-5-1 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 332-20 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Une moins-value latente nette globale des placements mentionnés à l'article R. 332-20 est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués selon les règles prévues à l'article R. 332-20-1.

Cette provision est considérée par le Code des assurances comme faisant partie des provisions techniques. Elle est inscrite au passif du bilan.

Montant de la provision au 31 décembre 2011 : néant.

1.1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement :

- les soldes débiteurs des comptes sociétaires ;
- les cotisations à annuler.

1.1.4 Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- équipements techniques 20 ans linéaire ;
- agencements 10 ans linéaire ;
- matériel transport 4 à 5 ans linéaire ;
- matériel informatique 1 à 5 ans linéaire ;
- matériel de bureau 5 ans linéaire ;
- mobilier 10 ans linéaire.

Conformément aux dispositions comptables prévues dans le règlement CRC n° 2002-10, complété par les avis CNC : n° 2002-07 du 27 juin 2002, n° 2002-12 du 22 octobre 2002, n° 2003 E du 9 juillet 2003, n° 2003 F du 5 décembre 2003 et l'instruction 4A 13-05 n° 213 du 30 décembre 2005, la Société a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2005, les nouvelles règles d'amortissements et de dépréciation des actifs en appliquant la méthode rétrospective.

1.1.5 Comptes de régularisation actif

Frais d'acquisition reportés

Conformément aux dispositions comptables prévues au Code des assurances, la Société a inscrit à l'actif la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice, diminuée des commissions nettes reçues des filiales.

1.1.6 Capitaux propres

1.1.6.1 Réserve de capitalisation

Dans le poste « Autres Réserves » figure, conformément au Code des assurances, la réserve de capitalisation. Celle-ci est destinée, en cas de vente de valeurs évaluées selon l'article R. 332-19, à parer à l'éventuelle dépréciation des valeurs comprises dans l'actif et à la diminution de leur revenu.

La réserve de capitalisation est fiscalisée depuis 2010.

1.1.6.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat selon le même rythme que la constatation de l'amortissement de l'immobilisation subventionnée.

1.1.7 Instruments financiers de change et de taux

Conformément à l'article R. 332-47 du Code des assurances relatif aux instruments liés à une dette financière, la Macif avait contracté en 2005 dans le cadre de l'opération Émission d'emprunt TSDI, trois *swaps* de taux, et trois nouveaux en 2009. Les diverses modalités sont précisées en chapitre II 7.2

Par ailleurs, de façon indirecte, certains OPCVM utilisent des produits dérivés pour leur gestion. Ces produits ne sont jamais utilisés pour investir avec un effet de levier. Un suivi quotidien est réalisé par les sociétés de gestion.

1.1.8 Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

1.1.8.1 Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisations (soit le 1^{er} avril).

Cette provision est calculée, d'une part en fonction du nombre de jours entre la date de clôture et la date d'échéance des contrats et, d'autre part, en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

1.1.8.2 Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier, ou selon des méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres. La provision de frais de gestion estimée sur l'exercice est déterminée en fonction des frais de règlement des sinistres réellement observés sur l'exercice selon des méthodes statistiques.

1.1.8.3 Prévision de recours

La prévision de recours représente l'estimation des recours attendus sur les sinistres non clos.

Cette provision est évaluée distinctement de la provision pour sinistres à payer (article R. 331-15).

La méthode d'évaluation consiste à estimer les recours à encaisser dans le futur en reproduisant les évolutions observées dans le passé. Par différence avec les recours déjà encaissés, on en déduit l'estimation de la prévision de recours. Le montant retenu correspond, pour chaque survenance, à la moyenne des 2 méthodes appliquées sur des triangles de « charge » de recours et des triangles de recours encaissés.

1.1.8.4 Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux charges exceptionnelles relatives aux opérations garantissant : les risques de catastrophes naturelles, les risques tempêtes, les risques d'attentats, le risque décès, ainsi que le risque lié à l'application des conventions APPN et AIR FRANCE pour les pertes de licence des navigants de l'aviation civile.

1.1.8.5 Autres provisions techniques

a) Provision mathématique des rentes

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle probable des engagements de l'entreprise afférents aux rentes responsabilité civile (RC) et contractuelles. Elle est déterminée conformément aux articles A. 331-1-2, A. 331-10, A. 331-22 du Code des assurances.

En application de l'arrêté du 23 décembre 2010 concernant le taux d'actualisation des provisions mathématiques, pour 2011 les taux retenus correspondent à 75 % et 60 % de la moyenne du TME calculée sur 24 mois.

- les rentes d'invalidité RC sont calculées avec la table TD 88-90 et un taux d'actualisation de 60 % du TME : pour l'exercice 2011, le taux retenu s'établit à 1,97 % ;
- les rentes d'invalidité contractuelles sont évaluées avec la table réglementaire de maintien en invalidité du BCAC, prolongée au-delà de 62 ans par les tables prospectives TGF/TGH 05, et un taux d'actualisation égale à 75 % du TME : pour l'exercice 2011, le taux retenu s'établit à 2,46 % ;
- les rentes décès (RC et contractuelles) sont évaluées avec les tables prospectives TGF/TGH 05, et un taux d'actualisation fixé conformément à la réglementation (60 % du TME apprécié à la date de survenance du décès, avec règle des pas de 0,25 % et plafonnement à 3,5 %) : pour les rentes consécutives aux décès survenus en 2011, le taux retenu s'établit à 1,75 %.

b) *Provision pour risques en cours*

La provision pour risques en cours est déterminée sur la base des sinistres et des frais d'administration susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et couverts par des contrats conclus avant cette date, dans la mesure où leur montant excède la provision pour cotisations non acquises et les cotisations exigibles aux dits contrats. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité, observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1.

c) *Provision pour risque d'exigibilité*

La provision pour risque d'exigibilité est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Conformément à l'article R. 331-5-1, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements soumis aux règles de l'article R. 332-20, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable des placements et leur valeur de réalisation, fait apparaître une moins-value latente nette (*cf. infra* Placements).

1.1.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont composées de provisions :

- pour litiges ;
- pour perte de change ;
- risques divers ;
- et des amortissements dérogatoires.

L'ensemble des litiges et autres risques pécuniaires encourus a été appréhendé à la clôture de l'exercice après identification et évaluation par les directions et services internes du Groupe.

1.1.10 Dettes pour dépôts en espèces recus des cessionnaires

La part des réassureurs dans les provisions techniques est représentée partiellement par un dépôt en espèces.

1.1.11 Autres dettes

Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les autres dettes regroupent principalement :

- des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance ;
- des dettes envers des établissements de crédit ;
- d'autres dettes : personnel, États, organismes sociaux, créanciers divers.

1.1.12 Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif sont principalement composés des amortissements de différence de prix remboursé (surcote).

1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

1.2.1 Produits des placements transférés et alloués

Pour les sociétés d'assurance non-vie, le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques qui figurent dans le Compte de Résultat Technique ;
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres qui figurent dans le Compte de Résultat non Technique.

À l'inventaire, une écriture est comptabilisée pour transférer du Compte de Résultat non Technique au Compte de Résultat Technique, la part des produits nets de placement alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres, les provisions pour risques et charges et les provisions techniques nettes.

1.2.2 Charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination, conformément aux exigences du plan comptable des assurances. Ces destinations regroupent les postes suivants :

- frais de règlement sinistres (frais des services règlement) ;
- frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux) ;
- frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion) ;
- frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages) ;
- autres charges techniques (charges de direction Générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

3.

COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF

3.4. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

1.2.2.1 Imputation directe sans application des clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination

Un compte de charge par nature correspond à une seule destination.

1.2.2.2 Affectation selon le code d'activité des salariés

Cette méthode d'imputation résulte de l'attribution à l'ensemble des salariés de la Macif d'un code destination. Sont principalement concernés par cette affectation, tous les frais de personnel et autres charges rattachées.

Le traitement est effectué mensuellement à partir du programme de paie.

1.2.2.3 Imputation indirecte des autres frais généraux

Cette dernière méthode regroupe tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes présentées ci-dessus.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition qui reposent sur la notion de poste de travail.

La moyenne de cette répartition aux destinations pour la Macif France entière, s'établit ainsi pour l'exercice 2011 :

- frais de règlement des sinistres 35,79 % ;
- frais d'acquisition 51,49 % ;
- frais d'administration 3,81 % ;
- charges de placement 0 % ;
- autres charges techniques 8,90 %.

En ce qui concerne les autres charges comptabilisées par la Macif et issues d'autres entités juridiques, leur affectation a été la suivante :

- les charges provenant du GIE Macif Mutavie Finances constituent dans leur intégralité des charges de placement ;
- les charges provenant du GIE Macif Mutavie Assurances Vie sont ventilées selon l'affectation précise des salariés du GIE.

1.2.3 Autres produits non techniques

Depuis la fiscalisation de la réserve de capitalisation en 2010, l'arrêté du 30 décembre 2010 modifiant le Code des assurances a précisé le traitement comptable.

Ainsi, dans le cadre d'une dotation à la réserve de capitalisation, un produit théorique d'impôt (de 36,10 % de la dotation) est constaté en « Autres produits non techniques ».

1.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés, selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes qui suivent sur les éléments hors bilan.

2. Changements de méthodes comptables, d'estimation et de modalités d'application

2.1 CHANGEMENT DE MÉTHODES D'ESTIMATION - PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER CEDÉES AUX RÉASSUREURS

À l'inventaire 2011, un changement de méthode dans les modalités d'estimation des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs a été opéré au titre des garanties RC Auto et RC Générale.

Historiquement, les cessions effectuées au titre de ces garanties étaient comptabilisées sur la base des règlements et des provisions dossier par dossier.

En raison de l'évolution constatée de la charge ultime cédée par rapport à la provision gestionnaire, une étude a été réalisée afin de déterminer un taux de cession de cette charge brute ultime par année de survenance, à partir d'une approche statistique entraînant un complément de provisions cédées aux réassureurs.

L'impact sur les comptes au 31 décembre 2011 de ce complément de provisions cédées aux réassureurs au titre des traités RC en excédent de sinistre, se matérialise par un produit de 30 629 milliers d'euros.

2.2 CHANGEMENTS D'OPTIONS FISCALES

2.2.1 Amortissements dérogatoires

Depuis 2005, la Mutuelle a procédé à la constatation d'amortissements dérogatoires fiscalement admis sur les logiciels acquis et créés par elle-même.

En 2010, il a été décidé de suspendre la dotation d'amortissements dérogatoires pour les nouveaux logiciels et programmes immobilisés durant l'exercice.

Au 31 décembre 2011, la Mutuelle a enregistré une reprise partielle des amortissements dérogatoires pour 17 036 milliers d'euros (dont 8 983 milliers d'euros qui avait été omis au titre de l'exercice précédent).

2.2.2 Carry back

En 2010, suite aux avis de mises en recouvrement reçus par la Macif relatifs aux exercices 2005 et 2006, la Mutuelle a opté pour le report en arrière de ses déficits 2008 et a constaté à son actif la créance de *carry back* correspondante.

Au 31 décembre 2011, compte tenu d'une part, de l'accroissement de la pression fiscale sur les résultats (contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés votée fin décembre 2011) et dans la mesure où cette tendance pourrait s'accroître au titre des prochains exercices, il a été décidé de renoncer au report en arrière initialement envisagé et d'annuler la totalité de l'élément d'actif susmentionné, soit une charge pour l'exercice de 17 773 milliers d'euros.

En contrepartie, la Macif dispose d'un stock accru de déficits fiscaux reportables en avant sans limitation de durée.

3. Faits significatifs

3.1 PLUS-VALUE SUR LES TITRES MAUREL ET PROM

La Mutuelle a réalisé une plus-value sur les titres Maurel et Prom dans le cadre d'une opération « vendu-acheté » dans les règles habituelles de marché pour un montant de 95 447 milliers d'euros.

3.2 PROVISIONS DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE SUR PLACEMENTS FINANCIERS

Conformément aux principes de dépréciation à caractère durable des placements financiers précisés précédemment au paragraphe 1.1.2.4 de l'annexe, les dotations nettes de reprises des provisions pour dépréciation durable constatées par la Macif sur l'exercice 2011 représentent un montant de - 171 093 milliers d'euros.

3.3 DOTATION À LA RÉSERVE DE CAPITALISATION

Conformément aux règles de constitution de la réserve de capitalisation définies au paragraphe 1.1.6.1 de l'annexe, la dotation brute de la réserve de capitalisation constatée en 2011 par la Macif est de - 49 280 milliers d'euros. Cette dotation est partiellement neutralisée fiscalement par la constatation d'un « Autre produit non technique » de 17 790 milliers d'euros.

3.4 RÉDUCTION – AUGMENTATION DE CAPITAL

Afin de régulariser la situation nette de sa filiale Macifilia, la Mutuelle a procédé dans le 2nd semestre à une réduction – augmentation de capital pour un montant total de 130 000 milliers d'euros.

II INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES POSTES DU BILAN

1. Analyse des variations de certains postes d'actif immobilisé

1.1 POSTES D'ACTIF IMMOBILISÉ BRUT

	Brut début d'exercice	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Brut fin d'exercice
Actifs incorporels	192 983	33 487	19 168	207 302
Terrains et constructions	402 764	9 805	9 400	403 169
Placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation	996 810	618 743	423 743	1 191 810
TOTAL	1 592 557	662 035	452 310	1 802 281

1.2 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS DE CES ACTIFS

	Amort.Prov. début d'exercice	Dotation Amort.Prov.	Reprise Amort.Prov.	Amort.Prov. fin d'exercice	Valeur nette bilan à la clôture
Actifs incorporels	121 664	25 148	1 283	145 529	61 773
Terrains et constructions	46 742	1 172	6 055	41 859	361 310
Placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation	167 880	200 960	46 364	322 476	869 334
TOTAL	336 286	227 280	53 702	509 864	1 292 417

2. Autres placements - Variation des amortissements et provisions

2.1 POSTES D'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur brute fin d'exercice	Variation Amortissements et Provisions			Valeur nette au bilan	
		01/01/N	Dotation	Reprise		31/12/N
Autres Placements	4 284 828	55 336	21 644	3 913	73 067	4 211 761
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	31 275	0			0	31 275
TOTAL	4 316 104	55 336	21 644	3 913	73 067	4 243 037

3. États des placements

3.1 ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur Réalisation
I - Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	403 169	361 311	612 877
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>			
<i>IFT stratégies de rendement</i>			
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	1 237 570	889 255	1 161 910
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>			
<i>IFT stratégies de rendement</i>			
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	428 858	408 984	389 462
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>			
<i>IFT stratégies de rendement</i>			
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	860 772	858 814	857 706
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>			
<i>IFT stratégies de rendement</i>			
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	2 921 494	2 874 842	2 823 312
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>			
<i>IFT stratégies de rendement</i>			
6) Prêts hypothécaires	4 925	2 770	2 770
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>			
<i>IFT stratégies de rendement</i>			
7) Autres prêts et effets assimilés	15 636	14 910	14 910
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>			
<i>IFT stratégies de rendement</i>			
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	31 275	31 275	31 275
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>			
<i>IFT stratégies de rendement</i>			
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	5 000	5 000	5 000
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>			
<i>IFT stratégies de rendement</i>			
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
<i>Placements immobiliers</i>			
<i>Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM</i>			
<i>OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe</i>			
<i>Autres OPCVM</i>			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>			
11) Autres Instruments financiers à terme		0	5 114
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>			
<i>IFT stratégies de rendement</i>			
<i>IFT autres opérations</i>			
12) Total des placements et des IFT, lignes 1 à 11, dont :	5 908 699	5 447 161	5 904 336
<i>Total des placements</i>	5 908 699	5 447 161	5 899 222
<i>Total des IFT</i>	0	0	5 114

3.

COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF

3.4. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur Réalisation
Récapitulatif des placements par mode d'estimation			
a) dont :			
• placements évalués selon l'article R. 332-19 et instruments financiers à terme rattachés	2 614 025	2 589 664	2 548 372
• placements évalués selon l'article R. 332-20 et instruments financiers à terme rattachés	3 294 674	2 857 497	3 350 850
• placements évalués selon l'article R. 332-5 et instruments financiers à terme rattachés			
• placements évalués conformément à l'article 28 du décret n° 2004-342 du 21/04/2004			
• autres instruments financiers à terme	0	0	5 114
b) dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1 :			
• valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	5 518 561	5 191 662	5 513 541
• valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
• valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	31 275	31 275	31 275
• valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France			
• Autres affectations ou sans affectation (y compris les IFT)	358 863	224 224	359 520
Les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX). Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature.			
dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1-1 :			
• valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
• autres valeurs			
c) dont :			
• placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	5 903 805	5 442 267	5 899 467
• placements et instruments financiers à terme hors OCDE	4 894	4 894	4 869
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques	618 728	618 728	618 728
(autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)			
IV- Valeurs reçues en nantissement des réassureurs		339 002	339 002

3.2 ÉTAT DES PLACEMENTS : AUTRES INFORMATIONS

	Total		
a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions »	Néant		
b) Détail des terrains et constructions (valeur nettes)	Total	Droits réels	Part des soc. Immobilières ou foncières non cotées
Immobilisations d'exploitation	0	0	0
Autres immobilisations	361 311	0	361 311
TOTAL	361 311	0	361 311
Total			
c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence du prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R. 332-19	- 32 343		

4. État des échéances des créances et des dettes

4.1 CRÉANCES

	Montant net	Moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Cotisations acquises non émises	11 614	11 614		
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	477 487	477 487		
Créances nées d'opérations de réassurance	69 465	69 465		
Personnel	4 905	4 905		
État, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques	28 161	28 161		
Débiteurs divers *	176 895	176 895		
Capital appelé non versé	0	0		
TOTAL	768 525	768 525		

*dont produits à recevoir. 61 420

4.2 DETTES

	Montant net	Moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	7 447	7 447		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	17 488	17 488		
Dettes nées d'opérations de réassurance	8 306	8 306		
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers les établissements de crédit	37 097	37 097		
Titres de créances négociables par l'Entreprise				
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	51	51		
Personnel	38 251	38 251		
État, organismes de Sécurité Sociale, Collectivités publiques	63 915	63 915		
Créanciers divers *	62 367	62 367		
TOTAL	234 921	234 921	0	0

* dont charges à payer. 5 613

5. Tableau des filiales et participations

Nom de la société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remb.	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A - FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À PUBLICATION										
Compagnie Foncière Macif	27 000	4 166	100,00 %	68 615	51 988	19 786		5 504	1 389	2 000
Macifin'	27 860	- 21 697	100,00 %	30 939	27 861	7 000		223	- 6 545	
Macif Participations	11 400	269	100,00 %	26 678	10 369	3 956			- 880	
Siem	114 400	46 507	100,00 %	147 054	147 054	4 617	49 968	32 884	2 720	
Macifilia	130 000	18 313	100,00 %	256 734	39 773	25 000		145 475	- 108 540	
Foncière de Lutèce	97 885	17 515	95,32 %	83 838	83 838			13 127	1 896	1 983
Mutavie	46 200	464 200	96,03 %	99 755	99 755	110 000	29 647	2 156 256	35 301	
Macif Zycie	7 313	- 4 072	51,00 %	3 951	1 248	285		1 365	- 410	
OFI Holding	1 726	52 773	65,12 %	35 126	35 126	19 000			4 087	
Macif Portugal	26 880	1 257	99,89 %	46 406	7 844	95		30 498	- 18 291	
ID Macif	1 000	608	100,00 %	23 300	1 551			1 945	- 375	
Vernier Participation	9 168	4 282	54,54 %	9 305	9 305				- 12	
A1 - FILIALES À PLUS DE 50 %				831 701	515 712	189 739	79 615	2 387 277	- 89 660	3 983
Socram Banque	70 000	16 316	33,60 %	41 538	41 538			37 663	6 747	891
Domicours Holding	6 370	22	37,89 %	2 414		4 174		4 221	- 84	
Altima Assurances	26 965	- 1 883	33,02 %	15 717	7 556			9 665	- 873	
Atlantis Seguros	32 502	- 2 880	19,90 %	8 295	5 992			35 412	431	
IMA	30 764	36 690	31,76 %	16 071	16 071			59 767	3 652	
BPCE Assurances	61 996	107 777	25,00 %	99 335	99 335			489 683	24 391	1 100
ESFIN	44 493	6 457	23,61 %	11 953	11 953				- 224	
DV Holding	70 029	96 302	17,00 %	55 896	55 896			179 526	13 507	127
Pallas European Property	14 842	- 10 440	13,78 %	2 249	530				60	
Ste d'Assurance Prévoyance et Santé			41,00 %	4 228	4 228					
A2 - PARTICIPATIONS (10 À 50 %)				257 696	243 099	4 174		815 937	47 607	2 118
B - AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE N'EXCÈDE PAS 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À PUBLICATION										
B1 - FILIALES FRANÇAISES (ENSEMBLE)				2 089	1 977	5 424				3 111
B2 - FILIALES ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)				201	201	245				
B3 - PARTICIPATIONS FRANÇAISES (ENSEMBLE)				8 131	5 592	2 564	381			1 142
B4 - PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)				6 199	4 705	1 500				
C - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
C1 - FILIALES FRANÇAISES (ENSEMBLE)				783 433	508 597	194 783	79 615			7 094
C2 - FILIALES ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)				50 558	9 293	625				
C3 - PARTICIPATIONS FRANÇAISES (ENSEMBLE)				255 283	242 169	6 738	381			3 260
C4 - PARTICIPATIONS ÉTRANGÈRES (ENSEMBLE)				16 743	11 227	1 500				

6. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

SOCIÉTÉS	Montant brut des parts détenues	Montant net des créances	Montant des dettes
Altima Assurances	15 717	703 ⁽³⁾	782 ⁽⁴⁾
Atlantis Seguros	8 295		530 ⁽⁴⁾
Atlantis Vie	1 914		
Capa Conseil	78	0 ⁽³⁾	
BPCE Assurances	99 335	1 677 ⁽³⁾	
Cemm	314	0 ⁽³⁾	
D'Arva	803	49 ⁽³⁾	0 ⁽³⁾
Domicours Holding	2 414	1 252 ⁽³⁾	
DV Holding	55 896		
Ecosol La Coopérative	42		
ESFIN	11 953		
Euresa Holding	1 661		
Gironde et Gascogne	152	297 ⁽³⁾	
GPIM	292	44 ⁽³⁾	
		34 ⁽³⁾	
Groupement Mutualiste Prévoyance	219		
Idmacif	23 300	1 080 ⁽³⁾	186 ⁽³⁾
IMA	16 071	4 437 ⁽³⁾	
Inter Mutuelles Habitat GIE	13	1 841 ⁽³⁾	
Iris SA	1 372		
Iris Armement	915	0 ⁽²⁾	
Chèque Domicile	606	0 ⁽³⁾	
Macif Gestion	177	60 ⁽³⁾	
Macifin'	30 939	641 ⁽³⁾	3 279 ⁽³⁾
		7 000 ⁽³⁾	
Macifilia	256 734	3 745 ⁽³⁾	163 ⁽³⁾
		8 339 ⁽⁴⁾	3 374 ⁽⁴⁾
		25 000 ⁽¹⁾	84 ⁽³⁾
Macif Conseil EURL	201	245 ⁽³⁾	
Macif IMO SAS	150	31 ⁽³⁾	
		546 ⁽³⁾	
Macif Avantages & Services SAS	38		
Macif-Mutualité	0	10 000 ⁽¹⁾	
		1 248 ⁽³⁾	
Macif Mutavie Assurances de Personnes GIE	1	179 ⁽³⁾	232 ⁽³⁾
Macif Mutavie Finance GIE	1	18 ⁽³⁾	152 ⁽³⁾
Macif Participations	26 678	3 956 ⁽³⁾	
Macif Portugal	46 406	95 ⁽¹⁾	27 ⁽⁴⁾
Macif Zycie	3 951	285 ⁽³⁾	
Maurel et Prom	110 712		
Maurel et Prom Nigeria	17 314		
Mutavie	99 755	110 000 ⁽¹⁾	

3.

COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF 3.4. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

SOCIÉTÉS	Montant brut des parts détenues	Montant net des créances	Montant des dettes
		116 ⁽³⁾	0 ⁽⁴⁾
		2 385 ⁽³⁾	
OFI Asset Management	0		
OFI Holding	35 126	19 000 ⁽³⁾	
Ofivalmo Partenaires	1 185		
Prévoyance Santé Cie ASS SA (SAPS Algérie)	4 229		29
Qualidom UES	12		
Rencontres Sociales	5		
Secta	1 555		
Sipemi	457		
Socram Banque	41 538	92 ⁽³⁾	
Syneteristiki	2 177	1 500 ⁽¹⁾	
TUW	1 889	0 ⁽⁴⁾	
Vernier Participation SAS	9 305		
Vivium	75 800		
TOTAL	1 007 694	205 898	8 839

(1) Obligations et TP.

(2) Prêts.

(3) Comptes courants.

(4) Comptes courants avec les cédantes.

7. Passifs subordonnés

7.1 PASSIFS SUBORDONNÉS

En avril 2005, la Macif a contracté un emprunt TSDI de 150 000 milliers d'euros, dont les modalités sont les suivantes :

- le TSDI est un titre subordonné perpétuel, les intérêts (4,625 % fixe pendant 10 ans, puis intérêt variable Euribor 3 mois + 2 % au-delà de 2015) sont cumulatifs avec une option de remboursement anticipé.

Par ailleurs, la prime d'émission assortie est amortie sur 10 ans.

	Montant net	Moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs subordonnés	153 117	3 117	150 000	
TOTAL	153 117	3 117	150 000	0

7.2 SWAPS DE TAUX

Pour couvrir l'émission du TSDI Macif d'avril 2005, 3 *swaps* de taux identiques d'un montant respectif de 50 000 milliers d'euros ont été contractés avec 3 établissements financiers différents selon les conditions suivantes :

- Échange d'un taux fixe payé de 4,625 % sur les 10 premières années en taux variable EURIBOR + 1,0025 %.

En décembre 2009, 3 nouveaux *swaps* de taux de 50 000 milliers d'euros ont été contractés avec les 3 établissements financiers précédents selon les conditions suivantes :

- Échange d'un taux variable payé de EURIBOR sur les 5 prochaines années en taux fixe de 2.61 %.

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002 et à l'avis du CNC n° 2002-10 du 22 octobre 2002, relatifs aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises d'assurance, la Macif a effectué cette opération dans le cadre d'une stratégie de rendement. Le produit net constaté sur l'exercice 2011 est de 1 498 milliers d'euros.

La mutuelle a retenu la méthode « simplifiée » (utilisation du coupon couru) pour apprécier l'ensemble des flux à la clôture.

Enfin, il est précisé que la valeur globale des 6 *swaps* au 31 décembre 2011 est de 5 114 milliers d'euros nette des coupons courus.

8. Composition de l'actionnariat

Non applicable.

9. Variation des capitaux propres

	Solde à l'ouverture	Affectation Résultat Exercice N-1	Augmentation	Diminution	Résultat de l'exercice	Solde à la clôture
Fonds d'établissement	215 774		4 639 *			220 413
Réserve de sécurité	664 000	4 000				668 000
Réserve spéciale de PVCT	0					0
Réserve remboursement emprunt fonds établissement	0					0
Réserve de capitalisation	191 202		31 490			222 692
Autres réserves	6 098					6 098
Écart dépréciation durable	0					0
Report à nouveau	- 19 084	19 277		0		193
Résultat	23 277	- 23 277			18 500	18 500
Subventions d'investissement	0					0
TOTAL	1 081 267	0	36 129	0	18 500	1 135 896

* Droits d'adhésion perçus sur les nouveaux sociétaires.

10. Détail des actifs incorporels

	Montant brut	Amortissement provision	Montant net
Frais d'établissement			0
Frais de recherche et de développement			0
Fonds de commerce	57 662	57 662	0
Autres actifs incorporels	149 640	87 867	61 773
TOTAL	207 302	145 529	61 773

11. Provision pour risques en cours

	Montant à l'ouverture	Dotations ou Reprise	Montant à la clôture
Montant de la provision pour risques en cours	62 800	- 12 764	50 036
TOTAL	62 800	- 12 764	50 036

12. Provision pour sinistres - Recours à encaisser

	Total
a) Montant des recours à encaisser déduits des provisions pour sinistres à payer	320 317

	Total
b) Différence entre le montant des provisions inscrites au bilan d'ouverture relatives aux sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et restant à régler et le montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre des sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs ajouté aux provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes sinistres	37 333

c) Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Année d'inventaire 2009	Exercice de survenance		
	2007	2008	2009
Règlements	1 824 240	1 728 249	1 460 042
Provisions	353 488	524 913	1 003 854
TOTAL SINISTRES	2 177 728	2 253 162	2 463 896
Primes acquises	2 599 709	2 643 898	2 689 852
Pourcentage sinistres/primes acquises	83,77 %	85,22 %	91,60 %

Année d'inventaire 2010	Exercice de survenance			
	2007	2008	2009	2010
Règlements	1 880 482	1 830 855	1 929 307	1 455 925
Provisions	275 081	390 334	488 926	998 662
TOTAL SINISTRES	2 155 563	2 221 189	2 418 233	2 454 587
Primes acquises	2 598 709	2 643 898	2 654 194	2 748 672
Pourcentage sinistres/primes acquises	82,95 %	84,01 %	91,11 %	89,30 %

Année d'inventaire 2011	Exercice de survenance				
	2007	2008	2009	2010	2011
Règlements	1 923 146	1 884 572	2 035 986	1 937 690	1 316 863
Provisions	225 939	317 798	376 149	487 816	1 015 903
TOTAL SINISTRES	2 149 085	2 202 370	2 412 135	2 425 506	2 332 766
Primes acquises	2 598 708	2 643 899	2 654 194	2 712 348	2 816 017
Pourcentage sinistres/primes acquises	82,70 %	83,30 %	90,88 %	89,42 %	82,84 %

13. Autres informations sur les postes du bilan

13.1 ACTIFS AVEC CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Néant.

13.2 SOLDE NON AMORTI CORRESPONDANT À LA DIFFÉRENCE ENTRE LE MONTANT INITIALEMENT PRÉVU ET LE PRIX DE REMBOURSEMENT DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ÉMIS PAR L'ENTREPRISE

Néant.

13.3 DÉTAIL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF ET PASSIF

ACTIF

	Détail	Montant net à la clôture
Intérêts et loyers acquis non échus	0	57 728
Intérêts courus non échus (nets)	57 728	
Frais d'acquisition reportés	0	80 991
Frais d'acquisition reportés	80 991	
Autres comptes de régularisation actif	0	21 073
Frais d'acquisition Immeubles à répartir	0	
Différence sur prix de remboursement à recevoir	11 468	
Charges payées d'avance	9 593	
Réévaluation écarts de conversion actif	12	
Charges à étaler sur plusieurs exercices	0	
TOTAL		159 792

PASSIF

	Détail	Montant net à la clôture
Comptes de régularisation passif		38 651
Amortissement de différence prix remboursé	37 989	
Produits perçus ou constatés d'avance	0	
Réévaluation écarts de conversion passif	662	
TOTAL		38 651

13.4 DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Provisions pour litiges	6 555	531	994	6 092
Provisions perte de change	0	649		649
Autres provisions pour risques	14 545	2 112	12 126	4 531
Provision Indemnités fin de carrière	0			0
Amortissements dérogatoires	27 879	289	17 325	10 843
TOTAL	48 979	3 581	30 445	22 115

Conformément au plan comptable assurance, le compte « Amortissements dérogatoires » figure dans le poste provision pour risques et charges. Ce compte, pour l'exercice 2011, n'a pas enregistré de mouvement au titre des dépenses d'investissements informatiques et d'amortissements fiscaux « accélérés ». Par ailleurs, une reprise partielle de ces amortissements dérogatoires à hauteur de 17 325 milliers d'euros a été comptabilisée.

13.5 ACTIFS ET PASSIFS EN DEVISES - DIFFÉRENCE DE CONVERSION

	Écart de conversion	
	Passif	Actif
Différence de conversion Passif	12	
Différence de conversion Actif		662
TOTAL	12	662

14. Détail des engagements reçus et donnés

	Exercice N	dont engagements à l'égard des :		
		Dirigeants	Entr. Liées	Participations
Engagements reçus	320 503	0	851	4 016
Engagements donnés	369 129			
<i>Avals, cautions et garanties de crédit donnés</i>	136 803	0	29 647	107 029
<i>Titres et autres actifs avec engagement de revente</i>	0			
<i>Autres engagements sur titres et actifs</i>	107 868	0	10 000	25 000
<i>Autres engagements donnés</i>	124 458	0	0	1 903
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	339 002	0	0	0
Engagements sur IFT, stratégies de rendement	300 000	0	0	0

	Détail	Exercice N
Engagements reçus		320 503
<i>Engagements sur instruments financiers : swap de taux à recevoir suite à l'emprunt TSDI</i>	300 000	
<i>Caution solidaire du Crédit Coopératif pour la fondation Macif - Échéance 2 013</i>	5 014	
<i>Intérêts à recevoir de Mutavie sur obligations DV Holding - Échéance 2015</i>	851	
<i>Garantie Coface pour l'investissement de la Macif en Algérie - Échéance 2013</i>	4 016	
<i>Engagement de rachat de parts d'OPCVM OFI MGA Dynamique (code FR010168823)</i>	5 482	
<i>Option de vente et d'achat des actions IMA SA avec P&V Assurances, UNIPOL Assicurazioni S.P.A et Wafa Assurance - Échéance 2016</i>	4 521	
<i>Option de vente et d'achat des 17 784 actions Macif Portugal à ORIENTE SGPS - Exerçable 01/01/2014</i>	619	
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		136 803
<i>Caution à la Siem - Immeuble Pernet - Échéance 31/12/2015</i>	49 968	
<i>Caution à CAPA CONSEIL sur emprunts BP et CA</i>	381	
<i>Caution à l'acheteur de Marseille GL et Lesseps Promotion - Échéance déc 2012</i>	25 000	
<i>Garantie à Mutavie - Remboursement obligations DV HOLDING - Échéance 2015</i>	29 647	
<i>Contre garantie au Crédit Coop. Pour EDF/ENERCOOP du 06/07/2010 au 03/01/2013</i>	127	
<i>Garantie à 1^{er} demande en faveur de CALYON pour OFI Holding - Échéance 30/03/2014</i>	19 800	
<i>Garantie autonome à 1^{er} demande en faveur de CALYON pour OFI Holding - Échéance 30/03/2014</i>	11 880	
Autres engagements sur titres et actifs		107 868
<i>Engagement sur achat de 10 titres participatifs Macif-Mutualité</i>	10 000	
<i>Engagement restant sur FCPR</i>	54 674	
<i>Engagement restant sur Fonds Immobilier FOSCA II</i>	500	
<i>Engagement restant sur souscription dans Foncière de Bagan - Échéance 31/12/2012</i>	1 000	
<i>Engagement restant sur SCPI PLACEMENT CILOGER 3</i>	415	

	Détail	Exercice N
<i>Engagement restant sur OPCVM NEWALPHA GENESIS 4 - Échéance 31/01/2013</i>	1 139	
<i>Engagement de souscription à 200 obligations de nominal 50 000 € ETHIAS FINANCE</i>	10 000	
<i>Option de vente et d'achat des actions IMA SA avec P&V Assurances, UNIPOL Assicurazioni S.P.A et Wafa Assurance - Échéance 2016</i>	4 521	
<i>Option de vente et d'achat des 17 784 actions Macif Portugal à ORIENTE SGPS - Exerçable 01/01/2014</i>	619	
<i>Engagement donné à Macifin' de souscrire à l'augmentation de capital</i>	25 000	
Autres engagements donnés		124 458
<i>Engagement de versement à la fondation Macif - Échéance 2013</i>	5 014	
<i>Indemnisation Séréna ou IMA des préjudices suite cession des titres Séréna à IMA - Échéance 2013</i>	1 903	
<i>Indemnités de fin de carrière sur effectif au 31/12/2011</i>	66 232	
<i>Régime retraite complémentaire</i>	6 777	
<i>Dettes et engagements sur GIE MMAV, MMF, Campus Macif, MMG</i>	11 091	
<i>Engagements Dossier BANSALÉASE</i>	25 648	
<i>Autres engagements</i>	7 793	
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs		339 002
<i>Portefeuilles titres des réassureurs au 31/12/2011</i>	339 002	
Engagements sur IFT, stratégies de rendement		300 000
<i>Engagements sur instruments financiers : swap de taux à donner suite à l'emprunt TSDI</i>	300 000	
Engagement de la direction générale Macif à la Banque de France		
Macif actionnaire de la société OFI Holding à hauteur de 50 % des droits de vote s'engage à :		
<ul style="list-style-type: none"> conserver la participation détenue indirectement dans OFI Asset Management et à consulter, pour autorisation préalable, les autorités bancaires en cas de projet de cession ou de réduction de cette participation tant que cette société sera actionnaire d'OFI Investment Solution. exercer, via OFI Asset Management, une surveillance sur la gestion de OFI Investment Solution, afin que cet établissement soit toujours en mesure de respecter les obligations imposées par la réglementation bancaire en vigueur. fournir éventuellement, dans le cadre de l'article L. 511-42 du Code monétaire et financier, à OFI Asset Management le soutien financier nécessaire afin que cet établissement soit en mesure d'apporter à OFI Investment Solution les moyens lui permettant de respecter l'ensemble de ses obligations légales et réglementaires. 		
Acquisitions de titres en 2008 avec clause de révision de prix		
1 - GCE Assurance, le prix d'achat pourra être augmenté ou diminué par un ajustement de prix par rapport à la valeur de la société dans 3 ans. A contrario, Macif bénéficie d'une garantie de valeur donnée par le vendeur sous forme de réduction de prix.		
2 - Socram Banque, la CNCE a porté sa participation à 33.42 %. La Macif a ramené sa participation à 33.60 %.		
Le prix relatif à la cession des titres pourra être augmenté ou diminué par un ajustement de prix par rapport à la valeur de la société dans 3 ans pouvant faire l'objet d'une remise de prix au profit de l'acquéreur. En outre, les vendeurs ont donné une garantie de valeur à l'acquéreur sous forme d'une réduction de prix.		
Engagement de la Macif à Eurazeo		
La Macif s'engage à conserver les titres Eurazeo (FR0000121121) reçu en 2011 en échange des actions OFI PEC pour une durée minimale de 18 mois - Échéance janvier 2013.		
Engagement Macif Avantages Et Services		
La Macif s'engage à conserver les titres Macif Avantages et Services en contrepartie de la garantie bancaire.		
Engagement de la direction générale Macif à la Société BANSALÉASE S.A EFC		
Concernant le contrat d'assurance souscrit avec BANSALÉASE SA EFC, la Macif s'engage, en cas de défaillance de Macifilia, à lui apporter les moyens financiers pour qu'elle puisse honorer ses engagements. En cas d'inexécution par Macifilia de ses obligations, Macif s'engage à apporter un cautionnement solidaire.		
Engagement de la Macif dans Socram Banque		
Macif garantit les engagements souscrits par Socram Banque ainsi que la bonne fin des opérations réalisées par elle dans l'exercice des activités relevant de son objet social proportionnellement à ses droits de vote.		
La Macif, distributrice des crédits Socram Banque, s'engage à prendre à sa charge les risques générés par ses propres sociétés au-delà d'un seuil de mutualisation.		

3.

COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF 3.4. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

III Informations complémentaires sur le compte de résultat

1. Produits et charges de placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des participations		27 656	27 656
Revenus des placements immobiliers		7 957	7 957
Revenus des autres placements	8 039	151 372	159 411
Autres revenus financiers		366	366
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	8 039	187 351	195 390
TOTAL FRAIS FINANCIERS		26 353	26 353

3.

COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF

3.4. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques non-vie par catégorie

OPÉRATIONS TECHNIQUES NON-VIE (catégories 20 à 39) (Montants en K€)	Dommmages corporels cont. Indiv. (Cat. 20)	Automobile R.C. (Cat. 22)	Automobile dommages (Cat. 23)	Dom. Aux biens particuliers (Cat. 24)
Primes acquises	241 493	671 615	1 001 399	598 040
<i>Primes</i>	<i>245 097</i>	<i>674 416</i>	<i>1 011 413</i>	<i>607 674</i>
<i>Variation des primes non acquises</i>	<i>3 605</i>	<i>2 801</i>	<i>10 014</i>	<i>9 634</i>
Charges des prestations	101 729	717 388	739 943	506 525
<i>Prestations et frais payés</i>	<i>82 400</i>	<i>595 253</i>	<i>749 613</i>	<i>490 761</i>
<i>Charges des provisions pour prestations et diverses</i>	<i>19 329</i>	<i>122 135</i>	<i>- 9 670</i>	<i>15 765</i>
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	139 764	- 45 773	261 456	91 515
Frais d'acquisition	20 138	143 010	149 699	61 659
Autres charges de gestion nettes	6 453	20 443	30 351	18 536
B - CHARGES D'ACQUISITION	26 591	163 453	180 050	80 195
Produits des placements	11 219	45 820	6 054	10 988
Participation aux résultats	- 713			
C - SOLDE FINANCIER	11 931	45 820	6 054	10 988
Part des réassureurs dans les primes acquises	6 444	12 143	16 484	35 285
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises				
Part des réassureurs dans les prestations payées	3 262	22 162	4 553	11 151
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées				
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	177	9 170	- 4 393	- 11 078
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer				
Part des réassureurs dans les participations aux résultats				
Commissions reçues des réassureurs	1 042	0	0	22
D - SOLDE DE RÉASSURANCE	- 1 963	19 189	- 16 324	- 35 190
RÉSULTAT TECHNIQUE	123 141	- 144 216	71 135	- 12 881
HORS-COMPTÉ :				
Provisions pour PNA (clôture)	61 338	168 989	255 378	153 380
Provisions pour PNA (ouverture)	57 733	166 188	245 364	143 746
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	215 974	2 345 392	119 854	530 585
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	215 252	2 249 055	119 984	511 047
Autres provisions techniques (clôture)	426 510	648 195	0	36 958
Autres provisions techniques (ouverture)	408 616	622 398	9 539	40 732

Dom. Aux biens profession. (Cat. 25)	Catas- trophes naturelles (Cat. 27)	R.C. Générales (Cat. 28)	Protection Juridique (Cat. 29)	Assistance (Cat. 30)	Transports (Cat. 34)	Acceptations (non-vie) (Cat. 39)	LPS	Total
33 934	76 803	- 98	22 852	109 615	8 862	15 080	98	2 779 693
33 844	78 095	- 98	23 306	110 998	8 893	15 246	98	2 808 981
- 90	1 292	0	453	1 383	30	166	0	29 288
23 717	41 542	- 610	21 165	122 980	4 989	45 826	500	2 325 694
23 518	60 358	329	25 958	123 031	5 218	9 524	500	2 166 463
199	- 18 816	- 938	- 4 793	- 51	- 229	36 301	0	159 231
10 217	35 261	511	1 688	- 13 365	3 873	- 30 746	- 403	453 999
5 357	0	0	1 197	0	1 162	0	0	382 221
1 017	2 256	0	426	0	261	2 941	6	82 691
6 374	2 256	0	1 623	0	1 423	2 941	6	464 912
733	1 297	52	229	0	149	816	0	77 357
								- 713
733	1 297	52	229	0	149	816	0	78 069
2 332	53 210	0	0	0	0	0	0	125 897
129	31 418	0	0	0	0	0	0	72 676
183	- 19 522	0	0	0	0	0	0	- 25 464
0	0	0	0	0	0	0	0	1 065
- 2 020	- 41 314	0	0	0	0	0	0	- 77 621
2 557	- 7 012	564	293	- 13 365	2 599	- 32 871	- 409	- 10 465
8 224	22 613	0	5 818	27 240	2 193	1 790	0	706 962
8 314	21 321	0	5 365	25 857	2 162	1 624	0	677 673
37 631	151 322	2 740	47 105	10 132	6 873	66 711	0	3 534 320
37 432	170 138	3 678	53 534	9 683	6 903	30 410	0	3 407 116
0	0	0	1 636	4 700	0	0	0	1 117 999
0	0	0	0	5 200	200	0	0	1 086 685

3.

COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF 3.4. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

3. Détail de certains postes du compte de résultat

3.1 CHARGES DE PERSONNEL

	Total
Salaires	321 283
Pensions de retraite	3 105
Charges sociales	139 019
Autres frais de personnel	11 977
TOTAL	475 384

3.2 COMMISSIONS

	Total
Commissions afférentes aux opérations assurance directe	Néant
TOTAL	0

3.3 VENTILATION DES PRIMES BRUTES ÉMISES

	Total
France	2 808 883
UE	98
Hors UE	
TOTAL	2 808 981

3.4 ENTRÉES ET SORTIES DU PORTEFEUILLE

	Total
Entrées et sorties du portefeuille	Néant
TOTAL	0

3.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 695 milliers d'euros.

4. Dérégulation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale

Néant.

5. Informations sur la situation fiscale différée et latente

	Déductions - Réintégrations fiscales			Impôts *
	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	
Charges non déductibles temporairement	4 145	101	4 246	1 462
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	27 523	- 40 552	- 13 029	- 4 486
TOTAL	31 668	- 40 451	- 8 783	- 3 024

* Selon taux d'impôts en vigueur au 31.12.2011.

6. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Avant IS	IS	Après IS
Opérations ordinaires	20 303		20 303
Opérations exceptionnelles	1 097	- 2 900	- 1 803
TOTAL	21 400	- 2 900	18 500

Le groupe Macif est régi selon les principes de neutralité définis par l'Administration fiscale.

Dans ce cadre, les filiales intégrées versent à la Macif, société intégrante, le montant d'impôts dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale. La société intégrante conserve donc les économies d'IS générées du fait de l'existence du groupe fiscal.

Au 31 décembre 2009, le groupe Macif avait opté pour le *carry back*.

Au 31 décembre 2011, le groupe Macif a décidé de renoncer au report en arrière des déficits fiscaux et de se placer dans le dispositif de report en avant des déficits fiscaux reportables.

7. Ventilation des produits et charges exceptionnels et non techniques

7.1 PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

	Produits	Charges
Produits		
<i>Autres Produits - Neutralisation fiscale de la dotation de la réserve de capitalisation</i>	17 790	
Charges		
	17 790	0

3.

COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF 3.4. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

7.2 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	Produits	Charges
Produits		
<i>Reprise des amortissements dérogatoires</i>	17 325	
<i>Autres produits exceptionnels divers</i>	2 065	
<i>Produits sur cessions d'immobilisations</i>	43	
<i>Utilisation ou reprise de provision pour dépréciations except.</i>	11 852	
Charges		
<i>Valeurs comptables des immobilisations corporelles autres que les immeubles cédés</i>		46
<i>Subventions exceptionnelles accordées</i>		8 176
<i>Amendes, Pénalités</i>		- 41
<i>Autres charges exceptionnelles diverses</i>		21 661
<i>Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles</i>		56
<i>Dotation aux amortissements dérogatoires</i>		289
TOTAL	31 285	30 187

IV AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

1. Consolidation

La société Macif 2 & 4, rue Pied de Fond à NIORT, présente les comptes consolidés du Groupe dans lesquels sont inclus les comptes sociaux ainsi établis.

2. Informations sur le personnel

2.1 EFFECTIF MOYEN EN PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Nombre
Non cadres	5 038
Cadres	2 641
NOMBRE	7 679

Ces chiffres concernent uniquement le personnel directement salarié par la Mutuelle. La Macif est également membre de deux GIE qui lui réalisent une partie de ses travaux (Finance, Assurances de Personnes).

2.2 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET ORGANES DE DIRECTION

	Total
Indemnisation des membres des organes d'administration	371
Indemnisation des membres des organes de direction	

(Conformément à l'article 24, 18 du décret du 29 novembre 1983, dans un souci de discrétion, cette information n'est pas fournie).

2.3 AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET ORGANES DE DIRECTION

Néant.

2.4 DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF : 12 408,85 heures.

Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande : 808 611 heures.

3. COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF



4.

Rapport des commissaires aux comptes sur les **comptes sociaux** et **rapport spécial**

4.1 RAPPORT

120

**4.2 RAPPORT SPÉCIAL SUR LES
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

122

4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux délégués,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la MACIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement dans les modalités d'estimation des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs tel que présenté à la note I-2.1 de l'annexe.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise financière de la zone euro (en particulier de la Grèce) qui est accompagnée d'une crise de liquidité et économique, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la mutuelle, nous avons été conduits à examiner la régularité du changement décrit à la note I-2.1 de l'annexe relatif au calcul des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs et la présentation qui en a été faite.

Nous avons obtenu les éléments probants sur le bien-fondé de ce changement et examiné, en tant que de besoin, les données et les hypothèses retenues pour le calcul des provisions et la documentation préparée dans ce cadre par la mutuelle. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et à la présentation qui en a été faite.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note I-1.1.2 figurant dans l'annexe aux comptes. Dans le contexte spécifique de la crise financière, nous avons examiné les modalités de recensement des expositions de votre mutuelle, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs financiers. Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente, d'une part, avec l'intention de détention de ces actifs par la mutuelle, d'autre part avec sa capacité à les conserver. Nous avons examiné, en tant que de besoin, les données et les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable et la documentation préparée dans ce cadre par la mutuelle. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et à la présentation qui en a été faite.
- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre mutuelle, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Il en va ainsi des provisions techniques et mathématiques destinées à couvrir les engagements réglementés à l'égard des sociétaires, et dont les modalités d'évaluation sont décrites à la note I-1.1.8 de l'annexe. Nous avons en particulier apprécié le caractère adéquat des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la mutuelle et de son expérience. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux délégués sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Niort et Courbevoie, le 27 avril 2012

Les commissaires aux comptes

GROUPE Y Audit

Michel AIMÉ

Technopole Venise Verte

Rue Euclide

79024 Niort Cedex 9

*Membre de la Compagnie Régionale
de Poitiers*

MAZARS

Pascal PARANT

61 rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

*Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles*

4.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux délégués,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 322-57 du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Financement de l'Association Skipper Macif

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Le conseil d'administration du 26 janvier 2011 a donné son accord pour le financement par la MACIF à hauteur de 8,7 millions d'euros, au profit de l'association Skipper MACIF, libérable sur quatre ans, au fur et à mesure des appels de fonds de l'association, et permettant à ladite association de financer la construction d'un bateau et son exploitation par la SARL Mer Agitée.

PERSONNE CONCERNÉE

Monsieur ANDRECK.

Evolution de la société OFI Private Equity Capital (OFI PEC)

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Le conseil d'administration des 19 et 20 avril 2011 a autorisé la cession par MACIF et MUTAVIE à OFI PEC de l'intégralité des parts A du FCPR OFI PEC 2 détenues pour un prix global versé en numéraire de l'ordre de 3.024.000 € (y compris la part MUTAVIE) et reprise par OFI PEC des engagements correspondants.

Le conseil a en outre autorisé l'ensemble des opérations prévues dans le cadre de l'apport en nature par MACIF et MUTAVIE des titres des sociétés OFI PEC, OFI PE Commandité et OFI Private Equity, rémunéré en actions nouvelles Eurazéo, étant précisé que les actions Eurazéo reçues par MACIF et MUTAVIE font l'objet d'un engagement de conservation d'une période de 18 mois.

PERSONNE CONCERNÉE

Monsieur ISELI.

Souscription de la MACIF à l'augmentation de capital de MACIFILIA

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Le conseil d'administration du 20 juin 2011 a autorisé la souscription par la MACIF à l'augmentation de capital de la société MACIFILIA pour un montant maximum de 130 millions d'euros, libérée immédiatement à la souscription à hauteur d'au moins 30 %, selon les modalités suivantes :

- par compensation avec la totalité du compte courant d'associé de la MACIF et ses intérêts, soit 30 533 500 euros ;
- et par le versement d'une somme en numéraire à hauteur de 9 466 500 euros ;
- le solde à libérer dans les 5 ans.

Il est précisé que le solde de l'augmentation de capital a été libéré sur décision du Conseil d'Administration de MACIFILIA du 14 décembre 2011.

PERSONNES CONCERNÉES

Messieurs ANDRECK, BEUROIS, DIALLO, DORIVAL, GROSJEAN, MONTARANT, PERRAULT, PETITJEAN, Madame QUILLON, Messieurs SCHWEINBERG, TUR et VILLEMUS.

Modification du programme de réassurance entre MACIF et MACIFILIA

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Le conseil d'administration du 20 juin 2011 a autorisé la modification des termes et conditions du traité de réassurance entre MACIF et MACIFILIA. La couverture existante a ainsi été étendue par l'élargissement du traité en excédent de perte annuelle à toutes les branches (à l'exception de IDMACIF) et à toutes les garanties (à l'exception des catastrophes naturelles). Du fait de cette modification, la MACIF a comptabilisé au 31 décembre 2011 sur ce traité une charge de 28.9 millions d'euros et MACIFILIA un produit à due concurrence.

PERSONNES CONCERNÉES

Messieurs ANDRECK, BEUROIS, DIALLO, DORIVAL, GROSJEAN, MONTARANT, PERRAULT, PETITJEAN, Madame QUILLON, Messieurs SCHWEINBERG, TUR et VILLEMUS.

Signature d'un contrat d'option relatif l'entrée de nouveaux partenaires étrangers au capital d'IMA

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Dans le cadre de l'entrée de trois nouveaux partenaires étrangers (UNIPOL, P&V et ATTIJARIWAFI) au capital de la société IMA SA, le conseil d'administration du 30 août 2011 a autorisé la conclusion entre MACIF et UNIPOL d'un contrat d'option au terme duquel la MACIF s'engage, en cas d'exercice de l'option de vente par UNIPOL, pendant une période de cinq (5) ans, à lui racheter, à un prix déterminé, les actions IMA SA qu'il détient, selon les conditions et limites indiquées au contrat.

Le prix total d'acquisition à l'expiration de la période de 5 ans, dans l'hypothèse où les trois partenaires étrangers exerceraient leur option de vente, s'élèverait à 4,3 M€ ou 4,5 M€ en fonction de la valorisation d'IMA SA.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

PERSONNE CONCERNÉE

Monsieur ISELI.

Souscription de la MACIF à l'augmentation de capital de SERENA et abandon de son compte courant

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Le conseil d'administration du 19 octobre 2011 a autorisé la MACIF à souscrire à l'augmentation de capital de SERENA à hauteur de 1 462 895,25 euros, libérée par compensation avec une partie de son compte courant et suivie d'une réduction de capital et abandon de tout ou partie du solde du compte courant, dans la limite du montant de son compte courant (soit 2,05 M€) auquel s'ajoutent les intérêts courus.

PERSONNES CONCERNÉES

Madame WEINSTOCK et Monsieur MONTARANT.

Cession des titres détenues par MACIF dans SERENA à IMA SA et octroi d'une garantie de passif à IMA

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Le conseil d'administration du 19 octobre 2011 a autorisé la cession par la MACIF de la totalité des titres SERENA qu'elle détient à IMA, au prix de 125 244 euros et l'octroi par la MACIF à IMA d'une garantie de passif dont le montant est plafonné à 1 534 250 euros.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de la garantie de passif.

PERSONNES CONCERNÉES

Monsieur ANDRECK et Monsieur MONTARANT.

Solidarité financière au profit d'AG2R MACIF Prévoyance (ex ICIRS Prévoyance)

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Le conseil d'administration des 15 et 16 novembre 2011 a autorisé le versement d'une subvention non remboursable de la MACIF à AG2R MACIF Prévoyance pour un montant de 2 240 000 euros sur un montant total de 2,8 millions d'euros, dans le cadre de la mise en œuvre de la solidarité financière au sein de MACIF SGAM.

PERSONNE CONCERNÉE

Monsieur PETITJEAN.

Rachat par MACIF des actions Macif Portugal détenues par Euresa Holding

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Le conseil d'administration des 15 et 16 novembre 2011 a autorisé l'exercice par la MACIF auprès d'Euresa Holding, actionnaire minoritaire, de son option d'acquérir les titres que ce dernier détient dans MACIF Portugal, sur la base d'une valorisation unitaire fixée à 1,60 euro, soit un montant total de 151 K€.

PERSONNE CONCERNÉE

Monsieur ANDRECK.

Abandon du compte courant MACIF dans le cadre de l'opération de dissolution/liquidation de Partisagrès

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Le conseil d'administration des 15 et 16 novembre 2011 a autorisé l'abandon de tout ou partie du compte courant de la MACIF dans les comptes de PARTISAGRES, dans la limite du montant de son compte courant (soit 1 551 K€), auquel s'ajoutent les intérêts courus.

PERSONNE CONCERNÉE

Monsieur CERQUEIRA.

Restructuration de MACIFILIA

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Le conseil d'administration des 15 et 16 novembre 2011 a validé le scénario de restructuration de MACIFILIA comprenant principalement :

- le transfert, en 2012, de l'ensemble des portefeuilles d'assurance, à l'exception des portefeuilles attachés aux garanties IDMACIF et aux « aggravés MACIF », et des salariés MACIFILIA dans la SAM MACIF ;
- le transfert des titres de Thémis de MACIFILIA à MACIF.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice au titre de ces décisions de principe dont la mise en œuvre est prévue sur l'exercice 2012.

PERSONNES CONCERNÉES

Madame QUILLON, Messieurs ANDRECK, BEUROIS, DIALLO, DORIVAL, GROSJEAN, MONTARANT, PERRAULT, PETITJEAN, SCHWEINBERG, TUR et VILLEMUS.

Souscription à l'augmentation de capital de Chèque Domicile

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Le conseil d'administration des 13 et 14 décembre 2011 a autorisé votre mutuelle à souscrire à l'augmentation de capital de Chèque Domicile pour un montant de 246 820 euros, dont 158 374 euros souscrits par compensation avec son avance en compte courant et 88 446 euros par une nouvelle souscription en numéraire, correspondant à la souscription de 3 526 actions nouvelles de 70 euros de valeur nominale chacune.

PERSONNE CONCERNÉE

Monsieur PETITJEAN.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 322-57 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Garantie de remboursement d'obligations DV Holding

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Le conseil d'administration du 29 janvier 2009 a autorisé la mise en place d'une garantie de remboursement accordée par MACIF à MUTAVIE pour 15 millions d'obligations DV Holding pour un montant maximum de 15 millions d'euros plus les intérêts courus, moyennant le paiement par MUTAVIE d'une rémunération fixée à 100pb.

MACIF a comptabilisé un produit de 197 K€ en 2011 au titre de cette garantie.

PERSONNES CONCERNÉES

Messieurs ANDRECK, CARRAT, COLIN, CREPEL, DIALLO, PRIEUR et WEBER.

Garantie à première demande et garantie de liquidité au Groupe OFI

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Le conseil d'administration du 29 septembre 2009 a autorisé MACIF à donner :

- une garantie à première demande, jusqu'à une durée expirant au plus tard le 30 mars 2014, à hauteur d'un montant de neuf (9) millions d'euros dans le cadre de la reprise par OFI Holding (ex OFI INSTIT) du prêt consenti par Calyon à OFI RES pour l'acquisition des titres OFI ASSET MANAGEMENT ;
- une garantie de liquidité à OFI Holding, à l'échéance de remboursement et au plus tard à la date effective de remboursement des obligations participantes souscrites par les salariés actionnaires d'OFI RES ayant cédé leurs actions à OFI Holding, la trésorerie nécessaire pour permettre le remboursement de ces obligations, dans la limite d'un montant de quatorze (14) millions d'euros.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette garantie de liquidité, MACIF a fait un apport en compte courant de 19M€ à OFI Holding le 27 décembre 2011 et les obligations participantes ont été remboursées.

PERSONNE CONCERNÉE

Monsieur ANDRECK.

Engagement de la MACIF dans le cadre de la mise en place d'Ofi Investment Solution

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Dans le cadre de la mise en place par le groupe OFI d'une structure appelée OIS (Ofi Investment Solution), ayant pour activité l'intermédiation, le CECEI a demandé à la MACIF (autorisation du Conseil d'Administration du 29 septembre 2009) une lettre l'engageant à :

- conserver la participation détenue indirectement dans OFI Asset Management et à consulter, pour autorisation préalable, les autorités bancaires en cas de projet de cession ou de réduction de ses participations ;
- exercer, via OFI Asset Management, une surveillance sur la gestion d'OIS afin que cet établissement soit en mesure de respecter la réglementation ;
- fournir à OFI Asset Management le soutien financier nécessaire de manière à ce que cette dernière soit en mesure d'apporter à OIS les moyens financiers adéquats.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de cet exercice au titre de cette convention.

PERSONNE CONCERNÉE

Monsieur ANDRECK.

Souscription de la MACIF à l'émission de TSR de MUTAVIE

NATURE, OBJET ET MODALITÉS

Le conseil d'administration du 15 décembre 2009 a autorisé la souscription par la MACIF aux TSR (Titres Subordonnés Remboursables) émis par MUTAVIE à hauteur de 125 millions d'euros, étant précisé que les éléments de rémunération ont été fixés par le Président du Directoire de MUTAVIE sur délégation du Directoire, le jour de l'émission.

MACIF a comptabilisé au cours de l'exercice 2011 au titre de cette convention un coupon de 5,2 M€.

PERSONNES CONCERNÉES

Messieurs ANDRECK, CREPEL, CARRAT, COLIN, DIALLO et THEBAULT.

Accord Cadre avec OFILVAMO

La Société a conclu, en 2003, un accord cadre avec la société OFIVALMO. Cet accord « a pour objet de constituer le cadre général dans lequel les bénéficiaires pourront conclure des contrats d'application concernant la conception et la mise à disposition de services de distribution de produits financiers ».

L'accord est conclu pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction.

Aucun flux financier n'a été enregistré au cours de l'exercice au titre de cette convention.

Souscription de titres participatifs émis par MACIF-MUTUALITE

Le conseil d'administration a autorisé la souscription d'un emprunt participatif de 20 millions d'euros émis par MACIF-Mutualité et réservé à la MACIF. Il s'agit pour MACIF-Mutualité d'augmenter ses fonds propres afin de respecter les contraintes réglementaires en matière de marge de solvabilité suite à la croissance rapide de l'activité.

Dans sa délibération du 16 décembre 2003, le conseil d'administration a autorisé la souscription de 10 titres participatifs d'une valeur nominale d'un million d'euros, soit 10 M€, qui ont fait l'objet d'un versement le 29 décembre 2003 par la MACIF.

Dans sa délibération du 21 juin 2004, le conseil d'administration a autorisé la souscription de la deuxième tranche qui n'a pas fait l'objet d'un versement à ce jour.

MODALITÉS

Ces titres participatifs sont souscrits par la MACIF pour une durée indéterminée. Sur décision de MACIF-Mutualité, le remboursement ne pourra intervenir qu'à l'expiration d'un délai qui ne pourra être inférieur à 7 ans.

Ces titres donnent lieu à une rémunération déterminée de la façon suivante :

- sur 60 % de la valeur des titres, il est calculé une rémunération fixe au taux TEC 10 (taux d'intérêt des emprunts d'Etat pour une échéance de 10 ans) + 1,5 % ;
- sur 40 % de la valeur des titres, il est pratiqué une rémunération variable calculée en fonction du pourcentage des fonds propres par rapport au besoin de marge de solvabilité.

4.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET RAPPORT SPÉCIAL 4.2. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les fonds propres étant supérieurs à 100 % du besoin de marge, il a également été fait application pour 2011 du taux TEC 10 + 1.5%, soit un taux de 4,63 %.

Sur la base de ces critères, le total des intérêts versés par MACIF-Mutualité auprès de votre mutuelle pour l'exercice 2011 ressort à 463 449 €.

Informations sur les avances financières et les aides

Au cours de l'exercice, la mutuelle a poursuivi sa politique de solidarité par le versement :

- aux Fonsomacif de 2.132 K€ ;
- à la Fondation d'Entreprise Macif de 2.507 K€ ;
- à la région Île-de-France de 11 K€.

Fait à Niort et Courbevoie, le 27 avril 2012.

Les commissaires aux comptes

GROUPE Y Audit

Michel AIMÉ

Technopole Venise Verte

Rue Euclide

79024 Niort Cedex 9

*Membre de la Compagnie Régionale
de Poitiers*

MAZARS

Pascal PARANT

61 rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

*Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles*

5.

Comptes consolidés établis en normes IFRS

BILAN **130**

COMPTE DE RÉSULTAT **132**

**ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES
COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX
PROPRES** **133**

**TABLEAU DE VARIATION
DES CAPITAUX PROPRES** **134**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE **136**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS **138**

Bilan

ACTIF

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Écarts d'acquisition	19 143	19 143
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	0	0
Autres immobilisations incorporelles	79 156	94 003
5.7.1 Actifs incorporels	98 299	113 146
5.7.2 Immobilier de placement	396 608	323 101
Immobilier de placement en Unités de Compte	0	0
5.7.3 Placements financiers	21 625 234	21 940 753
5.7.4 Placements financiers en Unités de Compte	117 380	139 417
5.7.21 Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	8 706	8 815
Placements des activités d'assurance	22 147 928	22 412 086
5.7.5 Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	159 009	170 495
5.7.6 Investissements dans les entreprises associées	233 862	303 732
5.7.7 Part des cessionnaires et récessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	478 745	486 366
5.7.8 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	390 492	377 155
5.7.9 Frais d'acquisition reportés	195 390	184 713
5.7.19 Participation aux bénéfices différée active	97 997	0
5.7.10 Actifs d'impôt différé	0	0
5.7.11 Créances nées des opérations d'assurance	572 647	554 040
5.7.11 Créances nées des opérations de réassurance	74 420	104 765
5.7.11 Créances d'impôt exigible	24 191	17 774
5.7.11 Autres créances	173 141	202 266
Autres actifs	1 528 278	1 440 713
5.7.12 Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	8 131	5 137
5.7.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 541 982	507 548
TOTAL DE L'ACTIF	26 196 234	25 439 223

PASSIF

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Capital social ou fonds équivalents	227 642	223 003
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-
Réserve de réévaluation	134 127	239 439
Autres réserves	1 492 073	1 251 971
Résultats cumulés	- 3 642	20 900
Résultat net	60 404	212 847
5.7.14 Capitaux propres Groupe	1 910 604	1 948 160
5.7.14 Intérêts minoritaires	32 388	35 098
Capitaux propres totaux	1 942 992	1 983 258
5.7.15 Provisions pour risques et charges	119 685	125 554
Dettes subordonnées	194 916	194 839
Dettes de financement représentées par des titres	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	106 309	106 244
Autres dettes de financement	6 334	9 894
5.7.16 Dettes de financement	307 559	310 977
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance</i>	<i>22 663 008</i>	<i>21 626 076</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en Unités de Compte</i>	<i>117 380</i>	<i>139 417</i>
5.7.17 Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	22 780 388	21 765 493
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire</i>	<i>229 169</i>	<i>236 679</i>
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire</i>	-	-
<i>Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en Unités de Compte</i>	-	-
5.7.18 Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	229 169	236 679
Instruments dérivés séparés sur contrats	-	-
5.7.19 Participation aux bénéfices différée passive	11 236	135 188
Passifs relatifs aux contrats	23 020 793	22 137 360
Ressources des activités du secteur bancaire	-	-
5.7.10 Passifs d'impôts différés	20 319	129 277
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	335 577	251 699
Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	42 011	58 516
5.7.21 Instruments dérivés passifs	6 909	6 825
Dettes nées des opérations d'assurance	52 877	57 589
Dettes nées des opérations de réassurance	48 981	50 418
Dettes d'impôt exigible	3 373	2 063
Autres dettes	295 158	325 687
5.7.20 Autres passifs	449 309	501 098
5.7.12 Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-
TOTAL DU PASSIF	26 196 234	25 439 223

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Primes émises	5 679 803	6 097 366
<i>Variation des primes non acquises</i>	- 13 234	- 12 107
5.7.22 Primes acquises	5 666 569	6 085 259
Produit net bancaire, net du coût du risque	0	0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	27 845	29 449
Autres produits d'exploitation (nets de charges)	- 121 683	- 135 713
<i>Produits des placements</i>	<i>850 665</i>	<i>766 531</i>
<i>Charges des placements</i>	<i>- 56 867</i>	<i>- 20 106</i>
<i>Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	<i>169 882</i>	<i>86 778</i>
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	<i>- 82 451</i>	<i>41 568</i>
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	<i>- 184 756</i>	<i>- 16 249</i>
5.7.23 Produits des placements nets de charges	696 473	858 522
5.7.24 Charges des prestations des contrats	- 5 555 519	- 6 136 465
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	<i>- 170 421</i>	<i>- 169 780</i>
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	<i>93 575</i>	<i>169 520</i>
5.7.25 Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 76 846	- 260
Charges d'exploitation bancaire	0	0
Charges des autres activités	- 11 775	- 49 402
Frais d'acquisition des contrats	- 443 526	- 459 973
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	0	0
Frais d'administration	- 126 067	- 114 992
5.7.26 Autres produits et charges opérationnels courants	- 4 240	617
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	51 231	77 042
5.7.27 Autres produits et charges opérationnels	- 18 226	- 8 895
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	33 005	68 147
5.7.28 Charge de financement	- 29 435	- 18 837
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	9 673	- 3 599
5.7.29 Impôts sur les résultats	50 112	174 597
Résultat sur abandon d'activité après impôt	0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	63 355	220 308
Intérêts minoritaires	2 951	7 461
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	60 404	212 847

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Résultat net - Part du Groupe	60 404	212 847
Écarts de conversion	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	- 310 083	8 504
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	- 9 604	4 190
« Comptabilité reflet » brute d'impôt différé	168 567	- 4 001
Impôts	45 808	- 963
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du Groupe	- 105 312	7 730
Résultat net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du Groupe	- 44 908	220 577
Résultat net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires	- 601	7 048
Résultat net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 45 509	227 625

5.

COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Notes	Part du Groupe					Total	Intérêts minoritaires	Total
	Capital	Primes	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Résultats cumulés			
Capitaux propres 31 décembre 2009	218 597	0	231 977	1 272 586	13 520	1 736 680	27 764	1 764 444
Incidence des réévaluations	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente (AFS)	0	0	14 896	0	0	14 896	- 310	14 586
Gain/(perte) d'évaluation pris en capitaux propres	0	0	78 699	0	0	78 699	2 094	80 793
Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées	0	0	- 63 803	0	0	- 63 803	- 2 404	- 66 207
Dérivés de couverture de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0
Gain/(perte) pris en capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées	0	0	0	0	0	0	0	0
5.7.19 Participation différée brute d'impôts différés	0	0	- 4 001	0	0	- 4 001	- 192	- 4 193
Incidence des écarts de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts exigibles ou différés	0	0	- 3 165	0	0	- 3 165	89	- 3 076
Revenu net reconnu en capitaux propres	0	0	7 730	0	0	7 730	- 413	7 317
Résultat net	0	0	0	0	212 847	212 847	7 461	220 308
Total des produits et des pertes reconnus de la période	0	0	7 730	0	212 847	220 577	7 048	227 625
5.7.14 Droits d'adhésion	4 406	0	0	0	0	4 406	0	4 406
5.7.14 Affectation du résultat	0	0	0	13 520	- 13 520	0	0	0
5.7.14 Variations de périmètre	0	0	- 268	- 13 428	0	- 13 696	- 648	- 14 344
5.7.14 Autres variations	0	0	0	193	0	193	934	1 127
Capitaux propres 31 décembre 2010	223 003	0	239 439	1 272 871	212 847	1 948 160	35 098	1 983 258

(en milliers d'euros)

Notes	Part du Groupe					Total	Intérêts minoritaires	Total
	Capital	Primes	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Résultats cumulés			
Capitaux propres 31 décembre 2010	223 003	0	239 439	1 272 871	212 847	1 948 160	35 098	1 983 258
Incidence des réévaluations	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente (AFS)	0	0	- 306 414	0	0	- 306 414	- 7 917	- 314 331
Gain/(perte) d'évaluation pris en capitaux propres	0	0	- 208 099	0	0	- 208 099	- 5 100	- 213 199
Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées	0	0	- 98 315	0	0	- 98 315	- 2 817	- 101 132
Dérivés de couverture de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0
Gain/(perte) pris en capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées	0	0	0	0	0	0	0	0
5.7.19 Participation différée brute d'impôts différés	0	0	168 567	0	0	168 567	6 969	175 536
Incidence des écarts de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts exigibles ou différés	0	0	44 519	0	0	44 519	326	44 845
Revenu net reconnu en capitaux propres	0	0	- 93 328	0	0	- 93 328	- 622	- 93 950
Résultat net	0	0	0	0	60 404	60 404	2 951	63 355
Total des produits et des pertes reconnus de la période	0	0	- 93 328	0	60 404	- 32 924	2 329	- 30 595
5.7.14 Droits d'adhésion	4 639	0	0	0	0	4 639	0	4 639
5.7.14 Affectation du résultat	0	0	0	212 847	- 212 847	0	0	0
5.7.14 Variations de périmètre	0	0	- 13 471	1 063	0	- 12 408	- 4 680	- 17 088
5.7.14 Autres variations	0	0	1 487	1 650	0	3 138	- 359	2 779
Capitaux propres 31 décembre 2011	227 642	0	134 127	1 488 431	60 404	1 910 604	32 388	1 942 992

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Résultat opérationnel avant impôt	33 005	68 147
<i>Plus et moins-values de cession des placements</i>	- 84 254	- 16 118
<i>Dotations nettes aux amortissements</i>	44 814	52 679
5.7.9 <i>Variation des frais d'acquisition reportés</i>	- 10 677	- 169
<i>Variation des dépréciations</i>	139 940	- 49 163
<i>Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers</i>	971 817	1 833 096
<i>Dotations nettes aux autres provisions</i>	- 2 419	- 40 184
<i>Variation de la juste valeur des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)</i>	81 167	- 41 568
<i>Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel</i>	31 026	48 120
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	1 171 416	1 786 693
Variation des créances et dettes d'exploitation	8 107	- 279 161
Variation des valeurs données ou reçues en pension	0	0
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	630	- 30 351
Impôts nets décaissés	- 20 819	- 1 713
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 192 339	1 543 615
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	- 223 045	- 2 414
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	214 321	478
Prises de participation dans des entreprises associées	- 26 292	- 32 222
Cessions de participations dans des entreprises associées	16 188	83
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	- 18 828	- 34 075
Cessions de placements financiers (y compris Unités de Compte) et instruments dérivés	10 964 958	3 922 332
Cessions d'immobilier de placement	112 192	50 701
Cessions des placements & instruments dérivés des autres activités	784	3 311
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	11 077 934	3 976 344
Acquisition de placements financiers (y compris Unités de Compte) et instruments dérivés	- 10 970 946	- 6 243 167
Acquisition d'immobilier de placement	- 153 113	- 154 701
Acquisition et/ou émission de placements et instruments dérivés des autres activités	85	- 3 755
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	- 11 123 974	- 6 401 623
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	10 229	4 813
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 58 363	- 89 863
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immob. corporelles et incorporelles	- 48 134	- 85 050
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 113 002	- 2 544 404
5.7.14 Droits d'adhésion	4 639	4 406
Émissions d'instruments de capital	5	1 055
Remboursements d'instruments de capital	0	- 2 206
Opérations sur actions propres	0	0
Dividendes payés	- 1 748	- 585
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	2 896	2 670
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	3 532	42 119
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	- 5 391	- 15 058
5.7.28 Intérêts payés sur dettes de financement	- 29 435	- 25 764
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	- 31 294	1 297
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 28 398	3 967
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	449 032	1 445 854
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 192 339	1 543 615
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 113 002	- 2 544 404
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 28 398	3 967
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	1 499 971	449 032

Le tableau ci-dessous rapproche la trésorerie et les équivalents de trésorerie issus du tableau des flux de trésorerie avec la trésorerie et les équivalents de trésorerie issus de l'actif du bilan.

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Tableau des Flux de Trésorerie - Trésorerie et équivalents trésorerie	1 499 971	449 032
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	42 011	58 516
5.7.13 Actif du bilan - Trésorerie et équivalents trésorerie	1 541 982	507 548

Précisions concernant les tableaux présentés ci-dessus :

Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Cette rubrique comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Elle regroupe également les OPCVM de trésorerie qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Pour le groupe Macif, il s'agit des OPCVM dits « réguliers » (les OPCVM dits « dynamiques » étant présentés au bilan dans la rubrique Placements).

Les soldes de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie figurant au bilan ne font l'objet d'aucune restriction quant à la disponibilité de ces montants pour une utilisation par le Groupe ou une autre de ses filiales.

Flux de trésorerie :

Cela correspond aux mouvements d'entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Activités opérationnelles :

Il s'agit des principales activités génératrices de produits du Groupe et toutes les autres activités qui ne sont pas des activités d'investissement ou de financement.

Activités d'investissement :

Elles concernent les opérations d'acquisition, les sorties d'actifs à long terme et les autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

Activités de financement :

Il s'agit des activités impactant l'ampleur et la composition des capitaux propres ainsi que les capitaux empruntés par le Groupe. Pour le groupe Macif, il s'agit principalement des augmentations/diminutions de capital, de l'émission/remboursement de dettes de financement et de versement de dividendes envers les sociétés non consolidées du Groupe.

Impôts nets décaissés :

Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat sont présentés séparément et classés comme flux opérationnels de trésorerie, à moins qu'ils puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement et d'investissement.

Cette ligne correspond au montant de la charge d'impôt de l'exercice majoré de la variation des créances et dettes d'impôt exigible.

Annexe aux comptes consolidés

5.1 Informations générales

5.1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF

Macif, mutuelle d'assurance à cotisations variables, est la structure de tête d'un groupe d'assurance centré sur l'assurance de la famille. Régie par le Code des assurances, son siège social est situé 2 et 4 rue de pied de fond - 79000 NIORT. Macif est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT sous le numéro 781 452 511. Les principaux métiers exercés au sein du Groupe sont :

- l'assurance Dommages ;
- l'assurance Épargne ;

- la Santé et la Prévoyance ;
- les autres activités telles que la gestion d'actifs.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Macif et ceux des entités faisant partie du périmètre de consolidation (Cf. note 5.3.3). Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 avril 2012 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2012.

5.1.2 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Macif sont établis en conformité avec les normes comptables internationales de présentation de l'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la clôture de l'exercice. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Nouvelles normes mises en œuvre au 31 décembre 2011

Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011, le groupe Macif applique les normes, amendements et interprétations suivants :

- l'amendement d'IAS 32 – Instruments financiers : Présentation « relatif à la classification des émissions de droits », publié le 8 octobre 2009. Il prévoit de comptabiliser les droits entrant dans le champ d'application de l'amendement en capitaux propres ;

- IAS 24 révisée – Information relative aux parties liées, publiée le 4 novembre 2009. Elle prévoit une simplification de la définition de parties liées, et une exemption partielle en matière d'information concernant les entités liées à l'administration publique ;
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres, publiée le 26 novembre 2009. Cette interprétation précise le traitement comptable d'une renégociation de passifs financiers moyennant la remise d'instrument de capitaux propres. Elle prévoit que les instruments de capitaux propres émis soient enregistrés à la juste valeur, et que la différence avec la valeur comptable du passif éteint soit comptabilisée en résultat net ;
- l'amendement de IFRIC 14 – Paiements anticipés des exigences de financement minimal, publié le 26 novembre 2009. Il précise le traitement comptable d'un versement anticipé lorsqu'une entité est soumise à des exigences de financement minimal ;
- les améliorations apportées aux normes IFRS, publiées le 6 mai 2010 et applicables généralement à compter du 1^{er} janvier 2011.

Toutes ces nouvelles dispositions sont sans impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Normes et interprétations publiées mais non encore mises en œuvre

Le groupe Macif n'a appliqué par anticipation aucune norme, amendement ou interprétation lorsque l'application n'est qu'optionnelle ou lorsque le texte concerné n'a pas été adopté par la Commission européenne. Au 31 décembre 2011, cela concerne :

- la norme IFRS 9, Instruments financiers. Cette norme, publiée le 12 novembre 2009, est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015, une anticipation étant possible à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle prévoit une classification des actifs financiers en fonction des modalités de gestion (*business model*) et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie. En fonction de leur classification, les instruments financiers sont évalués soit à la juste valeur, soit au coût amorti. Cette norme n'est pas adoptée par la Commission européenne ;
 - l'amendement à IFRS 7, Informations à fournir concernant les transferts d'actifs financiers, publié le 7 octobre 2010. Cet amendement précise les informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers lorsque le cédant conserve une exposition au risque, ou lorsque ces transferts ne sont pas répartis régulièrement dans l'année. Il est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011 ;
 - l'amendement à IAS 12, Impôts sur les résultats, publié le 20 décembre 2010. Cet amendement requiert une évaluation différenciée des impôts différés selon que l'entité prévoit la cession ou la conservation d'un actif. Cet amendement est applicable à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
 - la norme IAS 19 révisée, Avantages du personnel. Cette norme modifie le traitement du coût des services passés et supprime la méthode dite du corridor (non utilisée par le Groupe). Cette norme est applicable au 1^{er} janvier 2013, une application anticipée étant autorisée ;
 - l'amendement IAS 32, Instruments financiers : présentation, publié le 16 décembre 2011. Il précise les modalités de compensation entre actifs et passifs financiers et les exigences d'information en la matière. Cet amendement est applicable à partir du 1^{er} janvier 2014 ;
 - l'amendement à IAS 1, Présentation des États financiers. Cet amendement impose de distinguer au sein de l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres les éléments qui feront l'objet d'un reclassement par compte de résultat. Ce texte est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, une adoption anticipée étant autorisée ;
 - la norme IFRS 13, Évaluation de la juste valeur. Cette norme propose une définition de la notion de juste valeur, une méthodologie d'application et précise les informations à fournir en annexe.
- Enfin, un ensemble de 5 normes a été publié le 12 mai 2011. Elles sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2013, une application anticipée étant possible à la condition que chaque texte soit anticipé en même temps. Ces 5 normes sont :
- la norme IFRS 10, États financiers consolidés. Cette norme présente un modèle unique de consolidation fondé sur la notion de contrôle et applicable à toutes les entités. Elle fournit une définition du contrôle qui comprend les trois éléments suivants : le pouvoir sur l'autre entité, l'exposition (ou droits) à des rendements variables de cette autre entité et la capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements. Cette norme remplace pour partie IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », et SIC 12 « Consolidation – Entités *ad hoc* » ;
 - la norme IFRS 11, Accords conjoints. Cette norme privilégie l'analyse des droits et obligations des accords, plutôt que leur forme légale. Elle renvoie à une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun : la mise en équivalence. La méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. D'autre part, IFRS 11 élimine les actifs sous contrôle commun et fait dorénavant la seule distinction entre les activités communes et les coentreprises. La norme IFRS 11 annule et remplace IAS 31 « Participation dans des coentreprises » et SIC 13 – « Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des co-entrepreneurs » ;
 - la norme IFRS 12, Informations à fournir sur les participations dans les autres entités. Cette norme rassemble les informations à fournir relatives aux participations des filiales, des accords conjoints, des entreprises associées et des entités structurées. IFRS 12 exige une information permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, les restrictions sur les actifs et passifs consolidés, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées ;
 - la version amendée d'IAS 27 – États financiers individuels, qui inclut les modifications apportées par IFRS 10 ;
 - la version amendée d'IAS 28 qui inclut les modifications apportées par IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- Les modalités d'application et les impacts de ces nouveaux textes sont en cours d'étude au sein du Groupe.

5.1.3 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le groupe Macif présente ses états financiers conformément à IAS 1, en utilisant les principes apportés par la recommandation du CNC 2009-R-05. Les états financiers sont exprimés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Le bilan

Le bilan est présenté sur la base d'un ordre croissant de liquidité, cette présentation étant généralement plus pertinente pour les entreprises d'assurance que la classification entre éléments courants et éléments non courants.

Le compte de résultat

L'analyse des charges est présentée par fonction. Les produits financiers nets regroupent les produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, les autres charges et produits financiers. Le résultat opérationnel se décompose entre résultat opérationnel courant et résultat opérationnel non courant. Le coût de l'endettement brut est présent sur une ligne distincte appelée « charge de financement ». Le résultat net d'impôt des activités cédées inclut le résultat de ces activités jusqu'à la date de cession, et le résultat net de la cession elle-même.

Le tableau des flux de trésorerie

Le groupe Macif a adopté la méthode indirecte en partant du résultat opérationnel.

5.1.4 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes consolidés, le groupe Macif doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que des informations données dans les notes de l'annexe.

Le groupe Macif revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des nouvelles conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Au 31 décembre 2011, les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec les projections de sinistralité, de marges futures, les tables de mortalité et les taux d'actualisation ;

- une part des actifs en juste valeur, dont la valorisation, à défaut de cours de Bourse ou de transactions récentes, repose sur l'analyse des flux de trésorerie ;
- les dépréciations durables au travers des seuils de déclenchement et des montants de dépréciations constitués ;
- les écarts d'acquisition au travers des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation ;
- les passifs sociaux, dont l'évaluation s'appuie sur des hypothèses de taux d'actualisation, table de mortalité, rotation des effectifs.

Ces estimations et jugements sont détaillés dans les notes des postes d'actifs et de passifs concernés.

5.2 Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

5.2.1 FAITS MARQUANTS

Variations du périmètre de consolidation

Plusieurs entités sont sorties du périmètre de consolidation suite à des cessions totales ou partielles de titres. Les impacts de ces mouvements sur les principaux indicateurs du Groupe sont décrits ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Résultat net Groupe	Réserves Groupe	Capitaux propres Groupe
Atlantis Seguros	- 64	195	131
Atlantis Vida	- 503	153	- 350
Cemm	- 5	0	- 5
OFI PEC	6 995	- 13 806	- 6 811
Partisagres	- 3 291	1 435	- 1 856
Séréna	1 454	0	1 454
Autres	747	- 385	362
TOTAL	5 333	- 12 408	- 7 075

Les entrées dans le périmètre de consolidation concernent uniquement des OPCVM et restent sans impact significatif sur les fonds propres du Groupe.

Crise de la dette souveraine

Au 31 décembre 2011, l'exposition du Groupe aux dettes souveraines s'élève à 6,2 milliards d'euros en valeur au bilan.

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette comptable	Réévaluation	Valeur au bilan	% Placements financiers
France	4 431 822	- 27 964	4 403 858	245 949	4 649 807	21,5 %
Allemagne	256 144	- 12 530	243 613	11 321	254 934	1,2 %
Autriche	64 229	30	64 259	5 415	69 674	0,3 %
Belgique	113 071	- 2 368	110 703	1 325	112 028	0,5 %
Pays-Bas	161 958	- 10 830	151 128	5 951	157 078	0,7 %
Sous-total	5 027 223	- 53 662	4 973 561	269 960	5 243 522	24,2 %
Grèce	74 250	- 54 555	19 695	0	19 695	0,1 %
Italie	355 184	- 14 225	340 960	- 20 166	320 794	1,5 %
Portugal	293 834	1 930	295 764	- 116 722	179 042	0,8 %
Espagne	197 320	- 10 810	186 510	- 431	186 079	0,9 %
Irlande	283 473	2 160	285 632	- 40 989	244 643	1,1 %
Sous-total	1 204 062	- 75 501	1 128 560	- 178 308	950 252	4,4 %
Dettes souveraines	6 231 285	- 129 163	6 102 122	91 652	6 193 774	28,6 %
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	21 420 307	- 441 215	20 979 092	646 142	21 625 234	
%	29,1 %	29,3 %	29,1 %	14,2 %	28,6 %	

5. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

À l'exception des titres de dettes souveraines grecques, aucun titre de dette souveraine n'a fait l'objet d'une dépréciation en l'absence de défaut avéré.

Concernant la Grèce, tous les titres détenus en portefeuille ont fait l'objet de dépréciations. Ces dépréciations ont permis de ramener la

valeur nette comptable des titres concernés à la valeur de marché au 31 décembre 2011. Elles s'élèvent à 51 983 milliers d'euros et impactent le Résultat net du Groupe à hauteur de - 7 666 milliers d'euros, après participation aux bénéfices et impôts différés.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010	Variation
Dépréciations constatées	- 51 983	0	- 51 983
Participation aux bénéfices différée	40 291	0	40 291
Impôts différés	4 026	0	4 026
Impact - Résultat net Groupe	- 7 666	0	- 7 666

Baisse des marchés financiers

Au 31 décembre 2011, la mise en juste valeur des placements financiers se traduit par une réévaluation de 646 142 milliers d'euros contre 976 658 milliers d'euros l'exercice précédent.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010	Variation
Coût amorti brut	21 420 307	21 258 935	161 372
Corrections de valeur	- 441 215	- 294 840	- 146 375
Coût amorti net	20 979 092	20 964 095	14 997
Réévaluations	646 142	976 658	- 330 516
Valeur au bilan	21 625 234	21 940 753	- 315 519

La réévaluation des placements financiers concerne majoritairement les actifs évalués en juste valeur par les réserves (AFS) et se répartit comme suit entre les actions, les obligations et les OPCVM.

(en milliers d'euros)	AFS	Trading & Fvo	Coût amorti	Total	%
Actions	765 458	0	0	765 458	3,5 %
Obligations	17 789 744	267 394	0	18 057 138	83,5 %
OPCVM	1 466 352	1 192 975	0	2 659 327	12,3 %
Prêts	0	0	141 515	141 515	0,7 %
Autres	1 796	0	0	1 796	0,0 %
TOTAL	20 023 350	1 460 369	141 515	21 625 234	100,0 %
%	92,6 %	6,8 %	0,7 %	100,0 %	

La baisse des valeurs de marché impacte le Résultat net Groupe à hauteur de - 25 586 milliers d'euros, après participation aux bénéfices différée et impôts différés.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010	Variation
Mise en juste valeur	- 82 451	41 568	- 124 019
Participation aux bénéfices différée	44 420	- 25 957	70 377
Impôts sur les résultats	13 102	- 5 362	18 464
Autres	- 657	916	- 1 573
Impact - Résultat net Groupe	- 25 586	11 165	- 36 751

Constatation d'une participation aux bénéfices différée active

Dans le cadre de la comptabilité reflet, le Groupe a constaté une participation aux bénéfices différée active pour un montant de 97 997 milliers d'euros sous l'effet conjugué de variations de juste valeur et du rechargement des dépréciations durables. Elle est partiellement compensée par une participation différée passive pour un montant de 11 236 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	PB différée active*	PB différée passive*	PB différée nette*
Ouverture	0	135 188	- 135 188
Variation des plus ou moins-values latentes liées aux évolutions du marché	30 578	- 122 649	153 227
Variation des dépréciations	62 532	- 2 363	64 895
Réalisation des plus ou moins-values latentes présentes à l'ouverture	58 952	- 754	59 706
Changement des hypothèses de calcul	0	0	0
Autres variations**	- 54 065	1 814	- 55 879
Clôture	97 997	11 236	86 761

* PB : Participation aux bénéfices.

** Les autres variations correspondent aux variations des opérations de surcote/décote et aux annulations des opérations de vendus/achetés.

La participation aux bénéfices différée active a fait l'objet d'un test de recouvrabilité qui démontre que son imputation sur les participations futures et latentes est fortement probable.

5.2.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Intégration de la Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT) au sein du groupe Macif

Le 15 mars 2012, le sous-collège de l'ACP a approuvé la demande d'affiliation de la Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT) à la Sgam Macif. La MNFCT est une mutuelle professionnelle qui s'adresse à l'ensemble des agents des collectivités territoriales et établissements publics locaux (y compris les offices de l'habitat) et de coopération inter-collectivités (Établissement de coopération intercommunale notamment). Ce rapprochement doit permettre de renforcer les liens et synergies qui existent depuis plusieurs années entre les 2 entités dans les activités de Santé & Prévoyance.

Impact du plan de soutien à la Grèce

Les pays de la zone euro se sont mis d'accord, le mardi 21 février 2012, sur les termes du plan de soutien apporté à la Grèce. Il porte sur un montant total de 237 milliards d'euros financé à hauteur de :

- 130 milliards d'euros par les créanciers publics (pays de l'euro et FMI) ;

- 107 milliards d'euros par les créanciers privés, qui acceptent une réduction de 53,5 % de la valeur faciale de leurs créances.

Le groupe Macif a répondu favorablement à l'opération d'échange de titres proposée et devrait, d'ici le 30 juin 2012, avoir reçu la totalité des obligations venant se substituer aux titres d'emprunt d'état grecs détenus en portefeuille. Les impacts attendus sur les résultats 2012 devraient rester marginaux, tous les titres concernés ayant été valorisés à la valeur de marché au 31 décembre 2011.

Entrée en fiscalité des Mutuelles

Conformément à l'article 65 de la loi de finances rectificative n° 2011-1978 du 28 décembre 2011, les mutuelles et institutions de prévoyance entrent dans le régime de la taxation à l'impôt sur les sociétés et à la contribution territoriale pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012.

En application du règlement ANC du 19 mars 2012, les conséquences de ce changement de régime fiscal seront comptabilisées à compter du 1^{er} janvier 2012 sur la base des dispositions arrêtées par l'administration fiscale.

Pour le groupe Macif, cela concerne les entités : Macif-Mutualité, Smip et AG2R Macif Prévoyance.

5.3 Périmètre

5.3.1 DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de Macif et des entités dont elle a le contrôle, ou dans lesquelles elle exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière.

Dans l'appréciation du contrôle, il est tenu compte :

- des droits de vote potentiels, actuellement exerçables ou convertibles (y compris les options en dehors de la monnaie), détenus tant par l'entreprise que par des tiers ;
- et, le cas échéant, des clauses spécifiques prévues par les statuts ou les pactes d'actionnaires.

Certaines entreprises, dont la contribution est non significative, sont exclues du périmètre de consolidation même si le groupe Macif dispose d'un contrôle exclusif, conjoint ou d'une influence notable sur ces structures. Ces exclusions sont sans impact sur les comptes consolidés, la contribution des participations concernées restant inférieure à 1 % des capitaux propres consolidés du groupe Macif.

5.3.2 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Intégration globale

Les entreprises contrôlées de façon exclusive sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe Macif détient plus de 50 % des droits de vote.

Conformément à IAS 27, cette méthode de consolidation est également retenue, en l'absence de lien capitalistique, pour consolider les mutuelles d'assurance dès lors que le groupe Macif dispose du pouvoir :

- de diriger des politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ou ;
- de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

La méthode de l'intégration globale s'applique également aux OPCVM et aux SCI contrôlés de manière exclusive. Pour les OPCVM, la part non détenue par le Groupe est enregistrée en « Dettes envers les porteurs d'OPCVM consolidés ».

Intégration proportionnelle

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Le partage du contrôle suppose qu'aucun actionnaire ne soit susceptible de pouvoir, à lui seul, exercer un contrôle exclusif.

Mise en équivalence

Cette méthode de consolidation est retenue pour les sociétés dans lesquelles le groupe Macif exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans pour autant en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée dès lors que le Groupe possède une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La quote-part de résultat postérieure à l'acquisition est comptabilisée en résultat, tandis que la quote-part dans les variations de réserves postérieure à l'acquisition est comptabilisée en « autres réserves ».

5.3.3 LISTE DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
				% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Dommages							
Macif	2 et 4 rue Pied de fond - Niort	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Macifilia	33 avenue du Maine - Paris	France	IG	99,99 %	99,99 %	99,99 %	99,99 %
Idmacif	2 et 4 rue Pied de fond - Niort	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Thémis	33 avenue du Maine - Paris	France	IG	99,95 %	99,94 %	99,95 %	99,94 %
Siem	17 place Etienne Pernet - Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Altima	rue Euclide - Niort	France	MEE	33,20 %	33,20 %	33,20 %	33,20 %
Atlantis	C/Balmes 75 - Barcelone	Espagne		0,00 %	0,00 %	27,19 %	27,19 %
BPCE Assurances	50 avenue Pierre Mendès - Paris	France	MEE	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %
Groupe IMA	118 avenue de Paris - Niort	France	MEE	28,86 %	28,86 %	32,18 %	32,18 %
Macif Portugal	22 praça de Alegria - 1250- 004 - Lisbonne	Portugal	IG	99,89 %	99,89 %	89,42 %	88,19 %
Partisagres	21 et 23 praça de Alegria - 1250- 004 - Lisbonne	Portugal		0,00 %	0,00 %	78,57 %	78,57 %
Épargne							
Mutavie	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
Atlantis Vida	C/Balmes 75 - Barcelone	Espagne		0,00 %	0,00 %	24,50 %	24,50 %
SCI Aix Robole	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Aix Tech'indus	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Amiens Gare	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Angers Gresille	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Dion Bouton 2010	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Bordeaux Lac	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Bordeaux Pessac 93	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Bordolill	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Bron 35eme RA	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Bron Chene	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Bron Edison	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Bruges Fieuzal	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Cergy Mercury	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Chilly 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Dijon 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Dijon 95	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Dijon Pouilly	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Du Pont Achard	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Eybens Criterium	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Toulouse 2012 (ex Givors Gare)	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Grenoble Eurennepolis	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Grenoble Gieres	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Grenoble 2008	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Herblay Gros Murger	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Ivry 90	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %

5.

COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
				% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SCI Joubert Hausmann	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Lesquin Enchemont	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Limoges Ester	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Lyon Bonnel	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Lyon Neyron	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Marseille les Docks	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Marseille Viton	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Maubourg 2005	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Montpellier Centuries	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Montpellier Noguères	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Mude	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Axeo 2010	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Nancy 90	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Nancy Fleuille	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Nantes La Pérouse	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Nantes Moulin Neuf	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Neyron Village	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Nice Le Louvre	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Niort Tardy	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Paris Joubert	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Pessac 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Pissaloup 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Pointe d'Abeau	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Poitiers Carnot	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Poitiers Chasseneuil	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Poitiers Gare	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Poitiers République	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Portes de Bordeaux	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Roubaix Gambetta	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Rouen Rouvray	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Saint Germain 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Salon Crau	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Sannois Gare	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Senart Combs	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Strasbourg Illkirch	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Désir Saint Martin 2010	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Toulouse 90	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Toulouse Bruguières	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Toulouse Ramonville	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI C2 Bernard 2010	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Tremblay Axe 104	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Tremblay Farman	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Venissieux République	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Villeneuve d'Ascq Citypar	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %

Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
				% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SCI Wasquehal les 3 Chenes	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Wissous 89	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCI Wissous Arago 95	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCS M1	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
SCS M2	9 rue des Iris - Bessines	France	IG	96,03 %	96,03 %	95,43 %	95,43 %
Santé/Prévoyance							
Macif-Mutualité	22 - 28 rue Joubert - Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Smip	20 rue Thiers - Niort	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AG2R Macif Prévoyance	84 rue Charles Michels - St Denis	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Autres							
Macif Participations	17 place Etienne Pernet - Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Foncière de Lutèce	17 place Etienne Pernet - Paris	France	IG	95,32 %	95,32 %	95,32 %	95,32 %
Compagnie Foncière Macif	17 place Etienne Pernet - Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Lesseps Promotion	16 rue Saint Paul - Neuilly	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Marseille Grand Littoral	17 place Etienne Pernet - Paris	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OFI PEC	1 rue Vernier - Paris	France		0,00 %	0,00 %	52,51 %	52,10 %
Macif Gestion	1 rue Vernier - Paris	France	IG	99,95 %	76,70 %	99,96 %	76,68 %
Groupe OFI Holding	1 rue Vernier - Paris	France	MEE	66,01 %	65,12 %	66,01 %	65,12 %
Socram Banque	2 rue du 24 février - Niort	France	MEE	33,60 %	33,60 %	33,60 %	33,60 %
Macifin'	2 et 4 rue Pied de fond - Niort	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Cemm	17 et 21 place Etienne Pernet - Paris	France		0,00 %	0,00 %	25,00 %	25,00 %
Séréna	100 avenue Salvador Allende - Niort	France		0,00 %	0,00 %	25,00 %	25,00 %
OPCVM							
Actimacif 1	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	97,31 %	100,00 %	96,94 %
Actimacif 4	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	97,49 %	100,00 %	97,35 %
Actimacif 5	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	97,54 %	100,00 %	97,33 %
Actimacif 6	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	97,32 %	100,00 %	97,29 %
MSDR MG Environnement Monde C	1 rue Vernier - Paris	France	IG	99,67 %	95,82 %	99,66 %	96,37 %
CPR Atlantique 1	10 pl. 5 martyrs du lycée Buffon - Paris	France	IG	100,00 %	96,03 %	100,00 %	95,43 %
MMF Action 1	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	97,03 %	100,00 %	96,67 %
MMF Taux 1	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	97,06 %	100,00 %	96,95 %
Amundi Re Property Sicav	2 place de la coupole - Paris la Défense	France	IG	100,00 %	96,03 %	100,00 %	95,43 %
OFI Europa II (parts A)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	97,29 %	100,00 %	96,89 %
OFI Europa II (parts B)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	97,29 %	100,00 %	96,89 %
OFI Europa III (parts A)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	86,94 %	83,49 %	0,00 %	0,00 %
OFI Europa III (parts B)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,03 %	0,00 %	0,00 %
Macif Court terme	1 rue Vernier - Paris	France	IG	92,61 %	90,93 %	61,22 %	60,12 %
Macif Croissance durable et solidaire (parts D)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	92,26 %	90,53 %	92,37 %	89,84 %
Macif Obligation Développement durable (parts C)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	89,37 %	87,04 %	86,78 %	84,17 %
Macif Croissance durable Europe (parts C)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	56,26 %	56,26 %	75,67 %	75,67 %
Macif Croissance durable Europe (parts D)	1 rue Vernier - Paris	France	IG	86,38 %	83,72 %	100,00 %	95,58 %
Macif Croissance durable (parts D)	1 rue Vernier - Paris	France		0,00 %	0,00 %	99,92 %	98,06 %

5.

COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Dénomination sociale	Siège social	Pays	Méthode	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
				% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Equi-Convictions	5 rue Royale - Paris	France	IG	67,47 %	65,93 %	62,78 %	62,37 %
Macif Trésorerie Semestriel ISR	1 rue Vernier - Paris	France	IG	61,42 %	59,44 %	66,29 %	63,83 %
EDRIM Macif Signatures	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,98 %	100,00 %	96,65 %
OFI Infra Multi Select FCPR parts A	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,47 %	100,00 %	96,94 %
OFI Infra Multi Select FCPR parts B	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,47 %	0,00 %	0,00 %
Ofiseed	1 rue Vernier - Paris	France	IG	57,43 %	57,43 %	0,00 %	0,00 %
Preim defence Sppicav	15/19 avenue de Suffren - Paris	France	IG	55,38 %	53,18 %	0,00 %	0,00 %
EAC Ecofimonde FCP	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,03 %	99,91 %	95,34 %
MG Croissance Durable France C	1 rue Vernier - Paris	France	IG	99,95 %	95,98 %	99,92 %	95,36 %
MG Croissance Durable Europe C	1 rue Vernier - Paris	France	IG	99,89 %	95,93 %	99,89 %	95,33 %
MG Expansion France C	1 rue Vernier - Paris	France	IG	99,85 %	95,88 %	99,85 %	95,28 %
Ecofi zone euro	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,03 %	79,26 %	75,64 %
LFP Arc Diff zone euro	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,03 %	84,71 %	80,84 %
MCDS MG responsable et solidaire C	1 rue Vernier - Paris	France	IG	100,00 %	96,03 %	0,00 %	0,00 %

La répartition sectorielle des OPCVM est effectuée sur la base des activités des entités actionnaires.

5.3.4 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Au 31 décembre 2011, le périmètre de consolidation rassemble 128 structures réparties sur 4 secteurs d'activité : Dommages - Épargne - Santé & Prévoyance - Autres activités.

Ces entités sont, dans la plupart des cas, contrôlées par le Groupe et consolidées par intégration globale.

	31 déc. 2011	31 déc. 2010	Variation
Structures contrôlées	123	119	4
Structures sous influence notable	5	10	- 5
TOTAL	128	129	- 1

Acquisitions et entrées dans le périmètre

Les entrées dans le périmètre de consolidation concernent les OPCVM suivants :

- OFI Europa III ;
- OFI Infra Multi Select FCPR ;
- Ofiseed ;

- Preim Defence Sppicav ;
- MCDS MG Responsable et solidaire (parts C).

Ces entrées sont sans impact significatif sur les comptes.

Cessions et sorties du périmètre

Les entités suivantes sortent du périmètre de consolidation au 31 décembre 2011 :

- Atlantis Seguros ;
- Atlantis Vida ;
- Cemm ;
- OFI PEC ;
- Partisagres ;
- Séréna ;
- Macif Prudent (OPCVM).

Ces sorties font suite à des opérations de cessions totales ou partielles de titres privant le Groupe du contrôle de ces entités.

Autres mouvements

Les principales variations de pourcentage d'intérêt portent sur les entités suivantes :

- Mutavie : le groupe Macif s'est porté acquéreur d'une partie des actions détenues par les minoritaires. Le pourcentage d'intérêt du Groupe est passé de 95,43 % à 96,03 %.
- Macif Portugal : le pourcentage d'intérêt du groupe Macif est passé de 88,19 % à 99,89 % suite au rachat de titres détenus par des minoritaires et à une augmentation de capital souscrite exclusivement par le groupe Macif.
- IMA : le groupe Macif n'a pas souscrit à l'augmentation de capital, ramenant ainsi son pourcentage d'intérêt de 32,18 % à 28,86 %.

5.3.5 EFFETS DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

(en milliers d'euros)	Cotisations acquises brutes	Résultat opérationnel courant	Résultat net Groupe	Réserves Groupe	Capitaux propres Groupe
Atlantis Seguros	0	0	- 64	195	131
Atlantis Vida	0	0	- 503	153	- 350
Cemm	0	0	- 5	0	- 5
OFI PEC	0	0	6 995	- 13 806	- 6 811
Partisagres	0	0	- 3 291	1 435	- 1 856
Séréna	0	0	1 454	0	1 454
Autres	0	0	747	- 385	362
TOTAL	0	0	5 333	- 12 408	- 7 075

5.4 Principes et méthodes de consolidation

5.4.1 DATE DE CLÔTURE

Toutes les sociétés présentes dans le périmètre de consolidation du groupe Macif clôturent leurs comptes au 31 décembre. Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés nouvellement consolidées, à compter de la date de leur entrée dans

le périmètre de consolidation. Il intègre également les comptes de résultat des sociétés cédées en cours d'exercice, jusqu'à leur date de cession.

5.4.2 CONVERSION MONÉTAIRE

Conversion des comptes

La devise d'établissement des comptes consolidés du groupe Macif est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au millier d'euros le plus proche. Les états financiers consolidés n'intègrent pas d'états financiers d'entités dont la devise fonctionnelle (c'est-à-dire la devise du système économique dans lequel l'entité se situe) est différente de la devise de présentation du Groupe.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque clôture, les éléments en devises inscrits au bilan sont convertis en utilisant les procédures suivantes :

- les éléments monétaires (notamment les placements obligataires, les dettes et créances, les provisions techniques d'assurance) sont convertis au cours de clôture ; les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat de l'exercice ;
- les éléments non monétaires évalués selon la méthode du coût amorti (notamment les placements immobiliers, les actifs corporels et incorporels) sont convertis au cours de change à la date de la transaction ; les écarts de change sont comptabilisés directement dans les capitaux propres lorsque les gains ou pertes liés aux sous-jacents sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ;
- les éléments non monétaires évalués à la juste valeur (notamment les placements en actions) sont convertis au cours de change à la date d'évaluation de la juste valeur. Les écarts de change sont comptabilisés directement dans le résultat lorsque les gains ou pertes liés aux sous-jacents sont comptabilisés dans le résultat.

5.4.3 OPÉRATIONS INTERNES ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Toutes les transactions sont éliminées, y compris les actifs et passifs réciproques significatifs et les résultats internes au Groupe. Les plus-values résultant de cessions intragroupe sont éliminées à hauteur de

la quote-part du Groupe dans l'entreprise considérée. Par exception, les moins-values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation durable.

5.4.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les opérations de regroupements postérieures au 1^{er} janvier 2006 (date de première adoption des normes IFRS par le Groupe) sont comptabilisées selon la méthode du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

À compter du 1^{er} janvier 2010, ces opérations sont comptabilisées conformément à la norme IFRS 3 révisée. Les modifications apportées par la norme sont d'application prospective et donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

Évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises

Les actifs, passifs et les passifs éventuels des sociétés acquises qui répondent à la définition d'actifs et passifs identifiables sont comptabilisés en juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception :

- des passifs d'assurance qui, conformément à IFRS 4, sont maintenus à leur valeur comptable antérieure à la date d'acquisition si cette valeur comptable est conforme aux principes comptables du groupe Macif ;
- des secteurs d'activité et des actifs non courants de l'entité acquise destinés à être cédés suivant la définition de IFRS 5, qui sont valorisés au plus faible de la juste valeur nette des coûts de sortie ou de la valeur comptable des actifs concernés.

La date d'acquisition à partir de laquelle Macif consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de prise de contrôle effective. Pour chaque regroupement, le groupe Macif a la possibilité d'opter pour une évaluation des intérêts minoritaires soit à la juste valeur (méthode du *goodwill* complet), soit en fonction de leur pourcentage d'intérêt dans l'actif net identifiable (méthode du *goodwill* partiel).

Les opérations d'acquisition ou de cession d'intérêts minoritaires qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sur la filiale sont comptabilisées comme une transaction entre actionnaires. Elles sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, sans incidence sur le résultat ou les écarts d'acquisition antérieurement constatés. Dans le cadre d'une prise de contrôle effectuée par étapes, les intérêts minoritaires antérieurement détenus par le Groupe sont réévalués à la juste valeur. L'ajustement correspondant est comptabilisé en résultat, avec, le cas échéant, une modification de l'écart d'acquisition se rapportant aux acquisitions antérieures.

Les coûts de restructuration de l'entreprise acquise sont inclus dans les passifs acquis s'ils répondent, à la date d'acquisition, aux critères

constitutifs de provisions fixés par la norme IAS 37. Les coûts de transactions directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés au compte de résultat.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix de revient de l'activité ou des titres de la Société acquise et la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels correspondants à la date d'acquisition.

Il est constaté en résultat de l'année de l'acquisition s'il est négatif, ou à l'actif du bilan s'il est positif :

- dans la rubrique « écart d'acquisition » pour les acquisitions d'entités consolidées par intégration globale ;
- dans la rubrique « investissements dans les entreprises associées » pour les entités consolidées par mise en équivalence.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, corrections d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

L'écart d'acquisition est alloué aux segments opérationnels auxquels sont affectés le portefeuille ou l'entité nouvellement acquise.

Test de dépréciation

Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissements récurrents, mais des pertes de valeur peuvent être constatées, si cela s'avère nécessaire, sur la base des résultats des tests de dépréciation.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe. Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondent à un groupe identifiable d'actifs de l'entité acquise, c'est-à-dire produisant des flux de trésorerie indépendamment des autres groupes d'actifs.

Les UGT auxquelles un écart d'acquisition est affecté font l'objet de tests de dépréciation de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

5. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des valeurs entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. La méthode employée est la valeur actualisée des flux de trésorerie de l'actif ou de l'UGT concernée. Lorsque l'actif ou l'UGT d'origine ne peut plus être isolé, le test de dépréciation est mené sur la base de l'UGT ayant repris l'actif ou l'UGT d'origine.

La perte de valeur est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « Autres produits et charges opérationnels ». La perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition a un caractère irréversible. Elle ne peut être reprise que lors de la cession de l'entité concernée.

Décomptabilisation

Les écarts d'acquisition sont décomptabilisés lors de la cession des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquels ils se rattachent. Le résultat de cession est déterminé en tenant compte de cette sortie d'actif.

5.4.5 SEGMENTATION SECTORIELLE

L'information sectorielle publiée reflète la structure d'organisation interne et de gestion du groupe Macif. Elle retient comme axes d'analyse les 4 secteurs d'activité suivants :

- Dommages ;
- Épargne ;
- Santé/Prévoyance ;
- Autres.

Le secteur « Autres » rassemble notamment les activités de gestion d'actifs et de financement.

Le résultat sectoriel est présenté après élimination des opérations réciproques. Ces opérations sont directement comptabilisées dans les rubriques comptables et secteurs concernés. La création d'une ligne distincte « opérations intersectorielles » n'est pas nécessaire à l'analyse du résultat net des différents secteurs du Groupe.

Le bilan sectoriel est présenté avant déduction des opérations intersectorielles. Ces opérations sont regroupées sur une ligne distincte en bas du bilan. Elles permettent de recouper les comptes sectoriels avec les contributions présentées dans certains détails de comptes de l'annexe.

5.5 Principes et méthodes d'évaluation

5.5.1 ACTIFS INCORPORELS

Un actif incorporel est un actif non monétaire, sans substance physique et identifiable (c'est-à-dire pouvant être séparé et vendu, transféré, concédé, loué ou échangé ou résultant de droits contractuels ou légaux).

Le groupe Macif n'a pas retenu les options visant à :

- évaluer les actifs incorporels en juste valeur ;
- incorporer, dans la valorisation des actifs incorporels, les éventuels coûts des emprunts associés.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche engagées par le groupe Macif sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si le projet concerné répond aux 6 critères suivants :

- faisabilité technique ;
- intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou le vendre ;
- capacité à utiliser ou vendre l'actif ;
- probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne) ;
- disponibilité des ressources financières nécessaires à l'achèvement ;
- fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement, et ceux directement attribuables pour que l'immobilisation puisse être exploitée, sont cumulés puis amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation de l'actif concerné, à partir de sa mise en service. La durée moyenne d'amortissement est de 5 ans.

Logiciels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts immobilisables se composent des coûts directement engagés pour la production des logiciels à usage interne. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de 3 ans pour les logiciels bureautiques et de 5 ans pour les autres logiciels.

Autres actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité, et que le coût de ces actifs peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées. Les actifs incorporels sont évalués initialement au coût d'acquisition ou de production. Ils sont ensuite amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation, à partir de la date de leur mise en service, et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable. La durée d'amortissement la plus fréquente est de 5 ans ou, le cas échéant, la durée de leur protection juridique. Les tests de perte de valeur, pratiqués au moins une fois par an, permettent de déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser des dépréciations complémentaires.

5.5.2 IMMEUBLES DE PLACEMENT ET IMMEUBLES D'EXPLOITATION

Ventilation entre immobilier d'exploitation et immobilier de placement

Au bilan, les actifs immobiliers sont présentés soit en immeuble de placement soit en immeuble d'exploitation.

Les immeubles d'exploitation sont des bâtiments non destinés à la vente et dont les surfaces sont occupées à plus de 50 % par des sociétés faisant partie du Groupe.

L'immobilier de placement regroupe les actifs immobiliers (terrain, construction, titres à prépondérance immobilière) détenus par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital.

Les titres à prépondérance immobilière (à l'exception des titres de Sci) sont comptabilisés à la juste valeur par la « réserve de réévaluation ». Cela concerne principalement les Opcvi, les Fcpi et les Scpi.

Les autres actifs immobiliers (de placement ou d'exploitation) sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des immeubles n'est pas comptabilisée mais fait l'objet, pour l'immobilier de placement, d'une information dans une note en annexe du bilan. Elle est fondée sur des expertises quinquennales mises à jour annuellement et permet de déterminer les plus ou moins-values latentes sur les actifs immobiliers.

La valeur brute des immeubles correspond au coût d'acquisition (prix d'achat et frais relatifs à l'acquisition) ou de production. Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation de la valeur brute des immeubles.

Modalités d'amortissement

Les immeubles sont ventilés en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent du type d'immeuble et de la durée d'utilisation.

	Bureaux Standing	Bureaux Exploitation	Bureaux Placement
Terrains	Non Amort.	Non Amort.	Non Amort.
Constructions	100 ans	60 ans	60 ans
Façades et Étanchéité	30 ans	30 ans	30 ans
Installations Techniques	20 ans	20 ans	20 ans
Agencements	10 ans	10 ans	10 ans

	Entrepôts	Centres Commerciaux	Autres bâtiments
Terrains	Non Amort.	Non Amort.	Non Amort.
Constructions	30 ans	50 ans	50 ans
Façades et Étanchéité	25 ans	25 ans	20 ans
Installations Techniques	15 ans	20 ans	15 ans
Agencements	10 ans	15 ans	10 ans

Les composants des immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation, en tenant compte de leur valeur résiduelle, si celle-ci peut être estimée de façon fiable.

Test de dépréciation

Lors de chaque clôture, le groupe Macif apprécie s'il existe un indice de perte de valeur des actifs. En cas de baisse de valeur significative, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur de l'immeuble à sa valeur d'utilité ou à sa valeur d'expertise si cette dernière est plus élevée. La valeur d'utilité des immeubles est calculée à chaque clôture en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Cette dépréciation est reprise par le compte de résultat en cas de reprise de valeur.

Crédit-bail

Les actifs immobiliers financés par des contrats de location financière sont comptabilisés à l'actif sur la base de la valeur actuelle des loyers des crédits-bails et de l'option d'achat. Après leur entrée au bilan, ils sont amortis selon des modalités identiques à celles décrites ci-dessus. Au passif, une dette correspondante est constatée en « Dettes de financement ». Elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

5.5.3 PLACEMENTS FINANCIERS

Notion de juste valeur

La juste valeur d'un actif financier correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un actif financier correspond, en principe, à son prix d'acquisition. Par la suite, les modalités de valorisation dépendent de la nature des titres concernés :

- pour un instrument coté sur un marché actif, la juste valeur correspond au dernier cours de Bourse à chaque clôture. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales ;
- pour un instrument coté sur un marché inactif, la juste valeur est obtenue à partir de modèles internes fondés sur des paramètres observables sur les marchés. L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions, la forte dispersion des prix disponibles ou l'ancienneté des dernières transactions ;
- pour des instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation appropriées au type d'instrument concerné. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normales s'il en existe, la référence à la juste valeur

actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Dans les informations annexées aux états financiers, les actifs financiers valorisés en juste valeur sont répartis en trois catégories en fonction de la nature des données retenues pour déterminer la juste valeur :

- catégorie de niveau 1 : actifs financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif. Cette catégorie rassemble les instruments financiers cotés sans condition de rachat (actions, obligations, OPCVM, TCN...);
- catégorie de niveau 2 : actifs financiers dont l'évaluation repose sur des techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables sur des marchés. Cette catégorie rassemble des obligations indexées, des BMTN indexés actions, les CDO, les TCN de trésorerie précomptés, les OPCVI et les OPCVM avec conditions de rachat ;
- catégorie de niveau 3 : actifs financiers valorisés à partir de techniques fondées pour tout ou partie sur des paramètres inobservables sur des marchés. Cette catégorie regroupe les actifs non cotés (actions, obligations, TCN), les FCPR, les OPCVM *side pocket*.
- La juste valeur de la majeure partie des placements financiers détenus par le groupe Macif est déterminée à partir de cotations obtenues sur des marchés actifs. Elle relève donc du niveau 1 de juste valeur.

Classification et évaluation

Les instruments financiers sont classés en 4 catégories selon l'intention et la capacité de détention des actifs concernés :

- actifs détenus à des fins de transaction (*Trading*) ;
- placements détenus jusqu'à leur échéance (HTM) ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente (AFS).

Les actifs détenus à des fins de transaction (*Trading*) sont ceux acquis en vue d'être vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'actifs financiers qui présente un historique de prises de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés en juste valeur à la date de clôture. La variation de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction est constatée dans le compte de résultat de la période.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance (HTM) sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, autres que les prêts et créances, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier. Le groupe Macif n'a classé aucun actif financier dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception des instruments classés comme à la juste valeur par résultat ou comme disponibles à la vente. Ils sont comptabilisés au coût amorti. Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier.

Les actifs financiers disponibles à la vente (AFS) sont les actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans l'une des catégories d'actifs financiers présentées ci-dessus. Ils sont comptabilisés à la date d'acquisition à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Les variations de valeur sont ensuite enregistrées dans un compte de capitaux propres intitulé « Réserve de réévaluation ». Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat.

Option juste valeur

L'option juste valeur consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation

de juste valeur en compte de résultat. Cette modalité d'évaluation est autorisée lorsqu'elle :

- concerne un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur, en application d'une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée et qu'il s'agit de la base sur laquelle repose l'information fournie en interne à la direction ou ;
- s'applique à un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés substantiels ou ;
- élimine ou réduit l'incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait sinon de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation de produits et de charges selon des bases d'évaluation différentes (situation de « mismatch »).

Le groupe Macif a désigné les actifs suivants comme relevant de l'option de juste valeur par résultat :

- les actifs détenus par des OPCVM consolidés ;
- les instruments financiers contenant des dérivés incorporés difficiles à isoler du contrat hôte (obligations convertibles, échangeables, indexées...) ;
- les actifs financiers détenus dans le cadre de contrats en unités de compte dont les passifs sont évalués sur la base de la valeur de marché des unités de compte.

Les modalités de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des actifs désignés comme à la juste valeur par résultat sont identiques à celles des actifs détenus à des fins de transaction (cf. *supra*).

Dépréciation des actifs financiers

Lors de chaque clôture, les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur suite à un ou plusieurs événements dont les impacts sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif peuvent être évalués de manière fiable.

Les critères suivants constituent une indication objective de dépréciation, applicable à tous les actifs financiers quelle que soit leur nature (obligations, actions, prêts, créances) :

- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur de conditions très favorables qui n'auraient pas été octroyées en l'absence de difficultés financières de l'émetteur ;
- des difficultés financières importantes de l'émetteur ;
- la rupture de contrat telle que l'existence d'impayés en intérêts ou principal ;

- une probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour cet instrument financier, suite à des difficultés financières de la contrepartie.

Ces facteurs peuvent ensemble ou individuellement apporter une preuve objective suffisante qu'une perte de valeur est survenue sur un actif ou un groupe d'actifs. Outre les indicateurs listés ci-dessus, certains indicateurs sont spécifiques aux obligations ou aux actions.

Pour les obligations (ou les autres instruments de dettes), seul le risque de contrepartie fait l'objet d'une dépréciation. Ce risque est considéré comme avéré dès lors qu'il est probable que le Groupe ne percevra pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues. Dans ce cas, la perte de valeur, égale à la différence entre la juste valeur et le coût amorti, est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un instrument de dettes déprécié augmente, la dépréciation est reprise par le résultat.

Pour les actions (ou les autres instruments de capitaux propres), le Groupe prend également en considération les actifs financiers en situation de moins-values latentes :

- significative : la situation de moins-value latente est considérée significative si elle représente une baisse de plus de 30 % de la juste valeur du titre en dessous de son prix d'acquisition ou ;

- prolongée : la situation de moins-value est considérée prolongée si elle est avérée sur une période de 6 mois ou plus précédant la date de clôture ; toutefois, au 31 décembre 2011, afin de tenir compte du décrochage des marchés financiers débuté en août 2011, la période d'observation a débuté le 10 août 2011.

La perte latente est calculée par différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation précédemment enregistrée. Les dépréciations sont constatées par le résultat. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession ou de la déconsolidation de l'actif financier concerné. Une augmentation des cours de Bourse postérieure à la constatation d'une dépréciation durable est comptabilisée comme une variation de juste valeur en capitaux propres dans la rubrique « Réserve de réévaluation ».

Pour les prêts et créances, s'il existe une indication objective de dépréciation, la perte de valeur est mesurée par différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier. La perte de valeur est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur des prêts ou créances dépréciés augmente, la dépréciation est reprise par le résultat.

5.5.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Définition

Un instrument dérivé, quelle que soit la forme juridique du contrat, est un instrument financier qui répond aux trois critères suivants :

- sa valeur se modifie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent financier (taux, actions, devises...) ;
- il ne requiert aucun coût net initial ou un coût initial faible par rapport au nominal du dérivé ;
- il fera l'objet de règlements dans le futur.

Le groupe Macif utilise, directement ou indirectement, des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Les risques couverts concernent principalement un passif subordonné et certains actifs financiers. Les instruments dérivés utilisés consistent principalement en des contrats de change à terme et des *swaps* de taux. Lors de l'acquisition du dérivé, le groupe Macif documente la nature du sous-jacent concerné, les objectifs en terme

de gestion des risques et, le cas échéant, l'efficacité de la couverture réelle et attendue sur la durée de la couverture. Conformément à la norme IAS 39, les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis réévalués à chaque arrêté comptable, ceci jusqu'à leur dénouement. Leur mode de comptabilisation varie selon leur classification.

Dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont ceux pour lesquels l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée de façon fiable et de façon continue sur la durée de détention. Ils sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, puis réévalués, à chaque arrêté, à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont enregistrés dans le compte de résultat.

Dérivés qualifiés de couverture

Les instruments dérivés qualifiés de couverture sont ceux pour lesquels l'efficacité de la couverture peut être démontrée de façon fiable et continue sur la durée de détention. Ils sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, puis réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont enregistrés différemment selon la nature de l'opération :

- couverture de juste valeur : les variations de juste valeur des dérivés et sous-jacents sont enregistrées de façon symétrique dans le compte de résultat ;
- couverture de flux de trésorerie : la part efficace de variation de juste valeur des dérivés est enregistrée en réserves, et la part inefficace immédiatement dans le compte de résultat.

Les montants accumulés en fonds propres sont reclassés dans le compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte le résultat. Constituent la part efficace, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture compensant les variations de juste valeur de l'élément couvert. *A contrario*, la part inefficace se compose des variations de juste valeur de l'instrument de couverture ne compensant pas les variations de juste valeur de l'élément couvert.

Lorsqu'un dérivé arrive à échéance, est vendu ou lorsque la couverture ne peut plus être démontrée, le gain ou la perte cumulée

est maintenu dans les capitaux propres tant que l'élément couvert est en cours. Il est enregistré en résultat lorsque le sous-jacent impacte le compte de résultat.

Séparation des dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans un instrument financier hôte sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé et ;
- l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

S'il est matériellement impossible d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, l'intégralité de l'instrument financier est comptabilisée dans la catégorie des actifs désignés à la juste valeur par résultat. Pour le groupe Macif, les actifs financiers contenant des dérivés ont été comptabilisés dans la catégorie des actifs désignés à la juste valeur par le résultat.

5.5.5 INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les investissements dans les entreprises associées sont représentatifs des participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition, retraité le cas échéant de l'écart

d'acquisition. Par la suite, sa valeur nette comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation du Groupe.

5.5.6 ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont ceux détenus par le Groupe pour être utilisés dans la fourniture de services ou à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant

les dépenses de mise en service, et amortis selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique, suivant la méthode des composants. La durée d'utilité se situe entre 3 et 20 ans selon la catégorie d'actifs corporels correspondante.

5.5.7 FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Pour les contrats d'assurance non-vie, la part des frais d'acquisition, relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime, est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans le poste autres actifs. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat. Ces frais sont calculés sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises. Ils sont amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés.

Pour les contrats d'assurance vie et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats. Ils sont amortis sur une durée de 10 ans en fonction du rythme d'émergence des marges réévaluées à la clôture de chaque exercice. Si les marges futures se révèlent insuffisantes, un amortissement exceptionnel des frais d'acquisition reportés est pratiqué. Les chargements d'acquisition sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices et constatés en résultat sur la base du même rythme.

5.5.8 IMPÔTS

Intégration fiscale

Le groupe Macif a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le principe appliqué à l'ensemble des entités à l'exclusion des sociétés Idmacif et Macifin' est celui de la neutralité fiscale. En conséquence, chaque entité concernée constate, dans ses comptes individuels,

l'impôt comme si elle était imposée séparément. Concernant Macifin' et Idmacif, en revanche, la méthode employée depuis l'exercice 2011 consiste à réallouer immédiatement à la filiale l'économie d'IS correspondante à ses déficits fiscaux de droit commun, le cas échéant.

Au 31 décembre 2011, le périmètre d'intégration fiscale rassemble 21 sociétés :

Dénomination sociale	Date d'entrée
Macif (société intégrante)	1997
Macif Participations	1999
Macifilia	2000
Compagnie Foncière de la Macif	2001
GPIM	2001
SAS Marseille Grand Littoral	2002
Lesseps Promotion	2002
SAS Siem	2004
SAS MacifIMO	2004
Mutavie	2005
Niort Investissements	2005
Mutavie Assurance Conseils	2005
Idmacif	2005
Thémis	2006
Macifin'	2008
M. A&S	2008
HDP Macif 2	2009
HDP Macif 4	2009
HDP Macif 5	2009
HDP Macif 6	2009
Foncière de Lutèce	2009

5. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat. Par exception, ils sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres s'ils concernent des éléments comptabilisés en contrepartie des capitaux propres. Ainsi, les impôts différés relatifs à la mise en valeur de marché des actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en contrepartie de la réserve de réévaluation.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporelles et pertes fiscales pourront être imputées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ces actifs et passifs d'impôts concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

La réforme de la taxe professionnelle, et notamment la création de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) n'a pas donné lieu à constatation d'impôt différé. Cette cotisation ne peut être analysée comme un impôt sur les résultats car la valeur ajoutée produite par le groupe Macif diffère sensiblement de son résultat net. La cotisation est comptabilisée en charges opérationnelles et n'entre pas dans le champ d'application d'IAS 12.

5.5.9 CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et les autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale, en incluant les éventuels coûts de transaction. Les dettes d'exploitation et les autres passifs sont enregistrés au coût initial de la transaction. Ce dernier correspond généralement

à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction. Ultérieurement, à chaque arrêté, ces mêmes passifs sont comptabilisés au coût amorti.

5.5.10 ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs non courants sont considérés comme détenus en vue de la vente lorsqu'ils sont disponibles pour une cession immédiate dans leur état actuel et que leur vente est hautement probable dans un délai maximum de 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Cette classification concerne notamment les actifs pour lesquels la direction a engagé un plan de cession et un programme actif de recherche d'acquéreurs. Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont comptabilisés au plus faible de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, à l'exception des actifs d'impôts différés, des actifs financiers et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

Ils sont présentés dans une rubrique spécifique du bilan et cessent d'être amortis à partir de leur classement dans cette catégorie. En

cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est présenté dans une rubrique spécifique du compte de résultat qui inclut le résultat net d'impôt de ces activités jusqu'à leur date de cession, ainsi que le résultat net d'impôt de leur cession proprement dite.

Les flux de trésorerie des activités cédées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie. Elle inclut les flux générés par ces activités jusqu'à la date de leur cession, ainsi que la trésorerie hors impôt générée par leur cession proprement dite.

5.5.11 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants avec les sociétés non consolidées. Les équivalents de trésorerie regroupent les placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à 3 mois à la date d'acquisition, ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate. Cela concerne

notamment les titres de créances négociables et les titres d'OPCVM monétaires. Les modalités de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation sont identiques à celles des titres détenus à des fins de transaction (Trading).

5.5.12 CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres Groupe

Les capitaux propres Groupe se composent des éléments suivants :

FONDS D'ÉTABLISSEMENT ET PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT

Les fonds d'établissement, primes d'émission, de fusion et d'apport correspondent aux soldes comptables sociaux de la Macif et des mutuelles d'assurance présentes dans le périmètre de consolidation.

RÉSERVE DE RÉÉVALUATION

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et principalement les effets :

- de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés ;
- de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit de profits et pertes non réalisés ;
- des impôts différés et de la participation aux bénéfices différée générés par les opérations mentionnées ci-dessus.

AUTRES RÉSERVES ET RÉSULTATS CUMULÉS

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- les réserves sociales et reports à nouveau des entités consolidées ;
- l'incidence dans les réserves des retraitements consolidés, et notamment la part Groupe de la réserve de capitalisation. Cette réserve est un poste spécifique compris dans les capitaux propres individuels des sociétés françaises d'assurance. Elle est neutralisée dans les comptes consolidés par un retraitement

consistant à éliminer les variations de l'exercice en les réimputant sur le résultat ;

- l'incidence de changement de méthodes comptables (notamment la réserve de première application des normes IFRS).

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part détenue par des tiers au Groupe dans l'actif net et les résultats nets des entités consolidées par intégration globale (hors OPCVM). La part des minoritaires dans les OPCVM du Groupe est présentée séparément au bilan dans un poste de dettes.

Gestion des capitaux propres

Le groupe Macif est soumis à la réglementation européenne en matière de couverture de la marge de solvabilité. Cette réglementation vise à protéger les intérêts des assurés en imposant, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité assurance, qu'au niveau consolidé pour le groupe Macif, un ratio de solvabilité minimum. Le calcul de la marge de solvabilité ajustée est réalisé conformément aux règles applicables selon Solvency I. Il est communiqué chaque année à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Le suivi de la marge de solvabilité s'appuie sur des outils de simulation visant à déterminer l'évolution des principaux indicateurs du Groupe dans le cadre d'un scénario central, mais également de différents scénarios de stress. Ces simulations sont présentées dans les rapports de solvabilité établis chaque année et transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Au 31 décembre 2011, le groupe Macif, comme chacune de ses filiales assurance, respecte ses obligations en matière de couverture de la marge de solvabilité.

5.5.13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément à IAS 37, une provision est constituée lorsque le groupe Macif a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie probable de ressources. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision. À défaut, il s'agit d'un passif éventuel qui n'est pas comptabilisé, mais fait l'objet d'une information en annexe. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs. L'impact de l'actualisation est enregistré en résultat financier.

Outre les provisions pour litiges, les provisions pour risques et charges comprennent les sommes provisionnées au titre des avantages au personnel.

Avantages au personnel

Le groupe Macif comptabilise la totalité de ses engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départ, couverture sociale, prévoyance, médailles du travail et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, nets des actifs de couverture et des montants non reconnus. En matière d'engagements de retraite, les sociétés du groupe Macif disposent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, aucune provision n'est comptabilisée car le paiement des cotisations dégage l'employeur de toute obligation dans le financement ultérieur du risque. Les paiements du Groupe sont enregistrés en charges de la période à laquelle ils sont liés. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance permettra une diminution des paiements futurs ou un remboursement en trésorerie.

Pour les régimes à prestations définies, le coût des prestations est estimé en utilisant la méthode des unités de crédits projetés. Cette méthode conduit à provisionner, au passif du bilan, la valeur actuelle de l'engagement à la date de clôture, diminuée de la valeur de marché des actifs mis en couverture, nette des écarts actuariels et du coût des services passés non reconnus. Cette provision est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base d'un taux de marché à la date de clôture fondé sur des obligations d'entités de première catégorie.

En matière d'avantages à long terme, les modalités de provisionnement sont quasiment identiques à celles utilisées pour les engagements de retraite en régime à prestations définies ; la seule différence résidant dans l'absence d'étalement du coût des services non reconnus. Cela concerne les médailles du travail, comptes épargne temps et congés anniversaire. En matière d'avantages postérieurs à l'emploi, le groupe Macif comptabilise son engagement en matière de sur complémentaire santé sur les remboursements proposés par le BCAC aux retraités du groupe Macif. Cet engagement concerne l'évaluation du portefeuille de ces contrats en hypothèse fermée.

5.5.14 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET CONTRATS FINANCIERS

Les contrats proposés par le groupe Macif sont classés en 3 catégories :

- les contrats d'assurance ;
- les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire relèvent de la norme IFRS 4. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire relèvent de la norme IAS 39.

Contrats d'assurance

DÉFINITION

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel la compagnie accepte un risque d'assurance significatif d'un tiers (l'assuré) en consentant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifique (l'événement assuré) affecte défavorablement l'assuré. Un risque :

- d'assurance est un risque autre que financier, transféré du souscripteur du contrat vers l'assureur ;

- financier est un risque de variation potentielle future de taux d'intérêt, de prix d'une valeur mobilière, d'un cours de change ou d'une autre variable similaire.

Un risque d'assurance est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale, c'est-à-dire s'inscrivant en dehors de l'objet initial de l'assurance.

PRINCIPAUX CONTRATS

Pour le groupe Macif, les principaux contrats d'assurance visés par la norme IFRS 4 sont :

- les contrats d'assurance non-vie ;
- les contrats d'assurance vie comportant un risque d'assurance décès significatif (contrats en euros) ;
- les contrats avec sortie en rente optionnelle ou obligatoire, si l'assureur est engagé dès l'origine et n'a pas de liberté de tarification à la date de sortie en rente. Dans le cas contraire, ces contrats sont des contrats financiers pendant la phase de constitution (c'est-à-dire jusqu'à la fixation de la tarification du risque d'assurance) puis des contrats d'assurance pendant la phase de service de la rente ;
- les contrats en unités de compte avec une garantie plancher significative.

COMPTABILISATION

Les pratiques comptables existantes en France et relatives aux contrats d'assurance (règlement CRC 2000-05) sont maintenues, à l'exception des provisions d'égalisation et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales.

Contrats d'assurance non-vie

La provision pour cotisations non acquises constate la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance du contrat, ou à défaut son terme.

Elle est calculée *pro rata temporis* en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

Les provisions pour sinistres à payer représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise. Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier ou par méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmentées

d'une provision pour frais de gestion, déterminée en fonction des taux de frais réellement observés.

Les provisions d'égalisation constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé ou à un risque macroéconomique sont éliminées dans les comptes consolidés. Toutefois, certaines provisions d'égalisation sont constituées au titre de contrats dont les dispositions prévoient qu'elles reviennent au souscripteur en cas de résiliation ou de transfert. Ces provisions constituent à ce titre un engagement et sont en conséquence reclassées en « Provisions pour participation aux bénéficiaires et excédents ».

Les autres provisions techniques se composent des provisions suivantes :

- provisions mathématiques de rentes : ces provisions représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes Dommages et rentes contractuelles. Elles sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement et les taux techniques au plus égaux au taux de rendement prévisionnel prudemment estimés des actifs affectés à leur représentation ;
- provisions pour risques en cours : ces provisions sont destinées à couvrir les sinistres et frais de gestion afférents qui excèdent la fraction de primes reportées nettes des frais d'acquisition correspondants. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1 ;
- provisions pour risques croissants : ces provisions sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Contrats d'assurance vie

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements.

Pour les contrats en euros, elles sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur.

Pour les contrats en unités de compte, les provisions mathématiques sont évaluées sur la base de la valeur vénale des actifs servant à ces contrats à chaque clôture. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat, afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques. La provision globale de gestion est dotée afin de couvrir les charges futures de gestion des contrats, non couvertes par ailleurs. Elle est calculée, conformément à l'article 31 *quinquies* GC du Code général

5.

COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

des impôts, par différence entre les charges futures de gestion et les ressources futures probables, liées à chaque ensemble homogène de contrats existant à cette date. Les provisions pour participation aux bénéfices concernent les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle regroupe une provision pour participation aux bénéfices exigible et une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible représente le montant des fonds définitivement attribué aux bénéficiaires de contrats lorsque ces fonds, non encore crédités individuellement, ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produit. Elle est comptabilisée dans les comptes individuels et maintenue dans les comptes consolidés.

La provision pour participation aux bénéfices différée traduit l'impact, pour l'évaluation des passifs, des retraitements de consolidation, et notamment la mise en juste valeur des placements. Elle est comptabilisée dans les comptes consolidés, en maintenant les principes existants en normes françaises (règlement CRC 2000-05).

Les taux de participation utilisés correspondent aux taux contractuels attachés à chacun des portefeuilles concernés (en pratique 95 % ou 100 %).

La provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation selon les modalités de comptabilisation du sous-jacent. Au bilan, elle figure :

- au passif, si elle est assise sur une différence de base positive nette (valeur d'actif des comptes consolidés supérieure à celle retenue dans les comptes individuels) ;
- à l'actif, dans le cas opposé. Les participations différées actives donnent lieu à un test de recouvrabilité et seules les participations considérées comme recouvrables sont maintenues à l'actif du bilan.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires, et dans les limites de la mutualisation des résultats financiers imposées par les contrats, notamment l'existence d'actifs cantonnés.

Test d'adéquation des passifs

Un test d'adéquation des passifs est effectué à chaque arrêté comptable par chacune des entités consolidées. Ce test permet de vérifier que les passifs d'assurance vie et non-vie sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Les flux de trésorerie futurs prennent en compte les garanties et options attachées à chacun des contrats. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises

ou de transferts de contrats s'y rapportant. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

SÉPARATION DES DÉRIVÉS INCORPORÉS

Les dérivés incorporés dans un contrat hôte entrant dans la catégorie des contrats d'assurance sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- leur valeur se modifie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent financier (taux, actions, devises...) ;
- l'investissement initial est nul ou faible en comparaison de sa volatilité potentielle ;
- et fera l'objet de règlements dans le futur.

Cependant, certains dérivés incorporés répondant à la définition de contrat d'assurance ou correspondant à des options de rachat pour un montant défini ne sont pas évalués séparément du contrat hôte conformément à la norme IFRS 4. Les dérivés incorporés séparés sur contrats sont classés dans la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat. Au sein du groupe Macif, aucun dérivé incorporé dans les contrats d'assurance n'a fait l'objet d'une comptabilisation séparée.

Contrats financiers avec participation discrétionnaire

DÉFINITION

Selon la norme IFRS 4, la participation aux bénéfices discrétionnaire correspond au droit contractuel qu'a le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires :

- qui devraient probablement représenter une part significative des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ;
- qui sont contractuellement fondées sur la performance d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les rendements des placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs déterminés détenus par l'émetteur ou le résultat de la Société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

L'élément de participation discrétionnaire repose sur les clauses contractuelles de participation aux bénéfices, mais aussi sur les dispositions réglementaires applicables localement.

PRINCIPAUX CONTRATS

Pour le groupe Macif, sont classés comme contrats financiers avec participation discrétionnaire :

- les contrats à prime unique ;
- les contrats d'épargne retraite collective en euros.

COMPTABILISATION

Les contrats financiers avec participation discrétionnaire relevant de la norme IFRS 4 sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles que les contrats d'assurance, y compris pour les dérivés incorporés (cf. *supra*). En revanche, les passifs de ces contrats sont présentés dans une ligne spécifique au bilan.

Contrats financiers sans participation discrétionnaire

DÉFINITION

Les contrats sans risque d'assurance significatif et sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont considérés comme des contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

PRINCIPAUX CONTRATS

Au sein du groupe Macif, il n'a pas été recensé, à ce jour, de contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

Comptabilité reflet ou « shadow accounting »

Le groupe Macif n'a pas retenu l'option « shadow accounting » définie selon la norme IFRS 4.

5.5.15 RÉASSURANCE : ACCEPTATIONS ET CESSIONS EN RÉASSURANCE

Classification

Les traités de réassurance qui prévoient un transfert de risque significatif sont considérés comme des contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4. À défaut, ils sont considérés comme des traités de réassurance financière relevant de la norme IAS 39. Au sein du groupe Macif, tous les contrats de réassurance (acceptations ou cessions) comportent un transfert de risque d'assurance significatif. Ils relèvent tous de la norme IFRS 4.

Comptabilisation

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif. Les dépôts d'espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « Engagements reçus » et évalués au cours de Bourse. Ils sont pris en compte dans le test de dépréciation des actifs de réassurance, après déduction des coûts de mise en œuvre de la garantie.

5.5.16 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent :

- les passifs subordonnés ;
- les dettes de financement représentées par des titres ;
- les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire ;
- les autres dettes de financement.

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement par l'usage du taux effectif (appelée méthode du taux effectif). Les coûts directement attribuables à l'émission

(commission, honoraires...) sont inclus dans l'évaluation initiale de la dette.

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration. Pour le groupe Macif, tous les passifs subordonnés sont classés en dettes de financement.

Les dettes relatives aux engagements de crédits-bails immobiliers correspondent au capital restant dû au titre des contrats ainsi qu'au coût de l'éventuelle levée de l'option d'achat. Au sein du groupe Macif, cela concerne un seul contrat portant sur le financement d'un immeuble à Paris.

5.5.17 PRIMES

Les primes sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation. Elles correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes.

Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

5.5.18 SINISTRES

Les sinistres comprennent les sinistres réglés durant l'exercice, relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés et les frais de règlement des sinistres.

5.5.19 FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion liés à l'activité d'assurance sont initialement comptabilisés par nature, puis répartis, selon une périodicité mensuelle, aux comptes de frais par destination du compte de résultat :

- frais de règlement des sinistres - compris dans la charge de sinistres sur la ligne « Charges des prestations des contrats » ;
- frais d'acquisition - ligne « Frais d'acquisition des contrats » ;
- frais d'administration - ligne « Frais d'administration » ;

- autres charges techniques - ligne « Autres produits d'exploitation nets de charges » ;
- autres charges non techniques - ligne « Autres produits et charges opérationnels courants » ;
- charges de placements - incluses dans le résultat financier sur la ligne « Charges des placements ».

L'affectation des frais de gestion aux destinations s'effectue soit directement, soit sur la base de clefs de répartition fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables directement liés à la nature des charges.

5.5.20 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

L'agrégat « résultat opérationnel courant » du compte de résultat n'inclut pas les charges ou produits de l'exercice qui, par leur nature ou leur montant, présentent un caractère inhabituel et

particulièrement significatif. Ces derniers sont classés en « Autres produits et charges opérationnels ».

5.5.21 CHARGE DE FINANCEMENT

La charge de financement comprend :

- les intérêts sur découverts bancaires, emprunts à court terme et à long terme, et passifs subordonnés ;
- l'amortissement des primes d'émission ou de remboursement relatives aux emprunts ;
- l'amortissement des coûts accessoires encourus pour la mise en place des emprunts ;
- les différences de change résultant des emprunts en monnaie étrangère, dans la mesure où elles sont assimilées à un ajustement des coûts d'intérêt.

5.5.22 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la date de clôture sont ceux survenus entre la date de clôture et la date d'établissement des états financiers.

Lorsque l'événement est lié à des conditions existantes à la date de clôture, il conduit à un ajustement des états financiers.

Lorsque l'événement n'est pas lié à des conditions existantes à la date de clôture, il fait l'objet d'une information en annexe si cette information est jugée significative et pertinente.

5.6 Comparabilité des comptes

5.6.1 CHANGEMENTS DE RÉGLEMENTATION COMPTABLE

Réforme fiscale de la CMU (Contribution maladie universelle)

Au 31 décembre 2010, la CMU était enregistrée dans le compte de résultat. Elle figurait en produit dans les cotisations acquises et

symétriquement en charge dans les Autres charges techniques. Cela représentait pour le Groupe près de 24 711 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2011, la CMU est devenue une taxe (Art. 190 de la loi de finances pour 2011). Elle ne transite donc plus par le compte de résultat mais est directement enregistrée au bilan en dettes fiscales.

5.6.2 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET DE MODALITÉS D'ESTIMATION

Provisions pour sinistres à payer cédées aux réassureurs

Au 31 décembre 2010, les provisions pour sinistres cédées aux réassureurs pour les garanties Responsabilité Civile Auto et Responsabilité Civile Générale étaient comptabilisées sur la base des règlements et des provisions dossier par dossier.

Au 31 décembre 2011, un changement de méthode dans les modalités d'estimation a été opéré en raison de l'évolution constatée

de la charge ultime cédée par rapport à la provision gestionnaire. Une étude a été réalisée afin de déterminer un taux de cession de cette charge brute ultime par année de survenance, à partir d'une approche statistique entraînant un complément de provisions cédées aux réassureurs. L'impact sur les comptes au 31 décembre 2011 de ce complément de provisions cédées aux réassureurs au titre des traités Responsabilité Civile en excédent de sinistre, se matérialise par un produit de 39 629 milliers d'euros.

5.6.3 CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION COMPTABLE

Comptes sectoriels

Au 31 décembre 2010, les opérations intersectorielles étaient présentées sur une ligne distincte en bas du compte de résultat et du bilan.

À compter du 31 décembre 2011, les opérations réciproques impactant le compte de résultat sont directement comptabilisées dans les rubriques comptables et secteurs concernés. La création d'une ligne distincte « opérations intersectorielles » n'est plus nécessaire à l'analyse du résultat net des différents secteurs du Groupe.

5.6.4 CHANGEMENTS LIÉS AUX EFFETS DE VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les impacts liés aux variations de périmètre sont détaillés dans la note 5.3.5 variation de périmètre de l'annexe aux comptes consolidés.

5.7 Notes complémentaires sur les comptes

Sommaire détaillé des notes

5.7.1	Actifs incorporels	169	5.7.15	Provisions pour risques et charges	194
5.7.2	Immeubles de placement	171	5.7.16	Dettes de financement	195
5.7.3	Placements financiers hors UC	172	5.7.17	Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance	199
5.7.4	Placements financiers en UC	178	5.7.18	Passifs techniques relatifs aux contrats financiers	203
5.7.5	Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	179	5.7.19	Participation aux bénéfices différée	204
5.7.6	Investissements dans les entreprises associées	182	5.7.20	Autres passifs	207
5.7.7	Part des cessionnaires et récessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	184	5.7.21	Instruments dérivés	209
5.7.8	Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	186	5.7.22	Primes acquises	211
5.7.9	Frais d'acquisition reportés	187	5.7.23	Produits des placements nets de charges de gestion	212
5.7.10	Impôts différés (actif et passif)	187	5.7.24	Charges des prestations des contrats	213
5.7.11	Créances	188	5.7.25	Charges ou produits nets des cessions en réassurance	215
5.7.12	Actifs et passifs destinés à la vente	190	5.7.26	Autres produits et charges opérationnels courants	215
5.7.13	Trésorerie et équivalents de trésorerie	190	5.7.27	Autres produits et charges opérationnels	216
5.7.14	Capitaux propres	191	5.7.28	Charge de financement	216
			5.7.29	Impôts sur les résultats	217

5.7.1 ACTIFS INCORPORELS

Détail des actifs incorporels

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Écarts d'acquisition	83 282	- 64 139	19 143	83 282	- 64 139	19 143
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	183 130	- 103 974	79 156	177 422	- 83 419	94 003
TOTAL	266 412	- 168 113	98 299	260 704	- 147 558	113 146

Écarts d'acquisition – variation

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	83 282	- 64 139	19 143	82 154	- 60 371	21 783
Augmentation	0	0	0	1 128	- 3 768	- 2 640
Diminution	0	0	0	0	0	0
CLÔTURE	83 282	- 64 139	19 143	83 282	- 64 139	19 143

Écarts d'acquisition – détail par société

(en milliers d'euros)	Ouverture			Variations		Clôture
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Macifilia	60 371	- 60 371	0	0	0	0
Mutavie	18 428	0	18 428	0	0	18 428
Macif Portugal	3 768	- 3 768	0	0	0	0
Macif Gestion	715	0	715	0	0	715
TOTAL	83 282	- 64 139	19 143	0	0	19 143

Les écarts d'acquisition présentés ci-dessus ne comprennent pas ceux concernant les sociétés consolidées par mises en équivalence. Ils s'analysent comme suit par entité :

- **Macifilia** : la société Cornhill France est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe le 1^{er} juillet 2004. À cette date, un écart d'acquisition avait été constaté dans les comptes consolidés à hauteur de 66 775 milliers d'euros. Au 1^{er} janvier 2006, lors de la transition aux normes IFRS, cet écart d'acquisition a été repris à la valeur nette comptable soit 56 759 milliers d'euros. En 2006, la participation dans le capital de la société Macifilia Participations a été portée de 80 % à 100 % par rachat de titres. Cette opération a généré un écart d'acquisition complémentaire de 3 612 milliers d'euros porté à l'actif. Au 31 décembre 2011, ces écarts d'acquisition représentent un montant brut total de 60 371 milliers d'euros. Ils sont rattachés à la société Macifilia, les entités Cornhill France et Macifilia Participations ayant été absorbées ;
- **Mutavie** : à la fin du mois de décembre 2004, le groupe Macif a acquis une fraction complémentaire du capital de Mutavie. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 20 017 milliers d'euros. À l'ouverture de l'exercice 2006, date de transition aux normes IFRS, cet écart d'acquisition s'élevait à 18 015 milliers d'euros en valeur nette comptable. Au 31 décembre 2011, le montant total de l'écart d'acquisition s'élève à 18 428 milliers d'euros ;

- **Macif Portugal** : au 1^{er} juillet 2009, Macif Portugal est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe. Un écart d'acquisition a été comptabilisé à hauteur de 3 768 milliers d'euros.

En application des principes comptables présentés au paragraphe 4.4. Regroupements d'entreprises, le groupe Macif a soumis ses écarts d'acquisition à des tests de dépréciation. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des UGT à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée à partir de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (méthode ayant prévalu lors des opérations d'acquisition), après ajustement aux nouvelles conditions de marché :

- des *business plans* des entités concernées ;
- des hypothèses de calcul.

Au 31 décembre 2011, sur la base des valorisations obtenues, aucun écart d'acquisition n'a été déprécié.

Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance

Aucune valeur de portefeuille n'est inscrite à l'actif du bilan consolidé.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles regroupent principalement les licences des logiciels et les développements informatiques immobilisés.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	177 422	- 83 419	94 003	153 631	- 62 810	90 821
Augmentation	32 479	- 29 112	3 367	34 277	- 20 944	13 333
Diminution	- 26 771	8 557	- 18 214	- 10 486	335	- 10 151
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
CLÔTURE	183 130	- 103 974	79 156	177 422	- 83 419	94 003

Les autres immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous par nature :

(en milliers d'euros)	Ouverture			Variations		Clôture
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Droit au bail	7 206	- 1 727	5 479	- 33	- 312	5 134
Logiciels	132 424	- 79 924	52 500	22 992	- 20 079	55 413
<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>66 046</i>	<i>- 32 324</i>	<i>33 722</i>	<i>11 102</i>	<i>- 4 823</i>	<i>40 001</i>
<i>Autres logiciels</i>	<i>66 378</i>	<i>- 47 600</i>	<i>18 778</i>	<i>11 890</i>	<i>- 15 256</i>	<i>15 412</i>
Autres	37 792	- 1 768	36 024	- 17 251	- 164	18 609
TOTAL	177 422	- 83 419	94 003	5 708	- 20 555	79 156

La rubrique « Autres » rassemble principalement les avances et acomptes sur immobilisations incorporelles.

5.7.2 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement regroupent les immeubles détenus en direct, ceux détenus par l'intermédiaire de Sci et les autres titres à prépondérance immobilière. Ils sont évalués au coût

amorti, à l'exception des autres titres à prépondérance immobilière comptabilisés à la juste valeur par les réserves (AFS).

Synthèse

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Valeur brute	485 960	417 260
Amortissements et dépréciations	- 89 352	- 94 159
VALEUR NETTE COMPTABLE	396 608	323 101
Valeur de marché	514 630	449 877
Plus-values latentes	118 022	126 776

5. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Mouvements sur l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	417 260	- 94 159	323 101	335 678	- 96 603	239 075
Augmentation	101 634	- 16 701	84 933	172 642	- 7 336	165 306
Diminution	- 32 934	21 508	- 11 426	- 91 060	9 780	- 81 280
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
CLÔTURE	485 960	- 89 352	396 608	417 260	- 94 159	323 101

Analyse des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Ouverture	- 94 159	- 96 603
Dotations aux amortissements et dépréciations de l'exercice	- 16 701	- 7 336
Reprises suite à cessions	18 645	8 814
Reprises suite à revalorisation	2 863	966
Autres mouvements	0	0
CLÔTURE	- 89 352	- 94 159

5.7.3 PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

Synthèse

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Actifs évalués à la juste valeur	21 483 719	21 813 488
Actifs évalués au coût amorti	141 515	127 265
TOTAL	21 625 234	21 940 753

Placements financiers par catégorie – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Coût amorti brut	Dépréciation	Coût amorti net	Réévaluation	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	570 569	- 99 473	471 096	294 362	765 458
Obligations	17 632 603	- 67 600	17 565 003	224 741	17 789 744
OPCVM	1 763 441	- 263 672	1 499 769	- 33 417	1 466 352
Autres	1 491	0	1 491	305	1 796
Sous-total	19 968 104	- 430 745	19 537 359	485 991	20 023 350
Actifs détenus à des fins de transaction (Trading)					
Actions	0		0	0	0
Obligations	0		0	0	0
OPCVM	57 310		57 310	1 128	58 438
Autres	0		0	0	0
Sous-total	57 310		57 310	1 128	58 438
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions	0		0	0	0
Obligations	332 714		332 714	- 65 320	267 394
OPCVM	910 194		910 194	224 343	1 134 537
Autres	0		0	0	0
Sous-total	1 242 908		1 242 908	159 023	1 401 931
Prêts	151 985	- 10 470	141 515	0	141 515
TOTAL	21 420 307	- 441 215	20 979 092	646 142	21 625 234
Actions	570 569	- 99 473	471 096	294 362	765 458
Obligations	17 965 317	- 67 600	17 897 717	159 421	18 057 138
OPCVM	2 730 945	- 263 672	2 467 273	192 054	2 659 327
Prêts	151 985	- 10 470	141 515	0	141 515
Autres	1 491	0	1 491	305	1 796
TOTAL	21 420 307	- 441 215	20 979 092	646 142	21 625 234

Placements financiers par catégorie – au 31 décembre 2010

	31 déc. 2010				
(en milliers d'euros)	Coût amorti brut	Dépréciation	Coût amorti net	Réévaluation	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	438 630	- 46 740	391 890	302 596	694 486
Obligations	17 932 895	- 12 924	17 919 971	424 312	18 344 283
OPCVM	1 591 391	- 223 794	1 367 597	99 502	1 467 099
Autres	1 491	0	1 491	354	1 845
Sous-total	19 964 407	- 283 458	19 680 949	826 764	20 507 713
Actifs détenus à des fins de transaction (Trading)					
Actions	0		0	0	0
Obligations	0		0	0	0
OPCVM	0		0	0	0
Autres	0		0	0	0
Sous-total	0		0	0	0
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions	0		0	0	0
Obligations	368 252		368 252	- 63 615	304 637
OPCVM	790 341		790 341	210 797	1 001 138
Autres	0		0	0	0
Sous-total	1 158 593		1 158 593	147 182	1 305 775
Prêts	135 935	- 11 382	124 553	2 712	127 265
TOTAL	21 258 935	- 294 840	20 964 095	976 658	21 940 753
Actions	438 630	- 46 740	391 890	302 596	694 486
Obligations	18 301 147	- 12 924	18 288 223	360 697	18 648 920
OPCVM	2 381 732	- 223 794	2 157 938	310 299	2 468 237
Prêts	135 935	- 11 382	124 553	2 712	127 265
Autres	1 491	0	1 491	354	1 845
TOTAL	21 258 935	- 294 840	20 964 095	976 658	21 940 753

Analyse des mouvements des placements financiers – au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011					
	AFS	Trading	FVO	Prêts et Créances	Coût amorti	Total
Ouverture	20 507 713	0	1 305 775	127 265	0	21 940 753
Acquisitions	3 297 958	0	259 754	106 029	0	3 663 741
Cessions	- 3 300 210	0	- 174 778	- 86 105	0	- 3 561 093
Variations de Juste Valeur	- 336 671	28	12 423	0	0	- 324 220
Dépréciations	- 175 185	0	21	- 2 922	0	- 178 086
Reprises des dépréciations	26 842	0	0	0	0	26 842
Variations de périmètre	- 54	0	0	0	0	- 54
Autres mouvements	2 957	58 410	- 1 264	- 2 752	0	57 351
CLÔTURE	20 023 350	58 438	1 401 931	141 515	0	21 625 234

Les autres mouvements regroupent principalement les intérêts courus non échus, et le reclassement dans les placements financiers d'un OPCVM monétaire dynamique classé en équivalents de trésorerie l'exercice précédent.

Analyse des mouvements des placements financiers – au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2010					
	AFS	Trading	FVO	Prêts et Créances	Coût amorti	Total
Ouverture	18 267 592	25 049	1 134 230	92 883	0	19 519 754
Acquisitions	4 377 593	0	25 072	96 872	0	4 499 537
Cessions	- 2 212 583	0	- 37 186	- 80 582	0	- 2 330 351
Variations de Juste Valeur	17 024	0	1 459	- 331	0	18 152
Dépréciations	- 14 872	0	0	- 1 050	0	- 15 922
Reprises des dépréciations	56 863	0	0	- 9	0	56 854
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	16 096	- 25 049	182 200	19 482	0	192 729
CLÔTURE	20 507 713	0	1 305 775	127 265	0	21 940 753

Placements financiers par niveau de juste valeur – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Niveaux			Coût amorti	Total
	1	2	3		
Actifs disponibles à la vente (AFS)	18 240 459	1 171 773	611 024	94	20 023 350
Actifs détenus à des fins de transaction (<i>Trading</i>)	58 438	0	0	0	58 438
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)	1 104 979	232 710	64 242	0	1 401 931
Prêts	0	0	0	141 515	141 515
TOTAL	19 403 876	1 404 483	675 266	141 609	21 625 234
Actions	512 164	0	253 294	0	765 458
Obligations	16 843 370	1 141 124	72 644	0	18 057 138
OPCVM	2 046 640	263 359	349 328	0	2 659 327
Prêts	0	0	0	141 515	141 515
Autres	1 702	0	0	94	1 796
TOTAL	19 403 876	1 404 483	675 266	141 609	21 625 234

Tous les titres de dettes souveraines ont été évalués à partir des valeurs de marché et sont classés en juste valeur de niveau 1.

Placements financiers par niveau de juste valeur – au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010				
	Niveaux			Coût amorti	Total
	1	2	3		
Actifs disponibles à la vente (AFS)	18 941 574	1 056 525	509 613	1	20 507 713
Actifs détenus à des fins de transaction (<i>Trading</i>)	0	0	0	0	0
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)	1 068 786	236 989	0	0	1 305 775
Prêts	0	0	0	127 265	127 265
TOTAL	20 010 360	1 293 514	509 613	127 266	21 940 753
Actions	454 334	0	240 151	1	694 486
Obligations	17 412 494	1 181 600	54 826	0	18 648 920
OPCVM	2 141 690	111 912	214 635	0	2 468 237
Prêts	0	0	0	127 265	127 265
Autres	1 842	2	1	0	1 845
TOTAL	20 010 360	1 293 514	509 613	127 266	21 940 753

Analyse des mouvements des placements financiers par niveau de juste valeur - au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011				
	Niveaux			Coût amorti	Total
	1	2	3		
Ouverture	20 010 360	1 293 514	509 613	127 266	21 940 753
Augmentation	12 617 208	585 814	5 210 081	66 246	18 479 349
Diminution	- 12 703 173	- 538 381	- 5 044 095	- 51 896	- 18 337 545
Transferts	- 189 492	197 108	- 7 616	0	0
Variations de périmètre	- 331 027	- 133 572	7 283	- 7	- 457 323
Autres mouvements	0	0	0	0	0
CLÔTURE	19 403 876	1 404 483	675 266	141 609	21 625 234

Analyse des mouvements des placements financiers par niveau de juste valeur - au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2010				
	Niveaux			Coût amorti	Total
	1	2	3		
Ouverture	17 595 245	1 247 431	584 196	92 882	19 519 754
Augmentation	9 755 016	25 985	549 261	91 817	10 422 079
Diminution	- 7 898 969	- 8 995	- 563 255	- 70 171	- 8 541 390
Transferts	96 198	2 721	- 103 161	4 242	0
Variations de périmètre	0	0	0	0	0
Autres mouvements	462 870	26 372	42 572	8 496	540 310
CLÔTURE	20 010 360	1 293 514	509 613	127 266	21 940 753

Variation des dépréciations des placements financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Ouverture	294 840	335 711
Dépréciations	176 352	15 922
Reprises suite à cessions ou remboursements	- 31 219	- 59 830
Reprises suite à revalorisations	- 1 235	2 976
Autres mouvements et variations de périmètre	2 477	61
CLÔTURE	441 215	294 840

Dépréciations par nature de placements financiers – au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011				
	Actions	Obligations	OPCVM	Prêts	Total
Ouverture	46 740	12 924	223 794	11 382	294 840
Dépréciations	50 810	54 950	67 671	2 921	176 352
Reprises aux amortissements et dépréciations	- 554	- 274	- 27 793	- 3 833	- 32 454
Variations de périmètre	2 477	0	0	0	2 477
Autres mouvements	0	0	0	0	0
CLÔTURE	99 473	67 600	263 672	10 470	441 215

Dépréciations par nature de placements financiers – au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2010				
	Actions	Obligations	OPCVM	Prêts	Total
Ouverture	55 068	13 290	257 475	9 878	335 711
Dépréciations	8 147	3 581	2 690	1 504	15 922
Reprises aux amortissements et dépréciations	- 16 475	- 3 947	- 36 432	0	- 56 854
Variations de périmètre	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	61	0	61
CLÔTURE	46 740	12 924	223 794	11 382	294 840

5.7.4 PLACEMENTS FINANCIERS EN UC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Actions	0	0
Obligations	0	0
Parts d'OPCVM	117 380	139 417
Autres	0	0
TOTAL	117 380	139 417

Les placements financiers en Unités de Compte sont valorisés à la juste valeur par le résultat.

5.7.5 EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS

Synthèse

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Emplois des activités du secteur bancaire		
Actifs évalués à la juste valeur	0	0
Actifs évalués au coût amorti	0	0
Sous-total	0	0
Placements des autres activités		
Actifs évalués à la juste valeur	23 243	24 852
Actifs évalués au coût amorti	135 766	145 643
Sous-total	159 009	170 495
TOTAL	159 009	170 495

Le périmètre de consolidation du groupe Macif ne comporte pas de société ayant une activité bancaire et dans laquelle le Groupe exerce un contrôle exclusif ou conjoint.

Placements des autres activités par catégorie – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Coût amorti brut	Dépréciation	Coût amorti net	Réévaluation	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	18 691	- 3 562	15 129	- 2 125	13 004
Obligations	12 044	- 2 013	10 031	208	10 239
OPCVM	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Sous-total	30 735	- 5 575	25 160	- 1 917	23 243
Actifs détenus à des fins de transaction (Trading)					
Actions	0		0	0	0
Obligations	0		0	0	0
OPCVM	0		0	0	0
Autres	0		0	0	0
Sous-total	0		0	0	0
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions	0		0	0	0
Obligations	0		0	0	0
OPCVM	0		0	0	0
Autres	0		0	0	0
Sous-total	0		0	0	0
PRÊTS	12 446	- 309	12 137	0	12 137
IMMEUBLES DE PLACEMENT	201 612	- 77 983	123 629	0	123 629
TOTAL	244 793	- 83 867	160 926	- 1 917	159 009
Actions	18 691	- 3 562	15 129	- 2 125	13 004
Obligations	12 044	- 2 013	10 031	208	10 239
OPCVM	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Dérivés	0	0	0	0	0
Prêts	12 446	- 309	12 137	0	12 137
Immeubles de placement	201 612	- 77 983	123 629	0	123 629
TOTAL	244 793	- 83 867	160 926	- 1 917	159 009

Placements des autres activités par catégorie – au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010				
	Coût amorti brut	Dépréciation	Coût amorti net	Réévaluation	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	19 452	- 2 461	16 991	- 2 167	14 824
Obligations	12 148	- 2 239	9 909	119	10 028
OPCVM	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Sous-total	31 600	- 4 700	26 900	- 2 048	24 852
Actifs détenus à des fins de transaction (Trading)					
Actions					
Obligations					
OPCVM					
Autres					
Sous-total					
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions					
Obligations					
OPCVM					
Autres					
Sous-total					
PRÊTS	14 430	- 259	14 171	0	14 171
IMMEUBLES DE PLACEMENT	182 964	- 51 492	131 472	0	131 472
TOTAL	228 994	- 56 451	172 543	- 2 048	170 495
Actions	19 452	- 2 461	16 991	- 2 167	14 824
Obligations	12 148	- 2 239	9 909	119	10 028
OPCVM	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Dérivés	0	0	0	0	0
Prêts	14 430	- 259	14 171	0	14 171
Immeubles de placement	182 964	- 51 492	131 472	0	131 472
TOTAL	228 994	- 56 451	172 543	- 2 048	170 495

Placements immobiliers des autres activités – synthèse

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Valeur brute	201 612	182 964
Amortissements et dépréciations	- 77 983	- 51 492
VALEUR NETTE COMPTABLE	123 629	131 472
Valeur de marché	234 803	227 683
Plus-values latentes	111 174	96 211

5.

COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Placements immobiliers des autres activités – mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Ouverture	182 964	- 51 492	131 472	205 415	- 71 742	133 673
Augmentation	32 223	- 17 365	14 858	2 150	- 13 807	- 11 657
Diminution	- 24 711	2 010	- 22 701	- 13 466	22 922	9 456
Autres mouvements	11 136	- 11 136	0	- 11 135	11 135	0
CLÔTURE	201 612	- 77 983	123 629	182 964	- 51 492	131 472

Dépréciations des placements immobiliers et financiers des autres activités

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Placements immobiliers	Placements financiers	Total	Placements immobiliers	Placements financiers	Total
Ouverture	- 51 492	- 4 959	- 56 451	- 71 742	- 4 736	- 76 478
Dotations aux amortissements	17 365	0	- 17 365	- 13 807	0	- 13 807
Dépréciations	0	- 1 797	- 1 797	0	- 564	- 564
Reprises suite à cessions ou remboursements	2 010	90	2 100	22 922	0	22 922
Reprises suite à revalorisations	0	363	363	0	341	341
Autres mouvements	- 11 136	419	- 10 717	11 135	0	11 135
CLÔTURE	- 77 983	- 5 884	- 83 867	- 51 492	- 4 959	- 56 451

5.7.6 INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Investissements dans les entreprises associées – mouvements – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	01 janv 11	Dividendes	Variation de périmètre	Variation de la réserve de réévaluation	Autres mouvements	Quote-part de résultat 31 déc. 2011	31 déc. 2011
Groupe IMA	23 858	0	0	- 2	194	1 833	25 883
Altima	8 331	0	0	6	0	- 223	8 114
Atlantis	7 976	0	- 8 251	151	- 47	171	0
BPCE Assurances	108 824	- 1 100	0	199	5	6 097	114 025
Atlantis Vida	2 834	0	- 2 996	96	- 87	153	0
Socram Banque	59 645	- 882	0	0	514	4 012	63 289
Séréna	- 1 451	0	1 329	0	5	117	0
Cemm	143	0	- 143	0	0	0	0
Groupe OFI Holding	18 334	1 075	192	1 044	2 011	- 105	22 551
OFI PEC	75 238	- 2 709	- 59 000	- 11 152	4	- 2 381	0
TOTAL	303 732	- 3 616	- 68 869	- 9 658	2 599	9 673	233 862

Les principales variations sont liées aux sorties de périmètre de certaines sociétés mises en équivalence.

Investissements dans les entreprises associées – mouvements – au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	01 janv 10	Dividendes	Variation de périmètre	Variation de la réserve de réévaluation	Autres mouvements	Quote-part de résultat 31 déc. 2010	31 déc. 2010
Groupe IMA	18 445	0	0	0	5 187	226	23 858
Altima	8 924	0	- 50	0	0	- 543	8 331
Atlantis	9 409	0	0	- 456	- 498	- 479	7 976
BPCE Assurances	108 232	0	0	- 2 729	0	3 321	108 824
Atlantis Vida	3 036	0	0	- 143	- 218	159	2 834
Socram Banque	58 125	- 588	0	0	2 065	43	59 645
Séréna	- 1 574	0	0	0	1 745	- 1 622	- 1 451
Cemm	142	0	0	0	- 5	6	143
Groupe OFI Holding	16 524	344	2 700	230	471	- 1 935	18 334
OFI PEC	53 719	- 872	18 460	6 972	- 266	- 2 775	75 238
TOTAL	274 982	- 1 116	21 110	3 874	8 481	- 3 599	303 732

Principales données chiffrées – au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Pays	% intérêt	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
Groupe IMA	France	28,86 %	259 935	90 429	62 924	3 652
Altima	France	33,20 %	90 168	24 209	20 212	- 873
BPCE Assurances	France	25,00 %	1 034 759	194 165	531 104	24 391
Socram Banque	France	33,60 %	1 804 420	185 238	112 871	6 747
Groupe OFI Holding	France	65,12 %	93 004	33 239	63 476	2 515

5.7.7 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

Détail par contrat et par secteur d'activité – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Domages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Provisions d'assurance vie	0	0	2 834	0	2 834
Provisions pour cotisations non acquises	769	0	0	0	769
Provisions pour sinistres à payer	438 170	616	16 361	0	455 147
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	0	0
Autres	0	0	19 995	0	19 995
Contrats d'assurance	438 939	616	39 190	0	478 745
Provisions techniques vie	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres à payer	0	0	0	0	0
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Contrats financiers avec participation discrétionnaire	0	0	0	0	0
Provisions techniques vie	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres à payer	0	0	0	0	0
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Contrats financiers sans participation discrétionnaire	0	0	0	0	0
Contrats en Unités de Compte	0	0	0	0	0
TOTAL	438 939	616	39 190	0	478 745

Au 31 décembre 2011, la part de la réassurance sur les provisions mathématiques non-vie est de 19 995 milliers d'euros.

Détail par contrat et par secteur d'activité – au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010				
	Domages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Provisions d'assurance vie	0	0	2 203	0	2 203
Provisions pour cotisations non acquises	882	0	0	0	882
Provisions pour sinistres à payer	449 014	383	15 446	0	464 843
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	0	0
Autres	0	0	18 438	0	18 438
Contrats d'assurance	449 896	383	36 087	0	486 366
Provisions techniques vie	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres à payer	0	0	0	0	0
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Contrats financiers avec participation discrétionnaire	0	0	0	0	0
Provisions techniques vie	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres à payer	0	0	0	0	0
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Contrats financiers sans participation discrétionnaire	0	0	0	0	0
Contrats en unités de compte	0	0	0	0	0
TOTAL	449 896	383	36 087	0	486 366

Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Contrats financiers				Total
	Contrats d'assurance	Avec Part. Discret.	Sans Part. Discret.	Contrats en UC	
Ouverture	486 366	0	0	0	486 366
Augmentation	478 401	0	0	0	478 401
Diminution	- 485 198	0	0	0	- 485 198
Autres mouvements	- 824	0	0	0	- 824
CLÔTURE	478 745	0	0	0	478 745

5.7.8 IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Répartition par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Biens pris en crédit-bail	42 000	- 2 548	39 452	42 000	- 1 960	40 040
Immeubles d'exploitation	356 939	- 97 052	259 887	331 367	- 88 146	243 221
Autres immobilisations corporelles	235 349	- 144 196	91 153	243 674	- 149 780	93 894
TOTAL	634 288	- 243 796	390 492	617 041	- 239 886	377 155

La rubrique « Biens pris en crédit-bail » concerne un immeuble situé à Paris dont la mise en exploitation est intervenue en septembre 2007. Ce crédit-bail immobilier arrivera à échéance en 2015.

Répartition par secteur d'activité – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Biens pris en crédit-bail	39 452	0	0	0	39 452
Immeubles d'exploitation	238 414	19 919	715	839	259 887
Autres immobilisations corporelles	80 006	479	10 244	424	91 153
TOTAL	357 872	20 398	10 959	1 263	390 492

Répartition par secteur d'activité – au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Biens pris en crédit-bail	40 040	0	0	0	40 040
Immeubles d'exploitation	229 914	11 793	715	799	243 221
Autres immobilisations corporelles	81 311	443	10 936	1 204	93 894
TOTAL	351 265	12 236	11 651	2 003	377 155

5.7.9 FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Répartition par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Domages	86 943	0	86 943	89 327	0	89 327
Épargne	107 752	0	107 752	94 734	0	94 734
Santé/Prévoyance	695	0	695	652	0	652
Autres	0	0	0	0	0	0
TOTAL	195 390	0	195 390	184 713	0	184 713

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				31 déc 10			
	Domages	Épargne	Santé/Prév	Total	Domages	Épargne	Santé/Prév	Total
Ouverture	89 327	94 734	652	184 713	92 242	91 771	531	184 544
Dotations de l'exercice	5 951	40 538	695	47 184	8 335	37 875	652	46 862
Amortissements de l'exercice	- 8 335	- 27 520	- 652	- 36 507	- 11 250	- 24 298	- 531	- 36 079
Pertes de valeurs constatées	0	0	0	0	0	0	0	0
Reprises de pertes de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	- 10 614	0	- 10 614
CLÔTURE	86 943	107 752	695	195 390	89 327	94 734	652	184 713

5.7.10 IMPÔTS DIFFÉRÉS (ACTIF ET PASSIF)

Détail des impôts différés

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Déficits ordinaires	0	0
Mise en juste valeur des placements	0	0
Autres	0	0
Impôts différés ACTIF	0	0
Provision d'égalisation	7 951	6 336
Réserve de capitalisation	0	0
Mise en juste valeur des placements	- 39 638	137 287
Frais d'acquisition reportés	60 746	56 690
Participation aux bénéfices différée	4 663	- 58 625
Déficits ordinaires	- 41 628	- 26 930
Autres	28 225	14 519
Impôts différés PASSIF	20 319	129 277

5. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein du périmètre d'intégration fiscale Macif. Un impôt différé net passif est comptabilisé pour 20 319 milliers d'euros. La variation constatée sur

l'exercice résulte principalement de la baisse de la juste valeur des placements financiers.

Modalités de constatation des impôts différés

	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Impôts différés Actif (IDA)	Impôts différés Passif (IDP)	Impôts différés Nets	Impôts différés Actif (IDA)	Impôts différés Passif (IDP)	Impôts différés Nets
Imputation sur le compte de résultat	0	- 62 331	62 331	0	- 210 018	210 018
Imputation sur la réserve de réévaluation	0	61 463	- 61 463	0	107 893	- 107 893
Imputation sur les autres réserves	0	21 188	- 21 188	0	231 402	- 231 402
TOTAL	0	20 319	- 20 319	0	129 277	- 129 277

5.7.11 CRÉANCES

Répartition par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Cotisations acquises non émises	69 264	- 27 780	41 484	80 934	- 26 433	54 501
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	536 475	- 5 312	531 163	518 205	- 18 666	499 539
Créances nées d'opérations d'assurance	605 739	- 33 092	572 647	599 139	- 45 099	554 040
Créances nées des opérations de réassurance	75 359	- 939	74 420	105 595	- 830	104 765
Créances d'impôt exigible	24 191	0	24 191	17 774	0	17 774
Personnel	5 087	0	5 087	482	0	482
Organismes sociaux	13 429	0	13 429	24 105	0	24 105
Autres	166 971	- 12 346	154 625	190 697	- 13 018	177 679
Autres créances d'exploitation	185 487	- 12 346	173 141	215 284	- 13 018	202 266
TOTAL	890 776	- 46 377	844 399	937 792	- 58 947	878 845

Répartition par échéance – au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011			
	< 1 an	1- 5 ans	> 5 ans	Total
Cotisations acquises non émises	69 264	0	0	69 264
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	534 675	1 800	0	536 475
Créances nées d'opérations d'assurance	603 939	1 800	0	605 739
Créances nées des opérations de réassurance	75 359	0	0	75 359
Créances d'impôt exigible	24 191	0	0	24 191
Personnel	5 087	0	0	5 087
Organismes sociaux	13 429	0	0	13 429
Autres	166 971	0	0	166 971
Autres créances d'exploitation	185 487	0	0	185 487
TOTAL	888 976	1 800	0	890 776

Répartition par échéance – au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2010			
	< 1 an	1- 5 ans	> 5 ans	Total
Cotisations acquises non émises	80 934	0	0	80 934
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	516 737	1 468	0	518 205
Créances nées d'opérations d'assurance	597 671	1 468	0	599 139
Créances nées des opérations de réassurance	105 595	0	0	105 595
Créances d'impôt exigible	17 774	0	0	17 774
Personnel	469	13	0	482
Organismes sociaux	24 105	0	0	24 105
Autres	190 697	0	0	190 697
Autres créances d'exploitation	215 271	13	0	215 284
TOTAL	936 311	1 481	0	937 792

Mouvements des dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Ouverture	- 58 947	- 58 764
Dépréciations	- 31 759	- 34 553
Reprises	44 329	34 370
Autres mouvements	0	0
CLÔTURE	- 46 377	- 58 947

5.7.12 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE

(en milliers d'euros)	38, rue de Ponthieu Paris 8 ^e	SCI Ivry 90	SCI Toulouse Bruguière	Total
Immobilier de placement (net des dépréciations)	4 247	3 029	855	8 131
Autres créances	0	0	0	0
Actifs destinés à la vente	4 247	3 029	855	8 131
Autres dettes de financement	0	0	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
Passifs des activités destinées à être cédées	0	0	0	0

Au 31 décembre 2011, des biens immobiliers sont présentés en actifs destinés à la vente pour un montant de 8 131 milliers d'euros.

5.7.13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Détail par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Disponibilités et soldes bancaires	28 661	28 500
Titres de transaction à moins de 3 mois	300 661	286 888
OPCVM monétaires	1 212 660	192 160
TOTAL	1 541 982	507 548

Détail par valorisation – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011					Total
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	
Disponibilités et soldes bancaires	0	0	0	0	28 661	28 661
Titres de transaction à moins de 3 mois	0	300 661	0	0	0	300 661
OPCVM monétaires	0	0	1 212 660	0	0	1 212 660
TOTAL	0	300 661	1 212 660	0	28 661	1 541 982

Détail par valorisation – au 31 décembre 2010

	31 déc. 2010					
(en milliers d'euros)	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	Total
Disponibilités et soldes bancaires	0	0	0	0	28 500	28 500
Titres de transaction à moins de 3 mois	0	286 888	0	0	0	286 888
OPCVM monétaires	0	0	192 160	0	0	192 160
TOTAL	0	286 888	192 160	0	28 500	507 548

5.7.14 CAPITAUX PROPRES

Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Fonds d'établis.	Primes	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Résultats cumulés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 31/12/2009	218 597	0	231 977	1 275 506	- 2 920	13 520	1 736 680
Droits d'adhésion	4 406	0	0	0	0	0	4 406
Variation de périmètre	0	0	- 268	- 13 428	0	0	- 13 696
Affectation du résultat N-1	0	0	0	13 520	0	- 13 520	0
Autres variations	0	0	7 730	- 23 627	23 820	0	7 923
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	0	212 847	212 847
Situation à la clôture 31/12/2010	223 003	0	239 439	1 251 971	20 900	212 847	1 948 160
Droits d'adhésion	4 639	0	0	0	0	0	4 639
Variation de périmètre	0	0	- 13 471	1 063	0	0	- 12 408
Affectation du résultat N-1	0	0	0	0	212 847	- 212 847	0
Autres variations	0	0	- 91 841	1 650	0	0	- 90 191
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	0	60 404	60 404
Situation à la clôture 31/12/2011	227 642	0	134 127	1 254 684	233 747	60 404	1 910 604

En application d'IFRS 4, les provisions d'égalisation destinées à couvrir les fluctuations de sinistralité sur le long terme sont éliminées.

Elles s'élèvent à 23 300 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (contre 23 550 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

L'impact de l'annulation de ces provisions sur les fonds propres du Groupe ressort à 15 349 milliers d'euros après prise en compte de l'impôt différé, au 31 décembre 2011 (contre 17 214 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

Détail du fonds d'établissement

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Macif	220 413	215 774
Macif-Mutualité	7 000	7 000
Smip	229	229
TOTAL	227 642	223 003

Détail des autres réserves Groupe

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Réserve légale	0	0
Réserve de réévaluation	134 127	239 439
Réserves ordinaires	884 187	898 114
Autres réserves consolidées	604 244	374 757
TOTAL	1 622 558	1 512 310

Impact de la mise en juste valeur sur les fonds propres

(en milliers d'euros)	Résultat	Réserve de réévaluation	Total
Mise en juste valeur des placements	- 82 451	- 316 787	- 399 238
Participation aux bénéfices différée	44 420	175 536	219 956
Impôts différés	13 102	44 845	57 947
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	- 712	2 456	1 744
Variations de périmètre	0	- 11 963	- 11 963
TOTAL	- 25 641	- 105 913	- 131 554
Intérêts minoritaires	- 55	- 601	- 656
Part du Groupe	- 25 586	- 105 312	- 130 898

Détail de la réserve de réévaluation Groupe

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Ouverture	239 439	231 977
Incidence des transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées	- 22 448	- 12 195
Réévaluation à la juste valeur par les réserves	- 70 880	19 925
Impact des variations de périmètre et autres variations	- 11 984	- 268
CLÔTURE	134 127	239 439

Intérêts minoritaires – analyse des mouvements

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Ouverture	35 098	27 764
Variations de périmètre	- 4 704	- 648
Variations de la réserve de réévaluation	- 601	- 413
Dividendes	- 656	- 243
Résultat de l'exercice	2 951	7 461
Variations des autres réserves	300	1 177
CLÔTURE	32 388	35 098

Intérêts minoritaires - détail par société

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
OFI PEC	0	0	0	82	- 22	60
Foncière de Lutèce	5 307	56	5 363	5 210	196	5 406
Mutavie	22 984	1 874	24 858	18 067	9 142	27 209
Macif Portugal	20	- 16	4	2 428	- 2 845	- 417
Autres sociétés	1 125	1 037	2 163	1 850	990	2 840
TOTAL	29 436	2 951	32 388	27 637	7 461	35 098

5.7.15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Mouvements – au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011					
	Ouverture	Dotations	Autres variations	Reprises Provisions utilisées	Reprises Provisions non utilisées	Clôture
Provisions pour impôts	1 298	71	0	- 733	0	636
Provisions pour pensions et obligations similaires	77 028	684	0	- 119	- 352	77 241
Provisions pour litiges	22 724	6 980	0	- 2 418	- 1 052	26 234
Autres	24 504	5 687	0	- 14 573	- 44	15 574
TOTAL	125 554	13 422	0	- 17 843	- 1 448	119 685

Les provisions pour pensions et obligations similaires regroupent l'ensemble des provisions liées aux avantages sociaux du groupe Macif tels que :

- les provisions de retraite (les indemnités de fin de carrière, la retraite complémentaire) ;
- les avantages à long terme (les comptes épargne temps, les médailles du travail, les congés anniversaire) ;
- les prestations postérieures à l'emploi (la couverture santé).

Mouvements – au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2010					
	Ouverture	Dotations	Autres variations	Reprises Provisions utilisées	Reprises Provisions non utilisées	Clôture
Provisions pour impôts	1 925	192	0	- 819	0	1 298
Provisions pour pensions et obligations similaires	72 719	9 074	0	- 4 705	- 60	77 028
Provisions pour litiges	63 883	6 078	0	- 45 464	- 1 773	22 724
Autres	11 538	19 088	0	- 6 122	0	24 504
TOTAL	150 065	34 432	0	- 57 110	- 1 833	125 554

5.7.16 DETTES DE FINANCEMENT

Répartition par secteur d'activité – au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011				
	Domages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	152 410	0	0	0	152 410
Titres subordonnés remboursables	2 570	39 936	0	0	42 506
Emprunts subordonnés	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	154 980	39 936	0	0	194 916
Titres de créances négociables	0	0	0	0	0
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes de financement représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	106 290	19	0	0	106 309
Autres dettes de financement	157	3 245	33	2 899	6 334
TOTAL	261 427	43 200	33	2 899	307 559

Répartition par secteur d'activité – au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2010				
	Domages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	152 233	0	0	0	152 233
Titres subordonnés remboursables	2 570	40 036	0	0	42 606
Emprunts subordonnés	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	154 803	40 036	0	0	194 839
Titres de créances négociables	0	0	0	0	0
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes de financement représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	106 244	0	0	0	106 244
Autres dettes de financement	2 027	3 267	33	4 567	9 894
TOTAL	263 074	43 303	33	4 567	310 977

Répartition par échéance – au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011			
	< 1 an	1- 5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	2 410	0	150 000	152 410
Titres subordonnés remboursables	36	39 900	2 570	42 506
Emprunts subordonnés	0	0	0	0
Dettes subordonnées	2 446	39 900	152 570	194 916
Titres de créances négociables	0	0	0	0
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Autres dettes représentées par des titres	0	0	0	0
Dettes de financement représentées par des titres	0	0	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	60 639	45 670	0	106 309
Autres dettes de financement	3 088	3 246	0	6 334
TOTAL	66 173	88 816	152 570	307 559

Répartition par échéance – au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2010			
	< 1 an	1- 5 ans	> 5 ans	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	2 233	0	150 000	152 233
Titres subordonnés remboursables	2 606	40 000	0	42 606
Emprunts subordonnés	0	0	0	0
Dettes subordonnées	4 839	40 000	150 000	194 839
Titres de créances négociables	0	0	0	0
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Autres dettes représentées par des titres	0	0	0	0
Dettes de financement représentées par des titres	0	0	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	8 185	30 586	67 473	106 244
Autres dettes de financement	6 626	3 268	0	9 894
TOTAL	19 650	73 854	217 473	310 977

Mouvements sur l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Émission	Variation de périmètre	Amortissement	Autres variations	Clôture
Titres subordonnés à durée indéterminée	152 233	0	0	0	177	152 410
Titres subordonnés remboursables	42 606	0	0	0	- 100	42 506
Emprunts subordonnés	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	194 839	0	0	0	77	194 916
Titres de créances négociables	0	0	0	0	0	0
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par des titres	0	0	0	0	0	0
Dettes de financement représentées par des titres	0	0	0	0	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	106 244	3 338	0	- 11 029	7 756	106 309
Autres dettes de financement	9 894	106	- 1 803	- 1 863	0	6 334
TOTAL	310 977	3 444	- 1 803	- 12 892	7 833	307 559

Juste valeur de la dette de financement

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart
Dettes subordonnées	194 916	208 842	13 926	194 839	207 122	12 283
Dettes de financement représentées par des titres	0	0	0	0	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	106 309	106 309	0	106 244	106 244	0
Autres dettes de financement	6 334	6 334	0	9 894	9 894	0
TOTAL	307 559	321 485	13 926	310 977	323 260	12 283

Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Toutefois, en application d'IFRS 7, il est indiqué en annexe la juste valeur de ces passifs. Au 31 décembre 2011, elle s'élève à

321 485 milliers d'euros. Si les passifs financiers avaient été comptabilisés en juste valeur par résultat, l'impact aurait donc été de 13 926 milliers d'euros avant impôt.

Juste valeur des instruments dérivés passif adossés à la dette de financement

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart
Instruments dérivés passif sur...						
Dettes subordonnées	5 651	5 651	0	6 534	6 534	0
Dettes de financement représentées par des titres	0	0	0	0	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	0	0	0	291	291	0
Autres dettes de financement	1 258	1 258	0	0	0	0
TOTAL	6 909	6 909	0	6 825	6 825	0

Juste valeur des instruments dérivés actif adossés à la dette de financement

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart
Instruments dérivés actif sur...						
Dettes subordonnées	8 706	8 706	0	8 741	8 741	0
Dettes de financement représentées par des titres	0	0	0	0	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	0	0	0	74	74	0
Autres dettes de financement	0	0	0	0	0	0
TOTAL	8 706	8 706	0	8 815	8 815	0

Informations relatives aux dettes de financement – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Macif	Mutavie	Siem	Autres	Total
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Emprunt bancaire	Emprunt bancaire	
Date d'émission	20/04/2005	24/12/2009	14/12/2004	14/12/2009	
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 20/07/2015	5 ans	12 ans	5 ans	
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro	
Montant	150 000	150 000	80 000	50 000 * (* autorisation jusqu'à 60 000)	
Nombre de titres	150 000	150 000 (avant intragroupe)			
Nominal	1	1			
Taux nominal	Taux fixe de 4,625 % jusqu'au 20/07/2015 puis EURIBOR 3 mois + 200 pb	4,74 %	4,05 %	Euribor 3 mois + 1,5 %	
Taux d'intérêt effectif		4,74 %	4,079 %	2,318 %	
Prix de remboursement	Nominal	Nominal			
Frais d'émission	1 709	Néant	Néant	Néant	
Amortissement		Remboursement au pair le 24/12/2014	Trimestrialités constantes de 528 K€	Remboursement <i>in fine</i> le 14/12/2014	
Dérivés associés	3 <i>swaps</i> emprunteur taux fixe et 3 <i>swaps</i> emprunteur taux variable de 50 000 K€ chacun			2 <i>swaps</i> emprunteur taux fixe de 21 000 K€ chacun	
VALEUR AU BILAN	152 410	39 936	38 299	50 000	26 914
					307 559

La colonne « Autres » rassemble les emprunts souscrits auprès des entreprises du secteur bancaire et non détaillés dans les 4 premières colonnes.

Informations relatives aux dettes de financement – au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	Macif	Mutavie	Siem	Autres	Total
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Emprunt bancaire	Emprunt bancaire	
Date d'émission	20 avr. 05	24 déc. 09	14 déc. 04	14 déc. 09	
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 20 juillet 2015	5 ans	12 ans	5 ans	
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro	
Montant	150 000	150 000	80 000	40 000 * (* autorisation jusqu'à 60 000)	
Nombre de titres	150 000	150 000			
Nominal	1	1			
Taux nominal	Taux fixe de 4,625 % jusqu'au 20 juillet 2015 puis EURIBOR 3 mois + 200pb	4,74 %	4,05 %	Euribor 3 mois + 1,5 %	
Taux d'intérêt effectif		4,74 %	4,079 %	2,318 %	
Prix de remboursement	Nominal	Nominal			
Frais d'émission	1 709	Néant	Néant	Néant	
Amortissement		Remboursement au pair le 24 déc. 2014	Trimestrialités constantes de 528 K€	Remboursement <i>in fine</i> le 14 déc 2014	
Dérivés associés	3 <i>swaps</i> emprunteur taux fixe et 3 <i>swaps</i> emprunteur taux variable de 50 000 K€ chacun			2 <i>swaps</i> emprunteur taux fixe de 21 000 K€ chacun	
VALEUR AU BILAN	152 233	40 036	45 015	40 000	33 693
					310 977

5.7.17 PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Répartition par nature et par secteur d'activité – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Provisions d'assurance vie	0	16 384 766	128 972	0	16 513 738
Provisions pour cotisations non acquises	758 102	0	4 386	0	762 488
Provisions pour sinistres à payer	3 793 506	66 592	105 143	0	3 965 241
Provisions pour participation aux bénéfices	1 655	126 377	30 413	0	158 445
Autres provisions techniques	1 121 043	171	141 882	0	1 263 096
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	5 674 306	16 577 906	410 796	0	22 663 008
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en Unités de Compte	0	117 380	0	0	117 380
TOTAL	5 674 306	16 695 286	410 796	0	22 780 388

5.

COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Répartition par nature et par secteur d'activité – au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010				
	Domages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Provisions d'assurance vie	0	15 604 664	116 951	0	15 721 615
Provisions pour cotisations non acquises	746 026	0	4 162	0	750 188
Provisions pour sinistres à payer	3 598 840	52 088	105 260	0	3 756 188
Provisions pour participation aux bénéfices	2 086	151 193	14 919	0	168 198
Autres provisions techniques	1 085 664	86	144 137	0	1 229 887
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	5 432 616	15 808 031	385 429	0	21 626 076
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en Unités de Compte	0	139 417	0	0	139 417
TOTAL	5 432 616	15 947 448	385 429	0	21 765 493

Répartition par catégorie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
VIE - Contrats collectifs	72 527	96 081
VIE - Contrats individuels	16 496 263	15 705 205
DÉCÈS - Contrats collectifs	146 763	120 154
DÉCÈS - Contrats individuels	31 159	29 101
Automobile	3 739 597	3 554 320
Responsabilité civile	25 658	18 341
Domages aux biens	782 697	774 930
Domages corporels	936 170	915 334
Autres	432 174	412 610
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	22 663 008	21 626 076
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en Unités de Compte	117 380	139 417
TOTAL	22 780 388	21 765 493

Répartition des passifs techniques nets de réassurance

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Brut	Réass.	Net	Brut	Réass.	Net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	22 663 008	478 745	22 184 263	21 626 076	486 366	21 139 710
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en Unités de Compte	117 380	0	117 380	139 417	0	139 417
TOTAL	22 780 388	478 745	22 301 643	21 765 493	486 366	21 279 127

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	Provisions assurance vie	Provisions cotisations non acquises	Provisions pour sinistres à payer	Provisions participation aux bénéfices	Autres	Total
Ouverture	15 721 615	750 188	3 756 188	168 198	1 229 887	21 626 076
Charges des provisions d'assurance	283 147	18 154	223 404	15 046	37 024	576 775
Entrées et sorties de portefeuille	1 000	0	151	0	- 1 296	- 145
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0
Intérêts techniques et participation aux résultats	482 428	0	0	0	0	482 428
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	25 126	0	0	- 25 126	0	0
Autres mouvements	422	- 5 854	- 14 502	327	- 2 519	- 22 126
CLÔTURE	16 513 738	762 488	3 965 241	158 445	1 263 096	22 663 008

Déroulé des sinistres des contrats Dommages

La provision pour sinistres à payer est présentée ci-dessous par exercice comptable et année de survenance :

Année comptable	Année de survenance										2011	Cumul années antérieures	Année en cours	Total année de souscription
	2002 & antérieurs	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010					
2002	2 392 352											2 392 352		2 392 352
2003	1 637 887	964 295										1 637 887	964 295	2 602 182
2004	1 475 328	501 574	892 060									1 976 902	892 060	2 868 962
2005	1 292 453	465 524	394 033	915 638								2 152 010	915 638	3 067 648
2006	1 135 430	375 211	321 346	448 138	968 056							2 280 125	968 056	3 248 181
2007	935 189	289 736	252 178	384 630	542 026	992 880						2 403 759	992 880	3 396 639
2008	815 556	226 952	203 107	301 310	402 735	523 290	1 036 517					2 472 950	1 036 517	3 509 467
2009	709 340	161 851	167 295	248 591	316 640	372 263	570 161	1 038 633				2 546 141	1 038 633	3 584 774
2010	614 887	106 569	130 894	203 613	232 355	282 497	412 409	525 483	1 024 805			2 508 707	1 024 805	3 533 512
2011	576 568	81 317	92 567	186 737	184 910	232 483	330 029	393 305	515 043	1 019 280		2 592 959	1 019 280	3 612 239

Le déroulé de la charge de sinistres se présente comme suit :

Année comptable	Année de survenance										2011	Cumul années antérieures	Année en cours	Total année de souscription
	2002 & antérieurs	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010					
2002	1 902 708											1 902 708		1 902 708
2003	795 675	1 084 449										795 675	1 084 449	1 880 124
2004	402 585	467 845	1 064 228									870 430	1 064 228	1 934 658
2005	257 163	127 762	434 479	1 120 566								819 404	1 120 566	1 939 970
2006	215 907	78 631	100 766	454 483	1 130 384							849 787	1 130 384	1 980 171
2007	153 817	76 767	51 891	112 957	456 652	1 159 237						852 084	1 159 237	2 011 321
2008	131 011	59 254	33 003	67 330	122 824	457 055	1 166 295					870 477	1 166 295	2 036 772
2009	99 452	42 198	33 543	46 317	70 951	119 451	463 009	1 339 108				874 921	1 339 108	2 214 029
2010	87 719	39 625	19 459	42 986	58 701	65 915	121 589	489 150	1 333 621			925 144	1 333 621	2 258 765
2011	71 989	26 378	22 602	24 453	37 761	46 361	63 161	125 037	495 463	1 196 208		913 205	1 196 208	2 109 413

5. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

L'excédent ou l'insuffisance de la provision pour sinistres à payer est présenté ci-dessous :

Année comptable	Année de survenance										Total
	2002 & antérieurs	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
2003	- 41 210										- 41 210
2004	- 281 236	- 5 124									- 286 360
2005	- 355 524	- 96 836	63 548								- 388 812
2006	- 414 408	- 85 154	35 469	13 017							- 451 076
2007	- 367 984	- 76 446	52 746	- 36 432	- 30 622						- 458 738
2008	- 379 362	- 72 916	68 814	- 20 442	- 14 155	12 535					- 405 526
2009	- 372 598	- 50 013	71 083	- 14 040	989	44 111	3 347				- 317 121
2010	- 365 864	- 34 356	88 025	- 12 048	26 573	67 962	39 510	24 000			- 166 198
2011	- 399 534	- 35 482	103 750	- 19 625	36 257	71 615	58 729	31 141	14 299		- 138 850
En %	- 16,70 %	- 3,68 %	11,63 %	- 2,14 %	3,75 %	7,21 %	5,67 %	3,00 %	1,40 %		

Rapprochement entre les provisions techniques déroulées et les provisions pour sinistres à payer totales

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011
Dommages - Provisions pour sinistres à payer - Déroulées par exercice de survenance	3 612 239
Autres	181 267
DOMMAGES - PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER - VALEUR AU BILAN	3 793 506

Les provisions pour sinistres à payer (PSAP) sont déroulées sur la base des provisions brutes issues des comptes sociaux de Macif. L'écart entre les provisions déroulées et les provisions inscrites au bilan s'élève à 181 267 milliers d'euros.

5.7.18 PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS AUX CONTRATS FINANCIERS

Répartition par catégorie – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Domages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Provisions d'assurance vie	0	226 180	0	0	226 180
Provisions pour sinistres à payer	0	1 118	0	0	1 118
Provisions pour participation aux bénéfices	0	1 871	0	0	1 871
Autres provisions techniques	0	0	0	0	0
Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB *	0	229 169	0	0	229 169
Provisions pour cotisations non acquises	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres à payer	0	0	0	0	0
Provisions pour participation aux bénéfices	0	0	0	0	0
Autres provisions techniques	0	0	0	0	0
Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB *	0	0	0	0	0
Passifs relatifs aux contrats financiers en Unités de Compte	0	0	0	0	0
TOTAL	0	229 169	0	0	229 169

* PB : Participation aux bénéfices.

Répartition par catégorie – au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010				
	Domages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Provisions d'assurance vie	0	233 121	0	0	233 121
Provisions pour sinistres à payer	0	1 455	0	0	1 455
Provisions pour participation aux bénéfices	0	1 792	0	0	1 792
Autres provisions techniques	0	311	0	0	311
Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB *	0	236 679	0	0	236 679
Provisions pour cotisations non acquises	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres à payer	0	0	0	0	0
Provisions pour participation aux bénéfices	0	0	0	0	0
Autres provisions techniques	0	0	0	0	0
Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB *	0	0	0	0	0
Passifs relatifs aux contrats financiers en Unités de Compte	0	0	0	0	0
TOTAL	0	236 679	0	0	236 679

* PB : Participation aux bénéfices.

5. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	Passifs relatifs aux contrats financiers		
	Avec PB *	Sans PB *	Total
Ouverture	236 679	0	236 679
Charges des provisions d'assurance	- 15 301	0	- 15 301
Entrées et sorties de portefeuille	0	0	0
Variations de périmètre	0	0	0
Intérêts techniques	8 360	0	8 360
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	- 182	0	- 182
Autres mouvements	- 387	0	- 387
CLÔTURE	229 169	0	229 169

* PB : Participation aux bénéfices.

Ventilation des passifs techniques nets de réassurance

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Brut	Réass.	Net	Brut	Réass.	Net
Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB *	229 169	0	229 169	236 679	0	236 679
Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB *	0	0	0	0	0	0
Passifs relatifs aux contrats financiers en Unités de Compte	0	0	0	0	0	0
TOTAL	229 169	0	229 169	236 679	0	236 679

* PB : Participation aux bénéfices.

5.7.19 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE

Détail de la participation aux bénéfices différée

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Participation aux bénéfices différée active	97 997	0
Participation aux bénéfices différée passive	11 236	135 188
TOTAL	86 761	- 135 188

Le taux de participation différée sur les mises en juste valeur est égal à 95 % pour tous les portefeuilles de placements dédiés à l'activité Épargne et 100 % pour ceux dédiés à la gestion des indemnités de fin de carrière (IFC).

Détail des mouvements – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	PB * différée		
	Active	Passive	Nette
Ouverture	0	135 188	- 135 188
Variation des plus ou moins-values latentes liées aux évolutions du marché	30 578	- 122 649	153 227
Variation des dépréciations	62 532	- 2 363	64 895
Réalisation des plus ou moins-values latentes présentes à l'ouverture	58 952	- 754	59 706
Changement des hypothèses de calcul	0	0	0
Autres variations **	- 54 065	1 814	- 55 879
CLÔTURE	97 997	11 236	86 761

* PB : Participation aux bénéfices.

** Les autres variations correspondent aux variations des opérations de surcote/décote et aux annulations des opérations de vendus/achetés.

Détail des mouvements – au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	PB * différée		
	Active	Passive	Nette
Ouverture	64 378	182 299	- 117 921
Variation des plus ou moins-values latentes liées aux évolutions du marché	- 64 378	18 982	- 83 360
Variation des dépréciations	0	34 689	- 34 689
Réalisation des plus ou moins-values latentes présentes à l'ouverture	0	- 48 882	48 882
Changement des hypothèses de calcul	0	0	0
Autres variations	0	- 51 900	51 900
CLÔTURE	0	135 188	- 135 188

* PB : Participation aux bénéfices.

Répartition par secteur d'activité – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	PB * différée		
	Active	Passive	Nette
Domages	0	0	0
Épargne	97 997	11 236	86 761
Santé/Prévoyance	0	0	0
Autres	0	0	0
TOTAL	97 997	11 236	86 761

* PB : Participation aux bénéfices.

Répartition par secteur d'activité – au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	PB * différée		
	Active	Passive	Nette
Domages	0	0	0
Épargne	0	135 188	- 135 188
Santé/Prévoyance	0	0	0
Autres	0	0	0
TOTAL	0	135 188	- 135 188

* PB : Participation aux bénéfices.

La participation aux bénéfices différée active concerne exclusivement les contrats du secteur Épargne. Elle est déterminée en appliquant le taux de participation aux bénéfices défini contractuellement pour

chacun des portefeuilles aux retraitements comptables imposés par les normes IFRS (notamment la mise en juste valeur des actifs financiers).

Évolution de la participation aux bénéfices différée au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	PB * différée		
	Active	Passive	Nette
Ouverture	0	135 188	- 135 188
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par résultat	45 867	- 546	46 413
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par réserves	52 130	- 123 406	175 536
Effet du changement de taux de participation aux bénéfices	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0
CLÔTURE	97 997	11 236	86 761

* PB : Participation aux bénéfices.

Évolution de la participation aux bénéfices différée au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	PB * différée		
	Active	Passive	Nette
Ouverture	64 378	182 299	- 117 921
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par résultat	- 64 378	- 51 304	- 13 074
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par réserves	0	4 193	- 4 193
Effet du changement de taux de participation aux bénéfices	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0
CLÔTURE	0	135 188	- 135 188

* PB : Participation aux bénéfices

5.7.20 AUTRES PASSIFS

Répartition par secteur d'activité – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Instruments dérivés Passifs	6 909	0	0	0	6 909
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	41 365	354	287	5	42 011
Dettes nées des opérations d'assurance	32 646	9 646	10 585	0	52 877
Dépôts reçus des réassureurs	7 755	617	27 057	0	35 429
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	12 325	0	1 227	0	13 552
Autres	0	0	0	0	0
Dettes nées des opérations de réassurance	20 080	617	28 284	0	48 981
Dettes d'impôts exigibles	931	0	2 339	103	3 373
Personnel	39 924	493	4 243	1 270	45 930
Comptes courants créditeurs	69 700	15 565	26 709	9 948	121 922
Autres	71 241	45 607	9 703	755	127 306
Autres dettes	180 865	61 665	40 655	11 973	295 158
TOTAL	282 796	72 282	82 150	12 081	449 309

Les dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire correspondent aux découverts bancaires.

La ligne « Autres » des autres dettes regroupe notamment les dettes envers l'État et les organismes sociaux ainsi que les chargements de gestion sur les contrats Épargne répartis selon les mêmes modalités que les frais d'acquisition reportés.

Répartition par secteur d'activité – au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010				
	Dommages	Épargne	Santé/Prév.	Autres	Total
Instruments dérivés Passifs	6 825	0	0	0	6 825
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	49 509	7 597	1 407	3	58 516
Dettes nées des opérations d'assurance	35 780	10 780	11 029	0	57 589
Dépôts reçus des réassureurs	10 345	382	23 608	0	34 335
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	11 477	99	4 507	0	16 083
Autres	0	0	0	0	0
Dettes nées des opérations de réassurance	21 822	481	28 115	0	50 418
Dettes d'impôts exigibles	- 16 800	13 453	2 063	3 347	2 063
Personnel	30 829	786	3 730	1 052	36 397
Comptes courants créditeurs	64 423	14 595	25 996	32 167	137 181
Autres	93 787	49 006	8 109	1 207	152 109
Autres dettes	189 039	64 387	37 835	34 426	325 687
TOTAL	286 175	96 698	80 449	37 776	501 098

Répartition par échéance – au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011			
	< 1 an	1- 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments dérivés Passifs	6 909	0	0	6 909
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	42 011	0	0	42 011
Dettes nées des opérations d'assurance	52 877	0	0	52 877
Dépôts reçus des réassureurs	35 429	0	0	35 429
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	13 552	0	0	13 552
Autres	0	0	0	0
Dettes nées des opérations de réassurance	48 981	0	0	48 981
Dettes d'impôts exigibles	3 373	0	0	3 373
Personnel	45 930	0	0	45 930
Comptes courants créditeurs	121 922	0	0	121 922
Autres	127 306	0	0	127 306
Autres dettes	295 158	0	0	295 158
TOTAL	449 309	0	0	449 309

Répartition par échéance – au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2010			
	< 1 an	1- 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments dérivés Passifs	6 800	25	0	6 825
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	58 516	0	0	58 516
Dettes nées des opérations d'assurance	57 589	0	0	57 589
Dépôts reçus des réassureurs	34 335	0	0	34 335
Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires	16 083	0	0	16 083
Autres	0	0	0	0
Dettes nées des opérations de réassurance	50 418	0	0	50 418
Dettes d'impôts exigibles	2 063	0	0	2 063
Personnel	36 397	0	0	36 397
Comptes courants créditeurs	137 181	0	0	137 181
Autres	152 109	0	0	152 109
Autres dettes	325 687	0	0	325 687
TOTAL	501 073	25	0	501 098

5.7.21 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Répartition par catégorie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Instruments dérivés actifs	8 706	8 815
Instruments dérivés passifs	6 909	6 825

Juste valeur

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Juste valeur	ICNE	Total	Juste valeur	ICNE	Total
<i>Swap</i>	5 115	3 591	8 706	6 455	2 360	8 815
<i>Swaption</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Cap/Floor</i>	0	0	0	0	0	0
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIFS	5 115	3 591	8 706	6 455	2 360	8 815
<i>Swap</i>	1 258	5 651	6 909	291	6 534	6 825
<i>Swaption</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Cap/Floor</i>	0	0	0	0	0	0
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS	1 258	5 651	6 909	291	6 534	6 825

En 2005, des lignes d'échange de taux d'intérêt (*swap*) ont été mises en place pour transformer le coût de refinancement de la dette subordonnée émise cette même année par la mutuelle. Il s'agit de 3 lignes de *swaps* de 50 000 milliers d'euros chacune conclues avec trois contreparties pour une durée initiale de 10 ans. La Macif reçoit le taux fixe et paye le taux variable.

En 2009, compte tenu de la baisse des taux depuis l'origine de l'opération, Macif a souhaité figer le taux de refinancement sur la

durée résiduelle allant jusqu'en 2015. Cette opération a été réalisée en traitant 3 nouveaux *swaps* de sens inverse aux premiers, avec les mêmes contreparties.

En 2010, Siem a mis en place 2 *swaps* de taux d'intérêt, de 21 000 milliers d'euros chacun, adossés à 2 emprunts de 30 000 milliers d'euros. Ces opérations visent à protéger l'entreprise de la volatilité des taux d'intérêt. Elles transforment les emprunts initiaux à taux variable en dettes à taux fixe.

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	Ouverture	Variation Juste valeur	Clôture
<i>Swap</i>	8 815	- 109	8 706
<i>Swaption</i>	0	0	0
<i>Cap/Floor</i>	0	0	0
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIFS	8 815	- 109	8 706
<i>Swap</i>	6 825	84	6 909
<i>Swaption</i>	0	0	0
<i>Cap/Floor</i>	0	0	0
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS	6 825	84	6 909

Répartition par échéance – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011			
	< 1 an	1- 5 ans	> 5 ans	Total
<i>Swap</i>	4 103	4 603	0	8 706
<i>Swaption</i>	0	0	0	0
<i>Cap/Floor</i>	0	0	0	0
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIFS	4 103	4 603	0	8 706
<i>Swap</i>	6 909	0	0	6 909
<i>Swaption</i>	0	0	0	0
<i>Cap/Floor</i>	0	0	0	0
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS	6 909	0	0	6 909

Répartition par échéance – au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010			
	< 1 an	1- 5 ans	> 5 ans	Total
<i>Swap</i>	2 701	6 114	0	8 815
<i>Swaption</i>	0	0	0	0
<i>Cap/Floor</i>	0	0	0	0
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIFS	2 701	6 114	0	8 815
<i>Swap</i>	6 800	25	0	6 825
<i>Swaption</i>	0	0	0	0
<i>Cap/Floor</i>	0	0	0	0
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS	6 800	25	0	6 825

5.7.22 PRIMES ACQUISES

Répartition par activité – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				
	Domages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Primes émises	2 978 471	2 156 550	544 782	0	5 679 803
Variation des primes non acquises	- 13 010	0	- 224	0	- 13 234
TOTAL	2 965 461	2 156 550	544 558	0	5 666 569

Répartition par activité – au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010				
	Domages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Primes émises	2 941 613	2 614 644	541 109	0	6 097 366
Variation des primes non acquises	- 11 940	0	- 167	0	- 12 107
TOTAL	2 929 673	2 614 644	540 942	0	6 085 259

Répartition par modalités d'acquisition

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Affaires directes	5 621 116	6 082 914
Affaires acceptées	58 687	14 452
Primes émises	5 679 803	6 097 366
Variation des primes non acquises	- 13 234	- 12 107
TOTAL	5 666 569	6 085 259

Répartition des primes acquises nettes de réassurance – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011		
	Brut	Réass.	Net
Primes émises	2 978 471	- 133 899	2 844 572
Provisions pour primes non acquises	- 13 010	0	- 13 010
Activité Domages	2 965 461	- 133 899	2 831 562
Primes émises	2 156 550	- 325	2 156 225
Activité Épargne	2 156 550	- 325	2 156 225
Primes émises	544 782	- 36 197	508 585
Provisions pour primes non acquises	- 224	0	- 224
Activité Santé/Prévoyance	544 558	- 36 197	508 361
Primes émises	5 679 803	- 170 421	5 509 382
Provisions pour primes non acquises	- 13 234	0	- 13 234
PRIMES ACQUISES	5 666 569	- 170 421	5 496 148

5.

COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Répartition des primes acquises nettes de réassurance – au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010		
	Brut	Réass.	Net
Primes émises	2 941 613	- 132 518	2 809 095
Provisions pour primes non acquises	- 11 940	0	- 11 940
Activité Dommages	2 929 673	- 132 518	2 797 155
Primes émises	2 614 644	- 640	2 614 004
Activité Épargne	2 614 644	- 640	2 614 004
Primes émises	541 109	- 36 622	504 487
Provisions pour primes non acquises	- 167	0	- 167
Activité Santé/Prévoyance	540 942	- 36 622	504 320
Primes émises	6 097 366	- 169 780	5 927 586
Provisions pour primes non acquises	- 12 107	0	- 12 107
PRIMES ACQUISES	6 085 259	- 169 780	5 915 479

5.7.23 PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION

Répartition des produits nets de placement – au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011					
	Trading	FVO	AFS	Prêts & Créances	Coût Amorti	Total
Revenus des placements immobiliers	0	0	1 889	4 575	27 409	33 873
Revenus des actifs financiers	5 370	15 541	789 476	6 237	168	816 792
Charges des placements immobiliers	0	0	- 317	0	0	- 317
Charges des actifs financiers	- 145	0	- 28 823	0	- 6 148	- 35 116
Ajustements ACAV (plus-values)	0	0	0	0	0	0
Ajustements ACAV (moins-values)	0	- 20 854	- 580	0	0	- 21 434
Revenus des placements nets de charges	5 225	- 5 313	761 645	10 812	21 429	793 798
Plus-values sur placements immobiliers	0	0	0	0	7 856	7 856
Plus-values sur autres actifs financiers	19 189	43 158	223 493	327	192	286 359
Moins-values sur placements immobiliers	0	0	0	0	0	0
Moins-values sur autres actifs financiers	- 5	- 46 779	- 75 886	- 1 663	0	- 124 333
Plus et moins-values cessions nettes	19 184	- 3 621	147 607	- 1 336	8 048	169 882
Variation des dépréciations	0	452	- 182 904	- 3 434	1 130	- 184 756
Variation de juste valeur par résultat	- 9 745	- 72 706	0	0	0	- 82 451
TOTAL	14 664	- 81 188	726 348	6 042	30 607	696 473

Répartition des produits nets de placement – au 31 décembre 2010

	31 déc. 2010					
(en milliers d'euros)	Trading	FVO	AFS	Prêts & Créances	Coût Amorti	Total
Revenus des placements immobiliers	0	0	0	0	44 880	44 880
Revenus des actifs financiers	125	9 613	694 416	16 255	313	720 722
Charges des placements immobiliers	0	0	0	0	- 76	- 76
Charges des actifs financiers	- 240	0	- 10 348	0	- 7 797	- 18 385
Ajustements ACAV (plus-values)	0	0	929	0	0	929
Ajustements ACAV (moins-values)	0	0	- 1 645	0	0	- 1 645
Revenus des placements nets de charges	- 115	9 613	683 352	16 255	37 320	746 425
Plus-values sur placements immobiliers	0	0	0	0	49	49
Plus-values sur autres actifs financiers	4 636	174	165 023	179	2	170 014
Moins-values sur placements immobiliers	0	0	0	0	0	0
Moins-values sur autres actifs financiers	0	- 252	- 80 889	- 2 144	0	- 83 285
Plus et moins-values cessions nettes	4 636	- 78	84 134	- 1 965	51	86 778
Variation des dépréciations	0	0	- 15 226	- 1 023	0	- 16 249
Variation de juste valeur par résultat	19 447	22 121	0	0	0	41 568
TOTAL	23 968	31 656	752 260	13 267	37 371	858 522

5.7.24 CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS

Au 31 décembre 2011

	31 déc. 2011			
(en milliers d'euros)	Dommages	Épargne	Santé/Prévoyance	Total
Charges de sinistres	2 343 457	1 864 107	400 036	4 607 600
Variation des provisions sinistres à payer	194 103	13 656	1 715	209 474
Variation des provisions d'assurance vie	0	257 657	6 821	264 478
Variation des provisions en Unités de Compte	0	- 22 036	0	- 22 036
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	- 431	- 24 816	15 494	- 9 753
Variation des autres provisions techniques	33 525	519 896	- 1 252	552 169
Variation des provisions techniques	227 197	744 357	22 778	994 332
Variation de la provision pour participation aux bénéfices différée	0	- 46 413	0	- 46 413
Charges brutes des prestations des contrats	2 570 654	2 562 051	422 814	5 555 519
Paiements reçus des réassureurs	133 899	325	36 197	170 421
Variation des provisions techniques cédées	- 58 761	- 462	- 34 352	- 93 575
Réassurance	75 138	- 137	1 845	76 846
CHARGES NETTES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	2 645 792	2 561 914	424 659	5 632 365

5. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2010			
	Dommages	Épargne	Santé/Prévoyance	Total
Charges de sinistres	2 437 580	1 510 462	378 906	4 326 948
Variation des provisions sinistres à payer	45 658	11 658	5 923	63 239
Variation des provisions d'assurance vie	0	1 095 329	8 651	1 103 980
Variation des provisions en Unités de Compte	0	- 1 543	0	- 1 543
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	- 804	49 312	12 291	60 799
Variation des autres provisions techniques	98 163	463 097	8 708	569 968
Variation des provisions techniques	143 017	1 617 853	35 573	1 796 443
Variation de la provision pour participation aux bénéfices différée	0	13 074	0	13 074
Charges brutes des prestations des contrats	2 580 597	3 141 389	414 479	6 136 465
Paiements reçus des réassureurs	132 518	640	36 622	169 780
Variation des provisions techniques cédées	- 134 585	- 801	- 34 134	- 169 520
Réassurance	- 2 067	- 161	2 488	260
CHARGES NETTES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	2 578 530	3 141 228	416 967	6 136 725

5.7.25 CHARGES OU PRODUITS NETS DES CESSIONS EN RÉASSURANCE

Au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011			
	Dommmages	Épargne	Santé/Prévoyance	Total
Produits des cessions en réassurance	- 133 899	- 325	- 36 197	- 170 421
Charges des cessions en réassurance	58 761	462	34 352	93 575
TOTAL	- 75 138	137	- 1 845	- 76 846

Au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2010			
	Dommmages	Épargne	Santé/Prévoyance	Total
Produits des cessions en réassurance	- 132 518	- 640	- 36 622	- 169 780
Charges des cessions en réassurance	134 585	801	34 134	169 520
TOTAL	2 067	161	- 2 488	- 260

5.7.26 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

Au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011				
	Dommmages	Épargne	Santé/Prévoyance	Autres	Total
Autres produits opérationnels courants	593	0	3 299	0	3 892
Autres charges opérationnelles courantes	- 985	- 5 784	- 1 363	0	- 8 132
TOTAL	- 392	- 5 784	1 936	0	- 4 240

Au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2010				
	Dommmages	Épargne	Santé/Prévoyance	Autres	Total
Autres produits opérationnels courants	60	0	2 950	0	3 010
Autres charges opérationnelles courantes	146	- 1 508	- 1 031	0	- 2 393
TOTAL	206	- 1 508	1 919	0	617

5.7.27 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011				
	Domages	Épargne	Santé/ Prévoyance	Autres	Total
Autres produits opérationnels	24 776	2 496	20 217	3 690	51 179
Autres charges opérationnelles	- 44 414	- 3 107	- 16 576	- 5 308	- 69 405
TOTAL	- 19 638	- 611	3 641	- 1 618	- 18 226

Au 31 décembre 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2010				
	Domages	Épargne	Santé/ Prévoyance	Autres	Total
Autres produits opérationnels	59 908	4 532	11 517	25 272	101 229
Autres charges opérationnelles	- 80 208	- 5 568	- 23 812	- 536	- 110 124
TOTAL	- 20 300	- 1 036	- 12 295	24 736	- 8 895

5.7.28 CHARGE DE FINANCEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Intérêts sur passifs subordonnés	12 304	12 282
Intérêts sur mises en pension	10 508	0
Emprunts bancaires	4 028	3 665
Autres dettes de financement	2 595	2 890
TOTAL	29 435	18 837

5.7.29 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Détail de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Impôts exigibles	- 12 219	- 35 421
Impôts différés	62 331	210 018
TOTAL	50 112	174 597

Preuve de l'impôt

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Résultat de l'ensemble consolidé	63 355	220 308
Quote-part de résultat des entreprises associées	9 673	- 3 599
Charge nette d'impôt	50 112	174 597
Résultat avant impôt	3 570	49 310
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	- 1 229	- 16 977
Éléments du résultat taxés à des taux différents	- 2 338	1 494
Impact des variations du taux d'impôt	0	0
Autres	0	0
Impact des différentiels de taux	- 2 338	1 494
Déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'un impôt différé actif	0	- 7 513
Déficits antérieurs non activés lors des clôtures précédentes	3 909	37 396
Impact des déficits fiscaux	3 909	29 883
Annulation de la fiscalisation de la réserve de capitalisation	0	240 835
Autres retraitements de consolidation non soumis à impôts différés	45 900	- 6 412
Autres	- 8 554	- 29 296
Impact des charges ou produits définitivement non-déductibles ou non-imposables	37 346	205 127
Exit tax	0	- 42 990
Autres	12 424	- 1 940
Autres éléments	12 424	- 44 930
Charge (-)/Produit (+) d'impôt réel(le)	50 112	174 597

Le taux d'impôt effectif (charge ou produit d'impôt réel(le)/résultat avant impôt) n'a pas été calculé en 2011. Au 31 décembre 2011, un produit d'impôt est comptabilisé pour 50 112 milliers d'euros contre une charge d'impôt théorique de - 1 229 milliers d'euros.

Ce différentiel s'explique notamment par :

- l'impact des déficits fiscaux non activés à la clôture ou lors des clôtures précédentes ;
- les charges définitivement non déductibles et les produits définitivement non imposables constatés dans les comptes sociaux ou à l'occasion des retraitements de consolidation.

5.8 Gestion des risques

5.8.1 L'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques au sein du groupe Macif associe trois types de structures :

- les structures liées à la gouvernance ;
- les entités métiers ;
- les directions dédiées sur les problématiques de gestion des risques.

Les structures liées à la gouvernance

Macif, régionalisée depuis 1987 avec 11 régions, a placé la gouvernance en son cœur avec un mécanisme de représentation qui reflète la diversité de son sociétariat à tous les niveaux (assemblées régionales/comités régionaux/assemblée générale/conseil d'administration). Le conseil d'administration rassemble 24 élus représentant différents collectifs et sensibilités (professionnels indépendants-employeurs/organisation syndicales/militants de l'économie sociale), ainsi que 4 élus représentant les salariés de Macif. Les administrateurs sont nommés pour 6 ans (3 ans pour les administrateurs élus par les salariés) et renouvelés par tiers tous les 2 ans. Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à l'équilibre général des comptes. Il arrête également les rapports décrivant la position de Macif au regard de certains risques :

- rapport de solvabilité ;
- rapport de réassurance ;
- rapport sur le contrôle interne.

Ces rapports sont communiqués aux commissaires aux comptes et à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Un règlement intérieur détermine les règles de convocation et de fixation des ordres du jour. En 2011, le conseil d'administration s'est réuni 12 fois. Le registre de présence fait apparaître une assiduité quasi absolue des administrateurs aux séances du conseil (plus de 99,5 % de taux de présence en moyenne). Le conseil d'administration élit

son bureau. Cette structure, composée du président du conseil et de 6 administrateurs, a vocation à arrêter l'ordre du jour de chaque séance du conseil d'administration, et à rendre compte au conseil d'administration de son suivi de dossiers stratégiques. Plusieurs comités spécialisés apportent assistance et conseil aux administrateurs en amont de leur prise de décisions :

- Comité d'audit ;
- Comité des risques ;
- Comités partenariat, vie mutualiste (dont élections) et indemnisation des mandataires mutualistes ;
- Comités rémunérations et sélection des mandataires sociaux et dirigeants ;
- Comité éthique, déontologie et Responsabilité sociale de l'entreprise.

Tous ces comités interviennent au niveau du Groupe dans leur domaine de compétences. Ils sont composés de représentants du conseil d'administration. En tant que de besoin, certains dirigeants du groupe Macif peuvent y assister en tant que membre permanent ou invité. Ils se réunissent aussi souvent que nécessaire, et au minimum 2 à 3 fois par an. Le secrétariat général s'est vu confirmé une de ses missions visant à assurer le fonctionnement des instances décisionnelles de la Macif pour lui permettre de jouer son rôle de structure faîtière, en lien étroit avec la direction juridique et le secrétariat de la présidence.

Les entités métiers

Ces entités ont en charge la définition des procédures et la gestion de l'activité du Groupe. Elles regroupent notamment :

- la direction générale : le directeur général, le(s) directeur(s) général(aux) délégué(s) et le secrétaire général, qui assistent le directeur général dans l'exercice de ses fonctions - et le Comité, forment la direction générale du groupe Macif ;

- le Comité de direction Groupe : Cette instance de gouvernance opérationnelle est placée sous l'autorité du directeur général de la Macif. Ses missions s'inscrivent dans le cadre des responsabilités suivantes du directeur général de la structure faîtière :
 - proposer et déployer la stratégie du Groupe,
 - assurer le pilotage et le contrôle des activités et projets du Groupe,
 - veiller à la performance sociale (RSE) du Groupe,
 - favoriser l'optimisation économique et financière du Groupe et le renforcement des fonds propres nécessaires au développement et à la pérennité du Groupe

En application de l'article R. 322-53-1 du Code des assurances, ces responsabilités sont exercées par le directeur général dans le cadre des orientations de l'activité déterminées par le conseil d'administration qui veille à la mise en œuvre de ces orientations. Le Comité vient en soutien des responsabilités stratégiques et opérationnelles du directeur général. Il contribue à l'élaboration de la stratégie du Groupe présentée au conseil d'administration par le directeur général pour décision au regard des orientations déterminées par le conseil d'administration. Le Comité apporte son support à la prise de décision. Il a compétence pour traiter de tous les sujets opérationnels et managériaux du Groupe et notamment, des sujets stratégiques ayant un impact significatif au plan organisationnel, social, financier, économique ou opérationnel du Groupe.

Outre le directeur général, le Comité est composé des directeurs généraux délégué(s) et/ou adjoint(s), des directeurs régionaux, des directeurs généraux et présidents du directoire des principales entités et du secrétaire général ;

- les directions métiers assurées par les cadres dirigeants du Groupe *via* des délégations de pouvoirs (en cours de mise à jour), qui traduisent la stratégie de l'entreprise dans leur gestion opérationnelle et leurs procédures.

Les directions dédiées sur les problématiques de gestion des risques

Ces entités apportent leur expertise dans l'évaluation des principaux risques et contrôlent la bonne application des procédures et normes au sein du Groupe. Elles s'articulent autour de trois types d'intervenants :

- la direction de l'Audit interne : cette entité, rattachée hiérarchiquement au directeur général Groupe et fonctionnellement au Comité d'audit Groupe, a pour mission d'évaluer, sur la base d'un plan annuel issu de l'analyse des risques majeurs, l'efficacité et l'efficience du système de contrôle interne. Les interventions se réalisent dans le cadre d'une Charte de l'Audit Interne validée par la direction générale Groupe et par le Comité d'audit Groupe. Chaque mission fait l'objet d'une diffusion d'un rapport aux destinataires prévus par la Charte. Les recommandations émises à l'occasion de ces missions font l'objet d'un suivi semestriel normalisé. Enfin, la direction de l'Audit interne est certifiée par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI) ;
- la direction Maîtrise des risques : Cette direction est chargée de concevoir, puis de coordonner et d'assister la mise en œuvre du système de gestion des risques dans le Groupe. En 2011, les travaux ont porté sur la préparation à la mise en place de solvabilité II (notamment la mise à jour de l'évaluation du capital réglementaire à l'aide de la formule standard, le cadrage concernant la production des futurs états réglementaires solvabilité II, la poursuite des développements liés au modèle interne) et la réalisation d'un test de résistance à des chocs économiques et financiers. Les résultats ont été introduits dans la partie prospective du rapport de solvabilité 2011 ;
- la direction du Contrôle interne : Cette direction a la responsabilité de la conception du dispositif et de la démarche méthodologique de contrôle interne au sein du groupe Macif. Chaque entité conserve l'initiative de son déploiement au regard des contraintes et priorités. Les propriétaires de processus restent responsables de la maîtrise de leur domaine d'activité. En 2011, les travaux ont notamment porté, pour Macif, sur la documentation et l'auto-évaluation des contrôles, la revue qualité de la documentation des contrôles et les tests d'efficacité.

5.8.2 LES RISQUES D'ASSURANCE

5.8.2.1 Principes généraux

TYPOLOGIE DES CONTRATS

Le portefeuille de contrats du groupe Macif est composé de contrats Dommages, Épargne, Santé & Prévoyance.

En Dommages, les contrats couvrent notamment les risques auto, dommages aux biens et responsabilité civile. Ils sont tous d'une durée d'un an, et renouvelables par tacite reconduction. Le risque porté par l'assureur consiste à indemniser les sociétaires en cas de survenance d'un sinistre couvert sur la période de garantie.

En Épargne, le portefeuille est majoritairement composé de contrats en euros sans garantie de taux au-delà d'une année (99 % des provisions mathématiques). La rémunération de l'épargne des sociétaires se décompose entre les intérêts techniques et les participations aux bénéfiques. Le risque porté par l'assureur consiste à payer un capital majoré d'un taux minimum garanti et d'une participation aux bénéfiques. Ce capital peut être majoré en cas d'événements imprévisibles (décès...). Les contrats en Unités de Compte (U.C.) représentent moins de 5 % de la collecte. Le risque financier est dans ce cas porté par les sociétaires avec cependant une garantie plancher en cas de décès si le contrat est en moins-value.

En Santé & Prévoyance, les contrats recouvrent des risques liés au décès, à l'invalidité, à l'incapacité, à la perte d'autonomie, à la santé ou au chômage.

TYPOLOGIE DES PASSIFS TECHNIQUES

Au 31 décembre 2011, les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance s'élèvent à 22 780 388 milliers d'euros. Ils se répartissent comme suit par secteur d'activité :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Dommages	5 674 306	5 432 616
Épargne	16 695 286	15 947 448
Santé & prévoyance	410 796	385 429
TOTAL	22 780 388	21 765 493

Les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance sont majoritairement constitués par les provisions mathématiques (PM) liées à l'activité Épargne et les provisions pour sinistres à payer (PSAP) liées à l'activité Dommages. La provision pour primes non acquises (PPNA) est également significative compte tenu d'un appel d'échéance principal au 1^{er} avril.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
PM Épargne	16 384 766	15 604 664
PSAP Dommages	3 793 506	3 598 840
PPNA Dommages	758 102	746 026
Autres	1 844 014	1 815 963
TOTAL	22 780 388	21 765 493

PROCESSUS DE GESTION

Les principaux processus de gestion des risques d'assurance sont les suivants :

- la conception des contrats et avenants : elle relève de la compétence des entités opérationnelles du groupe Macif. Ces entités s'appuient sur des services dédiés en local, dans le respect des procédures définies et harmonisées au niveau du Groupe (Comité de direction Groupe). Les études ainsi réalisées permettent, dès la conception, de définir les modalités de gestion actif/passif et de quantifier le capital économique nécessaire ;
- la surveillance du portefeuille : elle est également décentralisée dans les services compétents de chacune des entités concernées. Des tableaux de bord métiers permettent de connaître, chaque mois, la composition et la rentabilité des portefeuilles de contrats. En cas de dérive, des mesures d'ajustement (révision des conditions d'acceptation, de résiliation, de tarification) peuvent être proposées par la direction technique de l'entité concernée et validées par le Comité de direction Groupe ;
- l'évaluation et le contrôle des passifs techniques : ces travaux sont réalisés par les directions techniques en charge de l'élaboration des produits d'assurance et de la surveillance du portefeuille.

En Dommages, les provisions pour sinistres à payer sont déterminées en 3 étapes :

- évaluation dossier par dossier par les gestionnaires dans le cadre d'un barème ou, à défaut, d'une approche fondée sur les éléments du dossier,
- évaluation de la charge ultime par le service Actuariat des entités concernées,
- contrôle de cohérence réalisé par le management de ces entités. Les autres types de passifs techniques sont déterminés par le service Actuariat des entités concernées lors de chaque arrêté comptable.

En Épargne, l'évaluation des provisions mathématiques résulte du suivi de la capitalisation des souscriptions et intérêts techniques, compte tenu des taux de distribution de produits financiers fixés

par le directoire, et de la détermination de la provision pour participation aux bénéficiaires. Les autres types de passifs techniques sont évalués par le service Actuariat des entités concernées lors de chaque arrêté comptable.

En Santé & Prévoyance, les passifs techniques sont calculés par le service Actuariat des entités concernées sur la base des informations remontées par les services de gestion ;

- la réassurance : les opérations de réassurance réalisées au sein du groupe Macif sont centralisées au sein de l'entité Réassurance groupe Macif rattachée à la direction générale adjointe en charge du pilotage économique et financier. Les processus reposent, pour chaque type de garantie, sur l'analyse des sinistres de référence. Cette analyse historique permet de construire des scénarios associant les risques de fréquence et d'intensité, et de définir des propositions de programme de réassurance (niveau adéquat de rétention et structure optimale). La sélection des programmes et des réassureurs relève, *in fine*, soit de la décision de la commission exécutive du GEMA (traités conclus au sein de cette instance), soit de la direction générale Macif (traités des entités du groupe Macif).

5.8.2.2 Les risques suivis

RISQUE DE PRIMES

Le risque de primes se définit comme étant le risque d'avoir des primes trop faibles pour faire face aux engagements pris. Il comprend :

- le risque de tarification (mauvaise évaluation de la prime) ;
- le risque de sélection (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré).

Le risque de tarification est apprécié *a priori* dans le cadre des études de rentabilité des nouveaux produits et garanties. Il est également suivi *a posteriori*, par l'intermédiaire des comptes de résultat par branche, et des calculs concernant la provision pour risques en cours.

Le risque de sélection est appréhendé au travers des procédures de souscription définies au niveau du Groupe. Il est régulièrement mis à jour dans les systèmes informatiques. Des automatismes permettent de contrôler, *a priori* (alerte et blocage des opérations non conformes) et *a posteriori* (suivi statistique de la production par entité), le respect des règles de souscription.

RISQUE DE PROVISIONNEMENT

Le risque de provisionnement traduit pour un assureur le risque que les provisions s'avèrent insuffisantes pour couvrir les engagements. Il comprend le risque d'évaluation (mauvaise interprétation des données) et le risque de développement (modification ultérieure des facteurs de risque).

Concernant le risque d'évaluation, les procédures de calcul des passifs techniques sont documentées au sein de chaque entité. En Dommages et Santé/Prévoyance, la suffisance des provisions pour sinistres à payer est appréciée au travers des boni et mali dégagés lors de chaque arrêté (cf. note 5.7.17. Déroulé des sinistres des contrats Dommages). Les autres provisions techniques sont principalement calculatoires et évaluées conformément au Code des assurances. En Épargne, le risque d'évaluation est extrêmement limité car la quasi-totalité des contrats ne prévoit pas d'engagement de taux au-delà d'un an. D'autre part, la provision globale de gestion permet de couvrir, si cela s'avère nécessaire, une éventuelle dérive des coûts de gestion (risque de dépense).

Concernant le risque de développement, les principaux facteurs de risques portent sur l'inflation du coût des préjudices corporels et les révisions ponctuelles des barèmes de capitalisation. Le groupe Macif prend en compte ces facteurs de risques dans l'estimation de ses engagements futurs.

RISQUE DE CATASTROPHE

Le risque de catastrophe représente le risque de dérive brutale de la sinistralité. Il comprend :

- le risque de sinistre majeur, c'est-à-dire celui causé par un sinistre d'intensité exceptionnelle ;
- le risque de cumul, c'est-à-dire celui engendré par l'accumulation de sinistres causés par plusieurs événements sur un même exercice ;

La couverture de ce risque s'appuie tout d'abord sur la réalisation de simulations visant à estimer le coût des sinistres de référence des garanties incluses dans les contrats Macif, des catastrophes possibles, mais non encore vécues par Macif.

Sur la base des estimations obtenues, un programme de réassurance couvrant les différentes zones de risques détectées est établi. En 2011, ce programme a été mis en place auprès de 79 réassureurs choisis selon des critères précis et distincts selon la nature des branches couvertes. Le programme fait l'objet d'évaluations annuelles réalisées en interne aussi bien qu'en externe. Il apparaît au travers de ces études, établies notamment par un courtier de réassurance, que le programme de réassurance de la Macif dispose de rétentions plus basses que la moyenne du marché et de plafonds adaptés aux risques souscrits.

RISQUE DE LONGÉVITÉ

Le risque de longévité se définit comme le risque de dérive de la sinistralité imputable à l'allongement progressif de l'espérance de vie de la population assurée. Au sein du groupe Macif, ce risque impacte plus particulièrement l'activité de gestion des rentes viagères. Pour l'évaluation de ses provisions mathématiques de rentes, le groupe Macif utilise les tables de mortalité TGH05 et TGF05. Ces tables

5. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

prospectives sont construites par l'INSEE. Elles différencient l'espérance de vie des hommes et des femmes et permettent de prendre en compte, dans l'évaluation des passifs assurance, le risque de longévité. D'autre part, à chaque arrêté, les soldes de liquidation des rentes sont analysés en distinguant les impacts liés :

- à la variation du taux technique ;
- à la hausse de l'unité de compte ;
- aux éventuels changements de table de mortalité.

RISQUE DE RACHAT

Le risque de rachat correspond, pour le secteur Épargne, au risque engendré par une brusque remontée des taux d'intérêt engendrant des sorties importantes. Des simulations sont effectuées pour

mesurer la sensibilité des résultats aux variations de taux et aux modifications de comportement des souscripteurs. Les hypothèses des scénarios économiques sont choisies de façon à coupler une brusque remontée des taux d'intérêt à des sorties massives. Ces simulations visent à déterminer le montant maximal de rachats possibles sans recourir aux fonds propres, c'est-à-dire en maintenant leur niveau. Il ressort des résultats de ces simulations que le Groupe est faiblement exposé au risque de rachat. Enfin, d'autres éléments contribuent à protéger le Groupe du risque de rachat parmi lesquels la qualité du portefeuille fidélicisé, l'intérêt patrimonial des contrats dans le cadre d'une transmission patrimoniale et l'existence d'une provision pour participation aux bénéfices permettant de lisser la distribution des produits financiers.

5.8.3 LES RISQUES DE MARCHÉ

5.8.3.1 Principes généraux

TYPLOGIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le portefeuille d'instruments financiers du groupe Macif est principalement :

- composé de produits de taux (obligations) ;
- valorisé en juste valeur (AFS, *Trading* et FVO).

	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
	Valeur au bilan	%	Valeur au bilan	%
Actions	765 458	3,54 %	694 486	3,17 %
Obligations	18 057 138	83,50 %	18 648 920	85,00 %
OPCVM	2 659 327	12,30 %	2 468 237	11,25 %
Autres	143 311	0,66 %	129 110	0,59 %
TOTAL	21 625 234	100,00 %	21 940 753	100,00 %
AFS	20 023 350	92,59 %	20 507 713	93,47 %
<i>Trading</i>	58 438	0,27 %	0	
FVO	1 401 931	6,48 %	1 305 775	5,95 %
Coût amorti	141 515	0,65 %	127 265	0,58 %
TOTAL	21 625 234	100,00 %	21 940 753	100,00 %

La structure des portefeuilles d'actifs peut présenter quelques particularités, selon la nature des passifs adossés et les contraintes réglementaires des entités du Groupe. La politique du groupe Macif vise tout d'abord à conserver une majorité de placements en produits de taux, ceci afin d'atteindre le niveau minimum de produits financiers

souhaité. Elle vise également à maintenir une liquidité suffisante grâce à un encours d'investissements en produits de trésorerie. Le solde des actifs sous gestion est réparti entre les différents supports possibles en fonction des perspectives des marchés.

PROCESSUS DE GESTION

La gestion des risques de marché s'appuie sur quatre étapes principales :

- le pilotage de la gestion actif/passif : cette étape est de la responsabilité du comité actif/passif. Ce dernier procède tout d'abord, en collaboration avec les équipes locales, à une analyse détaillée des passifs d'assurance et des actifs financiers. Cette analyse constitue le point de départ d'une étude prévisionnelle composée d'un scénario central et de scénarios de stress. Les méthodes de simulation reposent sur des scénarios déterministes à ce jour. Elles visent à proposer plusieurs possibilités d'allocation stratégique d'actifs, conciliant simultanément des objectifs de gestion à court terme (liquidité, couverture des engagements réglementaires...) et à long terme (rentabilité, niveau de risque...);
- la définition de la politique d'allocation d'actifs : cette étape est de la responsabilité du conseil d'administration ou directoire des entités concernées sur proposition du Comité des risques Groupe. Il définit la politique d'allocation d'actifs applicable à chaque entité, voire chaque canton lorsque l'actif est découpé en cantons selon les différents types de passif ;
- la gestion tactique des actifs : cette étape est de la responsabilité de la direction financière, qui intervient, au quotidien, pour l'ensemble des entités assurance du Groupe. La gestion tactique s'effectue dans le cadre de mandats de gestion qui fixent notamment les délégations de pouvoirs applicables à chaque catégorie de gestionnaire. Ces délégations précisent les limites

applicables par type d'opérations (limites en nature) et indiquent les plafonds unitaires d'investissement (limites en montant) ;

- le reporting financier : cette étape est de la responsabilité de la direction financière. Des normes de reporting ont été définies pour apprécier l'adéquation du portefeuille d'actifs à la structure du passif et aux objectifs de gestion. Ce reporting est mensuel. Il détaille pour chacune des entités sous gestion, les indicateurs permettant le suivi des risques décrits ci-dessous.

5.8.3.2 Les types de risques suivis

Les données chiffrées présentées ci-dessous correspondent au périmètre suivant : Dommages (Macif) et Épargne (Mutavie). Ce périmètre couvre près de 94 % des placements des activités d'assurance du Groupe.

RISQUE DE TAUX

Le risque de taux d'intérêt traduit l'impact sur les instruments financiers des mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt du marché.

Concernant les placements financiers, la gestion du risque de taux repose sur :

- le suivi des échéanciers de remboursement du portefeuille obligataire : ce suivi permet de connaître la répartition des flux financiers futurs par tranche d'échéance. Les flux de remboursement se répartissent sur les échéances comprises entre 1 et 10 ans ;

	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
< 1 an	461 857	1 992 930	415 269	1 548 699
de 1 à 3 ans	834 291	3 707 217	954 111	3 742 136
de 3 à 5 ans	543 369	3 540 382	771 229	3 491 583
de 5 à 7 ans	489 750	2 673 246	546 374	3 018 300
de 7 à 10 ans	620 319	3 781 818	628 550	3 599 289
>= 10 ans	288 800	2 002 512	614 586	2 461 811
TOTAL	3 238 386	17 698 105	3 930 119	17 861 818

- le suivi du taux de rendement actuariel des portefeuilles : chaque portefeuille cantonné fait l'objet d'un suivi mensuel de ses taux de rendement comptable et actuariel. Ces taux de rendement permettent de vérifier l'absence de sous-évaluation des passifs d'assurance concernés et de déterminer, pour les contrats Épargne, les rémunérations versées aux sociétaires ;
- les tests de sensibilité aux mouvements des taux : des hypothèses de variation de taux d'intérêt sont appliquées aux différents portefeuilles. Elles visent à connaître l'impact des mouvements des taux sur le résultat et les fonds propres du Groupe. Les résultats sont évalués après impôts (et après impact de la participation aux bénéfices pour le secteur Épargne).

5. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Variation + 100 pb				
Impact s/résultat	- 3 419	- 508	- 3 913	- 494
Impact s/réserves	- 63 713	- 31 560	- 89 073	- 34 166
TOTAL	- 67 132	- 32 068	- 92 986	- 34 660
Variation - 100 pb				
Impact s/résultat	3 421	527	3 900	519
Impact s/réserves	68 038	35 477	96 533	38 343
TOTAL	71 459	36 004	100 433	38 862

- L'adéquation des durations du portefeuille obligataire avec celles des passifs d'assurance : les principaux risques sont gérés de manière cantonnée afin de permettre un adossement actif/passif.

Ce cantonnement permet de gérer simultanément le risque de liquidité et le risque de rendement. Pour les actifs, les principales durations observées sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Duration	2,75	4,38	4,29	4,77

Pour les passifs d'assurance, l'évaluation de la durée s'appuie :

- en Dommages, sur les projections de flux de trésorerie permettant de liquider les provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques de rentes ;
- en Épargne, sur une analyse de l'ancienneté des provisions mathématiques constituées. Au 31 décembre 2011, 77 % des provisions mathématiques ont plus de 8 ans d'ancienneté (77 % au 31 décembre 2010 également).

Concernant les dettes de financement, le principal risque de taux est généré par le passif subordonné perpétuel. Après mise en place des *swaps* de taux, ce passif est à taux fixe. Le risque de liquidité est relativement marginal compte tenu du poids du passif subordonné à durée indéterminée (TSDI) dans le total des dettes de financement. Les échéanciers de remboursement se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	< à 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Au 31/12/2011				
Titres subordonnés à durée indéterminée	2 410	0	150 000	152 410
Titres subordonnés remboursables	36	39 900	2 570	42 506
Dettes envers les banques	60 639	45 670	0	106 309
Autres dettes de financement	3 088	3 246	0	6 334
TOTAL	68 173	88 816	152 570	307 559
Au 31/12/2010				
Titres subordonnés à durée indéterminée	2 233	0	150 000	152 233
Titres subordonnés remboursables	2 606	40 000	0	42 606
Dettes envers les banques	8 185	30 586	67 473	106 244
Autres	6 626	3 268	0	9 894
TOTAL	19 650	73 854	217 473	310 977

Les autres éléments d'appréciation du risque lié aux dettes de financement sont présentés ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Duration	Charge de financement	Valeur au bilan
Au 31/12/2011			
Macif TSDI	3,27	3 130	152 410
Mutavie TSR	2,85	7 299	42 506
Autres dettes financement	NA	19 006	112 643
TOTAL		29 435	307 559
Au 31/12/2010			
Macif TSDI	4,04	10 832	152 233
Mutavie TSR	3,72	1 910	42 606
Autres dettes financement	NA	6 095	116 138
TOTAL		18 837	310 977

RISQUE DE CHUTE DES COURS ACTIONS

Le risque de chute des actions est appréhendé dans le cadre de simulations visant à connaître l'impact de scénarios de stress (variation de plus ou moins 10 % du CAC 40) sur la valeur du portefeuille Actions et OPCVM cotés.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Variation + 10 % CAC 40				
Impact s/résultat	10 269	1 643	11 473	1 620
Impact s/réserves	21 144	2 936	66 921	4 974
TOTAL	31 413	4 579	78 394	6 594
Variation - 10 % CAC 40				
Impact s/résultat	- 10 269	- 1 643	- 11 473	- 1 620
Impact s/réserves	- 21 144	- 2 936	- 66 921	- 4 974
TOTAL	- 31 413	- 4 579	- 78 394	- 6 594

L'impact sur le résultat concerne les actions d'OPCVM évaluées en juste valeur par résultat (FVO). L'impact sur les réserves concerne les titres évalués en juste valeur par les réserves (AFS).

RISQUE DE CHUTE DES COURS DE L'IMMOBILIER

Le risque de chute des cours de l'immobilier est appréhendé dans le cadre de simulations visant à mesurer l'impact de scénarios de stress (baisse des cours de l'immobilier) sur les fonds propres du Groupe.

Au sein du groupe Macif, ce risque est relativement limité car les placements immobiliers sont majoritairement comptabilisés au coût

amorti et ressortent globalement en plus-values latentes à hauteur de 229 196 milliers d'euros (soit près de 44 % de la valeur inscrite au bilan au 31 décembre 2011). D'autre part, la rentabilité de ce type de placements est peu volatile compte tenu de :

- la préférence accordée aux baux longue durée ;
- la diversification en nature et localisation des bâtiments.

RISQUE DE CHANGE ET RISQUE PAYS

Le risque de change repose sur l'absence de congruence entre la devise d'un actif et celle de son financement au passif.

5. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le groupe Macif est très faiblement exposé au risque de change car les placements des activités d'assurance sont principalement réalisés en zone euro (cf. tableau ci-dessous) et les passifs d'assurance relèvent quasiment tous de la zone euro.

(en %)	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Euro	99,36 %	99,17 %	98,89 %	99,08 %
Livre sterling	0,19 %	0,36 %	0,26 %	0,34 %
Dollar	0,02 %	0,04 %	0,08 %	0,10 %
Autres	0,43 %	0,43 %	0,77 %	0,48 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Le risque pays est également très marginal si l'on considère que la zone euro représente plus de 99 % du total des placements des activités d'assurance, et pratiquement 100 % des dettes de financement.

RISQUE SUR LES DETTES SOUVERAINES

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition du groupe Macif au risque de crédit souverain des pays de la zone euro. Les titres d'emprunts d'État représentent 28,6 % de la valeur au bilan des placements financiers des entreprises d'assurance.

La part des pays périphériques ressort à 4,4 % (contre 5,48 % au 31 décembre 2010).

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette comptable	Réévaluation	Valeur au bilan	% placements financiers
France	4 431 822	- 27 964	4 403 858	245 949	4 649 807	21,5 %
Allemagne	256 144	- 12 530	243 613	11 321	254 934	1,2 %
Autriche	64 229	30	64 259	5 415	69 674	0,3 %
Belgique	113 071	- 2 368	110 703	1 325	112 028	0,5 %
Pays-Bas	161 958	- 10 830	151 128	5 951	157 078	0,7 %
Sous-total	5 027 223	- 53 662	4 973 561	269 960	5 243 522	24,2 %
Grèce	74 250	- 54 555	19 695	0	19 695	0,1 %
Italie	355 184	- 14 225	340 960	- 20 166	320 794	1,5 %
Portugal	293 834	1 930	295 764	- 116 722	179 042	0,8 %
Espagne	197 320	- 10 810	186 510	- 431	186 079	0,9 %
Irlande	283 473	2 160	285 632	- 40 989	244 643	1,1 %
Sous-total	1 204 062	- 75 501	1 128 560	- 178 308	950 252	4,4 %
Dettes souveraines	6 231 285	- 129 163	6 102 122	91 652	6 193 774	28,6 %
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	21 420 307	- 441 215	20 979 092	646 142	21 625 234	
%	29,1 %	29,3 %	29,1 %	14,2 %	28,6 %	

Pour les pays périphériques, les emprunts d'État en portefeuille arriveront à échéance comme suit :

<i>(en milliers d'euros et %)</i>	Échéance 2012	Échéance 2014	Échéance 2016	Échéance 2018	Échéance 2020	Autres	Total
Grèce	8 907	9 623	0	0	0	1 165	19 695
Italie	33 233	85 449	66 299	131 416	4 396	0	320 793
Portugal	9 700	0	7 743	92 736	68 863	0	179 042
Espagne	768	109 342	15 413	31 791	14 694	14 071	186 079
Irlande	0	0	0	36 612	208 031	0	244 643
TOTAL AU 31/12/2011	52 608	204 414	89 455	292 555	295 984	15 236	950 252
Grèce	45 %	49 %	0 %	0 %	0 %	6 %	100 %
Italie	10 %	27 %	21 %	41 %	1 %	0 %	100 %
Portugal	5 %	0 %	4 %	52 %	38 %	0 %	100 %
Espagne	0 %	59 %	8 %	17 %	8 %	8 %	100 %
Irlande	0 %	0 %	0 %	15 %	85 %	0 %	100 %
TOTAL AU 31/12/2011	6 %	22 %	9 %	31 %	31 %	2 %	100 %

5.8.4 LES RISQUES DE CRÉDIT

Le risque de crédit traduit les pertes potentielles engendrées par le défaut d'une contrepartie à un instrument financier. Compte tenu de l'activité du groupe Macif, le risque de crédit peut résulter du défaut :

- d'un émetteur financier : risques sur les placements financiers ;
- d'un réassureur : risques de crédit sur la réassurance.

Les données chiffrées présentées ci-dessous correspondent au périmètre suivant : Dommages (Macif) et Épargne (Mutavie). Ce périmètre couvre près de 94 % des placements des activités d'assurance du Groupe et 84 % de la part des cessionnaires dans les provisions techniques.

5.8.4.1 Risques sur les placements financiers

La gestion du risque crédit des placements financiers repose sur des règles de suivi en matière de solvabilité et de concentration.

RISQUE D'INSOLVABILITÉ

La gestion du risque d'insolvabilité s'appuie sur la fixation de seuils d'encours par catégorie de notation. Ces seuils sont déterminés au niveau du Groupe, par le conseil d'administration de la Macif sur la base de l'avis du Comité des risques Groupe. Ils contribuent à déterminer les choix d'investissement et de désinvestissement.

Le suivi de ces seuils est assuré par la direction financière, grâce à une base de données permettant de classer les actifs cotés par émetteur, par notation, par nature d'actifs et par zone géographique.

Au 31 décembre 2011, la répartition des encours financiers du groupe Macif par notation se présente comme suit :

(en %)	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
AAA	49,33 %	52,81 %	51,49 %	54,10 %
AA+	2,64 %	2,24 %	3,65 %	2,66 %
AA	6,83 %	3,75 %	5,99 %	5,83 %
AA-	4,72 %	6,33 %	2,56 %	3,53 %
A+	7,18 %	7,14 %	10,97 %	10,90 %
A	10,26 %	8,77 %	7,62 %	8,84 %
Autres	19,04 %	18,96 %	17,72 %	14,14 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

RISQUE DE CONCENTRATION

Chacune des entités d'assurance du groupe Macif respecte sa réglementation locale en matière de dispersion des actifs. Au-delà des règles prudentielles, le Comité des risques détermine, pour chaque

classe d'actifs, les seuils maximums par émetteur et par secteur d'activité. Dans le respect de ces seuils, la gestion financière vise à réduire progressivement le risque de concentration en privilégiant les expositions faiblement représentées.

	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Premier émetteur	8,94 %	28,49 %	15,72 %	28,81 %
Deuxième émetteur	3,49 %	2,35 %	3,27 %	2,29 %
Troisième émetteur	3,38 %	1,82 %	3,26 %	2,15 %
Autres	84,19 %	67,34 %	77,75 %	66,75 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Les trois premiers émetteurs indiqués ci-dessus sont notés comme suit :

	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
	Dommages	Épargne	Dommages	Épargne
Premier émetteur	AAA	AAA	AAA	AAA
Deuxième émetteur	AAA	AAA	A+	A+
Troisième émetteur	A	AAA	NN	AAA
Autres	NS	NS	NS	NS
TOTAL	NS	NS	NS	NS

NS = Non significatif.

NN = Non noté.

5.8.4.2 Risques sur la réassurance

RISQUE D'INSOLVABILITÉ

L'analyse de la solvabilité de nos réassureurs est centralisée pour tous les portefeuilles d'assurance du Groupe par l'entité Réassurance Groupe. La solvabilité est notamment appréciée au regard de la notation des entreprises de réassurance retenues dans

les programmes de réassurance. Des seuils ont ainsi été fixés afin de limiter le risque d'insolvabilité. D'autres critères sont également pris en considération avant tout renouvellement du programme de réassurance comme :

- l'analyse des principaux indicateurs économiques ;
- la qualité de service ;
- le taux de récupération attendu en cas de défaut.

5. COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les encours de réassurance du groupe Macif se répartissent comme suit :

	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
	Domages	Épargne	Domages	Épargne
AAA	28,86 %	NS	28,85 %	NS
AA+	1,24 %	NS	1,24 %	NS
AA	1,39 %	NS	1,39 %	NS
AA-	14,94 %	NS	14,94 %	NS
A+	24,04 %	NS	24,04 %	NS
A	24,08 %	NS	24,08 %	NS
A-	3,53 %	NS	3,53 %	NS
Autres	1,92 %	NS	1,93 %	NS
TOTAL	100,00 %	NS	100,00 %	NS

NS = Non significatif.

Les notations indiquées ci-dessus correspondent au rating communiqué par les agences.

prennent la forme de seuils par contrepartie, définies pour l'ensemble du groupe Macif par la direction générale, en concertation avec l'entité Réassurance Groupe.

RISQUE DE CONCENTRATION

Des règles de dispersion de nos partenaires réassureurs sont également définies pour réduire les risques cumulatifs. Ces règles

	31 déc. 2011		31 déc. 2010	
	%	Notation	%	Notation
Premier cessionnaire	26,49 %	AAA	28,85 %	AAA
Deuxième cessionnaire	19,11 %	AAA	17,70 %	AAA
Troisième cessionnaire	15,24 %	A+	16,94 %	A+
Autres	39,16 %	NS	36,51 %	NS
TOTAL	100,00 %	NS	100,00 %	NS

NS = Non significatif

RISQUE LIÉ AUX DÉPRÉCIATIONS

Le faible taux de défaut observé sur les dernières années témoigne de la qualité de la signature des réassureurs du groupe Macif.

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Taux de provisionnement	0,21 %	0,18 %
Taux de passage en pertes	1,07 %	1,42 %

Le taux de provisionnement rapporte les créances douteuses aux parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer. Ce ratio permet de déterminer le poids des réassureurs en difficulté financière sur la totalité des provisions cédées.

Le taux de passage en pertes (ou taux de défaut) correspond au cumul des défaillances historiquement constatées sur l'ensemble des exercices non totalement liquidés ramené aux provisions pour sinistres à payer à la date de clôture.

5.8.5 LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels sont décrits dans la partie consacrée aux facteurs de risque (2.6).

5.9 Comptes sectoriels

Le groupe Macif est organisé autour de quatre segments opérationnels :

Dommages

Ce segment rassemble une large gamme de contrats, couvrant les risques de dommages aux biens et aux personnes, destinés aux particuliers et aux professionnels. Les principaux contrats sont les contrats Auto et Habitation.

Épargne

Ce segment correspond aux activités d'assurance vie du groupe Macif. Il regroupe les contrats d'épargne en euros et ceux en unités de comptes. Ces contrats sont gérés par Mutavie.

Santé & Prévoyance

Ce segment inclut les activités d'assurance en Santé & Prévoyance individuelle et collective. Les contrats s'adressent aux particuliers, professionnels indépendants, entreprises et groupements. Ces activités sont exercées par des entités mutualistes régies par le livre II du Code de la mutualité et adhérentes à la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF).

Autres

Ce segment comprend essentiellement les activités de gestion d'actifs et de placements immobiliers. Il inclut également l'activité bancaire créée au cours de l'exercice 2009.

5.9.1 Au 31 décembre 2011

ACTIF

(en milliers d'euros)	Domages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Écarts d'acquisition	0	18 428	0	715	19 143
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	77 341	35	1 488	292	79 156
Actifs incorporels	77 341	18 463	1 488	1 007	98 299
Immobilier de placement	57 662	319 319	19 627	0	396 608
Immobilier de placement en Unités de Compte	0	0	0	0	0
Placements financiers	4 227 589	16 777 520	620 123	2	21 625 234
Placements financiers en Unités de Compte	0	117 380	0	0	117 380
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	8 706	0	0	0	8 706
Placements des activités d'assurance	4 293 957	17 214 219	639 750	2	22 147 928
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	26	0	0	158 983	159 009
Investissements dans les entreprises associées	148 022	0	0	85 840	233 862
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	438 939	616	39 190	0	478 745
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	357 872	20 398	10 959	1 263	390 492
Frais d'acquisitions reportés	86 943	107 752	695	0	195 390
Participation aux bénéfices différée active	0	97 997	0	0	97 997
Actifs d'impôts différés	0	0	0	0	0
Créances nées des opérations d'assurance	538 753	2 176	31 718	0	572 647
Créances nées des opérations de réassurance	70 269	162	3 989	0	74 420
Créances d'impôt exigible	24 136	0	0	55	24 191
Autres créances	119 966	22 573	16 049	14 553	173 141
Autres actifs	1 197 939	251 058	63 410	15 871	1 528 278
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	0	3 884	0	4 247	8 131
Trésorerie et équivalents de trésorerie	779 363	644 879	69 775	47 965	1 541 982
TOTAL DE L'ACTIF	6 935 587	18 133 119	813 613	313 915	26 196 234
Inter-sectoriel	- 1 376 531	- 323 620	- 17 215	255	- 1 717 111
TOTAL DE L'ACTIF RETRAITE INTER-SECTORIEL	8 312 118	18 456 739	830 828	313 660	27 913 345

PASSIF

(en milliers d'euros)	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Capital social ou fonds équivalents	220 413	0	7 229	0	227 642
Primes d'émission, de fusion et d'apport	0	0	0	0	0
Réserve de réévaluation	99 143	16 802	19 664	- 1 482	134 127
Autres réserves	876 672	453 574	204 075	- 42 248	1 492 073
Résultats cumulés	193	0	- 3 835	0	- 3 642
Résultat net consolidé	- 29 502	42 818	38 472	8 616	60 404
Capitaux propres groupe	1 166 919	513 193	265 605	- 35 113	1 910 604
Intérêts minoritaires	10	24 813	0	7 564	32 388
Capitaux propres totaux	1 166 928	538 007	265 605	- 27 549	1 942 992
Provisions pour risques et charges	25 583	73 259	13 600	7 245	119 685
Dettes subordonnées	154 980	39 936	0	0	194 916
Dettes de financement représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	106 290	19	0	0	106 309
Autres dettes de financement	157	3 245	33	2 899	6 334
Dettes de financement	261 427	43 200	33	2 899	307 559
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	5 674 306	16 577 906	410 796	0	22 663 008
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en Unités de Compte	0	117 380	0	0	117 380
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	5 674 306	16 695 286	410 796	0	22 780 388
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	0	229 169	0	0	229 169
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	0	0	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en Unités de Compte	0	0	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	0	229 169	0	0	229 169
Instruments dérivés séparés sur contrats	0	0	0	0	0
Participation aux bénéfices différée passive	0	11 236	0	0	11 236
Passifs relatifs aux contrats	5 674 306	16 935 691	410 796	0	23 020 793
Ressources des activités du secteur bancaire	0	0	0	0	0
Passifs d'impôts différés	20 227	0	0	92	20 319
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	141 267	189 104	5 204	2	335 577
Dettes d'exploitation représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	41 365	354	287	5	42 011
Instruments dérivés passifs	6 909	0	0	0	6 909
Dettes nées des opérations d'assurance	32 646	9 646	10 585	0	52 877
Dettes nées des opérations de réassurance	20 080	617	28 284	0	48 981
Dettes d'impôts exigibles	931	0	2 339	103	3 373
Autres dettes	180 865	61 665	40 656	11 973	295 158
Autres passifs	282 795	72 282	82 151	12 081	449 309
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	0	0	0	0	0
TOTAL DU PASSIF	7 572 531	17 851 545	777 389	- 5 231	26 196 234
Inter-sectoriel	- 739 587	- 605 194	- 53 439	- 318 891	- 1 717 111
TOTAL PASSIF RETRAITE INTER-SECTORIEL	8 312 118	18 456 739	830 828	313 660	27 913 345

5.

COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Domages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Primes émises	2 978 471	2 156 550	544 782	0	5 679 803
Variation des primes non acquises	- 13 010	0	- 224	0	- 13 234
Primes acquises	2 965 461	2 156 550	544 558	0	5 666 569
Produit net bancaire, net du coût du risque	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	2 575	0	0	25 270	27 845
Autres produits d'exploitation (nets de charges)	- 84 778	- 7 787	- 29 116	- 2	- 121 683
Produits des placements	186 519	638 608	24 147	1 391	850 665
Charges des placements	- 14 088	- 34 675	- 1 798	- 6 306	- 56 867
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	51 488	107 684	1 155	9 555	169 882
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	- 35 937	- 46 545	24	7	- 82 451
Variation des dépréciations sur placements	- 59 178	- 115 899	- 2 481	- 7 198	- 184 756
Produits des placements nets de charges	128 804	549 173	21 047	- 2 551	696 473
Charges des prestations des contrats	- 2 570 654	- 2 562 051	- 422 814	0	- 5 555 519
Produits des cessions en réassurance	- 133 899	- 325	- 36 197	0	- 170 421
Charges des cessions en réassurance	58 761	462	34 352	0	93 575
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 75 138	137	- 1 845	0	- 76 846
Charges d'exploitation bancaire	0	0	0	0	0
Charges des autres activités	2 083	- 12	0	- 13 846	- 11 775
Frais d'acquisition des contrats	- 369 066	- 32 346	- 42 114	0	- 443 526
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	0	0	0	0	0
Frais d'administration	- 70 126	- 23 134	- 32 807	0	- 126 067
Autres produits et charges opérationnels courants	- 392	- 5 784	1 936	0	- 4 240
Résultat opérationnel courant	- 71 231	74 746	38 845	8 871	51 231
Autres produits et charges opérationnels	- 19 638	- 611	3 641	- 1 618	- 18 226
Résultat opérationnel	- 90 867	74 134	42 486	7 253	33 005
Charge de financement	- 11 127	- 16 302	- 1 676	- 330	- 29 435
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	7 878	153	0	1 642	9 673
Impôts sur les résultats	64 588	- 13 352	- 2 338	1 214	50 112
Résultat sur abandon d'activité après impôt	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	- 29 528	44 633	38 472	9 779	63 355
Intérêts minoritaires	- 27	1 816	0	1 162	2 951
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	- 29 502	42 818	38 472	8 616	60 404
Inter-sectoriel	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE RETRAITE INTER-SECTORIEL	- 29 502	42 818	38 472	8 616	60 404

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers d'euros)	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	- 29 502	42 817	38 472	8 616	60 404
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	- 111 445	- 191 014	- 7 707	84	- 310 083
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0	0	0	0
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	354	96	0	- 10 054	- 9 604
« Comptabilité reflet » brute d'impôt différé	0	168 567	0	0	168 567
Impôts	37 998	7 808	0	2	45 808
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	- 73 094	- 14 543	- 7 707	- 9 968	- 105 312
RÉSULTAT NET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	- 102 595	28 274	30 765	- 1 352	- 44 908
Résultat net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires	243	- 811	0	- 33	- 601
RÉSULTAT NET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	- 102 353	27 463	30 765	- 1 385	- 45 509

5.9.2 Au 31 décembre 2010

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Domages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Écarts d'acquisition	0	18 428	0	715	19 143
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	91 687	2	2 134	180	94 003
Actifs incorporels	91 687	18 430	2 134	895	113 146
Immobilier de placement	49 729	255 270	18 102	0	323 101
Immobilier de placement en Unités de Compte	0	0	0	0	0
Placements financiers	4 691 814	16 659 992	588 945	2	21 940 753
Placements financiers en Unités de Compte	0	139 417	0	0	139 417
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	8 815	0	0	0	8 815
Placements des activités d'assurance	4 750 358	17 054 679	607 047	2	22 412 086
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	432	0	0	170 063	170 495
Investissements dans les entreprises associées	148 989	2 834	0	151 909	303 732
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	449 896	383	36 087	0	486 366
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	351 265	12 236	11 651	2 003	377 155
Frais d'acquisitions reportés	89 327	94 734	652	0	184 713
Participation aux bénéfices différée active	0	0	0	0	0
Actifs d'impôts différés	0	0	0	0	0
Créances nées des opérations d'assurance	524 299	640	29 101	0	554 040
Créances nées des opérations de réassurance	98 984	0	5 781	0	104 765
Créances d'impôt exigible	17 774	0	0	0	17 774
Autres créances	140 677	17 144	6 627	37 818	202 266
Autres actifs	1 222 326	124 754	53 812	39 821	1 440 713
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	0	5 137	0	0	5 137
Trésorerie et équivalents de trésorerie	194 105	222 274	47 453	43 716	507 548
TOTAL DE L'ACTIF	6 857 793	17 428 491	746 533	406 406	25 439 223
Inter-sectoriel	- 182 200	- 1 315	- 2 100	- 2 743	- 188 358
TOTAL DE L'ACTIF RETRAITE INTER-SECTORIEL	7 039 993	17 429 806	748 633	409 149	25 627 581

PASSIF

(en milliers d'euros)	Domages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Capital social ou fonds équivalents	215 774	0	7 229	0	223 003
Primes d'émission, de fusion et d'apport	0	0	0	0	0
Réserve de réévaluation	172 244	31 345	27 371	8 479	239 439
Autres réserves	403 993	345 507	211 131	291 340	1 251 971
Résultats cumulés	8 032	0	- 3 572	16 440	20 900
Résultat net consolidé	24 369	184 845	- 7 068	10 701	212 847
Capitaux propres groupe	824 412	561 697	235 091	326 960	1 948 160
Intérêts minoritaires	1 021	26 958	0	7 119	35 098
Capitaux propres totaux	825 433	588 655	235 091	334 079	1 983 258
Provisions pour risques et charges	35 829	72 427	10 053	7 245	125 554
Dettes subordonnées	154 803	40 036	0	0	194 839
Dettes de financement représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	106 244	0	0	0	106 244
Autres dettes de financement	2 027	3 267	33	4 567	9 894
Dettes de financement	263 074	43 303	33	4 567	310 977
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	5 432 616	15 808 031	385 429	0	21 626 076
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en Unités de Compte	0	139 417	0	0	139 417
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	5 432 616	15 947 448	385 429	0	21 765 493
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	0	236 679	0	0	236 679
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	0	0	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en Unités de Compte	0	0	0	0	0
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	0	236 679	0	0	236 679
Instruments dérivés séparés sur contrats	0	0	0	0	0
Participation aux bénéfices différée passive	0	135 188	0	0	135 188
Passifs relatifs aux contrats	5 432 616	16 319 315	385 429	0	22 137 360
Ressources des activités du secteur bancaire	0	0	0	0	0
Passifs d'impôts différés	142 666	- 5 637	0	- 7 752	129 277
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	92 704	156 074	2 919	2	251 699
Dettes d'exploitation représentées par des titres	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	49 509	7 597	1 407	3	58 516
Instruments dérivés passifs	6 825	0	0	0	6 825
Dettes nées des opérations d'assurance	35 780	10 780	11 029	0	57 589
Dettes nées des opérations de réassurance	21 822	481	28 115	0	50 418
Dettes d'impôts exigibles	- 16 800	13 453	2 063	3 347	2 063
Autres dettes	189 039	64 387	37 835	34 426	325 687
Autres passifs	286 175	96 698	80 449	37 776	501 098
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	0	0	0	0	0
TOTAL DU PASSIF	7 078 497	17 270 835	713 974	375 917	25 439 223
Inter-sectoriel	38 504	- 158 971	- 34 659	- 33 232	- 188 358
TOTAL PASSIF RETRAITE INTER-SECTORIEL	7 039 993	17 429 806	748 633	409 149	25 627 581

5.

COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Dommages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Primes émises	2 941 613	2 614 644	541 109	0	6 097 366
Variation des primes non acquises	- 11 940	0	- 167	0	- 12 107
Primes acquises	2 929 673	2 614 644	540 942	0	6 085 259
Produit net bancaire, net du coût du risque	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	2 534	0	0	26 915	29 449
Autres produits d'exploitation (nets de charges)	- 66 337	- 7 035	- 63 377	1 036	- 135 713
Produits des placements	153 670	580 290	22 598	9 973	766 531
Charges des placements	- 652	- 9 466	- 2 091	- 7 897	- 20 106
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	18 370	65 583	2 204	621	86 778
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	13 945	27 581	37	5	41 568
Variation des dépréciations sur placements	- 5 152	- 6 467	- 621	- 4 009	- 16 249
Produits des placements nets de charges	180 181	657 521	22 127	- 1 307	858 522
Charges des prestations des contrats	- 2 580 597	- 3 141 389	- 414 479	0	- 6 136 465
Produits des cessions en réassurance	- 132 518	- 640	- 36 622	0	- 169 780
Charges des cessions en réassurance	134 585	801	34 134	0	169 520
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	2 067	161	- 2 488	0	- 260
Charges d'exploitation bancaire	0	0	0	0	0
Charges des autres activités	- 27 615	0	0	- 21 787	- 49 402
Frais d'acquisition des contrats	- 379 093	- 39 440	- 41 440	0	- 459 973
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	0	0	0	0	0
Frais d'administration	- 60 422	- 21 032	- 33 538	0	- 114 992
Autres produits et charges opérationnels courants	206	- 1 508	1 919	0	617
Résultat opérationnel courant	597	61 922	9 666	4 857	77 042
Autres produits et charges opérationnels	- 20 300	- 1 036	- 12 295	24 736	- 8 895
Résultat opérationnel	- 19 703	60 886	- 2 629	29 593	68 147
Charge de financement	- 14 659	- 1 910	- 2 268	0	- 18 837
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	2 525	159	0	- 6 283	- 3 599
Impôts sur les résultats	53 332	134 899	- 2 171	- 11 463	174 597
Résultat sur abandon d'activité après impôt	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	21 495	194 034	- 7 068	11 847	220 308
Intérêts minoritaires	- 2 874	9 189	0	1 146	7 461
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	24 369	184 845	- 7 068	10 701	212 847
Inter-sectoriel	38 058	- 21 688	- 22 360	5 990	0
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE RETRAITE INTER-SECTORIEL	62 427	163 157	- 29 428	16 691	212 847

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en milliers d'euros)

	Domages	Épargne	Santé/Prév	Autres	Total
Résultat net - Part du Groupe	62 427	163 157	- 29 428	16 691	212 847
Écarts de conversion	0	0	0	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	6 768	- 747	3 548	- 1 065	8 504
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0	0	0	0
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	- 3 231	- 143	0	7 564	4 190
« Comptabilité reflet » brute d'impôt différé	0	- 4 001	0	0	- 4 001
Impôts	- 2 962	1 632	0	367	- 963
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du Groupe	575	- 3 259	3 548	6 866	7 730
Résultat net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du Groupe	63 002	159 898	- 25 880	23 557	220 577
Résultat net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires	- 3 120	9 040	0	1 128	7 048
RÉSULTAT NET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	59 882	168 938	- 25 880	24 685	227 625

5.10 Autres informations

5.10.1 PERSONNEL

5.10.1.1 Effectif moyen

	31 déc. 2011			31 déc. 2010		
	Assurance	Autres	Total	Assurance	Autres	Total
Cadres	3 160	28	3 188	3 172	30	3 202
Employés, ouvriers, maîtrise	6 026	53	6 079	5 918	38	5 956
TOTAL	9 186	81	9 267	9 090	68	9 158

5.10.1.2 Avantages sociaux

Conformément à la législation française et aux pratiques de chaque société, le Groupe participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant :

- des pensions de retraite (IFC et prestations article 39) ;
- des avantages à long terme (médailles du travail, comptes épargne temps, congés anniversaire) ;
- d'autres prestations postérieures à l'emploi (couverture santé pour les retraités).

Les montants comptabilisés au bilan sont les suivants :

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Retraite	69 838	70 196
Autres avantages à long terme	4 560	3 989
Prestations postérieures à l'emploi	2 843	2 843
TOTAL	77 241	77 028

5.

COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPROCHEMENT ENTRE LA DETTE ET LES ACTIFS DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture. Lorsque cette différence est positive, une provision complémentaire est constatée. Lorsque cette différence est négative, une charge constatée d'avance est enregistrée au bilan.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				31 déc. 2010			
	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total
Dette actuarielle Ouverture	- 70 196	- 3 989	- 2 843	- 77 028	- 69 654	- 862	- 2 203	- 72 719
Coût des droits acquis	- 3 849	- 605	0	- 4 454	- 4 247	- 77	522	- 3 802
Coût financier	- 3 029	- 38	0	- 3 067	- 2 697	- 30	- 64	- 2 791
Changement de modalité d'estimation	0	0	0	0	0	- 2 955	0	- 2 955
(Pertes)/Gains actuariels s/ dette	4 322	123	0	4 445	2 118	- 123	- 1 098	897
Dont écarts d'expérience	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations versées	2 914	- 51	0	2 863	4 284	58	0	4 342
Dette actuarielle Clôture	- 69 838	- 4 560	- 2 843	- 77 241	- 70 196	- 3 989	- 2 843	- 77 028
Valeur des placements début de période	70 196	3 989	2 843	77 028	69 654	862	2 203	72 719
Charge de retraite	2 556	520	0	3 076	4 817	230	640	5 687
Prestations de l'employeur	0	- 33	0	- 33	0	0	0	0
Prestations payées	0	0	0	0	0	0	0	0
Rendement réel des placements	0	0	0	0	9	0	0	9
(Pertes)/Gains actuariels sur placements	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement de modalité d'estimation	0	0	0	0	0	2 955	0	2 955
Cotisations de l'employeur	- 2 914	84	0	- 2 830	- 4 284	- 58	0	- 4 342
Prestations versées	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur des placements fin de période	69 838	4 560	2 843	77 241	70 196	3 989	2 843	77 028

ÉVOLUTION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Au 31 décembre 2011, la provision pour avantages au personnel a évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				31 déc. 2010			
	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total
Ouverture	- 70 196	- 3 989	- 2 843	- 77 028	- 69 654	- 862	- 2 203	- 72 719
Charge de retraite	- 2 556	- 520	0	- 3 076	- 4 817	- 230	- 640	- 5 687
Prestations de l'employeur	2 914	- 51	0	2 863	4 275	58	0	4 333
Prestations payées	0	0	0	0	0	0	0	0
Changement de modalité d'estimation	0	0	0	0	0	- 2 955	0	- 2 955
CLÔTURE	- 69 838	- 4 560	- 2 843	- 77 241	- 70 196	- 3 989	- 2 843	- 77 028

La totalité des engagements provisionnés concerne les sociétés françaises. La charge annuelle totale au titre des régimes d'avantages salariaux représente 3 076 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2011, (5 687 milliers d'euros pour l'exercice 2010).

COÛT NET DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011				31 déc. 2010			
	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total	Retraite	Autres avantages à long terme	Prestations postérieures à l'emploi	Total
Coût des droits acquis	- 3 849	- 605	0	- 4 454	- 4 247	- 77	522	- 3 802
Coût financier	- 3 029	- 38	0	- 3 067	- 2 697	- 30	- 64	- 2 791
Rendement attendu des actifs	0	0	0	0	9	0	0	9
Amort. coût des serv. passés	0	0	0	0	0	0	0	0
Amort des écarts actuariels	4 322	123	0	4 445	2 118	- 123	- 1 098	897
Coût net de la période	- 2 556	- 520	0	- 3 076	- 4 817	- 230	- 640	- 5 687

VENTILATION DES ACTIFS PAR CATÉGORIE DE PLANS

La ventilation des actifs en juste valeur par catégorie de plans est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Actions	9 300	9 281
Obligations	55 800	57 260
Immobilier	0	0
Autres	5 600	4 616
TOTAL	70 700	71 157

HYPOTHÈSES RETENUES POUR LA VALORISATION DES AVANTAGES AU PERSONNEL

Les hypothèses utilisées pour valoriser les avantages au personnel sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Taux d'actualisation	4,12 %	3,65 %
Taux de rendement attendu des actifs	4,12 %	3,65 %
Duration des régimes	14,70 ans	15,69 ans
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Profil de carrière (hors inflation)	3,37 %	4,04 %

5.10.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Macif sont les sociétés consolidées (y compris les entités consolidées par mise en équivalence) et les principaux dirigeants du Groupe.

5.10.2.1 Flux avec les sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	
Macif	268 980	6 670	- 59 774	- 33 030	579	17 346	6 772
Mutavie	42 905	- 5 411	2 830	- 127	0	- 37 061	123
Macifilia	- 57 140	- 2 398	60 787	32 261	- 579	- 1 783	0
Thémis	0	0	0	0	0	0	0
Macif-Mutualité	- 28 216	- 471	- 5 130	565	- 76	- 21 469	0
Smip	- 4 166	0	1 288	446	76	- 1 898	0
AG2R Macif Prévoyance	0	0	- 1	- 115	0	0	0
Siem	- 4 732	0	0	0	0	30 311	0
CIE Foncière Macif	- 18 778	0	0	0	0	0	- 2 000
Marseille Grand Littoral	0	0	0	0	0	0	- 2 062
Foncière de Lutèce	0	0	0	0	0	0	- 1 983
Lesseps Promotion	0	0	0	0	0	0	0
Macif Participations	- 4 007	0	0	0	0	0	0
Macifin'	- 7 641	0	0	0	0	0	0
Macif Gestion	1 534	1 960	0	0	0	5 559	- 850
Idmacif	- 76	- 350	0	0	0	8 995	0
SCI M1	- 48 754	0	0	0	0	0	0
SCI M2	- 114 068	0	0	0	0	0	0
SCI MUDE	- 20 220	0	0	0	0	0	0
SCS M1	- 2 035	0	0	0	0	0	0
SCS M2	- 3 586	0	0	0	0	0	0

Les liens de financement mis en place entre les entités du Groupe prennent la forme de prêts, de comptes courants, de passifs subordonnés et d'obligations.

Au 31 décembre 2011, ces liens concernent principalement Macif, Mutavie et SCI M2 (souscription par Macif et Macifilia à hauteur respectivement de 110 000 milliers d'euros et 25 000 milliers d'euros du TSR émis par Mutavie ; et comptes courants entre Mutavie et la SCI M2 pour 114 068 milliers d'euros).

La réassurance est présente au sein du groupe Macif pour certains contrats particuliers :

- Macif intervient en tant que réassureur de Macifilia (risque responsabilité civile, portefeuille Idmacif) ;
- Macif-Mutualité est réassureur de Smip et AG2R Macif Prévoyance (contrats santé collectifs) et Mutavie (contrats de prévoyance collective) et Macif (garantie Obsèques sur le contrat RPFA).

Les prestations entre entités du Groupe concernent principalement :

- des commissions ;
- des indemnités de fin de carrière ;
- des loyers.

Au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	
Macif	287 021	4 825	- 22 934	- 7 937	- 6 391	7 316	26 983
Mutavie	45 478	- 5 380	969	- 554	0	- 16 862	0
Macifilia	- 80 879	- 83	23 711	7 001	6 057	- 1 214	0
Thémis	0	0	0	0	0	0	0
Macif-Mutualité	- 28 166	- 430	- 2 171	610	- 67	- 20 382	0
Smip	- 2 897	- 54	1 400	595	67	- 1 876	0
AG2R Macif Prévoyance	0	0	- 975	285	0	0	0
Siem	- 4 617	- 93	0	0	334	27 840	0
CIE Foncière Macif	- 18 369	- 131	0	0	0	0	- 2 000
Marseille Grand Littoral	0	0	0	0	0	0	- 23 584
Foncière de Lutèce	0	0	0	0	0	0	- 1 166
Lesseps Promotion	0	0	0	0	0	0	0
Macif Participations	- 2 691	- 24	0	0	0	0	0
Macifin'	- 482	0	0	0	0	0	0
Macif Gestion	980	1 571	0	0	0	4 574	- 233
Idmacif	- 21 819	- 201	0	0	0	604	0
SCI M1	- 32 006	0	0	0	0	0	0
SCI M2	- 124 449	0	0	0	0	0	0
SCI MUDE	- 11 739	0	0	0	0	0	0
SCS M1	- 2 056	0	0	0	0	0	0
SCS M2	- 3 309	0	0	0	0	0	0

5.10.2.2 Flux avec les sociétés sous influence notable

Au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	
Macif	0	0	- 782	2 644	30 651	- 120 358	4 281
Macifilia	0	0	0	0	0	- 2 037	0
Mutavie	204 110	9 500	0	0	- 2 795	- 1 004	470
Macif-Mutualité	0	0	0	0	1 935	7 279	0
Smip	0	0	0	0	0	0	0
Macif Gestion	0	0	0	0	0	0	0
Atlantis	0	0	0	799	0	537	0
Atlantis Vida	0	0	0	0	0	- 537	0
Altima	0	0	782	- 2 644	- 703	- 589	0
Groupe IMA	0	0	0	- 799	- 7 187	146 404	0
Socram	- 204 110	- 9 500	0	0	125	1 673	- 882
Groupe OFI Holding	0	0	0	0	- 19 000	0	0
OFI PEC	0	0	0	0	0	0	- 2 769
Séréna	0	0	0	0	0	0	0
Cemm	0	0	0	0	0	0	0
BPCE Assurances	0	0	0	0	- 3 026	- 31 368	- 1 100

En 2011, les liens de financement avec les sociétés sous influence notable concernent principalement la souscription par Mutavie au BMTN (Bon à Moyen Terme Négociable) de Socram pour 200 000 milliers d'euros.

Concernant la réassurance, Macif réassure en partie les contrats d'assurance de Altima.

Les prestations portent essentiellement sur des commissions et sur l'assistance provenant du groupe IMA.

Au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	Soldes au bilan	Charges et produits	
Macif	0	0	- 2 450	144 938	7 520	5 395	1 312
Macifilia	0	0	0	0	- 227	- 1 450	0
Mutavie	204 110	9 500	- 2 972	2 972	0	0	873
Macif-Mutualité	0	0	- 186	- 1 036	1 220	6 512	0
Smip	0	0	0	0	0	277	0
Macif Gestion	0	0	0	0	0	0	0
Atlantis	0	0	0	- 1 252	130	- 293	0
Atlantis Vida	0	0	0	0	0	- 245	0
Altima	0	0	2 450	- 3 502	- 718	0	0
Groupe IMA	0	0	186	- 139 148	- 1 931	11 453	0
Socram	- 204 110	- 9 500	2 972	- 2 972	- 2 510	678	- 588
Groupe OFI Holding	0	0	0	0	0	0	0
OFI PEC	0	0	0	0	0	0	- 1 597
Séréna	0	0	0	0	0	0	0
Cemm	0	0	0	0	0	0	0
BPCE Assurances	0	0	0	0	- 3 484	- 22 327	0

5.10.2.3 Rémunération des dirigeants

Les éléments de rémunération des membres du conseil d'administration et du Comité de direction Groupe sont présentés en cumul et par catégorie.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Avantages à court terme	6 804	7 163
Avantages postérieurs à l'emploi	1 103	671
Autres avantages à long terme	0	7
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement en actions	0	0
TOTAL	7 907	7 841

Les avantages à court terme correspondent aux différents éléments de rémunération versées au cours de l'exercice (salaires, primes, indemnités, jetons de présence). Les avantages postérieurs à

l'emploi représentent la charge constatée dans l'exercice au titre des indemnités de fin de carrière et des retraites complémentaires.

5.

COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

5.10.3 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2011	31 déc. 2010
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS	550 848	614 990
Engagements liés au périmètre	7 043	3 826
Engagements d'achats de titres	5 140	3 784
Engagements donnés sur prêts	0	42
Autres engagements donnés liés au périmètre Groupe	1 903	0
Engagements liés au financement	83 489	81 887
Garanties à première demande	31 680	24 000
Garanties de liquidité	0	14 000
Cautions sur emprunts	8 485	8 775
Engagements d'achats d'obligations	14 270	0
Nantissements	0	520
Autres engagements liés au financement	29 054	34 592
Engagements liés aux activités opérationnelles :	460 316	529 277
Garantie sur prix de cessions immobilières	25 000	25 000
Contre-garanties données	127	286
Engagement donné au SFG (Système fédéral de garantie)	3 521	16 621
Engagements sur FCPR	243 473	201 201
Engagements sur financement de travaux	104 435	139 453
Engagements sur fonds immobiliers	50 097	80 063
Autres engagements à caractère financier	4 904	2 613
Autres engagements à caractère immobilier	827	23 370
Autres engagements	27 932	40 670
ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS	410 438	398 321
Engagements liés au périmètre	5 140	2 512
Engagement de rachat d'actions	5 140	2 512
Engagements liés au financement	22 985	7 481
Clause de retour à meilleure fortune	412	2 062
Promesse de garantie Coface	4 016	4 016
Autres garanties obtenues	5 482	0
Engagements de vente de parts d'OPCVM	12 997	0
Nantissements de titres pour garanties de prêts	78	1 403
Engagements liés aux activités opérationnelles :	382 313	388 328
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	370 466	369 763
Couverture de réassurance	0	357
Cautions solidaires	6 714	10 071
Cautions bancaires	1 035	729
Autres cautions	2 648	5 913
Autres engagements reçus contractuels	1 450	1 495

5.10.4 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN PAR MÉTHODE DE GESTION

Au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)

Ventilation par catégorie d'instrument

Notes	Valeur au bilan	Juste valeur	Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti	Total	
2	Immobilier de placement	396 608	396 608	0	0	67 457	0	329 151	396 608
3	Placements financiers	21 625 234	21 625 234	58 438	1 401 931	20 023 350	141 515	0	21 625 234
4	Placements financiers en UC	117 380	117 380	0	117 380	0	0	0	117 380
21	Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	8 706	8 706	8 706	0	0	0	0	8 706
	Placements des activités d'assurance	22 147 928	22 147 928	67 144	1 519 311	20 023 350	141 515	396 608	22 147 928
5	Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	159 009	159 009	0	0	23 243	12 137	123 629	159 009
6	Investissements dans les entreprises associées	233 862	233 862	590	0	964	0	232 308	233 862
13	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 541 982	1 541 982	300 661	1 212 660	0	0	28 661	1 541 982
	ACTIFS FINANCIERS	24 082 781	24 082 781	368 395	2 731 971	20 115 014	153 652	713 749	24 082 781
	Dettes subordonnées	194 916	208 842	0	0	0	0	208 842	208 842
	Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	69 212	69 212	0	0	0	0	69 212	69 212
	Autres dettes de financement	6 334	6 334	0	0	0	0	6 334	6 334
16	Dettes de financement	270 462	284 388	0	0	0	0	284 388	284 388
	Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	335 577	335 577	0	335 577	0	0	0	335 577
20	Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	79 108	79 108	0	0	0	0	79 108	79 108
21	Instruments dérivés passif	6 909	6 909	6 909	0	0	0	0	6 909
	PASSIFS FINANCIERS	692 056	705 982	6 909	335 577	0	0	363 496	705 982

La mise en juste valeur des placements détenus par les entreprises associées impacte le résultat de 590 milliers d'euros (*Trading*) et la réserve de réévaluation de 964 milliers d'euros (AFS).

Les dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés correspondent à la part des minoritaires relative aux OPCVM entrant dans le périmètre de consolidation. Elles sont comptabilisées à la juste valeur par résultat (placements FVO).

5.

COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Au 31 décembre 2010
(en milliers d'euros)
Ventilation par catégorie d'instrument

Notes	Valeur au bilan	Juste valeur	Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti	Total
2 Immobilier de placement	323 101	323 101	0	0	0	0	323 101	323 101
3 Placements financiers	21 940 753	21 940 753	0	1 305 775	20 507 713	127 265	0	21 940 753
4 Placements financiers en UC	139 417	139 417	0	139 417	0	0	0	139 417
21 Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	8 815	8 815	8 815	0	0	0	0	8 815
Placements des activités d'assurance	22 412 086	22 412 086	8 815	1 445 192	20 507 713	127 265	323 101	22 412 086
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	170 495	170 495	0	0	24 852	14 171	131 472	170 495
5 Investissements dans les entreprises associées	303 732	303 732	604	0	16 763	0	286 365	303 732
6 Trésorerie et équivalents de trésorerie	507 548	507 548	286 888	192 160	0	0	28 500	507 548
13								
ACTIFS FINANCIERS	23 393 861	23 393 861	296 307	1 637 352	20 549 328	141 436	769 438	23 393 861
Dettes subordonnées	194 839	207 122	0	0	0	0	207 122	207 122
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	106 244	106 244	0	0	0	0	106 244	106 244
Autres dettes de financement	9 894	9 894	0	0	0	0	9 894	9 894
16 Dettes de financement	310 977	323 260	0	0	0	0	323 260	323 260
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	251 699	251 699	0	251 699	0	0	0	251 699
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	58 516	58 516	0	0	0	0	58 516	58 516
20								
21 Instruments dérivés passif	6 825	6 825	6 825	0	0	0	0	6 825
21								
PASSIFS FINANCIERS	628 017	640 300	6 825	251 699	0	0	381 776	640 300



Rapport des commissaires
aux comptes sur
les **comptes consolidés**

6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux délégués,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la MACIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement dans les modalités d'estimation des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs tel que présenté à la note 5.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise financière de la zone euro (en particulier de la Grèce) qui est accompagnée d'une crise de liquidité et économique, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Votre Groupe détaille dans ses notes 5.2.1, 5.5.3, 5.5.4, 5.7.3, 5.7.4, 5.7.5, 5.8.3 et 5.8.4 de l'annexe aux comptes consolidés son niveau d'exposition aux risques actuels de marché et de crédit ainsi que les modalités de valorisation retenues pour les actifs financiers.

- Nous avons examiné le caractère approprié du dispositif mis en place relatif au recensement de ces expositions, à la valorisation des actifs financiers ainsi que de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus.
- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre Groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et leurs modalités d'amortissement, et les participations aux bénéfices différées. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 5.5.7, 5.5.14, 5.7.17, 5.7.18 et 5.7.19 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.
- Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de recouvrabilité effectués à chaque inventaire selon les modalités relatées dans la note 5.4.4 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Nous avons notamment vérifié que les approches d'évaluation retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par le Groupe.
- Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 5.5.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous nous sommes assurés que les modalités d'évaluation ont tenu compte de la nature des différences fiscales, des prévisions établies par le Groupe et, lorsque les principes comptables l'autorisent, de ses intentions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Niort et à Courbevoie, le 27 avril 2012

Les commissaires aux comptes

GROUPE Y Audit

Michel AIMÉ

Technopole Venise Verte

Rue Euclide

79024 Niort Cedex 9

*Membre de la Compagnie Régionale
de Poitiers*

MAZARS

Pascal PARANT

61 rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

*Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles*

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

7

Ordre du jour et texte des résolutions

soumises à l'assemblée générale

**7.1 ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** 254

**7.2 RÉOLUTIONS SOUMISES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** 255

7.1 Ordre du jour de l'assemblée générale

Le conseil d'administration de la Macif a décidé les 25 et 26 avril 2012, de convoquer l'assemblée générale ordinaire, **le samedi 16 juin 2012 à 14 h 30, à Pau – Palais Beaumont, Allée Alfred de Musset (64)**.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de 2012 est fixé comme suit :

1. Examen du rapport du conseil d'administration et du rapport RSE.
2. Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 – Rapport général des commissaires aux comptes – Approbation des comptes sociaux.
3. Affectation du résultat.
4. Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 – Rapport général des commissaires aux comptes – Approbation des comptes consolidés.
5. Quitus annuel aux administrateurs.
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R. 322.57 du Code des assurances – Approbation.
7. Compte rendu sur l'utilisation des délégations consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire des 18 et 19 juin 2011.
8. Autorisations d'émettre des emprunts ou des titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée, dans les conditions prévues par l'article L. 322-2-1 du Code des assurances. Fixation des caractéristiques essentielles des émissions. Délégations au conseil d'administration en vue d'en arrêter les modalités.
9. Rapport du comité des sages.
10. Rapport du président sur les indemnités et les frais remboursés aux administrateurs et mandataires mutualistes sur l'exercice 2011.
11. Fixation d'une limite au montant global des indemnités versées en 2012 aux mandataires mutualistes telle que prévue par les statuts.
12. Fixation d'une limite au montant global des indemnités versées en 2012 aux administrateurs telle que prévue par les statuts.
13. Nomination de nouveaux administrateurs
14. Pouvoirs pour les formalités.

7.2 Résolutions soumises à l'assemblée générale

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, la présentation des comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de 18 499 694,13 euros et le solde du report à nouveau créditeur à l'ouverture de l'exercice de 193 119,54 euros :

- à la réserve de sécurité (la portant ainsi à 686 millions d'euros) pour 18 000 000 euros ;
- et le solde en report à nouveau créditeur pour 692 813,67 euros.

Ainsi, les mouvements de l'exercice sont les suivants :

<i>Solde « Report à nouveau » À l'ouverture de l'exercice (créditeur)</i>	193 119,54 €	
Excédent de l'exercice	18 499 694,13 €	
Réserve de sécurité		18 000 000,00 €
Report à nouveau (créditeur)		692 813,67 €
	18 692 813,67 €	18 692 813,67 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des comptes consolidés, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R. 322-57 du Code des assurances :

- prend acte des conventions conclues et autorisées antérieurement et qui se sont poursuivies ;
- approuve les rapports des commissaires aux comptes et les conventions nouvelles visées par l'article R. 322-57 IV-1 du Code des assurances et, le cas échéant, par l'article R. 322-57 VI alinéa 3 du Code des assurances.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur l'utilisation des délégations qui lui ont été consenties par l'assemblée générale des 18 et 19 juin 2011 dans ses seizième et dix-septième résolutions, et conformément aux dispositions de l'article L. 322-2-1 II du Code des assurances :

- prend acte de l'absence d'utilisation de la délégation consentie pour l'émission de titres subordonnés remboursables (TSR) ;
- prend acte de l'absence d'utilisation de la délégation consentie pour l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI).

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L. 322-2-1 et R. 322-79 du Code des assurances, décide de l'émission d'un emprunt sous la forme de titres subordonnés remboursables (TSR) à concurrence d'un montant maximum global de deux cent cinquante millions (250 000 000) d'euros.

Les caractéristiques essentielles de cette émission seront les suivantes :

- les titres seront émis à échéance minimale de 5 ans et échéance maximale de 20 ans ;
- il sera possible de procéder au remboursement par anticipation de tout ou partie de l'emprunt à l'initiative de l'émetteur, suivant les modalités fixées par le conseil d'administration à compter de la 6^e année ;
- les remboursements anticipés seront effectués dans la limite maximale de 110 % du nominal ;
- en cas de liquidation notamment, les titres et leur rémunération seront subordonnés et viendront en dernier rang après les autres dettes non subordonnées de la Société et, au choix de l'émetteur par priorité ou après le remboursement des titulaires de prêts ou de titres participatifs éventuellement émis par la Société ;
- le taux de rendement actuariel de l'émission ne devra pas dépasser celui des obligations assimilables du Trésor (OAT) d'une durée équivalente à la durée de l'emprunt, majoré de 450 points de base (4,50 %).
En tout état de cause, la rémunération susceptible d'être acquittée par la Société au titre des frais d'émission de cet emprunt ne pourra excéder 3 % du montant nominal de l'emprunt ;
- les titres pourront faire l'objet, le cas échéant, d'une cotation sur un marché officiel d'un pays de l'OCDE.

Conformément aux dispositions de l'article L. 322-2-1 II du Code des assurances, l'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour arrêter les modalités pratiques de ladite émission et notamment pour :

- décider de l'usage de la présente délégation en fonction des conditions de marché qui en détermineront l'opportunité,
- fixer la date d'émission de l'emprunt, étant précisé que l'émission doit être réalisée en une ou plusieurs fois dans un délai de 15 mois à compter de la présente assemblée ;

- fixer les modalités pratiques de l'émission et notamment la valeur nominale des titres à émettre, le prix d'émission et, s'il y a lieu le taux d'intérêt fixe ou variable, la date de remboursement et ses modalités, la date de jouissance, les conditions d'amortissement des titres émis, le placement public ou privé, le rang de subordination notamment par rapport aux prêts ou titres participatifs éventuellement émis par la Société.

Le conseil d'administration devra alors rendre compte à la prochaine assemblée générale de l'exercice de cette délégation.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L. 322-2-1 et R. 322-79 du Code des assurances, décide de l'émission d'un emprunt sous la forme de titres subordonnés à durée indéterminée, à concurrence d'un montant maximum égal à la différence entre : le montant de l'émission de TSR dans les conditions visées à la résolution précédente et le montant de deux cent cinquante millions (250 000 000) d'euros.

Les caractéristiques essentielles de cette émission seront les suivantes :

- les titres seront émis à échéance minimale de 5 ans et échéance maximale au plus tard à la date de dissolution de la Société ;
- il sera possible de procéder au remboursement par anticipation de tout ou partie de l'emprunt à l'initiative de l'émetteur suivant les modalités fixées par le conseil d'administration à compter de la 6^e année ;
- les remboursements anticipés seront effectués dans la limite maximale de 110 % du nominal ;
- les titres et leur rémunération seront subordonnés et viendront, notamment en cas de liquidation, en dernier rang après les autres dettes non subordonnées de la Société et, au choix de l'émetteur, par priorité ou après le remboursement des titulaires de prêts ou de titres participatifs éventuellement émis par la Société ;
- le taux de rendement actuariel de l'émission ne devra pas dépasser celui des obligations assimilables du Trésor (OAT) d'une durée équivalente à la durée de l'emprunt, majoré de 500 points de base (5 %) ;

- en tout état de cause, la rémunération susceptible d'être acquittée par la Société au titre des frais d'émission de cet emprunt ne pourra excéder 3 % du montant nominal de l'emprunt ;
- les titres pourront faire l'objet, le cas échéant, d'une cotation sur un marché officiel d'un pays de l'OCDE.

Conformément aux dispositions de l'article L. 322-2-1 II du Code des assurances, l'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour arrêter les modalités pratiques de ladite émission et notamment pour :

- décider de l'usage de la présente délégation en fonction des conditions de marché qui en détermineront l'opportunité ;
- fixer la date d'émission de l'emprunt, étant précisé que l'émission doit être réalisée en une ou plusieurs fois dans un délai de 15 mois à compter de la présente assemblée ;
- fixer les modalités pratiques de l'émission et notamment la valeur nominale des titres à émettre, le prix d'émission et, s'il y a lieu le taux d'intérêt fixe ou variable, la date de remboursement et ses modalités, la date de jouissance, les conditions d'amortissement des titres émis, le placement public ou privé, le rang de subordination notamment par rapport aux prêts ou titres participatifs éventuellement émis par la Société.

Le conseil d'administration devra alors rendre compte à la prochaine assemblée générale de l'exercice de cette délégation.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte du montant des indemnités versées au président du conseil d'administration, aux administrateurs et aux mandataires mutualistes au titre de l'exercice clos le

31 décembre 2011 pour un montant global de 2 460 965 euros et des remboursements de frais de déplacement, hôtel et restauration pour un montant de 590 923 euros.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles R. 322-55-1 du Code des assurances et de l'article 15 des statuts, décide que le montant des indemnités versées aux mandataires mutualistes, au titre des contraintes afférentes aux

missions qui leur sont conférées dans l'exercice de leur mandat pour l'exercice 2012, sera limité à 0,12 % du montant annuel des cotisations d'assurances émises par la Macif auprès de ses sociétaires au titre de l'année 2011.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles R. 322-53-II et R. 322-55-1 du Code des assurances et de l'article 15 des statuts, décide que le montant des indemnités versées aux

administrateurs, au titre de l'exercice 2012, sera limité à 0,08 % du montant annuel des cotisations d'assurances émises par la Macif auprès de ses sociétaires au titre de l'année 2011.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la cessation des fonctions d'administrateur, par démission, de M. Vincent SCHWEINBERG et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, de nommer, afin de pourvoir à son remplacement :

- M. Jacky DINTINGER, né le 30 janvier 1954 à Remelfing (57) et demeurant au 36 rue des Coteaux – 57913 Woustviller pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la cessation des fonctions d'administrateur, par démission, de M. Patrick MAERTEN et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, de nommer, afin de pourvoir à son remplacement :

- M. Jean-Claude CARRAT, né le 13/06/1946 à Verneiges (23), demeurant Le Bourg – 23170 Verneiges

pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, en application de l'article 19 des statuts, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur :

- M. Yannick LE BROCH né 2 février 1947 à Vannes (56) et demeurant 32 rue de Moscou - 75008 PARIS

pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité de dépôt, de publicité.

7. ● ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Société d'Assurance Mutuelle
à cotisations variables.**

**Entreprise régie par le code
des assurances.**

**Siège social :
2 et 4 rue de Pied de Fond
79037 Niort cedex 9**



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**